

50377
1994
234-1

50377
1994
234-1

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT

THÈSE DE DOCTORAT
(Nouvelle Thèse)

Tome I

*La notion d'échelle et l'analyse géographique de
quelques variables de la dynamique familiale
en Europe du Nord-Ouest de 1980 à 1990
(Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Allemagne)*

Thèse de Géographie Humaine présentée et soutenue
publiquement par François-Olivier SEYS-BINTEIN
Le 15 Décembre 1994

Directeur de recherche : Pierre-Jean THUMERELLE,
Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Jury :

Pierre-Jean THUMERELLE : Professeur à l'Université de Lille I.

Jean-René BERTRAND : Professeur à l'Université du Maine, rapporteur.

Alain NORVEZ : Professeur à l'Université de Paris V, rapporteur.

Hans HÖRLING : Professeur à l'Université de Valenciennes.





50377
1994
234-1

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GÉOGRAPHIE ET D'AMÉNAGEMENT

20 10 2923
50377
1994
234-1

THÈSE DE DOCTORAT

(Nouvelle Thèse)

Tome 1

*La notion d'échelle et l'analyse géographique de
quelques variables de la dynamique familiale
en Europe du Nord-Ouest de 1980 à 1990
(Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Allemagne)*

Thèse de Géographie Humaine présentée et soutenue
publiquement par François-Olivier SEYS-BINTEIN
Le 15 Décembre 1994

Directeur de recherche : Pierre-Jean THUMERELLE,
Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Jury :

Pierre-Jean THUMERELLE : Professeur à l'Université de Lille I.

Jean-René BERTRAND : Professeur à l'Université du Maine, rapporteur.

Alain NORVEZ : Professeur à l'Université de Paris V, rapporteur.

Hans HÖRLING : Professeur à l'Université de Valenciennes.



REMERCIEMENTS

Un travail de recherche n'est jamais une oeuvre réellement solitaire car de nombreuses personnes y contribuent de manière plus ou moins directe, par leur aide, leur sollicitude ou encore leurs encouragements c'est pourquoi j'aimerais ici remercier quelques personnes sans lesquelles vous ne pourriez pas lire les pages qui suivent. Ce sont :

- Monsieur le Professeur Pierre-Jean Thumerelle qui a dirigé ce travail de recherche.

- Madame Charlotte Höhn du *Bundesinstitut für Bevölkerungswissenschaft* (Institut Fédéral Allemand de Sciences de la Population) de Wiesbaden (Hesse).

- Madame Bremser, Madame Thiele et Monsieur Bosse du *Statistisches Bundesamt* (Institut fédéral de statistique allemand) de Wiesbaden (Hesse).

- Madame Schmidke du *Statistisches Amt der DDR* (l'institut statistique de l'ex-R.D.A.) de Berlin-Alexander Platz.

- Monsieur Schietecatte de l'*Institut National de Statistique* de Bruxelles.

- Monsieur Paul Devillee du *Centraal Bureau voor de Statistiek* (Bureau Central de la Statistique) de Voorburg (Pays-Bas).

- Monsieur Zötzsche, Professeur de Géographie à l'Université de Leipzig.

- Monsieur Pieter Hooimeijer, enseignant en géographie à l'université d'Utrecht (Pays-Bas).

- Messieurs Dumont et Piedana pour leurs conseils notamment en matière d'informatique.

Enfin, pour terminer, j'aimerais adresser des remerciements particuliers à ma mère, sans le soutien de laquelle je n'aurais pas mené ce travail à bien, et à Yviane, pour sa patience.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Table des matières	3
Avant-Propos	8
Introduction	11
Première Partie : Repères scientifiques et méthodologiques	31
Chapitre n°1 : Évolution des structures familiales en Europe du Nord-Ouest au cours du XX^e siècle	32
11. Familles et cycle de vie : le concept du "cycle familial"	35
111. Du cycle familial traditionnel...	35
112. ...à celui plus complexe de la famille moderne.	38
12. L'évolution de la famille jusqu'aux années 60	48
121. Un régime démographique post-transitionnel	48
122. Les conséquences de la Première Guerre Mondiale et les affrontements idéologiques de l'Entre-Deux-Guerres	54
123. Le réveil de l'après Seconde Guerre Mondiale	57
13. L'évolution contemporaine de 1965 à 1990	63
131. L'évolution sur le plan des indices	63
1311. La nuptialité	64
1312. La divortialité	67
1313. La naissance	72
132. L'évolution de la taille moyenne des ménages...	81
133. ... a eu une incidence sur les structures familiales.	89

Chapitre n°2 : Présentation méthodologique	94
21. Les échelles et la cartographie	94
211. La "notion d'échelle"	95
212. Le choix des trois échelles	98
213. Méthodologie cartographique	114
22. Le choix des variables a été fortement influencé par la volonté d'une comparaison internationale.	119
221. Difficultés d'une comparaison internationale	119
222. Le choix des variables	125
23. L'analyse des données : un outil et non un but !	132
231. Les analyses en composantes principales	133
232. Les régressions multiples et leurs applications pas à pas.	133
233; Une part de recherche empirique	134
 Deuxième partie : Les dynamiques familiales et leurs facteurs en 1980	 137
 Chapitre n°3 : Les types de dynamique familiale en 1980	 138
31. Diffusion des 4 variables dans l'espace nord-ouest européen	140
311. La nuptialité	141
312. La divortialité	142
313. La natalité	144
314. Les naissances illégitimes	145
32. Typologie des dynamiques familiales eu Europe du Nord-Ouest en 1980	146
321. Typologie des dynamiques familiales au niveau I	146
322. Typologie des dynamiques familiales au niveau II	151
323. Typologie des dynamiques familiales au niveau III	157

Chapitre n°4 : Les facteurs des dynamiques familiales en 1980	164
41. Les facteurs de la dynamique familiale	164
411. Les facteurs de la dynamique familiale en R.F.A.	165
412. Les facteurs de la dynamique familiale au Benelux	167
413. Les facteurs de la dynamique familiale en R.D.A.	170
42. L'importance des facteurs affectant la dynamique familiale correspond à des tissus sociaux, économiques et culturels très diversifiés en Europe du Nord-Ouest.	172
421. Les oppositions socio-économiques.	172
422. Les oppositions politiques et culturelles	173
43. Les facteurs de la dynamique et les types de dynamique	177
431. Au niveau I	177
432. Au niveau II	178
433. Au niveau III	179
Troisième partie : L'évolution au cours des années 80, les dynamiques familiales en 1990 et leurs facteurs	184
Chapitre n°5 : L'évolution des variables de la dynamique familiale de 1980 à 1990 et le concept de la "seconde transition familiale"	185
51. L'évolution des variables de la dynamique familiale de 1980 à 1990	185
511. La nuptialité	185
512. La natalité	190
513. La divortialité	195
514. L'illégitimité	198
52. La "seconde transition familiale"	203
521. Les caractéristiques de la "seconde transition familiale"	204
522. Les variations régionales de la "seconde transition familiale"	206

Chapitre n°6 : Les types de dynamique familiale en 1990	212
61. Typologie des dynamiques familiales en 1990 au niveau des NUTS I	213
62. Typologie des dynamiques familiales en 1990 au niveau des NUTS II	218
63. Typologie des dynamiques familiales en 1990 au niveau des NUTS III	222
Chapitre n°7 : Les facteurs des dynamiques familiales en 1990 et leur influence sur la "seconde transition familiale"	229
71. Les facteurs de la dynamique familiale en 1990	229
711. Les facteurs de la dynamique familiale en R.F.A. en 1990	230
712. Les facteurs de la dynamique familiale au Benelux. en 1990	232
713. Les facteurs de la dynamique familiale en R.D.A. en 1990	234
72. La comparaison des facteurs de la dynamique familiale en 1990 avec ceux de 1980 et leur influence sur les types de "seconde transition familiale"	236
721. La comparaison des facteurs de la dynamique familiale en 1990 avec ceux de 1980	237
722. Les correspondances spatiales avec les typologies de la dynamique familiale en 1990 et leur influence sur les types de "seconde transition familiale"	240
Conclusion Générale	247
Annexes	259
Liste et signification des abréviations utilisées	260
Calque à l'échelle des NUTS I	280

Calque à l'échelle des NUTS II	281
Calque à l'échelle des NUTS III	282
Atlas	283
Cartes du chapitre 3	284
Cartes du chapitre 4	297
Cartes du chapitre 5	308
Cartes du chapitre 6	353
Cartes du chapitre 7	366
Lexique toponymique	376
Bibliographie	381
Zusammenfassung (résumé en allemand)	396
Summary (résumé en anglais)	398
Samenvatting (résumé en néerlandais)	400
Table des cartes, figures, graphiques et tableaux	402

AVANT PROPOS

Il y avait un homme qui s'appelait Thorvaldr ; c'était le fils de d'Ásvaldr fils d'Úlfr, fils de Thórir-aux-Bœufs. Son fils s'appelait Eiríkr le Rouge. Le père et le fils quittèrent le Jadarr¹ pour l'Islande, pour cause de meurtres, et colonisèrent le pays dans les Hornströnd, et habitèrent à Drangar. C'est là que mourut Thorvaldr. Eiríkr épousa alors Thjóðhildr, fille de Jörundr, fils d'Úlfr et de Thorbjörg-Poitrine-de-Knörr qui avait épousé Thorbjörn du Haukaldr [...]

Eiríkr avait épousé une femme qui s'appelait Thjóðhildr et il avait eu d'elle deux fils ; l'un s'appelait Thorsteinn et l'autre Leifr.

Snorri Sturluson : Saga d'Eiríkr le Rouge²

Cet extrait du début de la saga d'Eiríkr le Rouge –où se trouve le récit de la découverte de l'Amérique que les Vikings appelèrent Vínland vers l'An Mil par Leifr Eiríksson– montre, par la précision extrême des généalogies, le caractère fondamental qu'avait la famille dans les sociétés germaniques médiévales (nordiques et continentales).

L'ætt³, c'est-à-dire la famille, était la cellule de base de la société germanique où elle constituait une unité économique et politique vivant en

¹Province du sud ouest de la Norvège s'appelant aujourd'hui Jæren.

²Traduction de Régis Boyer.

³Ætt a en islandais moderne —langue qui diffère très peu du vieux-norrois— plutôt le sens de *clan d'origine*, soit la famille élargie qui prévalait à l'époque des vikings alors que famille au sens moderne du terme se dit *ffjölskylda*. À ce sujet, il est remarquable que dans les autres langues scandinaves continentales, le mot *famille* au sens moderne utilise la racine latine, puisque cela se dit *familj* en suédois et *familie* en norvégien-bokmål et en danois alors que la racine *ætt* se retrouve dans des mots en

autarcie relative. Chaque homme devait subvenir à ses besoins mais aussi défendre l'honneur de chacun de ses membres et le venger au cas où il aurait été sali.

*Meurent les biens,
Meurent les parents,
Et toi, tu mourras de même ;
Mais la réputation
Ne meurt jamais
Celle que bonne on s'est acquise.*

*Meurent les biens,
Meurent les parents,
Et toi, tu mourras de même ;
Mais je sais une chose
Qui jamais ne meurt :
Le jugement porté sur chaque mort.*

Edda Poétique⁴ Strophes 76-77.

Dans cette société, l'honneur de la famille et sa défense présentait un caractère quasi-religieux si bien que les rapports de filiation apparaissaient dans la formation des patronymes qui n'étaient pas fixes. Ainsi, par exemple, Leifr apparaît dans les sagas sous le nom de Leifr Eiríksson (fils d'Eiríkr). Cette tradition s'est maintenue de nos jours en Islande où chaque citoyen porte comme nom de famille le prénom de son père plus la désinence du génitif et "son" (fils) pour les hommes et dóttir (fille) pour les femmes.

La famille était donc l'unité de base de la société germanique pré- et paléo-chrétienne ; ce rôle s'est perpétué jusqu'à nos jours et la famille occupe encore une place importante, par exemple, dans la société allemande, que certaines fractures récentes ont mis en évidence. Ainsi, dans son analyse de l'après-guerre, Helmut SCHELKY⁵ attribue un rôle fondamental à la famille.

rapport avec la notion de famille élargie ; par exemple, nom de *famille* se dit *etnavn* en norvégien-bokmål et *descendant* : *ättling* en suédois.

⁴"L'edda poétique" transcrit des légendes très anciennes du fond commun germanique ; ses 35 poèmes, burlesques ou tragiques, content les aventures des Dieux et des Héros. Richard WAGNER s'en est inspiré pour écrire certains de ses Opéras.

⁵SCHELKY Helmut, 1955, *Wandlungen der deutschen Familie in der Gegenwart*, Stuttgart, 265 pages.

"Dans la lutte pour la survie, non seulement elle se révéla l'ultime communauté solidaire, mais elle offrait à l'individu une protection et une sécurité qu'il ne trouvait plus ailleurs. Elle fut le refuge naturel du survivant du IIIe Reich. Seule la famille le mettait à l'abri des accusations qui portaient sur des fonctions qui s'étaient effondrées entre-temps. Le débat public sur la responsabilité des Allemands dans le nazisme renforça ce mouvement de repli. Pour les allemands l'engagement politique s'était révélé pesant ou tout au moins risqué, tandis que la vie privée devenait synonyme de vertu."

INTRODUCTION

Dans les sociétés germaniques traditionnelles comme dans celles du reste de l'Europe, la famille était l'unité de base du groupe domestique et présentait un caractère de quasi universalité. Peu de personnes vivaient en dehors de ce modèle dont on distinguait académiquement 3 types principaux (les familles souches, communautaires et égalitaires) selon le nombre de familles nucléaires cohabitant dans le même ménage et le mode de transmission du patrimoine.

Cette famille sécuritaire à forte tutelle correspondait à celle d'une civilisation agraire que l'industrialisation des XIX^e et XX^e siècles a profondément ébranlée en transférant d'importants effectifs de population des campagnes vers les villes. A ce modèle traditionnel s'est donc substitué un modèle dit de la "famille nucléaire" qui était plus adapté à un mode de vie urbain si bien que certains auteurs nomment cette substitution "transition familiale"¹ en référence à la transition démographique à laquelle elle est globalement simultanée.

Le nouveau modèle est venu à présenter lui aussi un caractère de quasi universalité dans les pays développés du monde libre jusqu'aux années 60 où sa supériorité quantitative s'est vue peu à peu amoindrie.

Cette thèse s'inscrit temporellement à la suite de cette longue évolution mais surtout au moment où ce modèle dominant (la famille nucléaire) est contesté si bien que certains auteurs parlent dans leurs communications de nouveaux types de familles mais, avant de dissenter sur ce point, il est nécessaire dans cette introduction de dresser les limites de l'étude et de lui donner un cadre conceptuel.

Cette thèse dont l'intitulé est "*la notion d'échelle et l'analyse géographique de quelques variables de la dynamique familiale en Europe du Nord-Ouest de 1980 à 1990*" nécessite, comme tout travail de recherche en

¹HÖHN Charlotte, 1988, Von der Großfamilie zur Kernfamilie ? Zum Wandel der Familienformen während des demographischen Übergangs, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft* Volume 14, Wiesbaden, pages 237-250.

géographie de la population une double délimitation : délimitation de l'objet d'étude et délimitation spatiale.

L'objet de l'étude est composé par 4 variables de la dynamique familiale que sont :

- le taux brut de natalité ;
- le taux brut de nuptialité ;
- le taux brut de divortialité ;
- la proportion de naissances illégitimes.

Le choix de ces variables résulte d'un double souci : celui de la comparabilité internationale et celui d'analyser la mutation des populations à partir d'un objet qu'est la famille. En français courant, ce mot ayant de multiples acceptations ; il est donc nécessaire d'en donner une définition.

Définir la famille .

Étymologiquement, le mot famille vient du latin *familia* qui signifiait l'ensemble des esclaves et des serviteurs qui vivaient sous le même toit par opposition à la *gens*. Puis ce sens a légèrement évolué à partir de la fin de la République Romaine et du début de l'Empire où sa signification correspondait à celle de ménage au sens moderne du terme c'est-à-dire qu'une famille était composée de toutes les personnes vivant sous le même toit soit : maîtres et serviteurs.

Cette signification mettait en avant les liens socio-économiques (la communauté de vie) au détriment de ceux de sang.

Depuis l'antiquité, ce sens s'est modifié pour se restreindre et la *"famille² peut être définie comme une réunion d'individus :*

- *unis par des liens de sang ;*
- *vivant sous le même toit ou dans un même ensemble d'habitation ;*
- *dans une communauté de services."*

Cette définition laisse apparaître que la famille et le ménage sont deux notions très proches puisqu'elles nécessitent toutes les deux une unité

²CASTELLAN Yvonne, 1991, La famille, PUF, p3. Cette définition est la plus souvent admise dans la littérature et ce quelque soit la discipline concernée.

d'habitation et une communauté de services ; ce sont donc les liens de sang qui les différencient. En effet, l'enfant est au centre de la définition de la famille et, ce, avec une double signification :

1. dans un premier cas, le couple ou le parent seul a au moins un enfant, ce dernier peut avoir quitté le ménage parental dans le cadre du couple ;
2. dans un deuxième cas, tout couple est susceptible d'en concevoir un dans l'avenir.

Cette définition mélange donc des caractéristiques socio-économiques (la communauté de vie et de service) et biologiques (les liens de sang).

Pour sa part, Martine SEGALEN³ pose le problème de la façon suivante : *"la famille est un terme polysémique qui désigne à la fois individus et relation... ; c'est la cellule conjugale et les enfants d'aujourd'hui, c'est la maisonnée d'autrefois : nous l'appellerons ici groupe domestique"*. De même, elle remarque que *"la famille désigne dans d'autres contextes des relations entre individus ou unités familiales. Son sens peut être élargi si on parle, par exemple, de la famille Wendel, englobant une dynastie de parents qui bien sûr ne cohabitent pas, mais ont ensemble un patrimoine commun. C'est ce que nous entendrons ici par le terme de parenté"*.

Dans son exposé, Martine SEGALEN fait donc une distinction entre la parenté et le groupe domestique auquel elle donne un champ d'application plus restreint et cela apparaît comme fondamental pour d'autres auteurs comme, par exemple, Jürgen BÄHR.

Jürgen BÄHR explique que *"dans de nombreux cas la famille peut être identifiée à une unité sociologique et juridique alors que le ménage peut être identifié à une unité caractérisée par une habitation et une gestion économique commune"*⁴. Il ajoute en guise d'explication : *"à chaque ménage peuvent appartenir des personnes étrangères à la famille (par exemple des*

³SEGALEN Martine, 1981, Sociologie de la famille, Armand Colin, Paris, 282 pages.

⁴BÄHR Jürgen, 1983, Bevölkerungsgeographie, Ulmer Verlag, Stuttgart, 425 pages. (traduction personnelle)

domestiques, des ouvriers agricoles...etc.) et, au contraire, tous les membres d'une même famille ne doivent pas cohabiter dans le même ménage.⁵"

Dans cette définition, il reprend la définition du Statistisches Bundesamt⁶ qui est la suivante : *"Les familles sont des couples ou des pères et mères qui vivent seuls avec leurs enfants célibataires (familles à deux générations). Dans la statistique familiale, il est tenu compte d'un cycle familial idéal et délimité ; cela signifie que sont considérés comme familiaux les couples avant la naissance des enfants (familles noyaux) et que, quand les enfants ont quitté le ménage parental, il subsiste une famille-reste. A la catégorie des familles-reste appartiennent aussi les mariés-séparés, les divorcés et les veufs, c'est-à-dire les personnes qui ont été précédemment mariées.⁷"* Ce concept de famille-reste avait pour effet d'augmenter sensiblement le nombre total des familles aux dépens de celui des ménages d'une personne.

Or, cette nuance ne se trouve que dans les statistiques allemandes d'avant le recensement de 1987 mais une comparaison dans le temps est possible ; pour cela, il suffit de soustraire le nombre de familles-reste sans enfant au nombre total des familles.

Hormis cette nuance, les instituts statistiques des autres états étudiés se sont tous inspirés de la recommandation de l'Organisation des Nations Unies qui est la suivante : *"comptent comme familles aussi bien les couples avec ou sans enfant(s), les célibataires qui élèvent seuls un ou plusieurs enfant(s), les pères et mères séparés, divorcés ou veufs qui habitent avec leur(s) enfant(s) dans le même ménage."*

Bien qu'elle diffère sensiblement du sens commun, la définition du mot famille apparaît donc relativement concordante selon les différentes sources citées ci-dessus qui font toutes référence au caractère dual de la famille (les liens de sang et la communauté de biens et de services).

⁵BÄHR Jürgen, 1983, *Bevölkerungsgeographie*, Ulmer Verlag, Stuttgart, 425 pages. (traduction personnelle)

⁶Institut Fédéral de Statistique Allemand.

⁷Définition de l'Institut Fédéral de Statistique Allemand ; traduction personnelle.

Typologie des Ménages selon le Recensement Allemand du 25 mai 1987

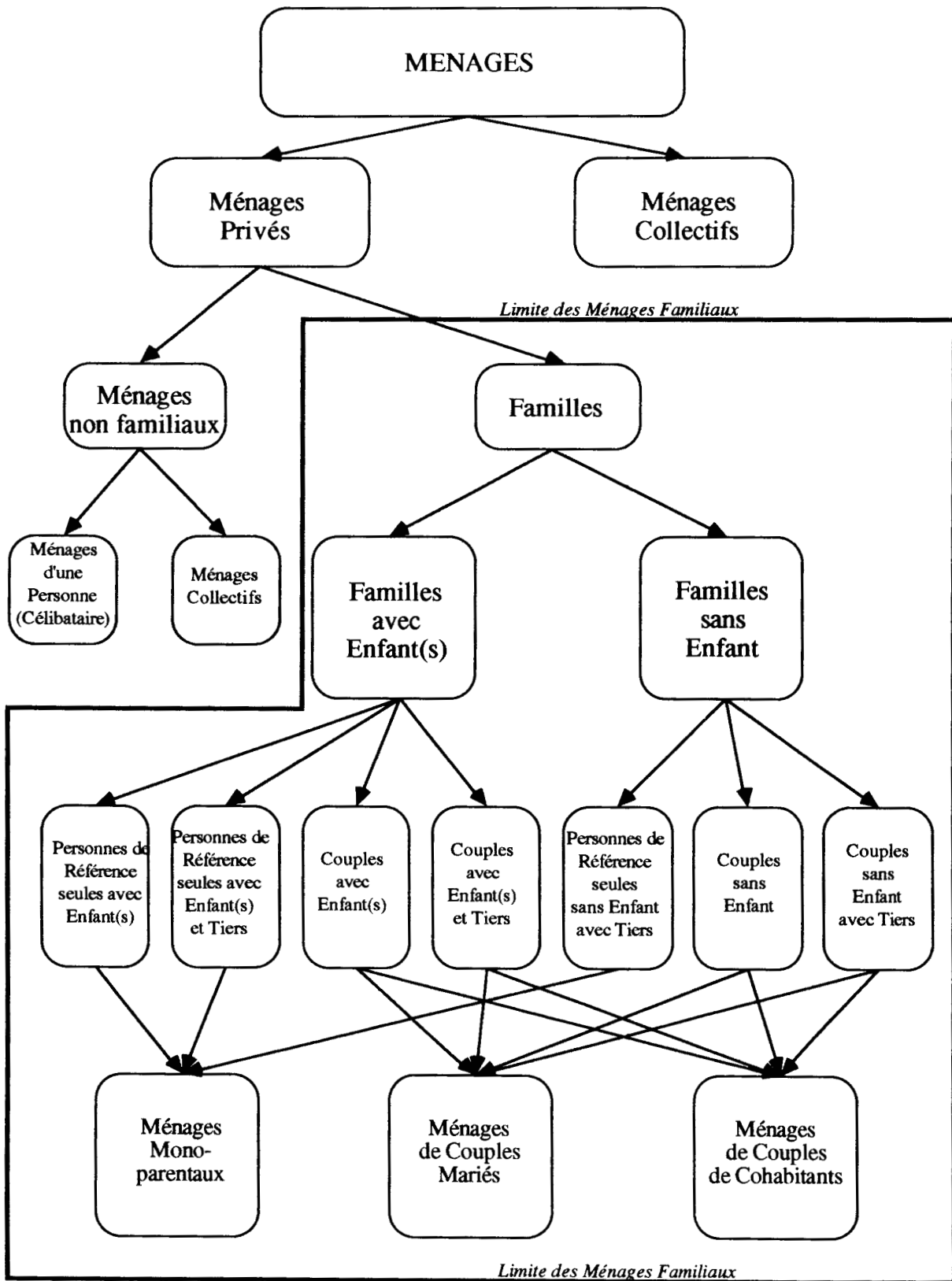


Figure n°1

Dans de nombreuses publications, en même temps que la famille apparaît souvent la notion de ménage. *"Comme ménage compte toute unité économique et d'habitation formée par une communauté de personnes aussi bien que par une personne seule. A un ménage peuvent très bien appartenir des parents ou des personnes étrangères à la famille."*⁸

Cette définition montre que la notion de famille est plus restrictive que celle de ménage puisque, le ménage étant une unité de logement, tout individu fait partie d'un ménage alors que tout individu ne fait pas partie d'une famille. Pour être tout à fait précis, il est donc nécessaire de dresser une typologie des ménages pour préciser lesquels sont familiaux et c'est ce que montre la figure 1⁹.

Ce schéma permet avant tout de préciser que le mariage n'est pas fondamental et qu'un couple de cohabitants forme une famille tout aussi bien qu'un couple marié mais surtout que **les liens de sang et la communauté de biens et de services** sont bien au centre de la définition de la famille.

Il permet aussi d'entrevoir les difficultés liées au fait que la famille ne corresponde pas, contrairement au ménage, à une définition statistique universelle ce qui constitue une contradiction importante avec son caractère universel. En effet, il apparaît dans la littérature scientifique que *"toutes les sociétés sont pourvues d'une institution remplissant plusieurs fonctions dont la principale est d'assurer la pérennité du groupe. Dans les sociétés agraires traditionnelles de l'Europe, la famille constituait souvent une unité économique de production et de consommation ainsi qu'un lieu privilégié de l'exercice de la sexualité entre partenaires autorisés mais aussi, par conséquence, le lieu de l'éducation des enfants"*¹⁰.

⁸Définition du Statistisches Bundesamt, traduction personnelle.

⁹La présentation de cette typologie des ménages est reprise à partir de celle d'Olivier Blanc qui l'avait contruite à partir de celle du recensement suisse de 1980 et je l'ai adapté en utilisant la terminologie du recensement de la R.F.A. du 25 mai 1987. BLANC Olivier, 1986, Les Ménages en Suisse : Quelques Aspects de leur Evolution de 1960 à 1980 à travers les Statistiques de Recensement, Les familles d'Aujourd'hui, colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, AIDELF, Paris, pp. 129-142.

¹⁰SEYS-BINTEIN François-Olivier, 1990, Etude sur la famille en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Mémoire de D.E.A., Lille, 132 pages.

Ainsi, par exemple, la Loi Fondamentale¹¹ Allemande place la famille et le couple sous la "*protection particulière de l'Ordre Étatique*" alors que les Nations Unies, pour leur part, parlent de la famille comme "*unité élémentaire de la vie humaine*".

Le but premier de cette thèse était donc de décrire et d'expliquer la diminution de la taille des familles au cours de la décennie précédente puisque nous possédons actuellement le recul nécessaire pour ce travail. Or, la taille moyenne des ménages n'est calculée que dans 3 états¹² sur les 4 étudiés et ce uniquement au moment des recensements généraux de population qui ne sont pas effectués simultanément ce qui rend impossible toute comparaison internationale scientifiquement rigoureuse. De plus, la distinction entre ménages et familles n'est pas toujours faite dans les extraits des recensements respectifs.

Par contre, les instituts statistiques publient des données annuelles sur la dynamique des populations. Parmi ces variables, il est possible de distinguer 3 événements qui ont une influence statistique certaine sur la taille moyenne des familles —cet aspect sera traité en détail pour la R.F.A. à la fin du chapitre 1— ; il s'agit de la naissance, du mariage et du divorce¹³.

De plus, les indicateurs démographiques qui témoignent de l'évolution quantitative de ces événements dans les relevés statistiques, subissent des variations faibles mais non négligeables au cours des années 80. Il est possible de citer, à titre d'exemple, le début de la chute des taux bruts de divortialité à partir de 1985 dans certaines régions d'Allemagne ou encore, à la même date le changement d'aspect de la courbe de l'indice conjoncturel de fécondité qui, après avoir chuté commence à remonter.

L'analyse de ces différentes définitions de la famille montre donc que la combinaison de plusieurs événements que sont la naissance, le mariage ou le

¹¹La constitution allemande de 1949 s'appelle Grundgesetz (Loi Fondamentale) ; cette dénomination avait pour but de marquer son caractère provisoire dans l'attente d'une solution du "problème allemand" (plus personne ne la remet en question) mais aussi de la démarquer symboliquement de la Verfassung (constitution) de la République de Weimar qui avait permit l'accession d'Hitler au pouvoir en 1933.

¹²En Allemagne, est publié un "mikrozensus" qui est une enquête très précise et effectuée sur 1% de la population dans laquelle sont fournis des renseignements sur la taille moyenne des familles mais les indicateurs ne sont pas régionalisés à une échelle plus fine que celle des Länder.

¹³Le divorce n'est pas à proprement parlé une variable dynamique mais plutôt une variable structurelle des populations dans le sens où il ne s'agit que d'un changement de statut matrimonial.

divorce constitue, en quelque sorte, la dynamique familiale, ces événements marquant la création ou la dissolution de la famille.

Une comparaison internationale en Europe du Nord-Ouest

Les 4 indicateurs choisis pour l'étude des dynamiques familiales sont des indicateurs relativement simples afin de préserver leur comparabilité internationale car ce sont des ratios où le numérateur est constitué par le nombre d'événements survenus au cours de l'année et le dénominateur, la population concernée, c'est-à-dire la population moyenne de l'année dans le cas des 3 taux et le nombre total de naissances dans le cas de la proportion de naissances illégitimes.

Ce choix des variables a donc été effectué en fonction de la comparaison internationale puisqu'il fallait que ces variables fussent dans tous les pays étudiés définies de la même manière et calculées simultanément ce qui explique aisément ce choix d'indicateurs simples.

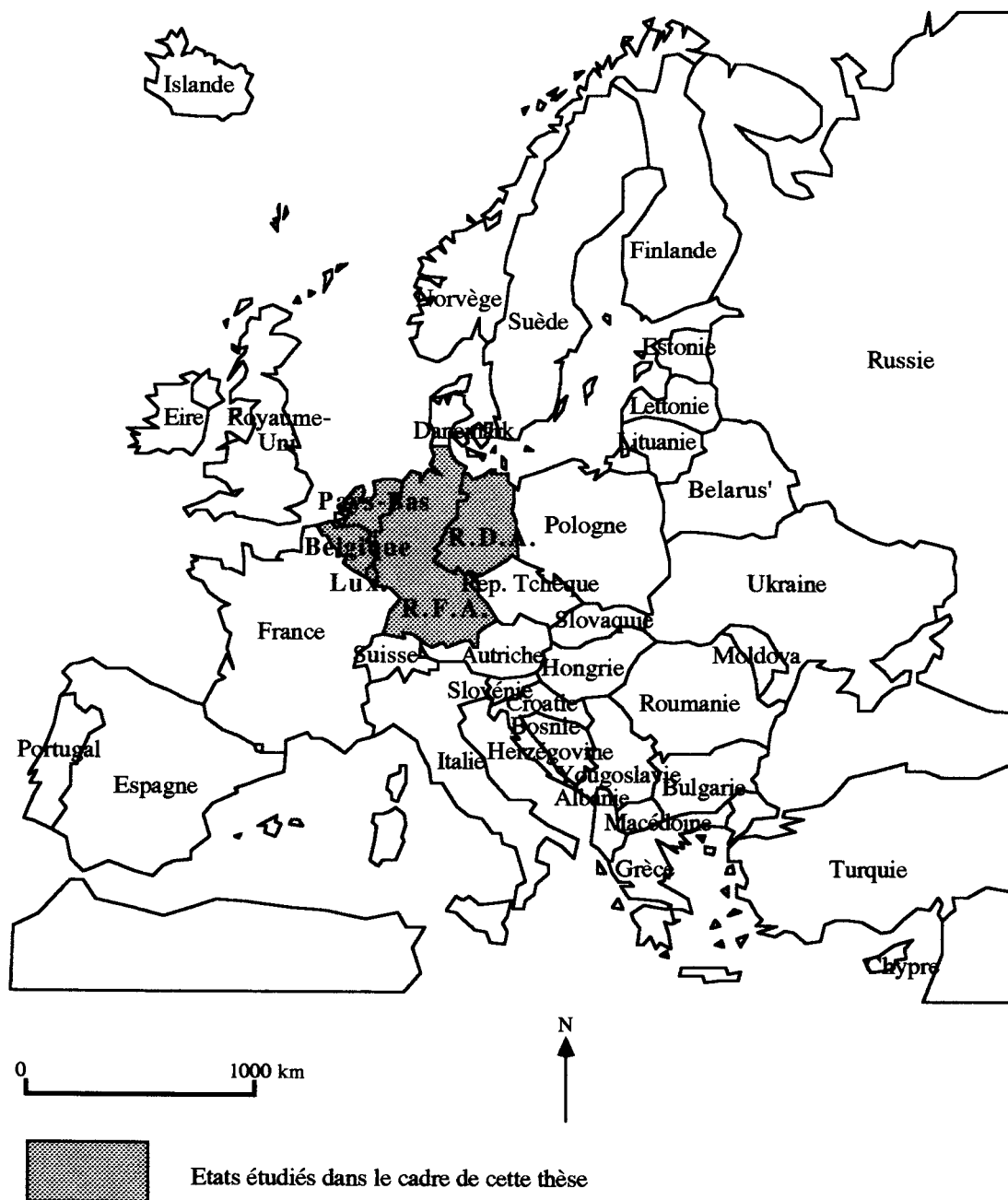
Cette thèse s'inscrit dans la suite logique d'un cursus personnel au cours duquel les travaux de recherche avaient déjà porté sur l'étude des familles, aux Pays-Bas pour la Maîtrise, et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie pour le D.E.A.. Lors de la rédaction du projet de thèse, nous convînmes avec Monsieur le Professeur THUMERELLE de garder le même sujet mais en améliorant l'approche méthodologique et en élargissant le champ spatial et donc de la consacrer dans le cadre du Laboratoire de Géographie Humaine à l'Europe du Nord-Ouest non-française et continentale c'est-à-dire au Benelux et à l'Allemagne¹⁴.

Dans la conception du sujet, une certaine unité spatiale sous-jacente était perceptible ; il s'agissait de l'axe rhénan en tant que trait d'union des régions étudiées. Toutefois, l'unification allemande du 3 octobre 1990 a profondément modifié cet équilibre en adjoignant aux 10 premiers états de la R.F.A. et à Berlin, 5 nouveaux états et Berlin-Est. La R.F.A. dont une grande partie de l'activité économique et politique était concentrée dans la vallée du

¹⁴Sur le plan du vocabulaire, il est nécessaire de préciser l'utilisation des mots R.F.A., R.D.A. et Allemagne. Au cours de toute la thèse, j'utiliserai les mots R.F.A. et R.D.A. quand il s'agira de ces états dans leurs frontières d'avant le 3 octobre 1990 et Allemagne quand il s'agira de la R.F.A. dans ses frontières d'après cette date ou des deux pays globalement.

Carte n°1

Localisation des états étudiés en Europe*



* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et le République de Macédoine.

Rhin et ses marges, devint par cette intégration un pays d'Europe Moyenne à part entière. Cela rendait donc l'espace étudié moins homogène, certes, mais plus riche car plus varié. Cette délimitation spatiale comprenant 5 états¹⁵ —la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la R.F.A. et la R.D.A.— présentait alors pour moi un triple intérêt :

1. Celui de l'ancrage dans la communauté européenne (pendant la recherche) qui permettait de travailler avec des données de qualité mais aussi sans entraves administratives d'aucune sorte.

2. Sur le plan de l'évolution des variables démographiques, les cartes européennes montrent bien que ces 5 pays se trouvent au croisement de plusieurs configurations d'indicateurs :

- la configuration scandinave qui est marquée par une remontée récente et conséquente du niveau de natalité associée à une forte proportion de naissances hors mariage et un âge moyen des mères à la naissance des enfants parmi les plus élevés, le niveau de nuptialité y étant logiquement plutôt faible et celui de divortialité plutôt fort.

- La configuration de l'Europe de l'Est sortant du communisme où, quand l'emprise de l'église est devenue faible, la natalité, le pourcentage de naissances illégitimes, la nuptialité et la divortialité sont à des niveaux parmi les plus élevés du continent, le système socialiste permettant de sortir plus précocement de l'enfance comme en témoigne l'âge moyen des mères à la naissance des enfants. Quand l'emprise de l'église est plus forte, le niveau des indicateurs est plus modéré ; il est intéressant à ce sujet de comparer sur les cartes les situations de la Pologne et de la Russie.

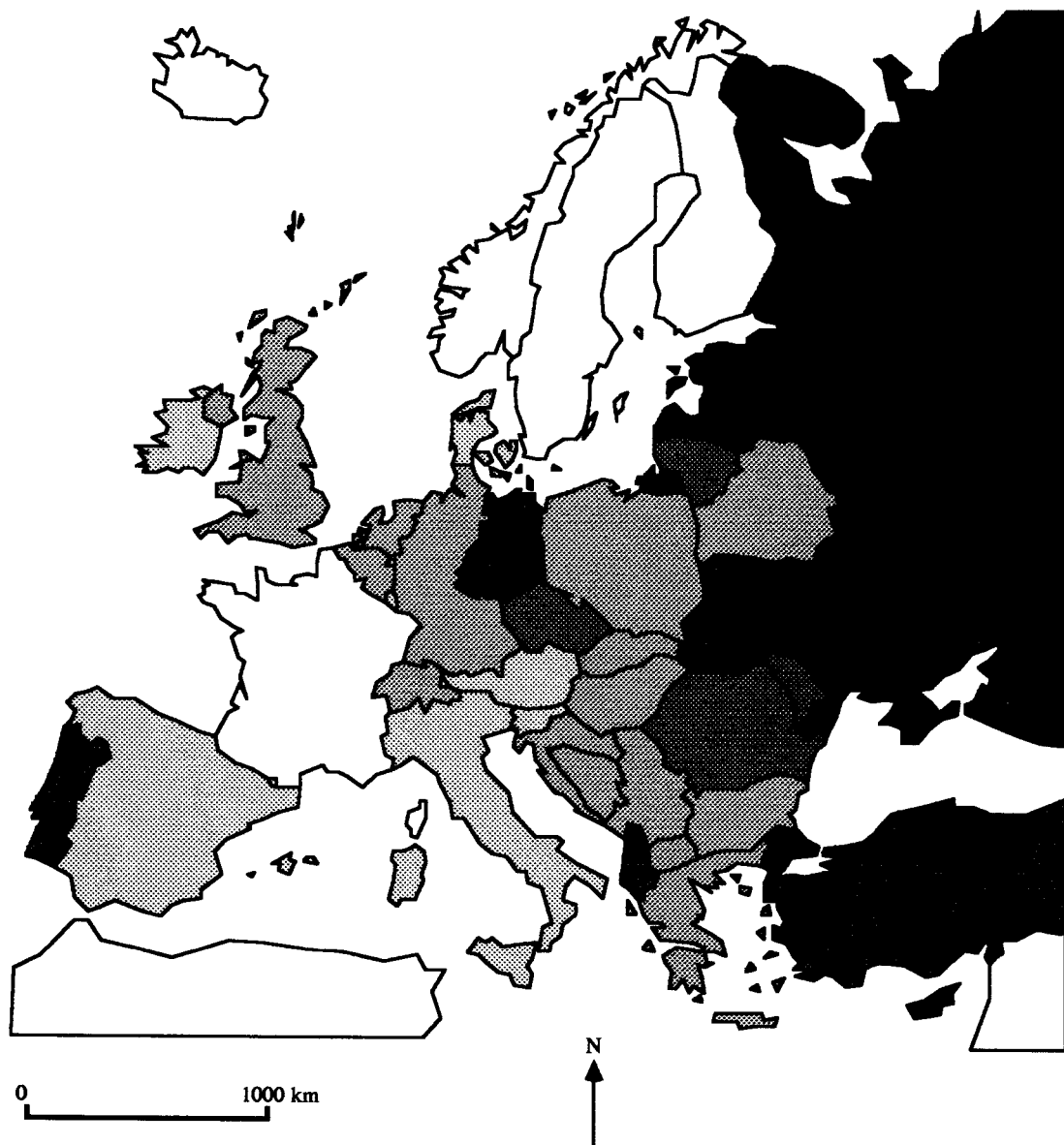
- La configuration française qui ne diffère sensiblement de celle des cinq états étudiés que par son faible niveau de nuptialité associé à une plus forte natalité caractérisée par 1 tiers de naissances illégitimes.

- La configuration des pays germaniques alpins à laquelle il faut curieusement associer la Slovénie qui comme l'Allemagne fait partie de la diagonale de faible natalité qui traverse l'Europe mais qui connaît cependant

¹⁵Il s'agit bien de 5 pays car, cette thèse portant essentiellement sur les années 80, l'Allemagne était encore séparée en 2 états indépendants délimités par le "rideau de fer" et le "mur de Berlin".

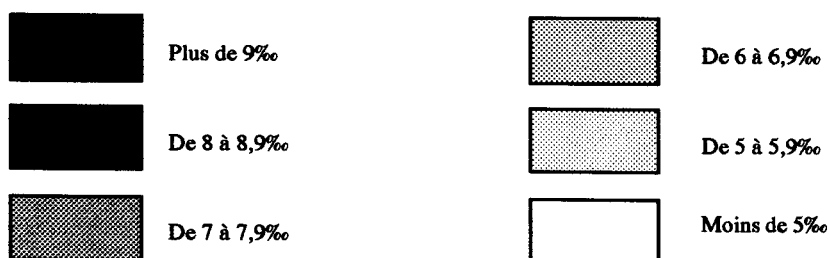
Carte n°2

Taux Brut de Nuptialité en Europe* en 1989



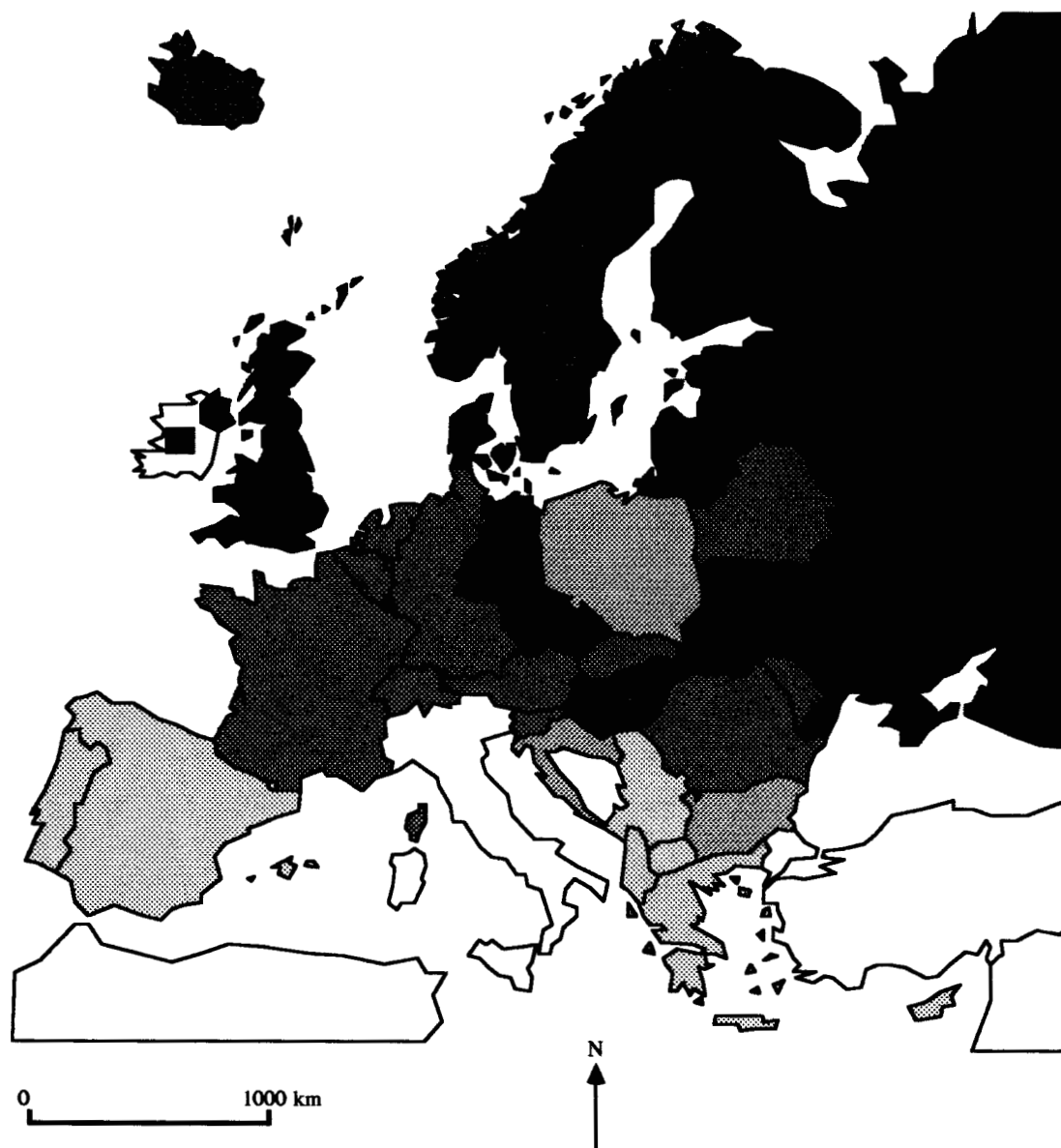
Source : Council of Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, l'ex-URSS et la Tchécoslovaquie : annuaires statistiques respectifs de 1990.

* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine.



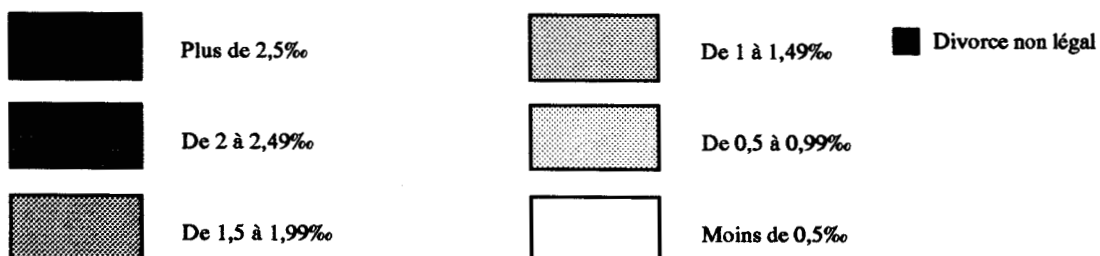
Carte n°3

Taux Brut de Divortialité en Europe* en 1989



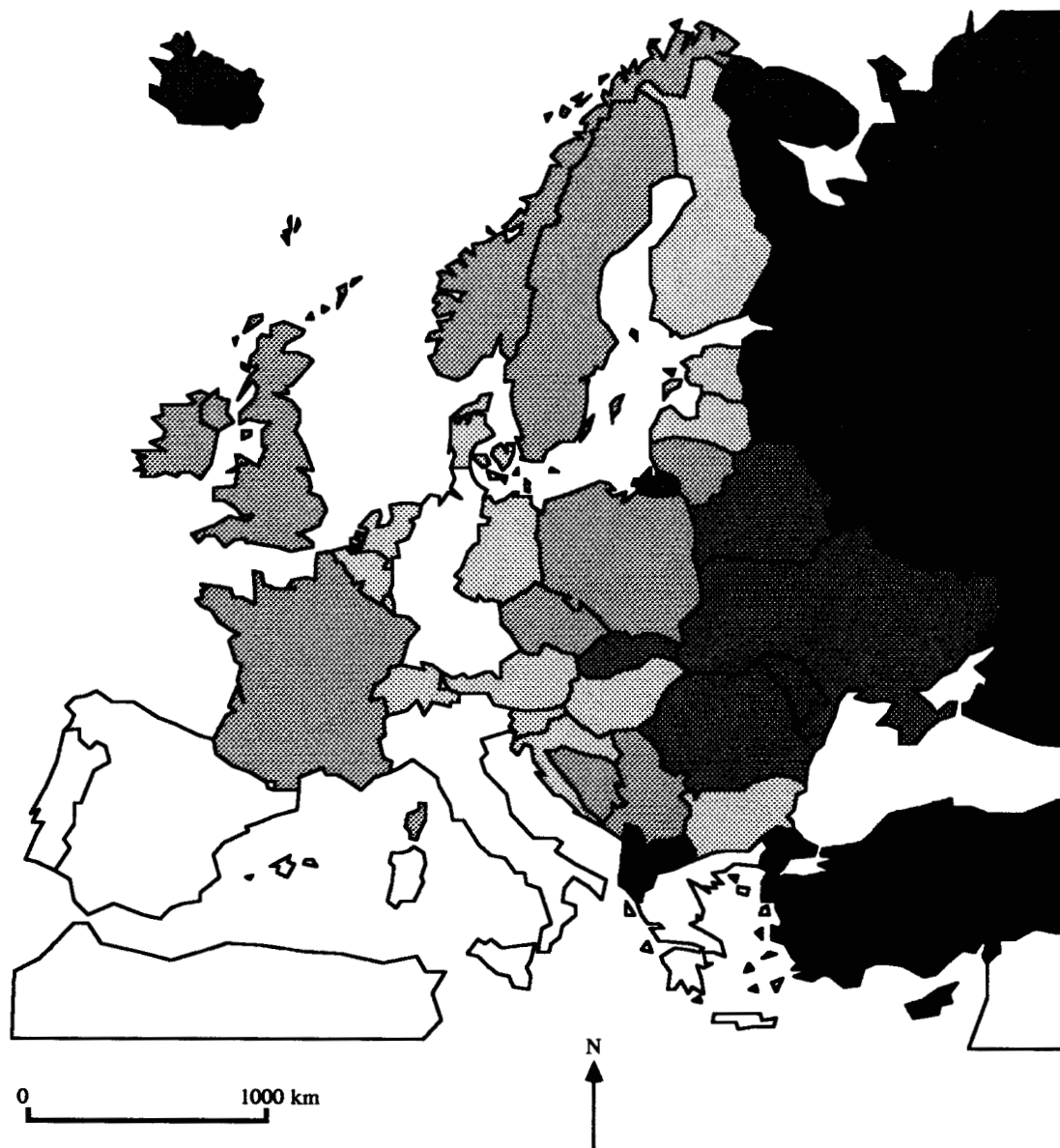
Source : Council of Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, l'ex-URSS et la Tchécoslovaquie : annuaires respectifs de statistiques de 1990.

* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et le République de Macédoine.



Carte n°4

Taux Brut de Natalité en Europe* en 1989



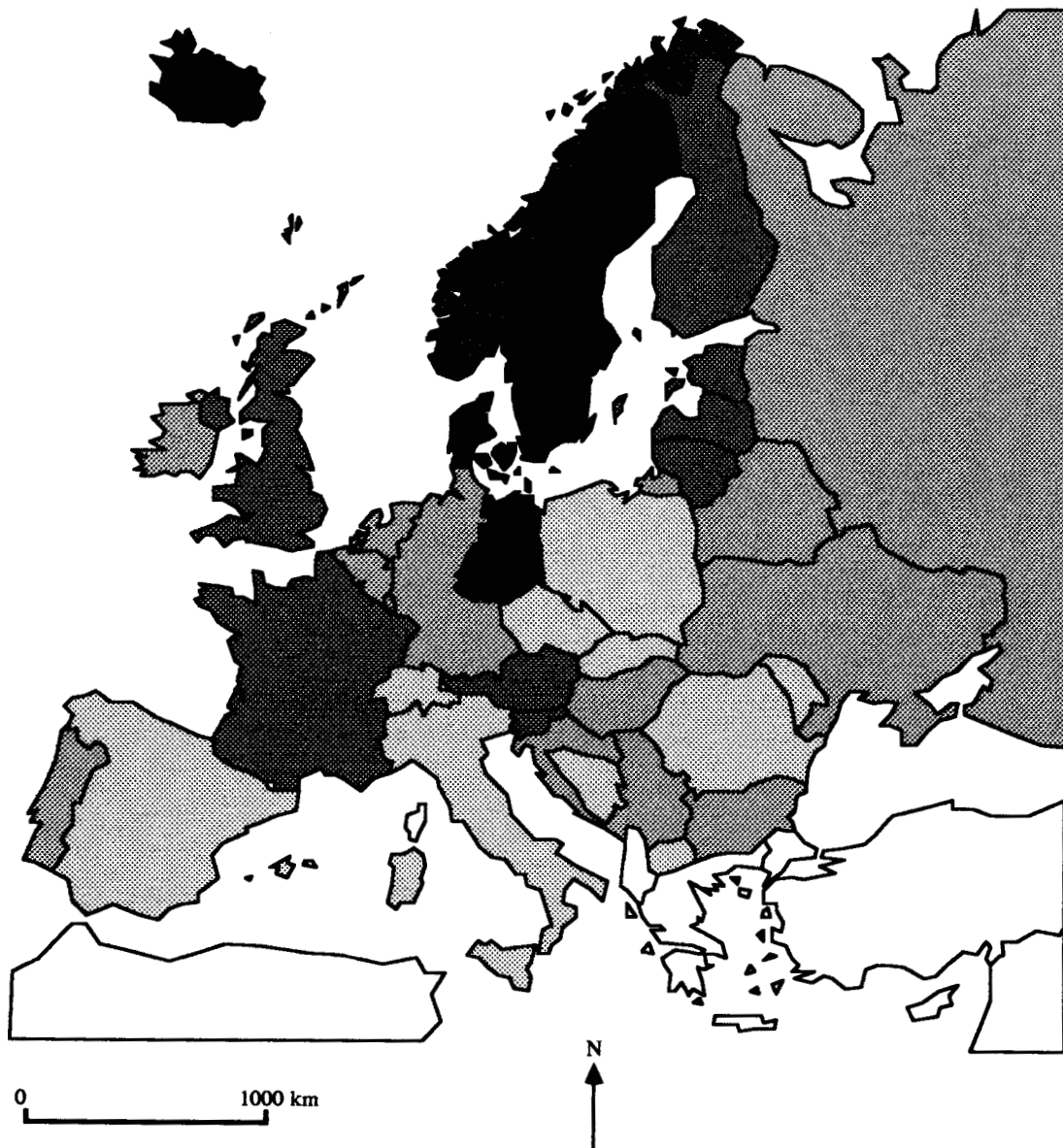
Source : Council of Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, l'ex-URSS et la Tchécoslovaquie : annuaires respectifs de statistiques de 1990.

* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et le République de Macédoine.



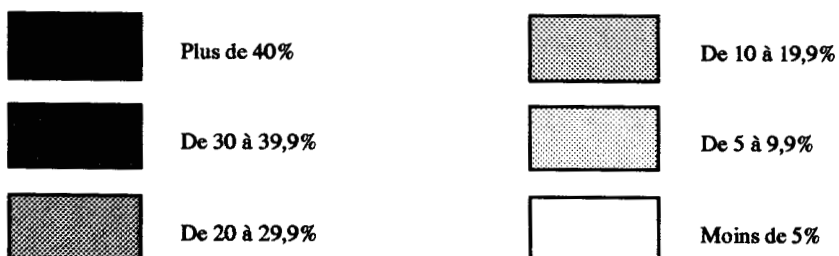
Carte n°5

Pourcentage de Naissances Illégitimes en Europe* en 1989



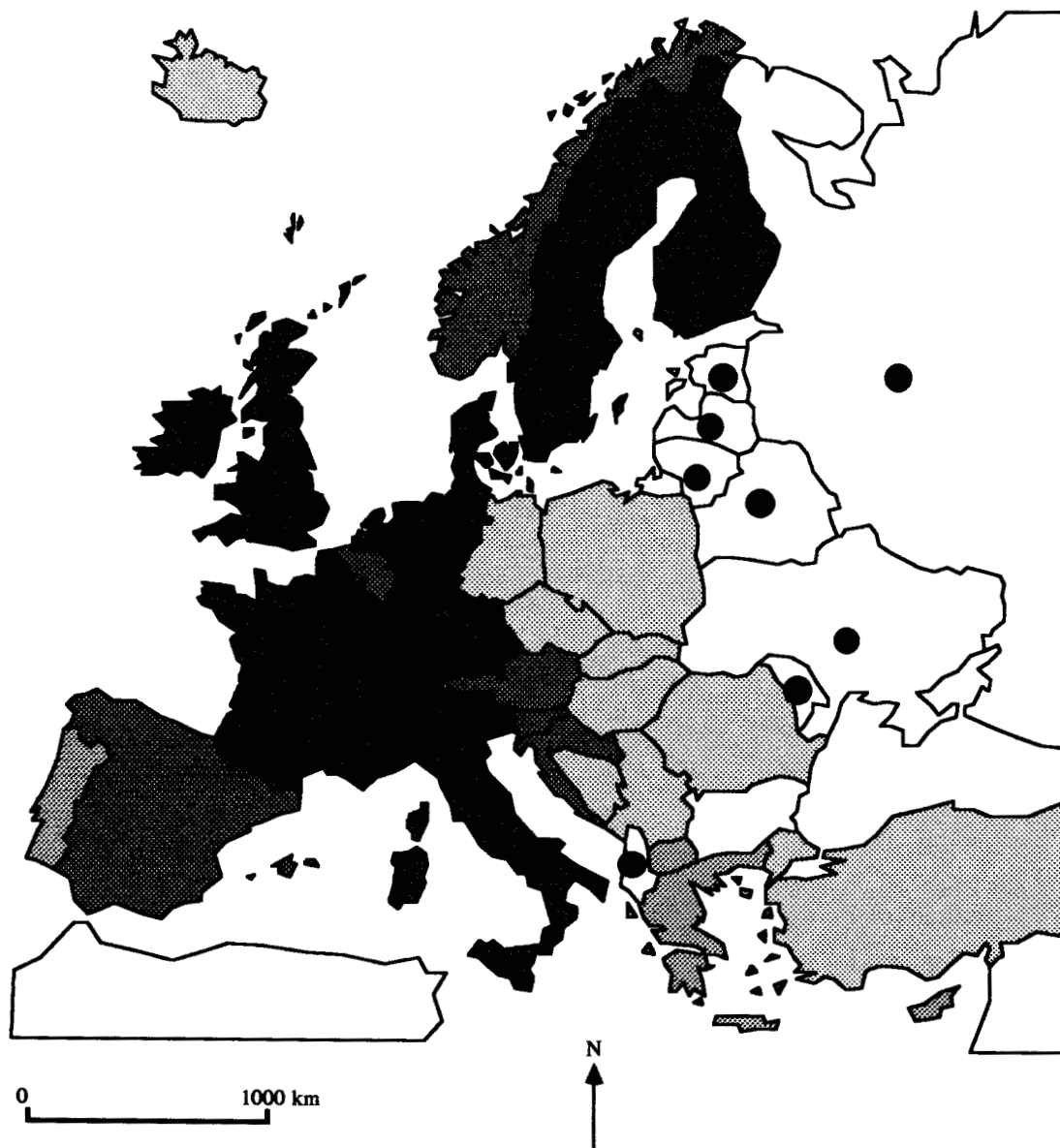
Source : Council of Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, l'ex-URSS et la Tchécoslovaquie : annuaires respectifs de statistiques de 1990.

* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine.



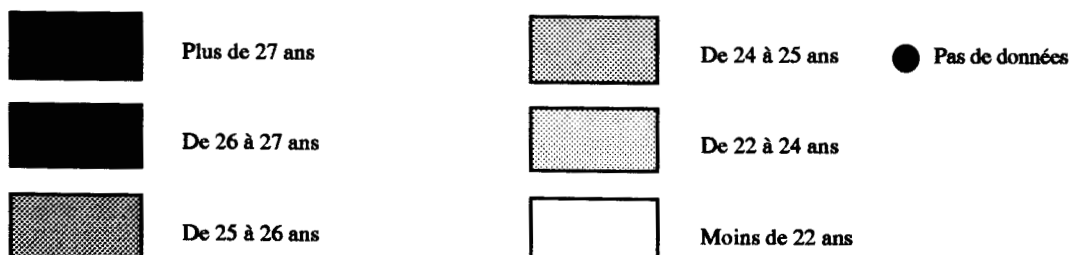
Carte n°6

Age moyen des mères à la naissance du premier enfant en Europe* en 1989



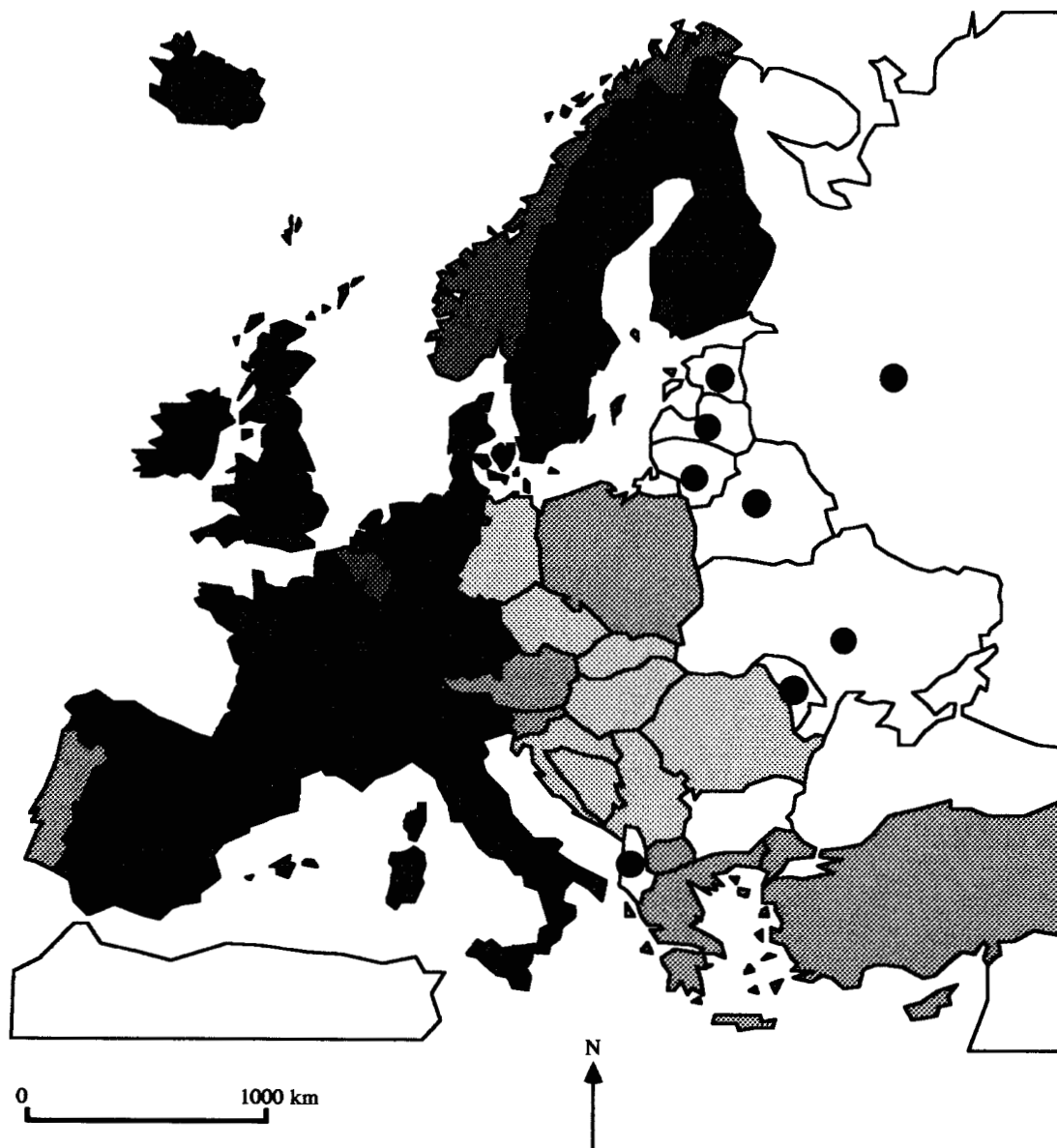
Source : Council of Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, l'ex-URSS et la Tchécoslovaquie : annuaires respectifs de statistiques de 1990.

* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine.



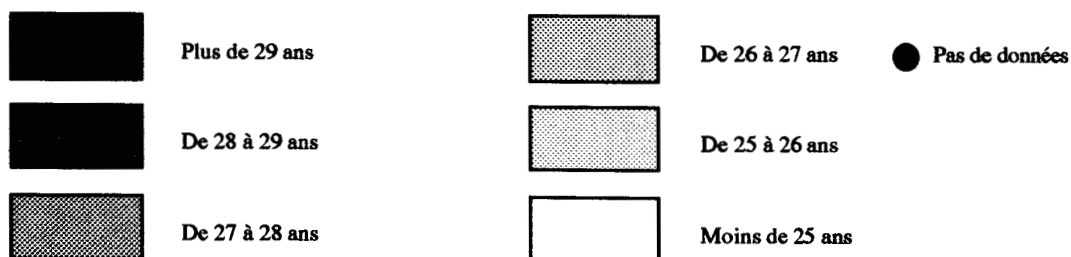
Carte n°7

Age moyen des mères à la naissance de tous les enfants en Europe* en 1989



Source : Council of Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, l'ex-URSS et la Tchécoslovaquie : annuaires respectifs de statistiques de 1990.

* Les frontières sont celles qui étaient reconnues par l'Organisation des Nations Unies au 1er janvier 1992 hormis pour celles entre les deux Allemagnes et entre la République Fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine.



un niveau de natalité légèrement plus élevé associé, dans le cas de l'Autriche et de la Slovaquie, à une proportion de naissances illégitimes 2 fois plus élevée que celle observée en R.F.A..

Dans le cadre de cette thèse, il sera intéressant de ne pas oublier les configurations démographiques des voisins immédiats afin de se demander si elles ne dépassent les frontières étatiques et ne se retrouvent pas au niveau des configurations régionales qui seront analysées ultérieurement.

3. L'intérêt d'un espace au centre de l'Europe des fortes densités présentant une certaine unité économique et culturelle ce qui permet d'atténuer les effets certains de la répartition spatiale et de la structure démographique des populations sur leur dynamique.

La notion d'échelle

L'intitulé de la thèse commence avec l'expression "la notion d'échelle" ; cela signifie que cette étude démogéographique sera menée avec, en filigrane, la question de l'importance de l'échelle d'agrégation des données sur les résultats de la recherche mais aussi, par le croisement de données concernant les mêmes groupes de population, de vérifier la véracité des résultats de la recherche.

Matériellement, cette thèse consistera en une analyse des mêmes données concernant l'ensemble des populations des 5 états à trois échelles différentes avec un découpage spatial de plus en plus fin. Ce découpage est celui des NUTS I, II et III qui ont été déterminées par l'Institut Statistique des Communautés Européennes nommé EUROSTAT et basé à Luxembourg. Les délimitations précises et les correspondances nationales de ces NUTS seront expliquées en détail dans le deuxième chapitre de cette thèse.

Sur le plan de la qualité de l'information, ce travail à trois échelles permet une analyse très fine car progressive des disparités spatiales en matière de dynamique familiale.

Une étude sur 11 ans

Dans le même état d'esprit, cette thèse se propose d'analyser les dynamiques familiales sur 11 ans de 1980 à 1990 à cause d'un constat simple. La plupart des travaux de recherche en géographie de la population ne se servent que de l'évolution temporelle en introduction car la masse de données nécessaire est trop importante. Dans le cadre d'une thèse qui est un travail de longue haleine, cet axe de la recherche devient possible. De plus, il me semblait intéressant d'éliminer ainsi l'effet "année exceptionnelle" en étudiant l'évolution des variables sur 11 années mais aussi d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution des dynamiques familiales afin d'en analyser les constances et les changements.

De plus, limiter l'étude temporellement de 1980 à 1990 avait une double raison. Avant 1980, les évolutions étaient constantes et la situation était relativement simple alors qu'à partir de cette date, de nouveaux phénomènes apparaissent, comme par exemple, la remontée du niveau de natalité. La date de fin, 1990, a été déterminée par les conditions matérielles puisqu'elle correspond à la limite à laquelle il était possible d'obtenir des données démographiques si bien que la proportion de naissances illégitimes manque déjà pour la Belgique en 1990 (elle sera publiée au premier semestre 1995) et, dans l'ex-R.D.A., les nombres de divorces n'ont pas, en raison des changements politiques, été calculés pour cette année ; ils ne le seront sans doute jamais.

Problématique

Le premier but de cette thèse est de montrer la pertinence d'une approche géographique des dynamiques familiales car, à ce jour, très peu de travaux en la matière ont été publiés si bien que cette thèse a indéniablement un caractère novateur.

Il s'agira donc de montrer la pertinence d'une approche spatiale des dynamiques familiales et, dans un premier temps, cela consistera à décrire et à analyser l'évolution, au cours de ces 11 années, de ces 4 variables. Ce choix correspond à la volonté de comprendre quels ont été les changements des

structures familiales pour mieux saisir les mutations de ces sociétés de l'Europe du Nord-Ouest.

Dans un second temps, il sera question de comprendre quels sont les facteurs des dynamiques familiales en 1980 et en 1990 et ainsi analyser si des changements sont observables, à quelles mutations de la société évoquées ci-dessus ils correspondent et, s'il y a pérennité de l'importance des facteurs, d'en "décortiquer" les raisons.

Après cette phase de description et d'analyse, le second but de cette thèse sera de répondre à quelques questions qui en constituent la problématique au sens strict afin de montrer la complémentarité d'une approche géographique de la famille avec celles d'autres sciences humaines pour une bonne compréhension de la complexité des dynamiques familiales contemporaines. Ces questions, au nombre de 5, sont les suivantes :

- Les différences spatiales de répartition des modèles familiaux sont-elles liées à des disparités socio-économiques et ou socio-culturelles ou à des conceptions régionales de la famille ?

- Dans le cadre de l'évolution au cours des années 80, observe-t-on une diffusion spatiale des nouveaux comportements démographiques ou une évolution parallèle des différentes régions ?

- Retrouve-t-on, aux 3 échelles d'analyse, les mêmes résultats ?

- Quelle est, parmi les trois échelles d'analyse, la plus appropriée à une approche géographique des dynamiques familiales ?

- Existe-t-il un effet du découpage administratif sur les données agrégées fournies par les instituts statistiques et donc sur les résultats de la recherche ?

Plan de la thèse

Afin de répondre à cette problématique, le développement de cette thèse se fera en 3 parties et 7 chapitres. Ce plan est le suivant :

Première partie : Repères scientifiques et méthodologiques. Dans cette partie, il sera question d'établir, à l'aide de méthodes empruntées à la démographie ou la sociologie, un carcan référentiel à l'étude géographique mais aussi d'expliquer les choix méthodologiques qui ont été opérés afin de mener à bien ce travail de recherche. Cette partie comprendra deux chapitres — chaque chapitre répondant à l'un des deux souhaits émis ci-dessus— :

- **Chapitre 1 : Évolution des structures familiales au cours du XXe siècle.**

- **Chapitre 2 : Présentation méthodologique.**

Deuxième partie : les dynamiques familiales et leurs facteurs en 1980. Dans cette partie, il sera question d'analyser quelles étaient les dynamiques familiales en 1980, d'en dresser une typologie à chacune des échelles et enfin d'en analyser les facteurs. Cette partie comprend 2 chapitres :

- **Chapitre 3 : Les types de dynamiques familiales en 1980.**

- **Chapitre 4 : Les facteurs des dynamiques familiales en 1980.**

Troisième partie : l'évolution au cours des années 80, les dynamiques familiales en 1990 et leurs facteurs. Dans cette troisième et ultime partie, il sera question d'analyser l'évolution des variables de la dynamique familiale de 1980 à 1990 puis d'en dresser une typologie et de la comparer avec celle de 1980 et enfin d'analyser quels en sont les facteurs. Cette partie comprendra 3 chapitres :

- **Chapitre 5 : L'évolution des variables de la dynamique familiale et le concept de la "seconde transition familiale".**

- **Chapitre 6 : Les types de dynamiques familiales en 1990.**

- **Chapitre 7 : Les facteurs des dynamiques familiales en 1990 et leur influence sur la seconde "transition familiale".**

**PREMIÈRE PARTIE
REPÈRES SCIENTIFIQUES
ET MÉTHODOLOGIQUES**

CHAPITRE N°1 : ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES EN EUROPE DU NORD-OUEST AU COURS DU XX^e SIÈCLE

INTRODUCTION

"Il faut bien découper le temps pour concentrer les recherches mais il ne faut pas accepter ce qu'on est obligé de subir. Il convient de garder toujours présente l'étroite solidarité de tous les âges —solidarité qui n'est pas simple continuité, simple relation d'un anneau à l'anneau suivant dans la succession d'un chaîne causale, mais solidarité de notre présent avec tous les âges à la fois, et selon le même degré d'efficacité."¹

Dans son introduction, Philippe ARIES exprime la nécessité d'avoir une approche temporelle très vaste des populations afin de mieux comprendre leurs dynamiques et leurs répartitions actuelles. C'est pourquoi, dans le second chapitre de cette thèse, je m'attacherai surtout à décrire les évolutions de la famille au cours du XX^e siècle en faisant référence, le cas échéant, à la période antérieure. Cette approche se fera avec une finesse d'analyse grandissant proportionnellement au temps qui s'écoule. Cela signifie que je décrirai plus précisément les évolutions postérieures aux années 60 que celles qui leur sont antérieures.

Toutefois, il apparaît clairement que cette description présente un double intérêt supplémentaire ; il s'agit de :

- la nécessité d'une approche globale des structures familiales servant de carcan référentiel à l'étude aux différentes échelles ;

- la plus grande précision de l'information à l'échelle des états permettant une analyse plus fine des mécanismes dynamiques de l'évolution des structures familiales.

¹ARIES Philippe, 1948, réédité en 1979, Histoire des Populations Françaises, Edition du Seuil, Paris, 412 pages.

Bien qu'elle puisse être considérée comme une analyse démographique à macro-échelle puisqu'elle opérera une distinction entre les populations des 5 états étudiés,² dans son ensemble, cette analyse laissera, en quelque sorte provisoirement, l'approche géographique à l'écart et elle se fera avec des méthodes empruntées essentiellement à la démographie descriptive.

L'analyse démographique distingue traditionnellement deux types d'approches que l'on reporte sur un diagramme de Lexis : les analyses longitudinales et transversales.

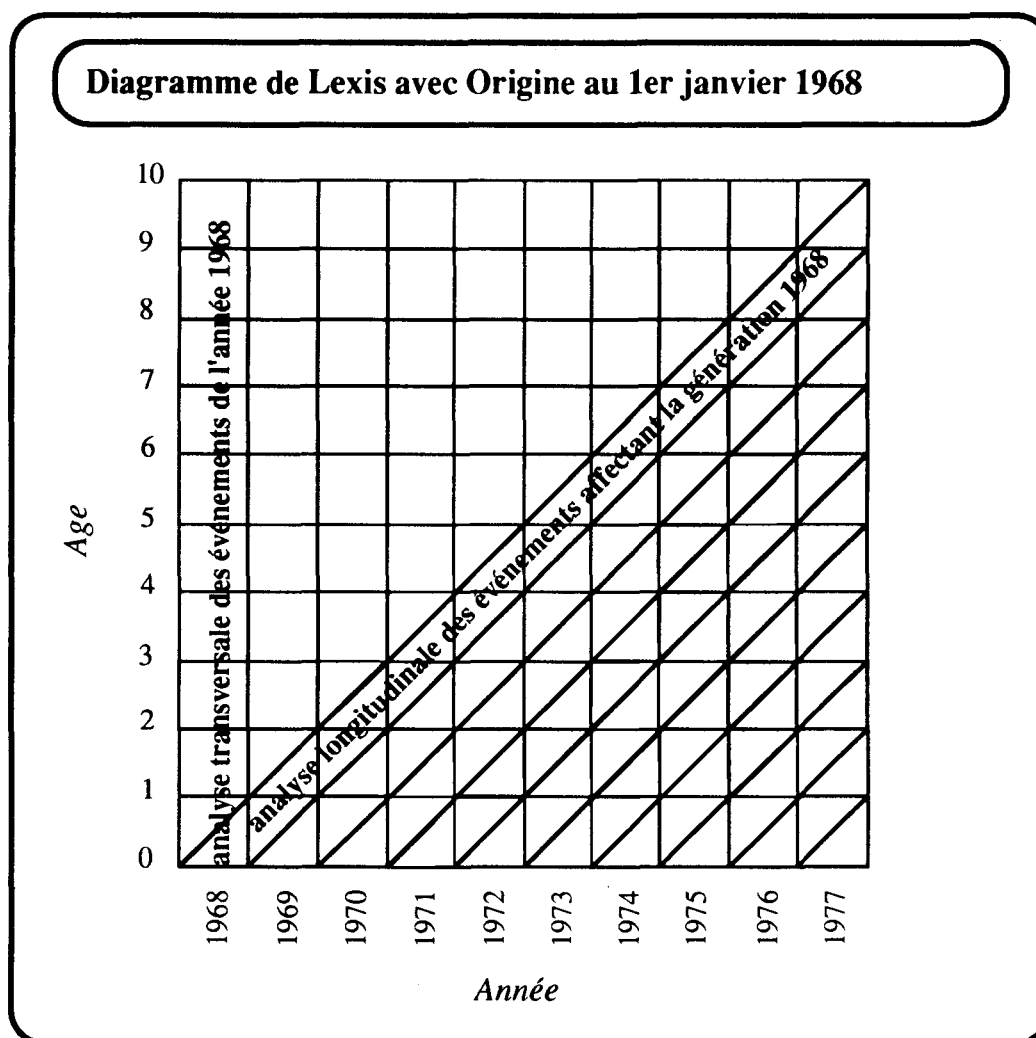


Figure n°2

²Il faut bien considérer que nous sommes en présence de 5 états étudiés puisque la R.F.A. et la R.D.A. ont constitué des entités politiques distinctes de 1949 à 1990.

L'analyse transversale étudie les événements d'une année et toute étude pluriannuelle consiste en une comparaison entre les indices se rapportant à la quantité d'événements survenus. Par exemple, on compare les Taux Bruts de Natalité d'année en année.

L'analyse longitudinale, elle, suit une génération et observe quels événements démographiques l'affectent et à quel(s) âge(s) ils l'affectent. Ainsi, elle peut, le cas échéant, comparer les comportements de différentes générations ou cohortes. A titre d'exemple, il peut s'agir de comparer le nombre d'enfants qu'ont conçu, au cours de leur vie féconde, plusieurs générations de femmes à l'âge de la ménopause. Cette mesure s'appelle précisément la *descendance finale*.

Ces deux approches sont donc de nature différente puisque l'analyse transversale apparaît comme plutôt statistique et l'analyse longitudinale, dans le cas présent, faute de données, comme plutôt analytique. Néanmoins cette différence de nature leur donne une certaine complémentarité. C'est pourquoi j'étudierai l'évolution de la famille selon ces deux méthodes en respectant leur différence de nature.

Avant de commencer réellement, il est nécessaire de préciser, qu'afin de ne pas trop charger cette analyse, je ne citerai, à titre d'exemple, qu'un seul des cinq pays étudiés quand ils présenteront les mêmes caractéristiques et que je les présenterai tous quand les comportements, qui y sont observés, diffèrent sensiblement les uns des autres.

Sur le plan de l'organisation, ce chapitre a été conçu en 3 parties, la première étant une étude des populations concernées en analyse longitudinale et les deuxième et troisième en analyse transversale. La limite entre les deux dernières est chronologique et située au milieu des années 60 ; ces parties sont :

- 1. Famille et cycle de vie : le concept du "cycle familial" ;
- 2. L'évolution de la famille jusqu'aux années 60 ;
- 3. L'évolution contemporaine de 1965 à 1990.

11. Familles et cycle de vie : le concept du "cycle familial"

111. Du cycle familial traditionnel...

En analyse longitudinale, les démographes de la famille se sont rendus compte que la majorité des individus reproduisait le même chemin comportemental au cours de leur vie. Dans chaque cohorte, le cycle de vie le plus répandu était celui de la famille nucléaire qui peut être schématisé en 6 phases successives.³

- Phase n°1 : la phase de construction du mariage, jusqu'à la naissance du premier enfant ;

- Phase n°2 : la phase d'agrandissement, de la naissance du premier enfant à celle du dernier ;

- Phase n°3 : la phase d'agrandissement terminée, de la naissance du dernier enfant au départ du premier ;

- Phase n°4 : la phase de décroissance, du mariage du 1er enfant à celui du dernier ;

- Phase n°5 : la phase du nid vide qui est également appelée phase post-parentale ;

- Phase n°6 : la phase terminale, du décès du 1er époux à celui de l'époux survivant.⁴

Ce modèle a longtemps été dominant dans la société occidentale et, dans des circonstances particulières, des individus pouvaient le biaiser.

³Statistisches Bundesamt, 1990, Familien Heute : Strukturen, Verläufe und Einstellungen, Metzler Poeschel Verlag, Stuttgart, 282 pages.

⁴Cette phase n°6 correspond au concept de "famille-reste" que l'on trouve dans les statistiques allemandes de la famille avant le recensement du 25 mai 1987.

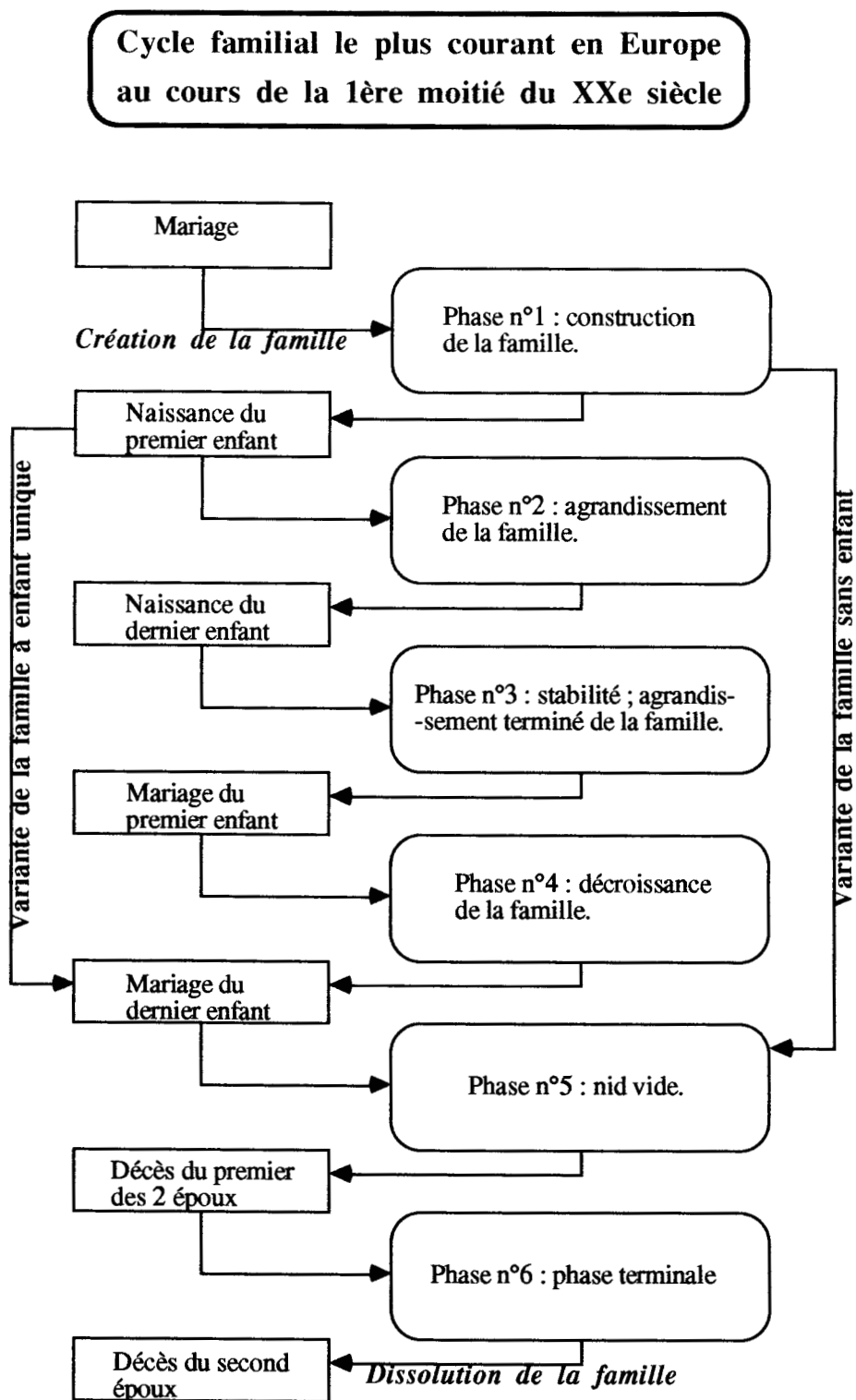


Figure n°3

Source : François-Olivier Seys-Bintein

Ainsi, par exemple, en Allemagne dans les années 30 une famille sur cinq restait sans enfant,⁵ soit à cause de la stérilité de l'un des époux pour la majorité d'entre elles, soit par choix des parents potentiels pour la minorité restante. Dans ce cas, le nombre de phases passe à 3, c'est-à-dire que l'on passait directement de phase post-nuptiale à celle du nid vide puisque celui-ci ne s'était jamais peuplé.

Dans le même ordre d'idées, la limite entre les phases 3 et 4 pouvait être plus floue quand l'écart entre les naissances des différents enfants permettait que le premier enfant partît avant que ne naquît le dernier.

Hormis ces biaisements dus à la rigidité du modèle, il existait bien une autre variante du concept de cycle familial ; il s'agissait du remariage.

Dans ce cas, l'époux survivant (il ne faut pas oublier que les cas de ruptures d'unions par divorce ou séparation étaient très rares) ne créait pas réellement un nouveau type de cycle familial mais recommençait le cycle en passant de la phase 6 à la phase 1 au sein de sa nouvelle famille.

Le concept de cycle familial était particulièrement adapté à la famille de l'après-seconde-guerre-mondiale quand *"tous les indices démographiques le confirmaient : le mariage triomphait, le célibat n'avait jamais été aussi rare et, même si les divorces étaient déjà fréquents dans certains pays, ils étaient presque toujours suivis d'un remariage."*⁶

En effet, les dispositions légales en matière de divorce sont relativement anciennes en Europe du Nord-Ouest puisque, par exemple, en Allemagne, le divorce fut introduit dans la législation par le *Bürgerliches Gesetzbuch* (code civil allemand) qui fut promulgué le 1^{er} janvier 1900 sous le II^e Reich.

Ce modèle en 6 phases successives présentait donc le chemin comportemental le plus courant et, comme le montre la figure n°3, ce modèle

⁵HÖHN Charlotte, 1982, *der Familienzyklus -zur Notwendigkeit einer Konzeptweiterung*, *Schriftenreihe des Bundesinstituts für Bevölkerungsforschung*, Band 12, Boldt Verlag, Boppard am Rhein, pp. 126-142.

⁶PRIOUX France, 1987, *La famille dans les pays développés : permanences et changements*, *Séminaire de Vauresson* IUSP INED, Paris, p. 3

présentait également une conception événementielle des ruptures dans le cycle familial. Ainsi à chaque fois que l'on passait d'une phase à l'autre du cycle se produisait un événement.

Ces événements étaient au nombre de 3 ; il s'agit de :

- le mariage que ce soit dans sa fonction créatrice de famille ou alors dans celle de départ des enfants ;

- la naissance qui apparaît comme l'élément fondamental de la croissance familiale ;

- le décès qui, lui, marque la dissolution de la famille.

Ces trois événements agissaient de façon différente sur la taille moyenne des familles. La naissance apparaissait intrinsèquement comme événement accroissant, le décès comme événement décroissant alors que le mariage avait lui une fonction plus nuancée ; il apparaissait comme accroissant, dans le sens qu'il correspondait à la genèse de la famille, mais aussi comme décroissant, quand les enfants quittaient le ménage parental pour créer leur propre famille.

112. ... à celui plus complexe de la famille moderne.

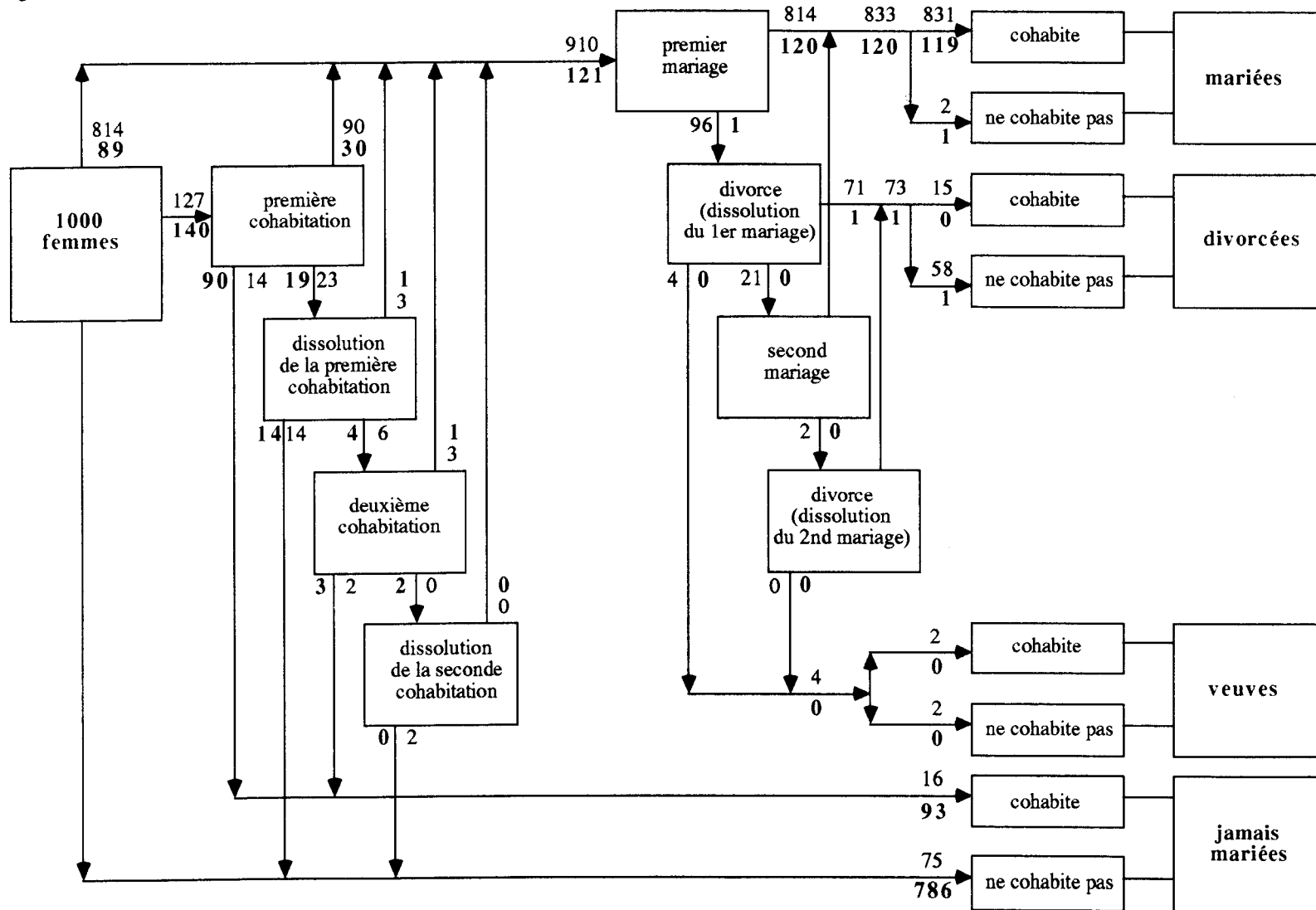
Des évolutions apparues dans les années 60 mirent à mal ce concept de cycle familial. Les augmentations simultanées des nombres de divorces, d'unions consensuelles, de naissances hors mariages ou encore de familles recomposées amenèrent à mettre en cause l'universalité du cycle familial idéal défini ci-dessus et, ce, bien qu'en apparence, il restât prédominant.

En effet, comme le montre la figure n°4, le mariage reste prédominant comme forme de relation conjugale puisque, aux Pays-Bas, 91% des femmes des générations 1945-1949 sont ou ont été mariées. La première nouveauté est constituée par le fait que 12,7% d'entre elles ont cohabité, soit avant le premier mariage pour la grande majorité, soit comme une réelle alternative au mariage pour une faible minorité représentant 1,6% de ces générations.

Forme de relations conjugales de 1000 femmes des générations 1945 à 1949 et 1960 à 1964 aux Pays-Bas au 1er janvier 1982

814 : Générations 1945 à 1949
89 : Générations 1960 à 1964

Figure n°4



Source : C.B.S., 1984, Onderzoek Gezinsvorming 1982, Staatsuitgeverij/CBS-Publikaties, s'Gravenhage, 117 pages.

L'importance croissante des divorces peut être considérée comme la seconde nouveauté puisqu'à un âge encore faible —ces femmes avaient 37 ans révolus pour les plus vieilles— la proportion de celles qui ont divorcé au moins une fois est de 10,5% de celles qui s'étaient mariées.

Ces deux nouveautés constituent donc les principales modifications du cycle familial traditionnel exposé ci-dessus et l'intérêt de la comparaison avec les femmes des générations 1960 à 1964 est constitué par la possibilité de quantifier en partie ces changements.

Il est remarquable que la cohabitation ait, pour cette seconde génération, une importance numérique supérieure à celle de la première alors que les plus vieilles d'entre ces femmes n'ont que 22 ans. La proportion de celles qui cohabitent ou ont cohabité est déjà plus élevée (14%) que celle de leurs aînées. De plus, cette proportion est d'autant plus significative quand on considère que 77% de ces jeunes femmes ne s'inscrivent encore dans aucun modèle conjugal. En effet, soit elles n'ont pas encore quitté le ménage parental, soit elles vivent seules.

Le développement de la cohabitation⁷ est un phénomène très récent en Europe si bien que "*jusqu'au milieu des années 1960, on admettait que la vie maritale des couples se confondait avec leur mariage*"⁸. Ce phénomène est dans son ensemble très difficile à aborder à cause de l'absence de données —seules quelques études factuelles menées à l'aide d'enquêtes incomparables entre elles ont été publiées à ce sujet—. Cette cohabitation est de 2 natures différentes :

- 1. la cohabitation juvénile ;
- 2. la cohabitation post-nuptiale.

⁷Dans cette partie plus analytique, j'insisterai surtout sur le développement de la cohabitation car, en 12 et 13 où j'effectuerai une analyse transversale, l'absence de données rend impossible toute étude rigoureuse de ce phénomène.

⁸FESTY Patrick, 1987, Fréquence et durée de la cohabitation. Analyse et collecte des données, in la famille dans les pays développés, Permanences et changements, Séminaire de Vauresson, INED, Paris, pp. 71-86.

1. La cohabitation juvénile s'est développée de façon constante dans les générations comme le montre le graphique n°1 si bien qu'à tous les âges la proportion de cohabitants est supérieure à celle qui existait pour la génération précédente. Ce graphique concerne les Pays-Bas mais il apparaît, au regard de la littérature scientifique que ce phénomène concerne l'ensemble des démocraties industrielles européennes et que seule son ampleur varie d'un pays à l'autre.

Cette cohabitation juvénile ne doit pas être considérée comme une alternative au mariage. Elle apparaît dans le cycle de vie traditionnel présenté ci-dessus comme une phase pré-nuptiale. A ce sujet, Louis ROUSSEL écrivait déjà en 1978 : *"Les mariages à l'essai étaient hier matière à scandale ; ils deviennent aujourd'hui dans certains milieux un modèle possible de fiançailles"*⁹.

Elle est par nature brève, puisque selon le "Mikrozensus"¹⁰, seulement un quart des couples de cohabitants avait, en avril 1991, cohabité plus d'un an.

Le mariage des cohabitants est la fin la plus courante pour ce type d'unions même si cette affirmation est actuellement à nuancer. Dans les années 80, que ce soit aux Pays-Bas ou en R.F.A.¹¹, au bout d'une dizaine d'années, 90% des couples qui avaient commencé à cohabiter au début de la décennie étaient mariés et environ 5% cohabitaient toujours. Il apparaît clairement dans les données les plus récentes que cette proportion tend à augmenter lentement et donc qu'une part grandissante mais toujours minoritaire de la population considère la cohabitation comme une alternative à long terme au mariage.

Dans l'ensemble, la cohabitation juvénile a modifié la perception qu'avaient les démographes du début de la vie conjugale dont la date était celle du mariage. La vie commune commence maintenant à une date que même une enquête très précise arrive difficilement à cerner. Dans de nombreux cas, les individus concernés n'en sont pas capables avec précision. La constitution de la

⁹ROUSSEL Louis, 1978, La cohabitation juvénile en France, Population, INED, Paris, p15-42.

¹⁰Micro-recensement effectué chaque année au mois d'avril sur 1% de la population allemande et publié par l'Institut für Bevölkerungsforschung de Wiesbaden (Institut de Recherche sur la Population).

¹¹Je n'ai pas trouvé de données à ce sujet pour la Belgique et le Luxembourg.

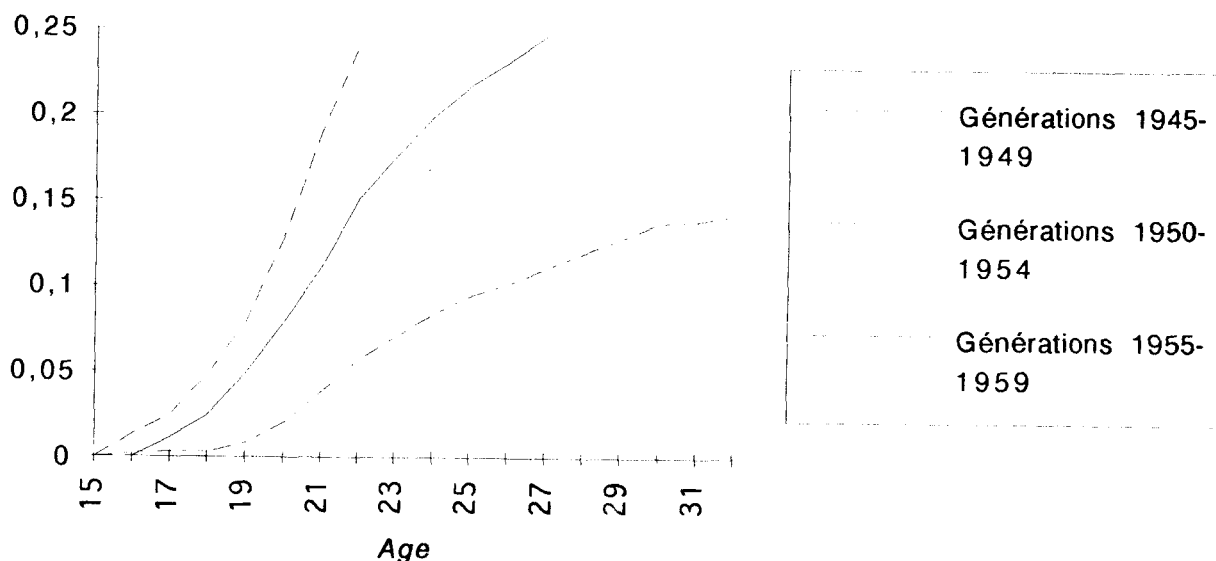
famille se fait progressivement entre la date de rencontre des deux composantes du couple jusqu'à la mise en commun des biens et des ressources. Cette période avec une durée variable présente une grande originalité quand on la compare à celle qui prévalait 30 ans plus tôt puisque les individus conservent des logements différents (même, si un seul est occupé), des ressources et des biens séparés alors que, sur le plan affectif, ils forment un couple à part entière.

La place de l'enfant est quantitativement différente de celle qu'il occupe dans la famille nucléaire. En avril 1991, sur l'ensemble du territoire allemand, 61% des familles avaient au moins un enfant au sein du ménage, cette proportion chute à 27,2% pour les familles de cohabitants et même à 18,6% si on ne prend en considération que le territoire de la R.F.A. d'avant l'unification.

Le rapport entre fécondité et nuptialité, lui aussi, s'est profondément modifié puisqu'on passe d'un régime ancien où la naissance n'était concevable que dans le cadre du mariage (les conceptions pré-nuptiales étaient légitimées quasi automatiquement avant la naissance) à un régime moderne où la naissance entretient un lien dialectique avec le mariage. C'est-à-dire que l'on "légalise" une union consensuelle afin d'avoir des enfants ou alors que la grossesse entraîne une légitimation pré- ou post-natale et que, minoritairement, mais de plus en plus souvent, les enfants grandissent dans une famille où les parents ne sont pas unis sur le plan juridique. Dans ce cas précis, la cohabitation peut apparaître comme une réelle alternative au mariage et il ne faut plus parler de cohabitation juvénile car elle perdure après la jeunesse.

2. La cohabitation post-nuptiale présente un caractère intrinsèquement différent de la cohabitation juvénile. Son essor est lié à l'augmentation du nombre des ruptures d'union en Europe. Dans le modèle ancien de cycle familial, le mode de rupture d'union était constitué, dans la presque¹²totalité des cas, par le décès de l'un des deux époux. Les différences d'espérance de vie renforcées par celles à l'âge au mariage expliquaient la grande proportion de femmes célibataires en comparaison à celle des hommes.

¹²La somme des divorces réduits était très faible sauf aux Pays-Bas où elle dépassait 100 divorces pour 10000 mariages.



Graphique n°1

Cette cohabitation post-nuptiale s'est développée parallèlement à l'augmentation du nombre des ruptures d'union par divorce sans qu'il y ait de relation certaine. En effet, les veufs et les veuves se mirent à cohabiter aussi bien que les divorcé(e)s. Sur ce plan, les démographes ne sont pas tous d'accord. Si on analyse les chiffres bruts, il apparaît nettement que la probabilité de cohabiter est 2 fois plus élevée pour les divorcé(e)s que pour les veufs et les veuves. Or, pour être tout à fait rigoureux, cette analyse doit être pondérée par l'âge des personnes à la rupture d'union. La probabilité décroît linéairement avec l'âge et l'âge moyen au veuvage est beaucoup plus élevé que celui au divorce. Ils étaient, en Belgique, pour les femmes, en 1988, respectivement de 72,1 ans et 40,2 ans. Ainsi, si on compare les probabilités de cohabiter aux mêmes âges, elles apparaissent très voisines.

Probabilités de cohabiter selon l'âge et le sexe en Belgique en 1988		
	Hommes	Femmes
20 ans	0,513	0,494
40 ans	0,222	0,213
60 ans	0,117	0,119

Tableau N°1 source J. SCHIETTECATE

Ce développement de la cohabitation post-nuptiale présente également un caractère particulier, dans le sens où ce sont les cohortes qui ont vécu selon le

cycle familial traditionnel, dans le cadre de leur première union, qui vivent maintenant, dans le cadre d'unions postérieures, selon un modèle beaucoup plus moderne.

En sortant du modèle ancien, ils s'inscrivent dans le modèle nouveau de la même façon que les personnes plus jeunes qui vivent, elles, leur première union. Pratiquement, cela signifie que la place de l'enfant devient double et qu'il est nécessaire de distinguer les enfants issus de la première union de ceux issus de la ou des union(s) postérieure(s).

Les enfants de la première union avec lesquels, le parent célibataire forme une famille dite monoparentale influent peu sur le cycle familial postérieur du nouveau célibataire. Leur présence n'est un frein que dans quelques cas particuliers à la construction d'une nouvelle union que celle-ci soit consensuelle ou non.

Les enfants issus de la seconde union présentent le même lien dialectique avec le mariage que celui qui est décrit pour la cohabitation juvénile. Seule l'intensité statistique de ce lien change, si bien que la proportion de naissances illégitimes est légèrement plus élevée ainsi que celle d'enfants légitimés par mariage.

La fréquence des unions (consensuelles ou non) de rang 2 a entraîné une hausse¹³ sensible du nombre de familles recomposées qui ressemblent par certains aspects aux familles nucléaires classiques. Elles sont composées de 2 parents et une fratrie. Seuls les liens biologiques entre les enfants et les parents sont de nature différente et ils peuvent même varier d'un enfant à l'autre. La majorité de ces enfants ne vit qu'avec un seul parent naturel (le plus souvent la mère). Les enfants entre eux peuvent avoir 3 types de lien de parenté :

- ils sont issus des mêmes parents naturels et ne cohabitent qu'avec un des deux (enfants issus de l'union de rang 1) ;

¹³La famille recomposée est un phénomène ancien en Europe. Seul le mode de dissolution de l'union précédente a changé. Dans le modèle ancien, il s'agissait essentiellement du décès de l'un des deux époux alors que dans le modèle nouveau, il s'agit plus souvent d'un divorce.

- ils ont en commun un seul parent naturel (dans ce cas une partie de la fratrie vit avec ses deux parents naturels (enfants issus de l'union de rang 2) alors que l'autre vit avec un seul parent naturel (enfants issus de l'union de rang 1) ;

- ils n'ont aucun lien de parenté entre eux et vivent avec un seul parent naturel différent pour chaque partie de la fratrie (enfants issus de deux unions de rang 1 différentes).

Dans l'ensemble, le cycle familial traditionnel s'est considérablement modifié pour arriver à un cycle beaucoup plus complexe (voir figure n°5) car la variété des comportements est de plus en plus grande. Les limites entre les phases sont plus floues car elles ne correspondent plus toujours à des données d'état civil. De même, l'ordre des phases est de plus en plus souvent modifié.

Ainsi, Jan Trost¹⁴ estime que "*le concept de cycle familial est impropre à tout usage scientifique*" à cause de sa rigidité. Il préfère la notion de *trajectoire biographique* (life course en anglais).

Ce concept de trajectoire biographique est certes plus adapté à la complexité de l'analyse longitudinale de la famille moderne. Il pose néanmoins un problème crucial dans le cadre d'une analyse démographique : il a intrinsèquement une dimension individuelle.

Cette dimension individuelle est globalement incompatible avec l'analyse démographique statistique et doit s'envisager plutôt dans le cadre d'une approche sociologique où on isolerait quelques individus et en étudierait les trajectoires biographiques c'est pourquoi, l'étude démographique de la famille moderne est bien plus aisée dans le cadre d'une analyse transversale associée à une conception événementielle du cycle familial.

¹⁴TROST Jan, 1987, Stabilité et Transformation de la famille, La famille dans les Pays Développés : Permanences et Changements, Séminaire de Vaucresson, INED, UIESP, CNAF, CNRS, Paris, pp. 25-40.

**Variantes du cycle familial le plus courant en Europe
au cours de la 2ème moitié du XXe siècle**

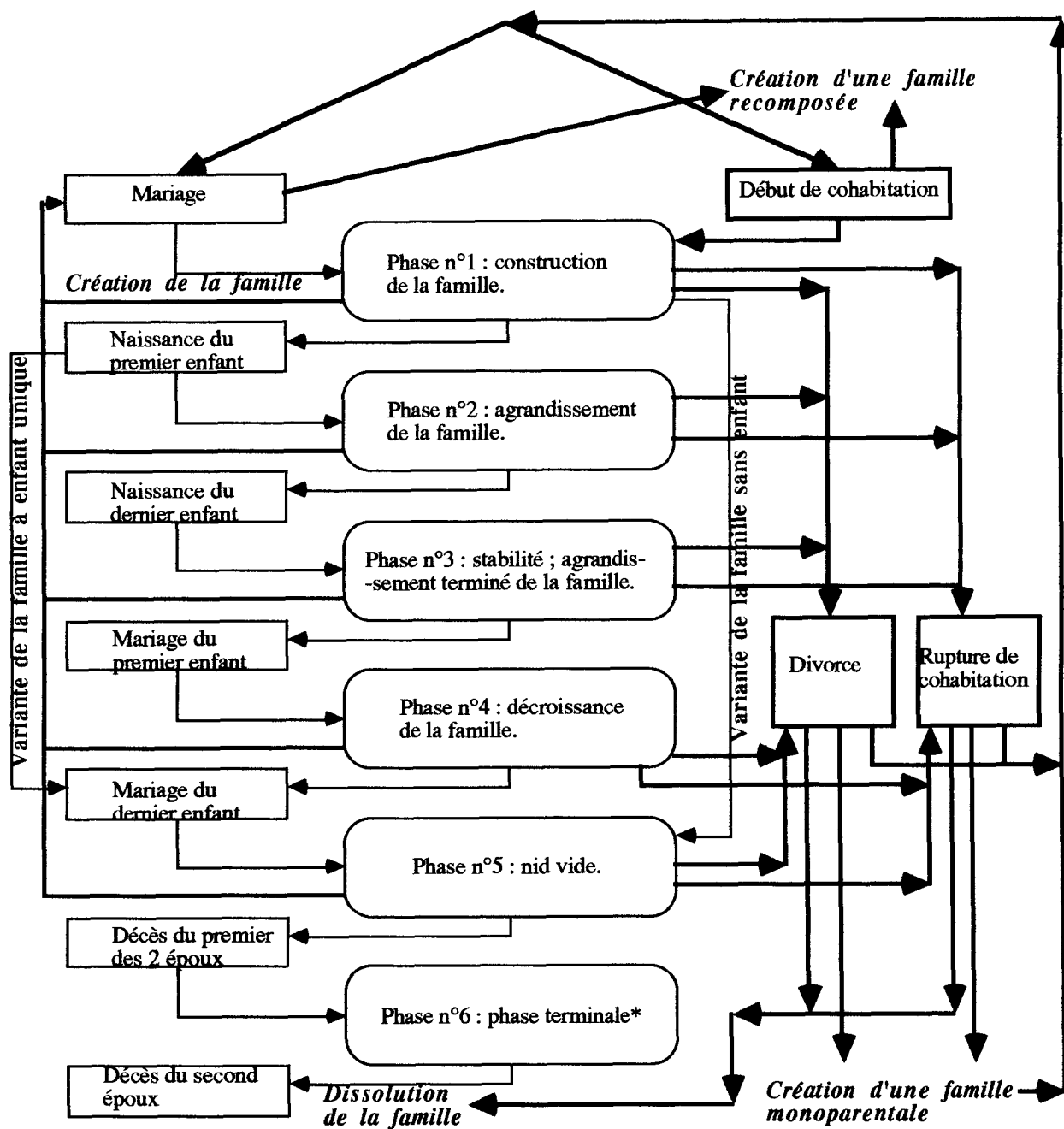


Figure n°5

Source : François-Olivier Seys-Binein

* Attention ! La phase n°6 correspond au concept de famille-reste (Restfamilie) qui existait dans les statistiques allemandes de la famille jusqu'au recensement du 25 mai 1987.

Dans le cadre d'une typologie dynamique des familles associée à la notion de trajectoire biographique, on peut considérer qu'un individu passe d'un type de famille à un autre à une date qui correspond à un événement de la dynamique démographique.

Les principaux types de famille sont au nombre de 4 ; ce sont :

- la famille nucléaire ;
- la famille de cohabitants ;
- la famille monoparentale ;
- la famille recomposée.

À ces types de famille, il est logique d'ajouter comme situation d'origine : le ménage de célibataire. De plus, dans de nombreux cas, les statistiques de recensement considèrent des personnes comme célibataires alors qu'elles forment avec une autre personne une famille nucléaire de cohabitants.

Pour passer d'un type de famille à l'autre, un événement doit se produire. Par exemple, pour passer d'une famille nucléaire à une famille monoparentale, il est nécessaire que se produise une rupture d'union. Ces événements sont :

- le début de cohabitation ;
- le mariage ;
- le divorce ;
- la naissance d'enfants (elle est parfois constitutive d'une famille monoparentale mais l'intérêt principal de son étude est à concevoir dans le cadre d'une recherche sur la taille des familles).

A cette analyse longitudinale des cycles de vie, il est donc logique d'adjoindre, dans le cadre d'une conception événementielle des ruptures de trajectoire biographique, une analyse du moment c'est-à-dire une analyse transversale de l'évolution de la taille des familles. Cette étude se fera en deux parties ; il s'agira d'étudier la situation avant et après les profondes modifications des années 60.

12. L'évolution de la famille jusqu'aux années 60

Dans cette partie, je m'attacherai à décrire rapidement l'évolution, depuis l'époque moderne, des indicateurs transversaux affectant la taille moyenne des familles en rapprochant leur évolution des changements structurels qui sont intervenus simultanément au sein de la famille. Il est intéressant et logique de découper ces évolutions chronologiquement en trois périodes :

- le XIXe siècle jusqu'au premier conflit mondial ;
- l'entre-deux-guerres ;
- l'après Seconde Guerre mondiale.

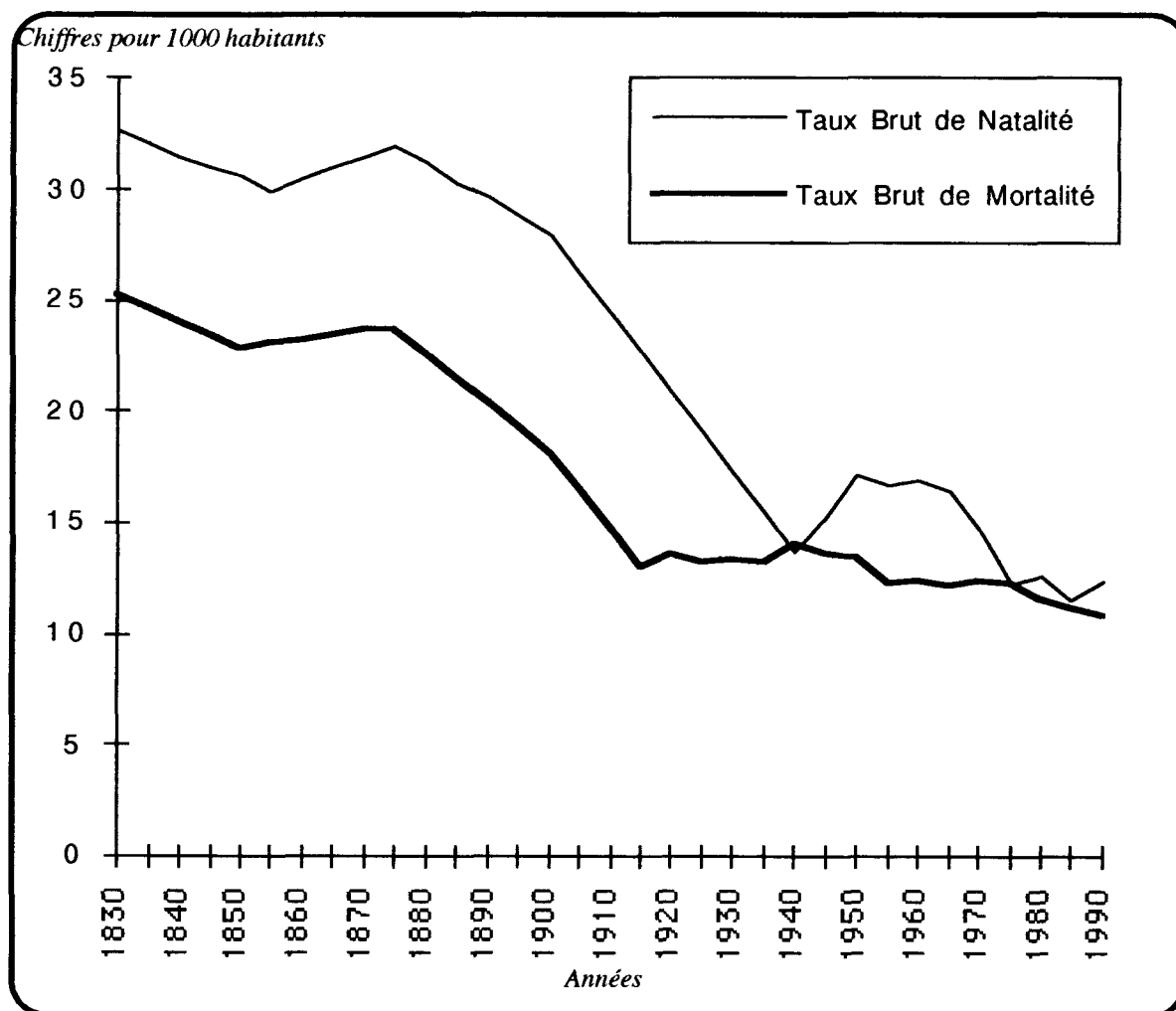
121. Un régime démographique post-transitionnel

La transition démographique est une théorie développée essentiellement par les démographes américains et basée sur : "*l'examen des changements intervenus dans la mortalité et la fécondité des populations dans les pays industrialisés au cours des XIXe et XXe siècles*".¹⁵

Elle correspond au passage d'un régime de natalité et mortalité fortes à un régime de natalité et mortalité faibles. La baisse de natalité se produit toujours postérieurement à celle de mortalité ce qui induit un fort accroissement naturel entre les deux régimes démographiques.

¹⁵NOIN D., 1983, La Transition Démographique dans le Monde, P.U.F., Paris, 214 pages.

Évolution des Taux Brut de Natalité et de Mortalité de la Belgique de l'Indépendance à 1990



Graphique n°2 ; source : I.N.S.

Dans les pays industrialisés d'Europe, la transition se termine toujours à la même époque avec une grande perturbation des indicateurs due à la Seconde Guerre mondiale mais commence à des dates différentes ce qui permet de distinguer des types de transitions selon la date à laquelle la mortalité commence à diminuer et donc selon leur durée.

En Europe¹⁶ de l'Ouest 3 groupes de pays s'opposent :

- les pays scandinaves (Suède, Norvège et Danemark), la France et l'Angleterre dont la transition commença vers la fin du XVIIIe siècle ;
- les pays de l'Europe moyenne dont la transition commença vers le début du XIXe siècle ;
- les pays de l'Europe méditerranéenne dont la transition commença vers la deuxième moitié du XIXe siècle.

Ainsi, les 4 pays¹⁷ étudiés ont tous effectué leur transition démographique avec une durée moyenne¹⁸ dans le cadre du référentiel européen¹⁹ et de façon relativement proche. La Belgique, comme le montre le graphique n°2, représentait la situation moyenne en Europe du Nord-Ouest avec un taux d'accroissement naturel moyen d'environ 0,8% ce qui correspond à une durée de doublement de population de 90 ans. Cela signifie, qu'au cours de la transition, la Belgique a multiplié sa population totale par 3.

Sur le plan familial, la transition démographique s'est effectuée parallèlement à une modification structurelle importante. Traditionnellement, les sociologues établissent une typologie familiale selon les modes de transmission du patrimoine foncier mais aussi selon le nombre de familles nucléaires qui cohabitent dans le même ménage.

Comme le montre la carte n°8, avant la transition, 3 types de familles²⁰ étaient présents dans cette partie de l'Europe du Nord-Ouest :

¹⁶NOIN D., 1983, La Transition Démographique dans le monde, P.U.F., Paris, 214 pages.

¹⁷Je parle ici de 4 et non de 5 états ; la séparation de la RFA et de la RDA datant de 1949 ce qui, à peu de choses près, correspond à la date de fin de transition démographique.

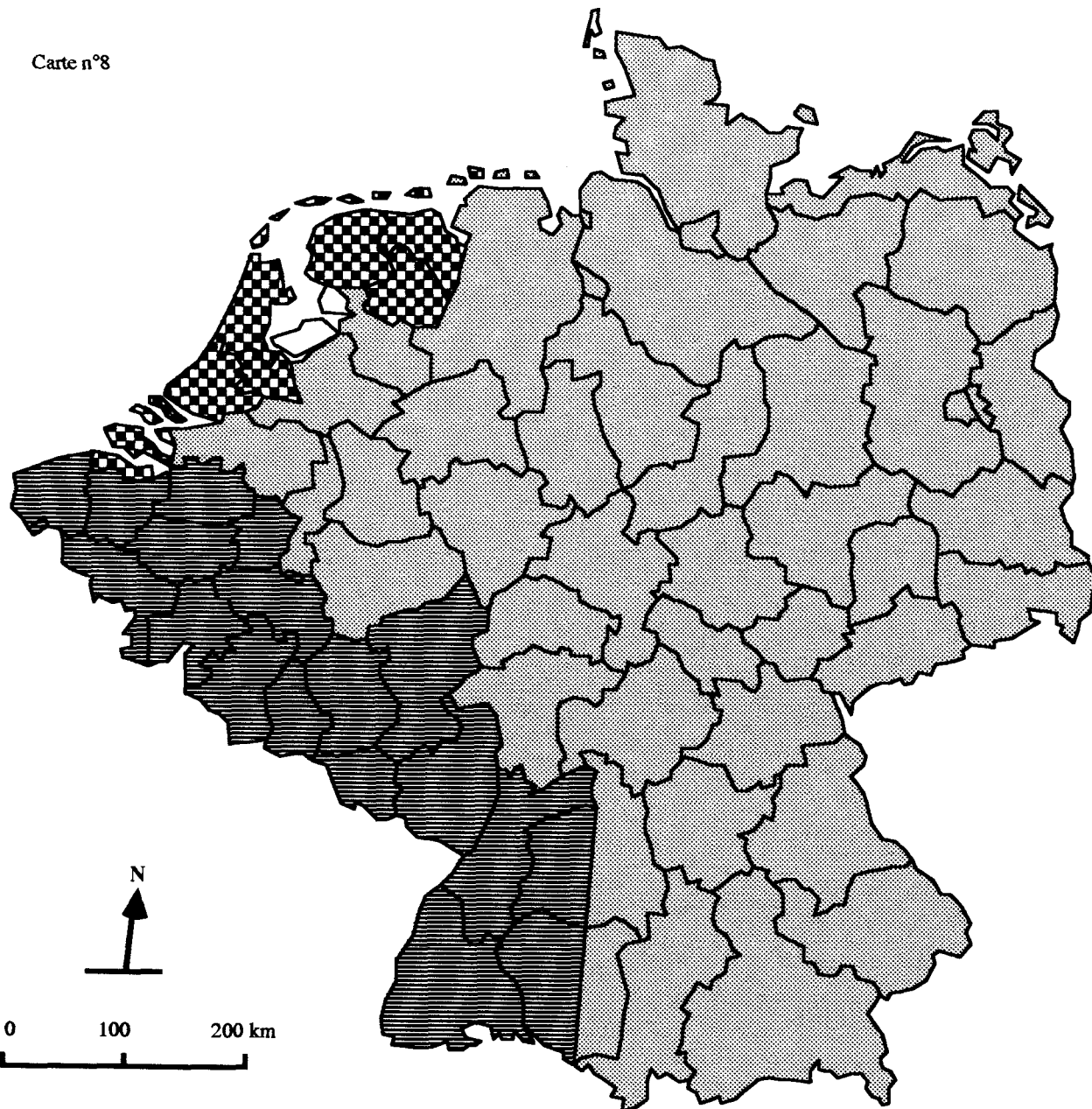
¹⁸Il est difficile de trouver des données démographiques sur le Luxembourg avant 1890, date à laquelle il se sépare totalement du Royaume des Pays-Bas.

¹⁹En dehors d'Europe, la transition démographique se fait selon un modèle bien différent de celui des démocraties industrielles.

²⁰TODD E., 1990, L'invention de l'Europe, Éditions de Seuil, Paris, 537 pages. Dans ce livre, il ne donnait pas de renseignements à propos de l'ex-R.D.A. c'est pourquoi je me suis livré à une estimation personnelle à l'aide de données fournies par l'Institut de Statistique de l'ex-R.D.A. de Berlin.

Répartition des Modèles Familiaux en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas avant la Transition Démographique

Carte n°8



N.B. : Le dessin de la côte aux Pays-Bas ne correspond pas dans le détail à ce qu'il était à l'époque puisqu'il s'agit de celui qui nous est contemporain.



Famille Nucléaire Absolue



Famille Souche



Pas de Données



Famille Souche Incomplète

Source : TODD E., 1990, *L'Invention de L'Europe*, Éditions du Seuil, Paris, 537 pages; Pour L'ex-R.D.A., Estimation personnelle à partir de données fournies par l'institut statistique de l'ex-R.D.A. de Berlin

- la famille nucléaire absolue au nord et à l'ouest des Pays-Bas ; une seule famille constitue le ménage ; les enfants quittent le ménage parental pour fonder leur propre famille ; la transmission du patrimoine se fait par testament ;

- la famille souche dans la plus grande partie de l'Allemagne et à l'Est des Pays-Bas ; dans le même ménage cohabitent la famille des parents et celle du fils aîné quand il est adulte ; les autres enfants restent célibataires ou quittent le ménage parental quand ils se marient ; la transmission du patrimoine privilégie largement la famille du fils aîné ;

- la famille souche incomplète présente la même structure de ménage mais le mode de transmission du patrimoine est ici beaucoup plus égalitaire.

Ces structures anciennes correspondaient à une société pré-industrielle où la possession de la terre et donc sa transmission étaient le pivot du système social. Les individus vivaient dans une communauté restreinte, celle du village, pour laquelle l'église, qu'elle soit catholique, ou protestante, définissait le code moral à observer. La collectivité villageoise, elle, remplissait le rôle de censeur et toute déviance au modèle conjugal fixé par les clercs, comme la procréation hors mariage ou le concubinage,²¹ excluait automatiquement l'individu concerné de la communauté qui exerçait une pression sociale très forte.

Avec la révolution industrielle, s'est opéré, en Europe, un transfert important de population des campagnes vers les villes appelé, à tort, "exode rural". A cause de ce transfert, les structures familiales traditionnelles ont été profondément ébranlées.

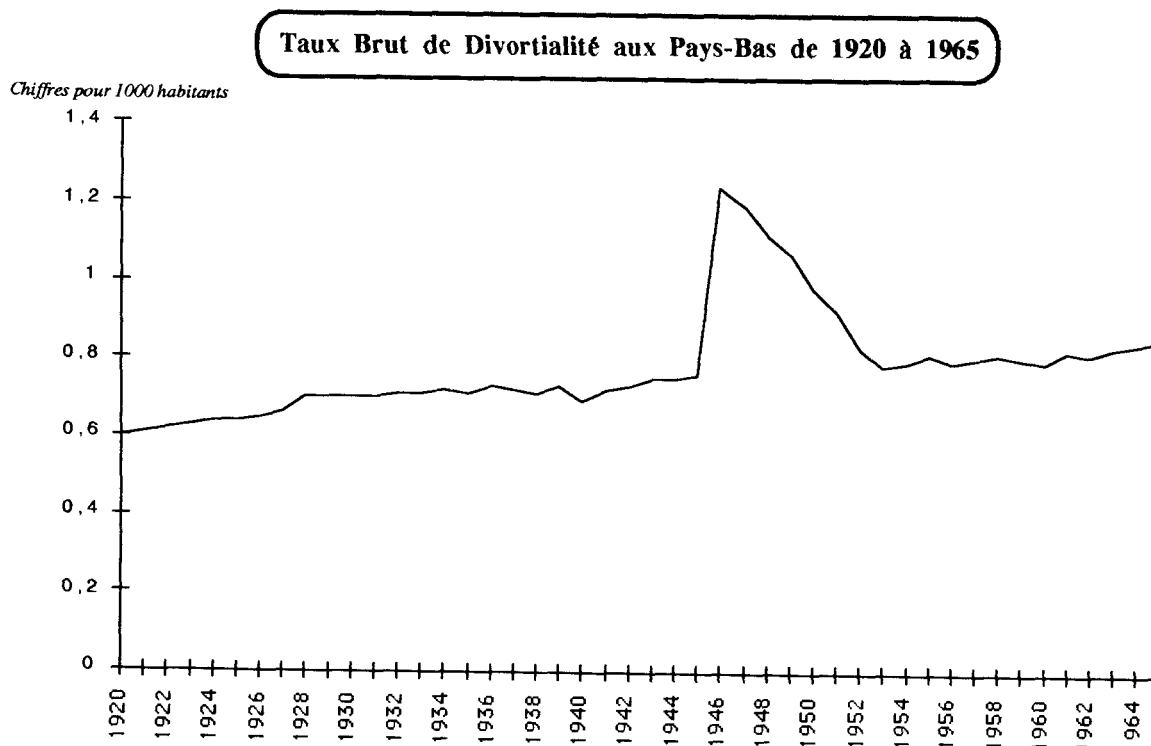
A la famille souche, modèle familial le plus répandu en Europe du Nord-Ouest, s'est rapidement substitué celui de la famille nucléaire, beaucoup plus adapté à une société où le salariat devenait dominant. La mise en commun des ressources et des biens n'était plus nécessaire et l'étroitesse des logements

²¹ Attention, sur le plan du vocabulaire, il est nécessaire de distinguer concubinage de cohabitation. La cohabitation est le phénomène contemporain décrit ci-dessus alors que le concubinage est un phénomène du XIXe siècle ; c'est une véritable alternative au mariage ; il est le modèle conjugal que choisissait une infime minorité de personnes en refus idéologique ou social du mariage et était surtout diffusé dans les grandes villes.

urbains rendait impossible la cohabitation de plusieurs familles dans le même ménage. De plus, ces immigrants dans les villes étaient surtout de jeunes adultes dont les parents continuaient à vivre dans le village d'origine.

Dans les villes, la taille de la communauté était beaucoup plus importante ce qui rendait la pression sociale moins forte et permettait à une part plus importante des individus de transgresser le modèle moral dicté par l'Eglise. Ainsi, les naissances illégitimes étaient relativement courantes dans les cités industrielles de bassin de la Ruhr.

Dans ces sociétés urbaines naissantes où les idées libérales de la révolution française puis celles plus contestatrices des socialistes avaient trouvé un écho favorable, le modèle où toute conjugalité n'était possible que dans le cadre du mariage fut de plus en plus contesté soit par la pratique du concubinage, soit par l'introduction de législation en matière de divorce.



Graphique n°3 ; source : Centraal Bureau voor de Statistiek

Le divorce fut introduit dans la législation allemande le 1^{er} janvier 1900 alors que dans les 3 autres pays la situation est différente. La législation sur le divorce des pays du Benelux était un reliquat de celle qui existait dans le code Napoléon qui y avait été promulgué lors de l'annexion des 17 provinces au Premier Empire au début du XIX^e siècle. Ces dispositions législatives rendaient le divorce relativement difficile notamment celui par consentement mutuel qui était : "*assorti d'une série de chicanes de procédures que ne pouvaient pas manquer d'avoir un effet dissuasif.*"²² Pour avoir enfin une législation plus souple, il fallut attendre que les juges néerlandais appliquassent les dispositions légales de façon moins stricte grâce à une série de jurisprudences que rendait possible la promulgation du code civil néerlandais en 1838 mais qui lui furent bien postérieures.

Cependant, ces évolutions étaient encore relativement timides. Le rôle de la femme dans le couple avaient peu évolué et restait fréquemment cantonné autour du travail ménager, de la maternité et de l'éducation des enfants. Or, ce mouvement qui évoluait progressivement vers plus de libéralité reçut un coup d'accélérateur très important avec la Première-Guerre-Mondiale.

122. Les conséquences de la Première Guerre Mondiale et les affrontements idéologiques de l'Entre-Deux-Guerres.

La Première Guerre Mondiale marque un tournant important dans le domaine des relations à l'intérieur de la famille. Dans les pays en guerre de l'Europe, les femmes avaient remplacé leurs maris, leurs fils ou leurs pères, partis au front dans de nombreux domaines de la vie économique. Elles étaient, en remplaçant les hommes dans les usines et dans les champs, sorties de leur rôle traditionnel.

C'est cet événement associé au développement de la famille nucléaire conjugale qui est certainement à l'origine de l'accélération de la baisse de la natalité dans les années 20.

²²COMMAILLE Jacques et alii, 1983, Le divorce en Europe Occidentale : la loi et le nombre, I.N.E.D., Paris 240 pages.

Avant la Première Guerre Mondiale, les femmes, que ce soit dans les campagnes ou dans les villes, travaillaient déjà. À la campagne, aux femmes étaient échu : *"l'entretien du foyer, la quête de l'eau, la confection des repas pour les hommes, pour les cochons ou la volaille."*²³ À la ville, dans les ménages ouvriers, les femmes travaillaient quand elles étaient célibataires ; elles arrêtaient le plus souvent à une date située entre leur mariage et la naissance du 1er enfant.

Après la guerre, elles sont de moins en moins nombreuses à arrêter de travailler pour assumer leur rôle d'épouse et de mère. Dans les ménages bourgeois, où les tâches ménagères leurs sont épargnées, elles travaillent de plus en plus souvent. Les mariages y sont de moins en moins souvent arrangés. Leur rôle est souvent associé au travail de l'époux dont elles organisent le tissu de relations sociales et, parfois, plus rarement, elles sont associées à la gestion de l'entreprise en prenant part, par exemple, au conseil d'administration.

Cet Entre-Deux-Guerres où les femmes essayent d'affirmer leur rôle dans la société et leur choix de famille, correspond, sur le plan familial comme dans tous les domaines de la société, à une époque d'affrontement idéologique.

Deux conceptions de la famille s'opposaient :

- le modèle ouvrier où la famille nucléaire est majoritaire, où le choix du conjoint est libre (il n'est soumis à aucune contrainte "stratégique") où le couple tend à diminuer sa descendance finale pour s'assurer un mieux être mais surtout pour répondre à la volonté de plus en plus souvent marquée des femmes d'avoir un rôle social en dehors du ménage ;

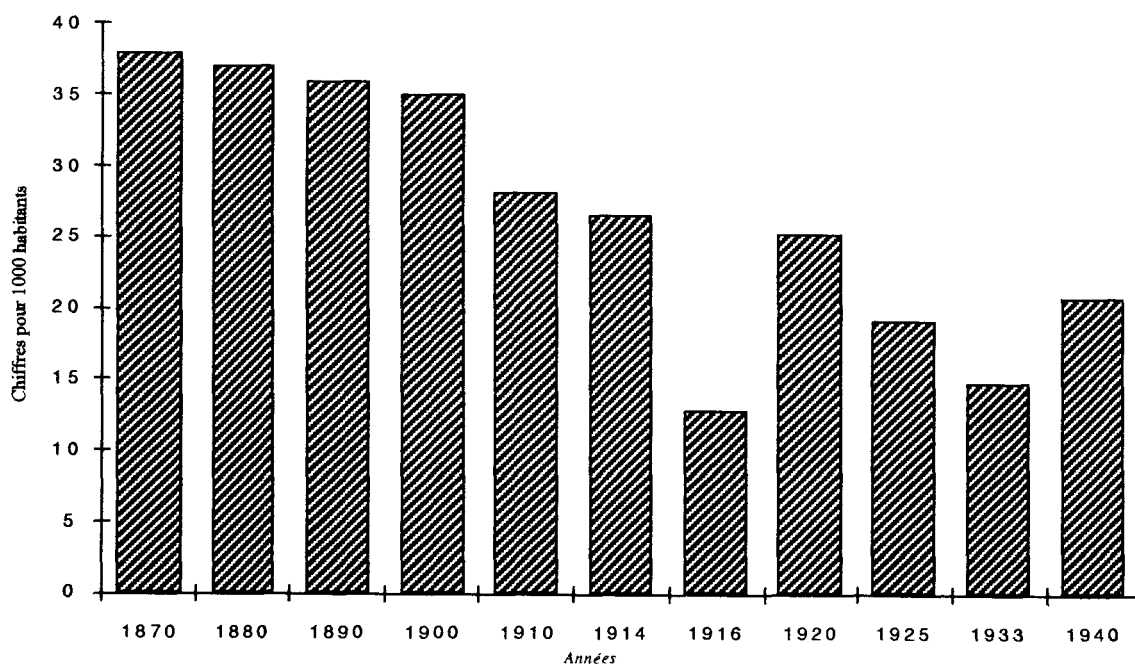
- le modèle bourgeois qui prône le retour à la pression sociale qui existait dans les villages. Pour cela, les bourgeois, qui dirigent les entreprises, créent des cités où ils espéraient que les groupes sociaux restreints auraient le même rôle que celui qu'avaient les communautés villageoises. Ainsi, ils pouvaient, avec l'aide des églises, contrôler plus ou moins efficacement la vie des ouvriers.

²³SEGALEN Martine, 1981, Sociologie de la Famille, Armand Colin, Paris, 283 pages.

Sur le plan politique, cet affrontement se retrouve dans l'interprétation de la diminution de la descendance finale et les interrogations sur la nécessité d'une politique nataliste. Ainsi, dans les 4 pays étudiés les partis d'inspiration socialiste prônaient plutôt la liberté de constituer sa famille et d'en choisir la taille alors que les partis chrétiens pour le Benelux, les nationaux-socialistes pour l'Allemagne appelaient de leurs vœux une politique d'incitation nataliste.

Cette option politique n'a pas eu la même forme au Benelux et en Allemagne. Au Benelux, il s'agit surtout d'un discours incitant les populations à vivre selon les enseignements bibliques. Il n'y eut pas de réelle politique nataliste mise en place bien qu'en Belgique, les politiciens membres du Parti Catholique mais surtout du mouvement fasciste flamand V.N.V. l'inscrivissent dans leurs programmes politiques.

Évolution du Taux Brut de Natalité
de l'Allemagne de 1870 à 1940



Graphique n°4 ; source : Statistisches Jahrbuch des deutschen Reiches 1941

En Allemagne, la situation était bien différente et, dès février 1933, les nazis firent voter une série de lois sur la famille rendant notamment le concubinage illégal mais surtout de nombreuses incitations financières et morales²⁴ à la natalité. Cette série de lois se termina par une réforme du droit du mariage en 1938 qui rendait le divorce presque impossible. Le but de cette politique raciste et autoritaire était certainement de combler le déficit de naissance dû à la Première Guerre mondiale mais surtout dans le cadre de la "Weltanschauung" d'assurer à terme "la suprématie numérique allemande en Europe".

Quand on observe les chiffres, il apparaît clairement que la natalité remonta à partir du milieu des années 30 même s'il n'est pas certain que la propagande officielle en fut la seule responsable. L'arrivée des nazis au pouvoir eut notamment des effets importants sur les structures économiques et sociales qui doivent certainement en être également responsables.

123. Le réveil de l'après Seconde Guerre Mondiale

Après la Seconde Guerre Mondiale, la situation était bien différente si bien que, jusqu'au milieu des années 60, on assiste à une modification du niveau de la plupart des indicateurs statistiques concernant la famille. Dans la littérature scientifique, on parle souvent de "triomphe" de la famille nucléaire. Cette dénomination me semble la plus juste. En effet, il serait maladroit de considérer qu'il se produisit un changement radical par rapport à l'entre-deux-guerres alors qu'il ne s'agit que de changements structurels qui renforcèrent le caractère prédominant de la famille nucléaire dont la taille moyenne commença à augmenter progressivement à partir de 1942 dans la plupart des pays d'Europe.

En Europe du Nord-Ouest, les indicateurs de natalité et de fécondité remontèrent progressivement à une date située entre 1942, et 1944 pour les Pays-Bas. Cette remontée est d'ampleur variable selon les états et il est intéressant de noter que l'on retrouve les niveaux relatifs de natalité d'avant la

²⁴Il est intéressant de voir que les nazis avaient une conception à "géométrie variable" de la morale quand on considère le décret sur la création des Lebensborn.

guerre. Ainsi, le Taux Brut de Natalité des Pays-Bas est encore supérieur de 30% à celui de la Belgique.

Cependant, cette remontée, concernant l'ensemble de l'Europe occidentale, n'affecte pas l'Allemagne et, dans une moindre mesure le Luxembourg si bien que l'Allemagne, que ce soit la R.F.A. ou la R.D.A., n'a jamais retrouvé depuis 1945, le niveau de natalité qu'elle avait en 1940 et antérieurement.

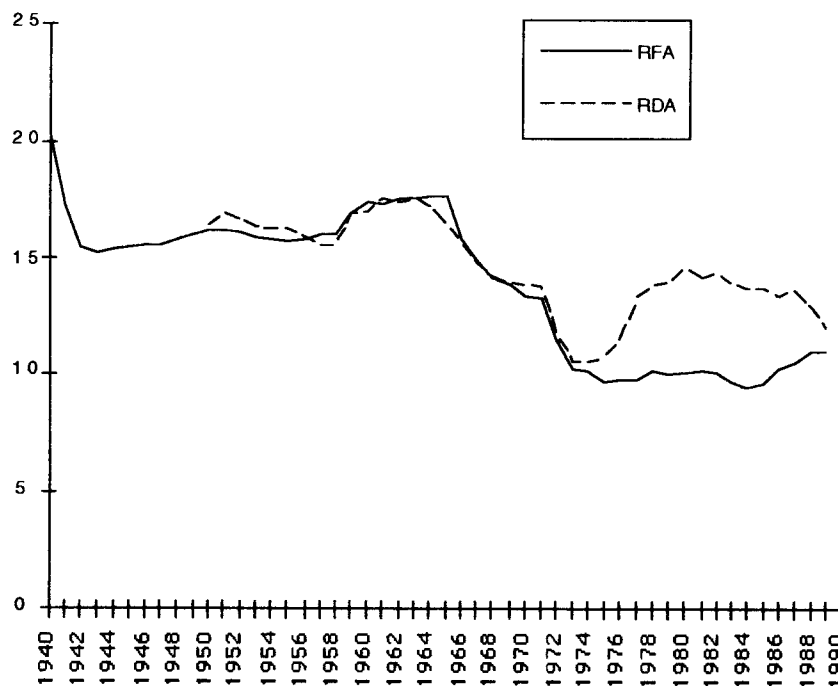
La situation allemande après la seconde Guerre Mondiale est à rapprocher de celle de la France d'après la Première Guerre Mondiale. Les pertes militaires allemandes, estimées à 3 200 000 personnes²⁵, ont provoqué un manque de jeunes "pères potentiels" ce qui empêcha certainement une part de la remontée. La seconde hypothèse que l'on peut émettre à ce propos est plutôt d'ordre psychologique. Les allemands de cette époque subirent le contre coup du nazisme. Il leur était nécessaire pour surmonter la question de la "responsabilité du nazisme" de rompre totalement avec l'idéologie officielle de ce régime. Les nouvelles valeurs communes, dont le symbole est, sans conteste, le "Deutschmark", étaient liées à la réussite financière personnelle destinée à assurer le maximum de bien être matériel à sa famille. Cette famille, qui était le seul refuge possible, se devait d'être de taille moyenne pour rompre avec l'idéologie nataliste hitlérienne. A ce propos, il est intéressant de noter que l'infécondité finale des couples était inférieure à 15% soit comparable à celle de la France de la même époque ; ce sont simplement les familles nombreuses qui faisaient fortement défaut.

A cette époque de plutôt forte fécondité, correspondent des caractéristiques bien précises. La très grande majorité des enfants naît de couples mariés. En effet, le pourcentage de naissances illégitimes n'excédait pas 2% aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Flandre et 3 à 4% en Wallonie ou à Bruxelles.

²⁵KROCKOW von, Christian, 1990, Die Deutschen in ihrem Jahrhundert, Rohwolt Verlag, Reinbek bei Hamburg, 425 pages.

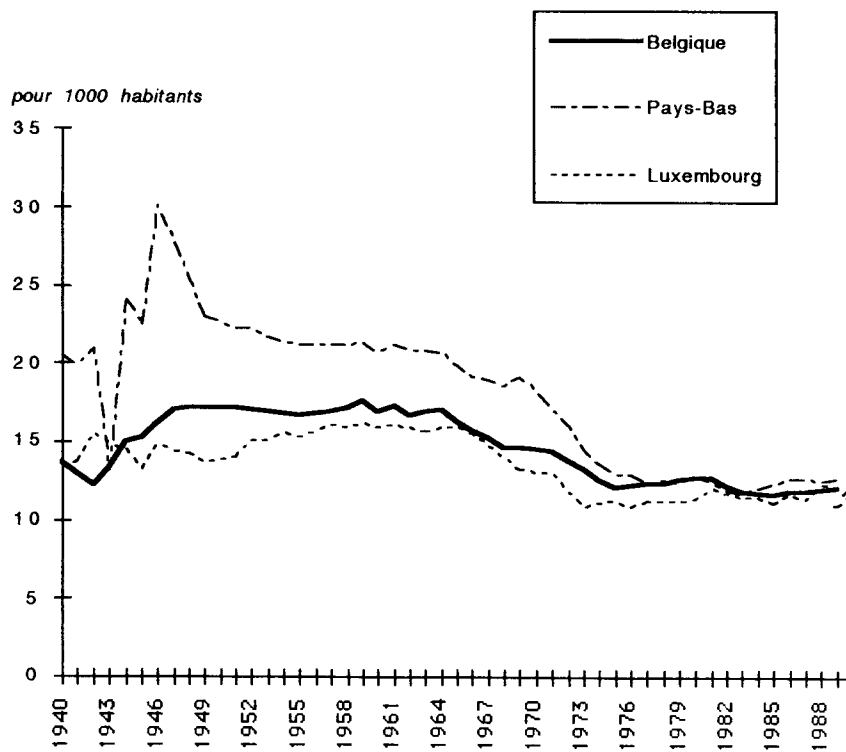
**Taux Bruts de Natalité de la R.F.A., la R.D.A., la Belgique,
le Luxembourg et les Pays-Bas de 1940 à 1990**

Chiffres pour 1000 habitants



NB: Les chiffres donnés avant 1949 pour la R.F.A. correspondent à ceux de l'ensemble de l'Allemagne

Chiffres pour 1000 habitants



Graphique n° 5 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR.

Cette augmentation du nombre de naissances s'est donc faite surtout dans le mariage. Hors dans le même temps, la durée du mariage et le nombre de mariage augmente sensiblement.

Taux Brut de Nuptialité (Nombre de mariages pour 1000 habitants) de 1950 à 1970					
	Belgique	Lux.	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1950	d.n.d.	8,7	8,2	10,7	11,7
1955	7,8	8,3	8,3	8,8	8,7
1960	7,1	7,1	7,8	9,4	9,7
1965	7	6,6	8,8	8,3	7,6
1970	7,6	6,3	9,5	7,3	7,7

Tableau n°2 Source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les mariages, que ce soit en valeur absolue ou en valeur relative, sont relativement nombreux au lendemain de la guerre. Cette abondance se maintient plus ou moins longtemps selon les pays et il est nécessaire de distinguer 2 groupes de pays :

- le sud du Benelux (Belgique et Luxembourg) semble servir de précurseur. La nuptialité commence à y diminuer dès la seconde moitié des années 50 pour remonter à partir de 1965. Cette chute semble marquer le début de la contestation du modèle de la famille nucléaire car le phénomène de cohabitation commence à s'y répandre dès les années 50 surtout en Wallonie, à Bruxelles et au Luxembourg. La remontée vers la fin de la période s'explique par l'arrivée des générations nombreuses de l'immédiate après-guerre à l'âge au mariage. Cette remontée est globalement proportionnelle à la taille de ces générations ; les régions de forte nuptialité sont donc surtout la Flandre et les Pays-Bas.

- les deux Allemagnes connaissent une situation différente. La nuptialité y est très forte à la fin des années 40 au moment où la reconstruction du pays est suffisamment avancée pour que les nouveaux couples puissent trouver un logement ; cette période est également celle où de nombreux prisonniers en U.R.S.S. rentrèrent ; une partie des mariages de cette époque sont donc ceux qui

n'ont pas pu se tenir plus tôt. Les indices de nuptialité y connaissent un nouveau pic vers 1960 (les indices annuels renforcent cette affirmation) qui correspond à l'arrivée à l'âge au mariage des générations plus nombreuses nées entre 1933 et 1940.

De même, dans cette période de forte nuptialité, la durée du mariage augmente à ses deux extrémités. Le gain dû à l'amélioration des conditions de mortalité (augmentation sensible de l'espérance de vie) n'a pas de conséquences importantes sur les descendance finale puisqu'il s'effectue pour des âges postérieurs à 50 ans. Par contre, l'abaissement de l'âge moyen au mariage permet un allongement de la durée de la période féconde ce qui, dans l'ensemble de l'Europe, correspond toujours à une augmentation de la descendance finale de ces femmes.

Age moyen au mariage par sexe de 1950 à 1970 ²⁶				
Femmes				
	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1950	25,9	26,9	27,4	d.n.d.
1955	25,4	26,3	26,2	26,4
1960	d.n.d.	25,4	25,2	25,0
1965	24,4	24,3	25,4	24,5
1970	23,8	23,7	24,9	23,8
Hommes				
	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1950	28,4	30,0	31,0	d.n.d.
1955	27,7	29,2	29,8	29,5
1960	d.n.d.	28,3	28,5	27,6
1965	26,8	27,1	28,5	28,1
1970	25,8	26,2	28,3	27,5

Tableau n°3 ; d.n.d.=données non disponibles ; source : INS, CBS, SBA, SADDR.

²⁶STATEC, institut statistique luxembourgeois ne fournit pas de données à ce sujet avant les années 70. Pour la Belgique, il s'agit d'un calcul personnel à partir d'un tableau synoptique appelé : "Mariages d'après l'âge des nouveaux conjoints" présentant le nombre de mariages par sexe et classe d'âge.

Cet abaissement de l'âge moyen au mariage est, comme le montre le tableau ci-dessus, généralisé à l'ensemble de l'Europe. Ainsi, à la fin des années 60, la plupart des pays européens enregistrent des minima historiques. En effet, en régime démographique pré-transitionnel, le maintien d'un âge moyen au mariage élevé était l'un des moyens utilisés pour limiter la descendance finale dans les familles nobles ou bourgeoises où les problèmes d'héritages étaient cruciaux.

Cette diminution de l'âge nuptial va donc de paire avec l'augmentation du nombre moyen d'enfants que les femmes mettaient au monde dans les années 50 et 60.

Sur le plan des indices de divortialité, la situation est bien différente car, hormis l'augmentation brève du nombre des divorces que l'on observe dans l'immédiate après-guerre comme dans toute période troublée, le nombre de divorces est stable à un niveau très bas en comparaison de la situation actuelle.

Taux Brut de Divortialité (Nombre de divorces pour 1000 habitants) de 1950 à 1970					
	Belgique	Lux.	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1950	d.n.d. ²⁷	0,5	0,6	1,7	2,7
1955	0,5	0,4	0,5	0,9	1,4
1960	0,5	0,5	0,5	0,9	1,4
1965	0,6	0,4	0,5	1,0	1,6
1970	0,7	0,6	0,8	1,3	1,6

Tableau n°4 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR.

En effet, comme le montre le tableau n°4, seules la R.D.A. et la R.F.A. connaissent des taux supérieurs à 1 divorce pour 1000 habitants au cours des années 50 et 60 ce qui marque une différence de conception de la famille entre les états étudiés.

²⁷d. n. d. signifie données non disponibles.

Il apparaît donc dans l'ensemble que le modèle familial prédominant fût jusqu'au milieu des années 60 celui de la famille nucléaire. Cette prédominance est telle que dans la littérature on retrouve souvent à propos de cette époque l'expression "*triomphe de la famille nucléaire*". Ce triomphe se caractérise par un niveau de natalité et de fécondité relativement fort pour des populations post-transitionnelles, une nuptialité forte, une divortialité très faible. Ces niveaux d'indices font que, dans tous ces pays le renouvellement des générations était assuré et, ce, bien que la taille moyenne des ménage continuât à diminuer. Aux Pays-Bas, par exemple, elle était de 4,51 personnes par ménage en 1899, 3,68 en 1947 et 3,45 en 1965. Cette évolution qui s'est faite avec la transition démographique correspond au transfert de la famille souche à la famille nucléaire. Or, cette différence de nature explique en partie cette diminution.

13. L'évolution contemporaine de 1965 à 1990.

"De l'avis de nombreux observateurs, la fin des années 60 marque un tournant dans l'histoire de la famille occidentale, même si le couple dominant, le couple légalement marié avec des enfants, garde son importance, de nombreux changements se sont produits." ²⁸

Cette modification des comportements qui survint au milieu des années 60 a fait l'objet d'une description détaillée par de nombreux scientifiques. Elle a suscité un intérêt énorme car elle était étendue à l'ensemble des pays développés, elle était inattendue et aucune explication logique à son sujet n'apparaissait clairement.

131. L'évolution sur le plan des indices

Cette étude des indices démographiques influant sur la taille moyenne des familles se fera en dissociant les variables liées à l'évolution des populations concernées afin de mieux cerner leurs caractéristiques individuelles et ainsi être à même de comprendre leurs influences respectives sur l'évolution de la taille moyenne des ménages et des familles.

²⁸LAPIERRE ADAMCYK Evelyne, 1984, La famille à la fin des années 60 : l'exemple de la famille américaine, *les familles d'aujourd'hui, colloque de Genève*, AIDELF, pp.5-15.

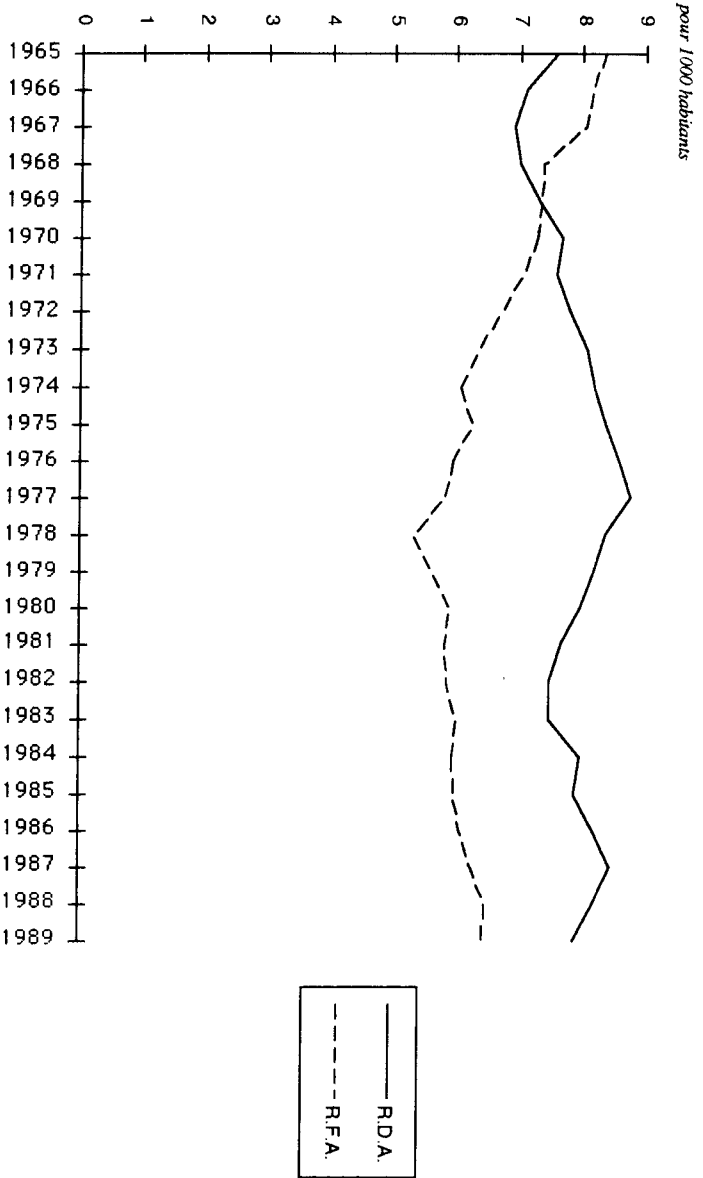
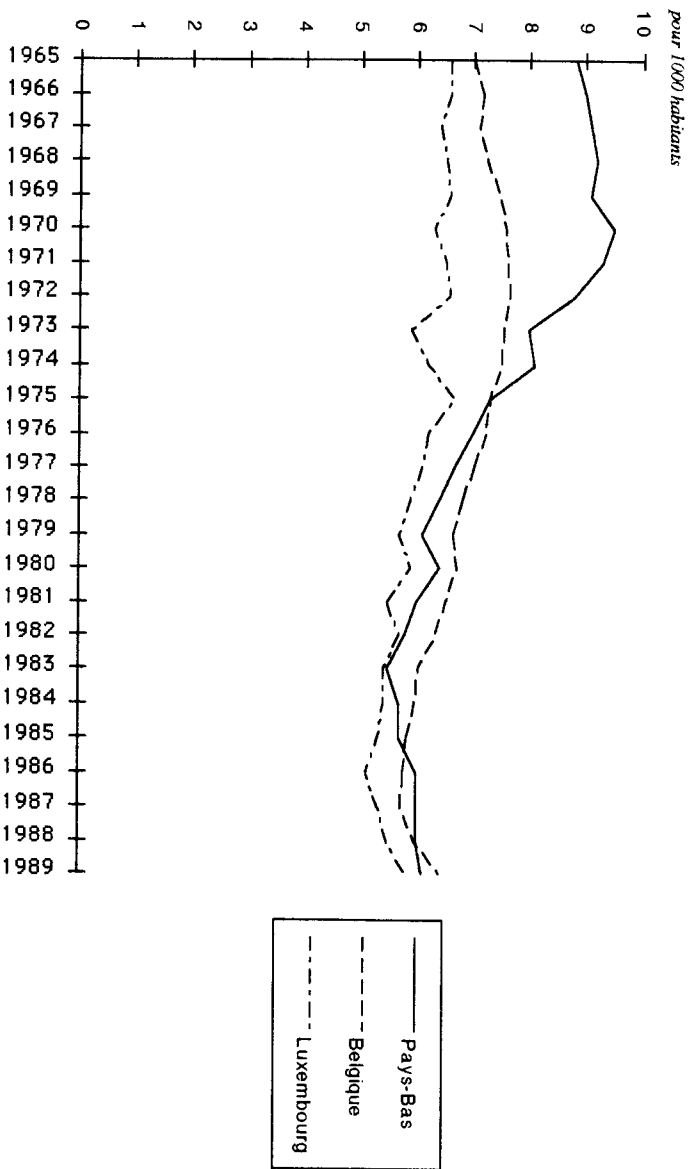
1311. La nuptialité

Le mariage était, comme je l'ai décrit précédemment, l'événement constituant de la famille le plus courant avant les années 60. C'est, chronologiquement, le premier élément dont l'intensité s'est modifiée au début des années 60.

Comme le montre le graphique n°6, le taux brut de nuptialité diminue globalement entre 1965 et 1989 hormis pour la R.D.A. qui connaît une situation particulière liée à l'importance grandissante du nombre de remariages. Entre ces 2 dates les évolutions des 4 autres pays sont semblables. Le taux brut de nuptialité diminue presque constamment jusqu'à la fin des années 70 pour remonter légèrement et progressivement pendant les années 80. Cette remontée est certainement due à l'importance croissante des remariages. La proportion de femmes se remariant dépasse 10% en 1972 pour les Pays-Bas, 1975 pour la Belgique, 1979 pour la R.F.A. et le Luxembourg. Pour la R.D.A., elle était déjà de 19,6% en 1955 et elle oscille autour de 20% de 1955 à 1980 pour augmenter jusqu'à 25,9% en 1988.

Parmi les remariages s'est également produit un changement structurel. En effet, par exemple au Grand Duché de Luxembourg, la part prise par les personnes divorcées dans le nombre de remariages est en augmentation constante depuis 1960. Les mariages, pour lesquels, l'un des deux nouveaux conjoints est divorcé, représentaient, en pourcentage du total des mariages, 3% en 1960, 4,7% en 1970, 9,6% en 1980, 12,8% en 1985 et 16,5% en 1988. Cette augmentation, qui est généralisée aux 5 pays étudiés, a provoqué un changement important de tendance : les remariages de divorcés sont maintenant plus nombreux que ceux de veufs ou de veuves dont la part a diminué en rapport avec l'augmentation générale de l'espérance de vie.

Évolution du Taux Brut de Nuptialité de 1965 à 1989
en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en R.F.A. et en R.D.A.



Graphique n° 6 : source : INS, CBS, STATEC, SBA, SADDR. Attention, pour la R.F.A., il s'agit d'un calcul personnel à partir des nombres annuels de mariages et des populations au 30 juin.

Age moyen au mariage par sexe de 1970 à 1989					
Hommes					
	Belgique	Lux.	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1970	25,8	27,6	26,2	28,3	27,5
1975	25,6	d.n.d.	26,5	28,4	26,5
1980	25,9	27,9	27,4	29,0	26,5
1985	27,1	29,6	29,1	30,3	27,9
1989	28,9	30,8	30,1	31,2	29,2
Femmes					
	Belgique	Lux.	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1970	23,8	24,7	23,7	24,9	24,5
1975	23,5	d.n.d.	23,8	25,1	23,9
1980	23,7	24,9	24,5	25,8	23,8
1985	24,8	26,3	26,3	27,1	24,9
1989	26,5	27,9	27,3	28,1	26,6

Tableau n°5 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR. dnd = données non disponibles.

Cette diminution du nombre de mariages de rang 1 accompagnée de l'augmentation du nombre de remariages a eu, pour conséquence logique, bien qu'elle n'en soit pas la seule responsable, une augmentation progressive de l'âge moyen au mariage.

Age moyen des femmes au premier mariage de 1970 à 1989					
	Belgique	Lux.	Pays-Bas	R.F.A.	R.D.A.
1970	22,4	23,2	22,8	23,0	21,9
1975	21,6	23,3	22,6	22,7	21,3
1980	22,3	23,0	23,1	23,4	21,3
1985	23,1	24,1	24,4	24,6	22,2
1989	23,9	25,0	25,6	25,7	23,2

Tableau n°6 ; source : Conseil de l'Europe, 1991, Recent demographic developments in Europe, Strasbourg, Concil of Europe Press, 246 pages.

Cependant, il est nécessaire de relativiser. Les remariages ne sont pas les seuls responsables de l'augmentation de l'âge moyen au mariage car cette augmentation se retrouve, dans une moindre mesure, certes, au niveau des premiers mariages. Elle est à mettre au crédit de la modification des conditions socio-économiques qui caractérise la société occidentale à partir de la guerre du Kippour en 1973. L'aggravation des conditions de chômage qui ne cesse depuis les années 70 fait que les jeunes adultes mettent plus de temps à s'insérer sur le marché du travail et donc se marient de plus en plus tard. Ce retard est renforcé également par l'allongement progressif des études que suivent une part de plus en plus importante des générations ce qui diffère également le moment de leur indépendance matérielle qui est généralement la condition préalable à la formation d'une union nuptiale.

Cette hypothèse est renforcée par la situation qui prévalait en R.D.A.. Le chômage n'y existait pas et le système socialiste avait mis en place, pour les étudiants, un système très perfectionné de bourses qui pouvait correspondre, pour un couple marié, au salaire moyen d'un ouvrier ce qui leur permettait donc de subvenir à leurs besoins. Dans ce cas, l'augmentation de 1,3 an de l'âge moyen des femmes au premier mariage de 1970 à 1989 correspondrait au développement de la cohabitation pré-nuptiale. Dans ce cas, la cohabitation pourrait donc être considérée comme un réel "mariage à l'essai".²⁹

1312. La divortialité

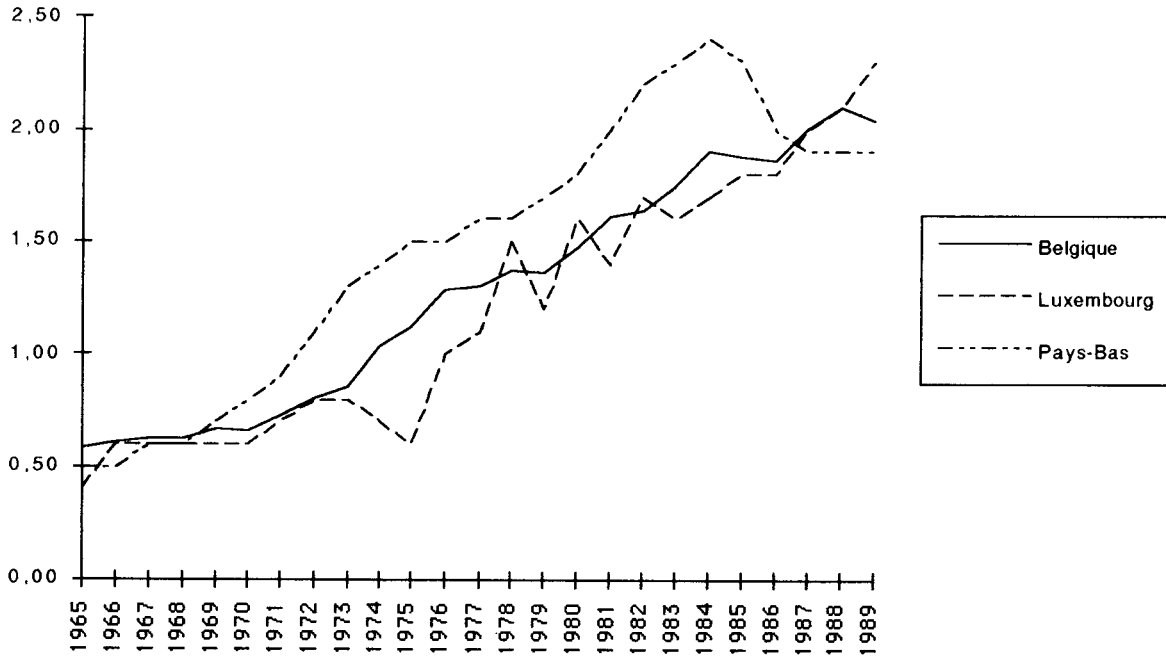
Avant 1970, les divorces étaient peu nombreux. Le nombre augmentait progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloignait de la Mer du Nord vers l'est. 3 niveaux de divortialité étaient observables :

- celui des pays du Benelux, le plus faible autour de 0,5 divorces pour 1000 habitants par an ;
- celui de la R.F.A., 1 divorce pour 1000 habitants par an ;
- celui de la R.D.A. autour de 1,5 divorces pour 1000 habitants par an.

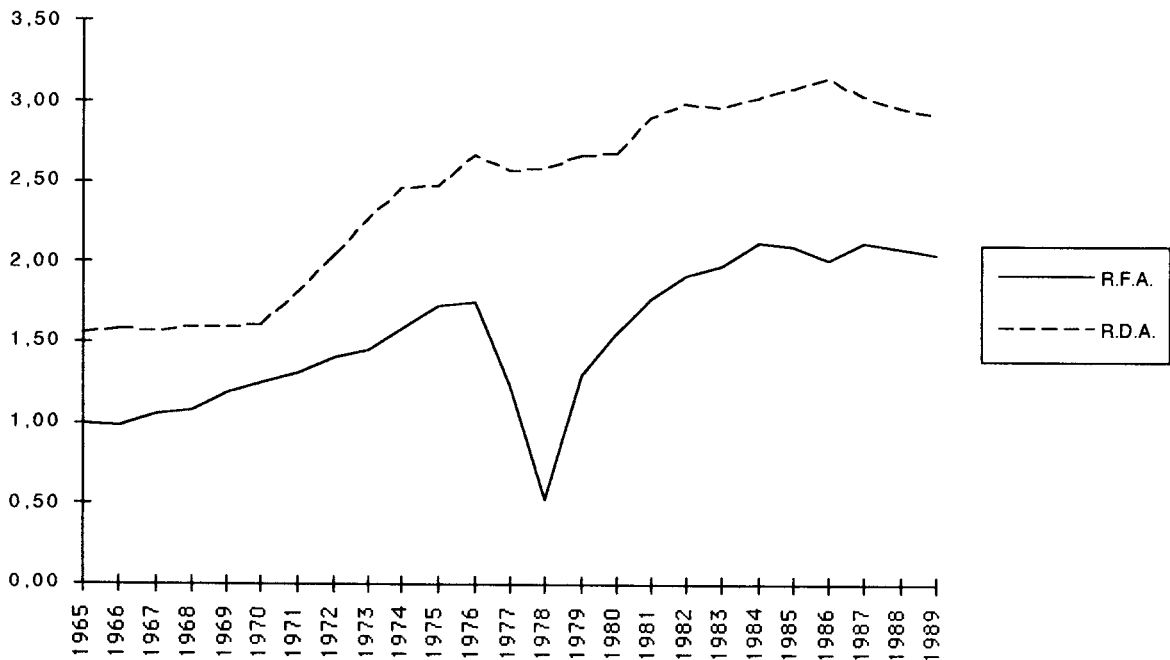
²⁹expression utilisée par : ROUSSEL Louis, 1978, La cohabitation juvénile en France, Population, 1978/1, Paris, pages 15-42.

**Évolution du Taux Brut de Divortialité de 1965 à 1989
en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en R.F.A. et en R.D.A.**

Chiffres pour 1000 habitants



Chiffres pour 1000 habitants



Graphique n°7 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR. Attention, pour la R.F.A., il s'agit d'un calcul personnel à partir des nombres annuels de divorces et des populations au 30 juin de chaque année.

Entre 1968, pour la R.F.A. et les Pays-Bas, et 1970, pour les 3 autres pays, le Taux Brut de Divortialité commença à augmenter pour doubler voire quadrupler 20 ans plus tard. Cette augmentation s'est fait dans le sens d'une standardisation progressive des niveaux de divortialité, les pays, ayant les plus forts indices, sont ceux pour lesquels l'augmentation fut, en proportion, la plus faible.

L'allure des courbes est très variable selon les pays. Les Pays-Bas qui connaissent la plus forte croissance présente une augmentation constante jusqu'en 1984 pour rechuter ensuite d'environ 20% et revenir au niveau des autres pays du Bénélux.

La Belgique et la R.D.A., bien qu'elles partissent de niveaux différents, connaissent des courbes relativement régulières avec un maximum en 1986 pour la R.D.A. à, il est vrai, un niveau très élevé.

Le Luxembourg connaît une évolution semblable à celle de la Belgique simplement sa courbe est beaucoup plus irrégulière. Les variations annuelles y sont importantes en raison de la faiblesse de l'effectif. Au cours des années 80 par exemple, le nombre de divorces y variait de 500 à 800 par an ce qui est la limite de l'aléatoire. Par contre, les creux de 1975 et 1978 sont liés à des changements législatifs.

Pour la R.F.A., la chute importante est également liée à un changement législatif. Le divorce est un acte légal prononcé par un juge ; son obtention est donc tributaire de la législation en vigueur. Au cours des années 70, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en R.F.A., ont été mises en place des nouvelles législations régissant le droit du divorce allant dans le sens d'une plus grande facilité et d'une accélération de la procédure. En R.D.A., par contre, cette législation avait été mise en place dès la création du pays en 1949 pour rompre avec la politique familiale issue de l'idéologie nationale-socialiste.

Le droit³⁰ du divorce des pays du Benelux est un héritage du Code Napoléon qui reconnaissait le divorce pour cause fautive et le divorce par consentement mutuel. Simplement, pour ce dernier, la procédure était "*assortie d'une série de chicanes de procédures qui ne put pas manquer d'avoir un effet dissuasif important*"²⁹. Seul le Code Néerlandais de 1838 avait profondément modifié l'esprit du Code Napoléon en interdisant le consentement mutuel mais il fut réintroduit par une série de jurisprudences au cours du XX^e siècle. Dès le début des années 70, les procédures de divorces furent considérablement remaniées.

Aux Pays Bas, la loi du 1^{er} octobre 1971, reconnaît le "divorce-faillite" ; il suffit qu'un seul époux demande le divorce pour qu'il soit prononcé. Il reconnaît également le consentement mutuel en émettant une restriction : il ne peut être prononcé que si des mesures sont prises pour "*pourvoir aux nécessités financières des enfants.*"²⁹

En Belgique, la loi de 1^{er} juillet 1974 reconnaît également la notion de divorce-faillite et le consentement mutuel tout en gardant les causes de divorces qui existaient dans l'ancienne législation : le divorce pour adultère (avec une nouvelle teneur) et le divorce pour séparation de fait (une loi du 2 décembre 1982 a ramené le délai de séparation de 10 à 5 ans.

Au Luxembourg, le changement s'est en fait en 2 temps. Une première loi du 6 février 1975 introduisit le consentement mutuel et une seconde du 5 décembre 1978 abandonna les causes classiques de divorces pour mettre en avant également la notion de divorce-faillite.

En R.F.A. la situation est différente. Le divorce fut introduit dans la législation par la promulgation pour l'ensemble du Reich du Bürgerliches Gesetzbuch (Code Civil Allemand) le 1^{er} janvier 1900. Ce droit avait été remanié, dans le cadre des lois hitlériennes sur la famille en 1938 puis, en 1948, la loi de 1938 a été simplement abolie ce qui ramenait à la situation antérieure. Enfin, la loi du 1^{er} juillet 1977 rompt avec les causes anciennes et instaure la notion de

³⁰COMMAILLE Jacques et alii, Le Divorce en Europe Occidentale : la Loi et le Nombre, Institut National d'Études Démographiques, Paris, 240 pages.

divorce-faillite (Zerrütungsprinzip) et surtout le consentement mutuel qui n'existait pas.

Ces changements législatifs qui vont tous dans le sens d'un divorce plus facile ont certains effets sur l'évolution du nombre de divorces ; ces effets sont au nombre de 2 :

- la nouvelle loi est promulguée quelques années après le début de l'augmentation du nombre de divorces ; dans ce cas, elle ne fait qu'entériner les aménagements apportés aux lois précédentes par une série de jurisprudences (la nouvelle loi entre en application entre 3 et 6 ans après le début de la hausse) ; c'est le cas de la Belgique et des Pays-Bas ;

- l'arrivée de la nouvelle loi provoque des perturbations importantes dans les courbes de taux bruts de divortialité avec une chute brutale suivie d'un pic ; cette perturbation est liée au temps de réaction nécessaire à l'appareil judiciaire pour qu'il commence à appliquer les nouvelles dispositions législatives ; c'est le cas de la R.F.A. en 1977-1978 et du Luxembourg en 1975 et 1978.

Ces changements législatifs ont donc une influence importante sur le nombre de divorces. Cependant, il est nécessaire de relativiser car il s'agit là d'un changement fondamental de comportement des individus, le divorce perdant progressivement son caractère discriminatoire. Par contre sur le plan structurel, le divorce n'a pas été profondément modifié.

La durée moyenne du mariage au moment du divorce est stable ou a légèrement augmenté dans les 5 pays étudiés. Aux Pays-Bas, par exemple, elle était de 11,8 ans en 1970 et de 12,9 ans en 1990 ; la différence correspond à l'augmentation moyenne de la durée de la procédure de divorce.

De même, contrairement à l'opinion généralement répandue, le divorce est surtout le fait des premières années de mariages, le nombre de divorces par durée de mariage augmentant rapidement jusqu'à la cinquième année pour redescendre ensuite très progressivement.

1313. La naissance

Alors que le mariage et le divorce sont liés respectivement à la création et à la dissolution de la famille, la naissance présente un caractère³¹ différent puisqu'elle correspond surtout à l'agrandissement de la famille. Comme pour le mariage et le divorce, le nombre et les caractéristiques démographiques des naissances se sont considérablement modifiés depuis les années 60.

Le nombre de naissances, en valeur absolue ou en valeur relative par rapport à la population, a beaucoup diminué. Le graphique n°5 page 59 montrait que le taux brut de natalité avait décliné de 15 à 30% depuis 1970 avec une exception notable pour la République Démocratique Allemande où, après avoir diminué de la même façon qu'en R.F.A., il remontait à partir de 1976 pour, à partir de 1978, remonter et se stabiliser au niveau qu'il avait vers 1970 et finir par diminuer à nouveau au cours des dernières années d'existence du pays.

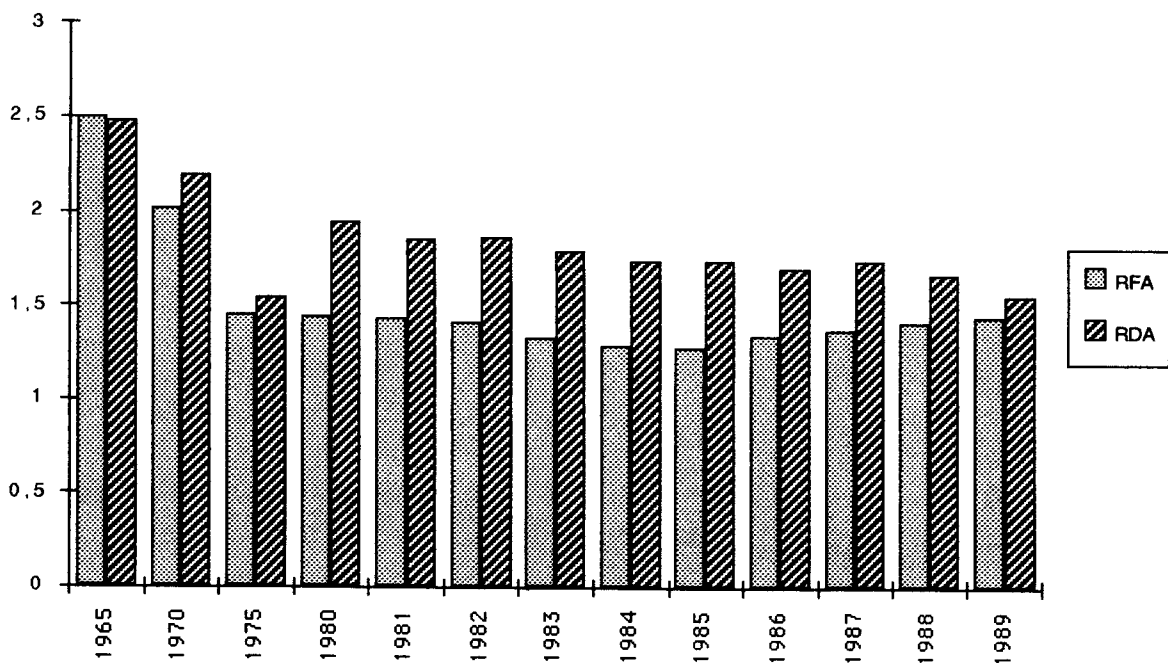
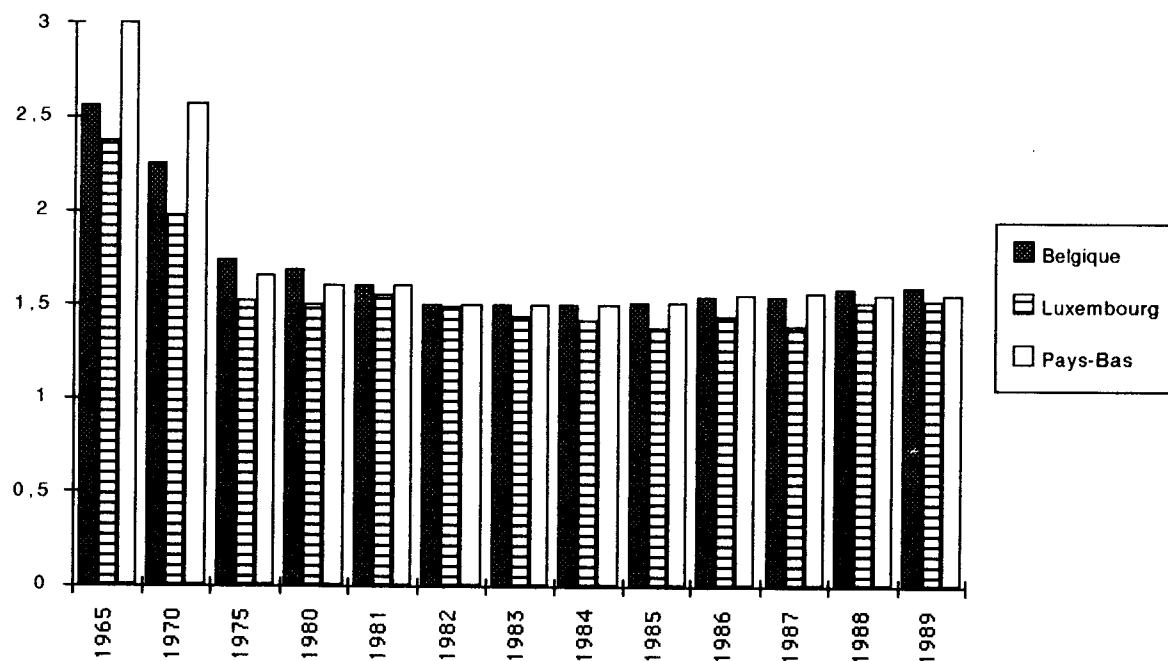
Cette évolution originale s'explique globalement par l'influence de la politique familiale³² menée par les gouvernements est-allemands depuis les années 70. La mise en place de cette politique répondait à un double but politique et économique. La SED³³ s'efforça de gagner les faveurs de la population en mettant en place une politique sociale volontariste tout en se préservant de toute opposition par répression policière de chaque instant. Cette politique répondait au besoin croissant de main d'oeuvre dû à une baisse régulière de la population à cause de l'émigration importante des années 50 mais aussi au solde naturel négatif. A partir de 1976, le gouvernement prend des mesures pour permettre aux femmes d'assumer un travail à plein temps et la maternité. Il s'agit de l'accès gratuit et sans conditions, aux crèches et jardins d'enfants. La semaine de 40 heures est accordée aux mères de 2 enfants et plus. De même une année sabbatique et rémunérée est accordée à partir de la naissance de second enfant. Cette politique a été renforcée en 1986 en accordant cette année à partir du premier enfant et la possibilité qu'elle soit prise

³¹A ce propos, il ne faut pas oublier que la naissance peut être l'élément constitutif de la famille quand elle survient dans un ménage de célibataires.

³²Source : Gläßner Gerd-Joachim, 1989, Die DDR in der Ära Honnecker, Politik-kultur-Gesellschaft, Opladen, 235 pages.

³³Parti Socialiste Unifié d'Allemagne, dénomination du parti communiste de la R.D.A..

Indice Conjonctuel de Fécondité de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la R.F.A. et de la R.D.A. de 1965 à 1989



Graphique n°8 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA et SADDR. Pour la Belgique en 1965, il s'agit d'une estimation personnelle à partir des taux de fécondité par âge.

par le père. Les effets de cette politique se voient donc sur l'évolution du nombre de naissances mais expliquent en partie "l'explosion" du nombre de naissances illégitimes de mères jeunes voire très jeunes qui ainsi bénéficient d'horaires de travail allégés sans que le coût social de l'enfant ne grève sensiblement leur budget.

La chute de fécondité se fait, elle, de façon différente. Elle est presque simultanée à celle de la natalité pour les pays qui n'ont pas connu de "baby-boom" important après la seconde guerre mondiale. Ce sont là des effets de la structure par âge de la population. Pour les autres pays, comme les Pays-Bas et, dans une moindre mesure la Belgique et le Luxembourg, l'indice conjoncturel de fécondité diminue dès 1965 alors que la natalité reste stable pour diminuer à partir de 1970/1975, les générations plus nombreuses de l'après-guerre arrivant à l'âge adulte.

Cette chute s'est accompagnée d'une modification de la plupart des caractéristiques de la maternité. Dans la fratrie, ce sont les naissances de rang élevé qui font défaut. Il apparaît dans les chiffres du tableau n°7 que ce sont les naissances de rang 3 et surtout 4 et supérieurs dont le nombre a sensiblement diminué. En 30 ans la taille de la fratrie s'est fortement standardisée si bien que les naissances de rang 1 et 2 représentent actuellement plus de 80% des naissances, cette standardisation apparaissant encore plus clairement quand on considère que les naissances de rang 2 sont le seul nombre qui ait augmenté en valeur absolue entre 1960 et 1989.

Naissances par rang au Luxembourg en 1960 et 1989				
rang	1960		1989	
	valeur absolue	% du total	valeur absolue	% du total
rang 1	1997	41,1%	1863	45,3%
rang 2	<u>1510</u>	31,1%	1535	37,3%
rang 3	717	14,8%	536	13,0%
rang 4	331	6,8%	110	2,7%
rang 5 et plus	305	6,3%	45	1,1%
total	4860	100,0%	4113	100,0%

Tableau n°7 ; source : STATEC

La diminution du nombre d'enfants dans la famille s'est accompagnée d'un raccourcissement de la durée de la période au cours de laquelle les maternités interviennent. Cela signifie que les maternités aux âges élevés et faibles sont de plus en plus rares.

Ce resserrement s'est fait en deux temps. Jusque 1980, la durée de la période féconde s'est raccourcie en diminuant aux deux extrémités si bien que les femmes vivaient, en R.F.A., la moitié des maternités entre 23 et 30 ans. Au cours des années 80, cette période se décale dans le temps plus fortement qu'avant en s'allongeant légèrement. En 1989, 50% des naissances étaient le fait de mères âgées de 25 à 32 ans. De même, aux âges élevés, jusqu'à 40 ans, chaque année le taux de fécondité par âge augmente progressivement alors qu'il devient presque nul pour les quadragénaires.

Ce resserrement dans le temps de la période féconde s'est produit sans qu'il y ait de modification de l'écart d'âge entre les enfants. L'intervalle favori des habitantes de l'Europe du Nord-Ouest entre deux grossesses se situe entre 2 et 4 ans ; cet intervalle a augmenté très légèrement au cours des 30 dernières années.

Structurellement, il apparaît clairement que ce raccourcissement de la période de fécondité associé à son décalage temporel dans le cycle de vie des mères est le principal responsable des chutes de natalité et de fécondité depuis 1965.

Cependant, dans la seconde moitié des années 80, on observe 2 phénomènes nouveaux. Le premier est constitué par une remontée du nombre de naissances qui peut certainement être imputé, partiellement, au rattrapage des naissances qui se sont décalées dans le temps avec l'augmentation générale de l'âge moyen à la maternité. On observe également une remontée du nombre de naissances de mères jeunes (moins de 21 ans) qui correspond certainement, pour un pays comme la R.F.A. où cette proportion était restée très faible, à une augmentation du nombre de naissances illégitimes.

Taux de Fécondité par Âge en R.F.A. de 1970 à 1989 (pour 1000 femmes de 15 à 45 ans révolus) ³⁴					
	1970	1975	1980	1987	1989
15	1,2	1,0	0,7	0,6	0,8
16	6,8	5,6	3,6	2,4	3,3
17	26,2	16,8	10,7	6,5	7,8
18	56,6	33,6	22,6	12,6	14,7
19	89,7	52,0	39,1	21,2	25,7
20	109,8	67,1	55,9	31,1	34,4
21	122,7	77,3	69,5	42,4	42,3
22	<u>130,3</u>	90,7	81,7	55,1	51,0
23	132,5	<u>99,3</u>	<u>93,6</u>	69,2	64,6
24	130,9	104,7	104,7	83,9	79,6
25	125,3	110,3	111,1	<u>98,4</u>	<u>93,8</u>
26	122,7	107,5	112,5	108,0	106,8
27	118,1	100,4	109,8	112,8	111,1
28	110,9	92,3	105,0	111,8	111,7
29	103,4	82,0	94,7	105,2	108,0
30	94,1	<u>72,8</u>	85,8	95,5	99,9
31	<u>85,3</u>	61,9	72,7	84,7	88,9
32	75	52,5	60,8	72,7	<u>75,8</u>
33	65,5	45,0	48,9	60,3	65,0
34	57,6	36,8	39,4	49,5	52,6
35	50,6	30,5	32,6	39,4	42,3
36	44,5	25,5	24,7	30,4	33,8
37	39	21,0	19,1	23,3	25,8
38	32,5	16,8	14,7	16,8	18,8
39	25,5	14,0	10,1	12,0	12,9
40 et plus	55,8	31,8	14,7	20,8	22,7
Somme	2 012,3	1 448,9	1 443,4	1 366,8	1 394,2

Tableau n°8 ; source Statistisches Bundesamt.

³⁴Les chiffres en gras sont ceux supérieurs à ceux de l'année antérieure et ceux soulignés sont, pour chaque série, les premiers des 2ème et 4ème quartiles.

La fécondité illégitime n'est pas un phénomène nouveau dans cette partie de l'Europe car elle existait avant les années 60 mais elle était quantitativement peu importante et relativement stable si bien qu'elle n'éveillait pas de curiosité scientifique. L'Allemagne, que ce soit le R.F.A., mais surtout la R.D.A., avait un niveau de fécondité illégitime plus important que ses voisins occidentaux.

Dans le cadre européen, le niveau de fécondité illégitime qu'avait la R.D.A. n'est pas extraordinaire puisqu'il est inférieur à celui de tous les pays scandinaves de l'Islande au Danemark.

La proportion de naissances hors mariage augmente sensiblement après la chute de natalité. Pour les pays du Benelux, une rupture apparaît dans les courbes au milieu des années 70. Avant ces dates, 1975 pour le Luxembourg, 1976, pour les Pays-Bas et 1977 pour la Belgique, la proportion de naissances illégitimes était très faible. Après ces dates, elle augmente constamment jusqu'à 10% environ.

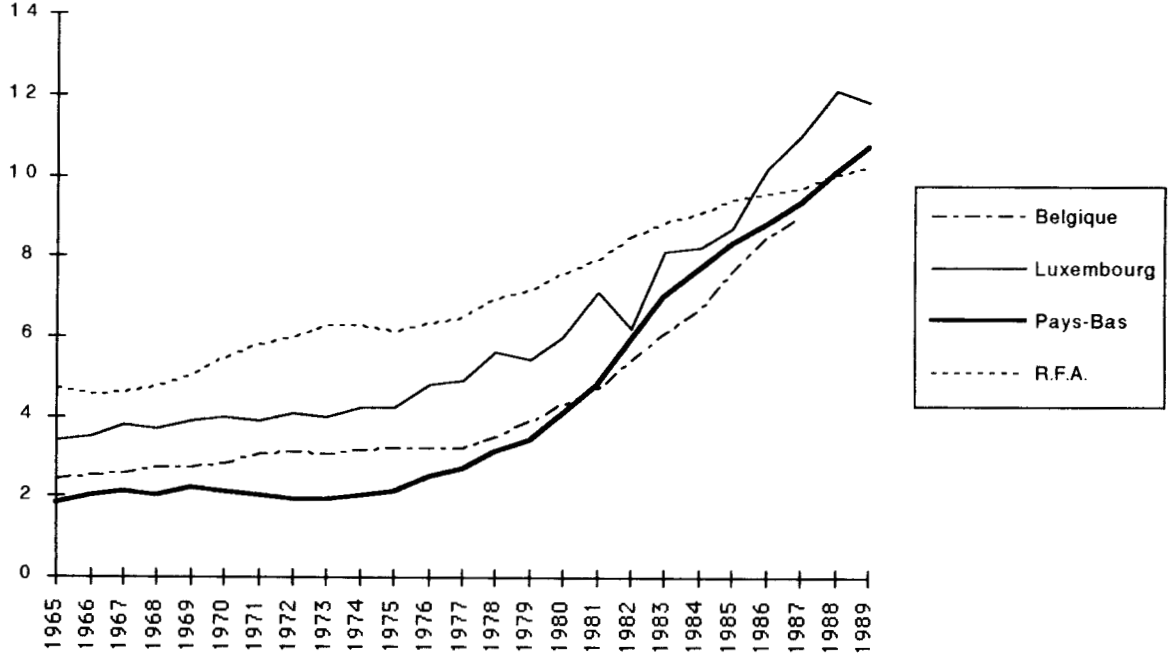
En R.F.A., la situation est différente ; la proportion de naissances illégitimes y était 2 fois plus élevée qu'au Benelux en 1970 si bien que la croissance est moins forte et il n'apparaît qu'une accélération de la hausse vers 1975. A la fin des années 80, le niveau de fécondité illégitime y est du même ordre que celui qui prévaut chez ses voisins occidentaux.

Le cas de la R.D.A. est original dans le cadre de l'Europe du Nord-Ouest car le niveau de fécondité illégitime est déjà supérieur en 1970 à celui observé dans les 4 autres pays en 1989. La courbe a le même aspect que celle des autres pays avec une augmentation brutale à partir de 1977 mais en partant d'un niveau bien plus élevé. A titre de comparaison, il est intéressant de préciser que le nombre absolu de naissances illégitimes y était de 72149 en 1988 alors que celui de la R.F.A., plus de 3 fois plus peuplée, était la même année de 67957.

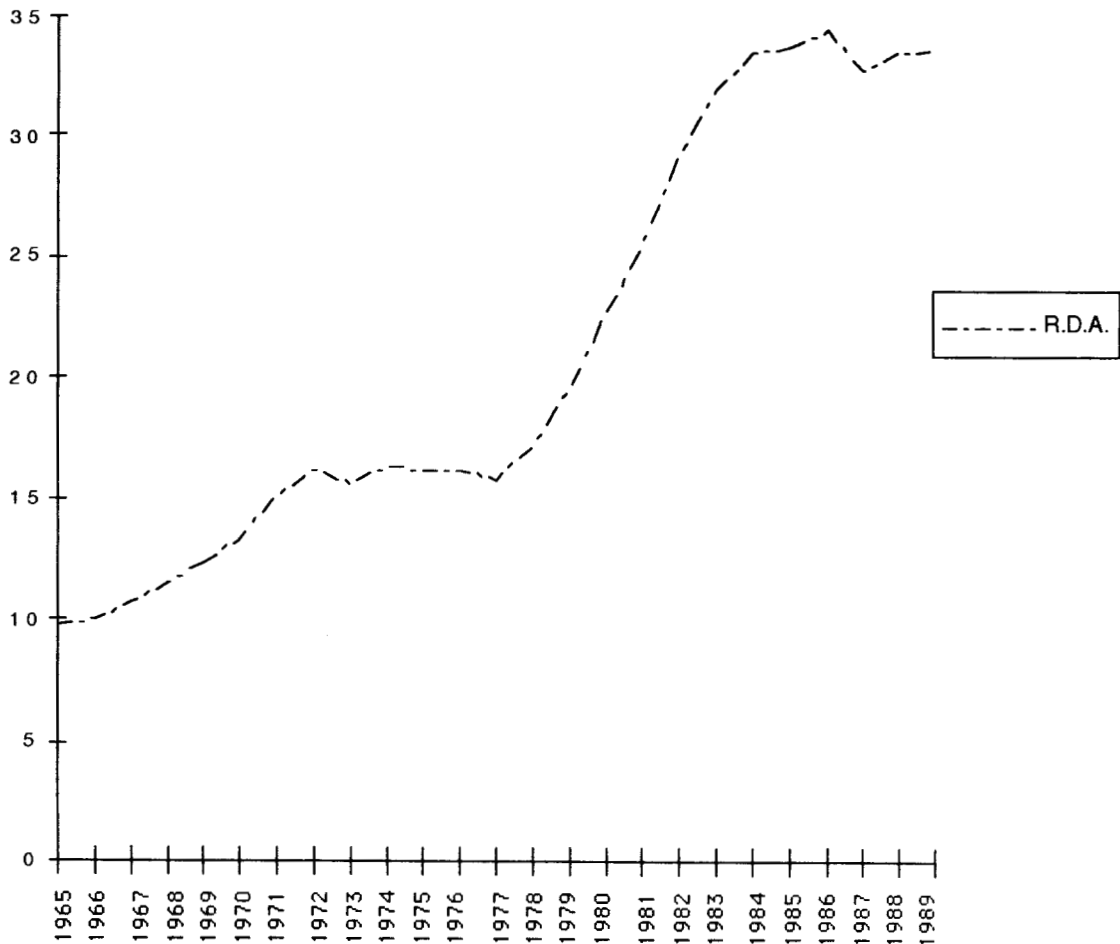
Pour terminer sur les naissances, il est intéressant de remarquer, qu'alors que ces pays ont connu des évolutions démographiques différentes, leur situations sont très proches les unes des autres à la fin des années 80. En effet, en 1989, la plupart des indicateurs démographiques concernant les naissances

Proportion de naissances illégitimes en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en R.F.A. et en R.D.A. de 1965 à 1989

Chiffres pour 100 naissances



Chiffres pour 100 naissances



Graphique n°9 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR.

étaient très voisins les uns des autres puisque les taux brut de natalité varient entre 11 ‰, pour la R.F.A., et 12,7‰, pour les Pays-Bas, et les indices conjoncturels de fécondité entre 1,44, pour la R.F.A., et 1,59, pour la Belgique. Par contre, il apparaît que les conditions de la naissance sont hétérogènes, l'âge moyen à la naissance du premier enfant variant de 22,6 ans, pour la R.D.A., à 27,4 ans, pour les Pays-Bas, et la proportion de naissances hors mariage de 10,7%, pour les Pays-Bas, à 33,6%, pour la R.D.A.

Ces chiffres montrent bien que nous sommes dans un régime de fécondité contrôlée grâce à la diffusion dans l'ensemble de la population de méthodes contraceptives de plus en plus efficaces notamment grâce à l'utilisation de plus en plus courante des anovulants. Ainsi, selon madame SCHOORL,³⁵ aux Pays-Bas, en 1985, moins de 5 % des naissances n'étaient pas désirées

En R.D.A., la situation était bien différente sur ce plan car la commercialisation de contraceptifs anovulants y était, faute de moyens financiers, presque inexistante. En effet, il était impossible de les importer en devises fortes de l'Europe Occidentale. Par contre, l'avortement y était libre et gratuit si bien qu'il était utilisé fréquemment et une grande partie des allemandes de l'est en ont subi plusieurs. Comme dans l'ensemble des pays du bloc socialiste, il était parfois considéré comme "un moyen de contraception" comme un autre. La forte proportion de naissances illégitimes associée à un âge moyen des mères à naissance du premier enfant indiquerait, par contre, que la régulation des naissances y était pratiquée de façon moins efficace que plus à l'ouest.

Dans l'ensemble, à la fin des années 80, la situation est bien différente de celle qui existait au début des années 60. Entre les deux s'est opérée une transition qui a commencé vers 1965, qui s'est terminée vers 1985 et qui a consisté pour l'ensemble des pays en une baisse des indices de nuptialité et de natalité accompagnée de modifications structurelles ainsi qu'une hausse importante des indices de divortialité.

³⁵SCHOORL, J, 1985, *Geboortenregeling van turkse en marokkanse vrouwen benadert nederlands niveau*, Demos 1/6, Amsterdam, pages 43-45.

Chronologie de l'évolution des indicateurs démographiques de 1960 à 1990 en Europe du Nord-Ouest

N.B. : Le début de chaque rectangle représente, pour la natalité et la nuptialité, l'année du début de la chute et, pour la divortialité, l'année début de la hausse. La fin de chaque rectangle représente, elle, pour la natalité et la nuptialité, l'année du minimum, et, pour la divortialité, l'année du maximum. La longueur du rectangle représente, elle, donc, la durée de la chute de natalité et de nuptialité et celle de la hausse de divortialité.

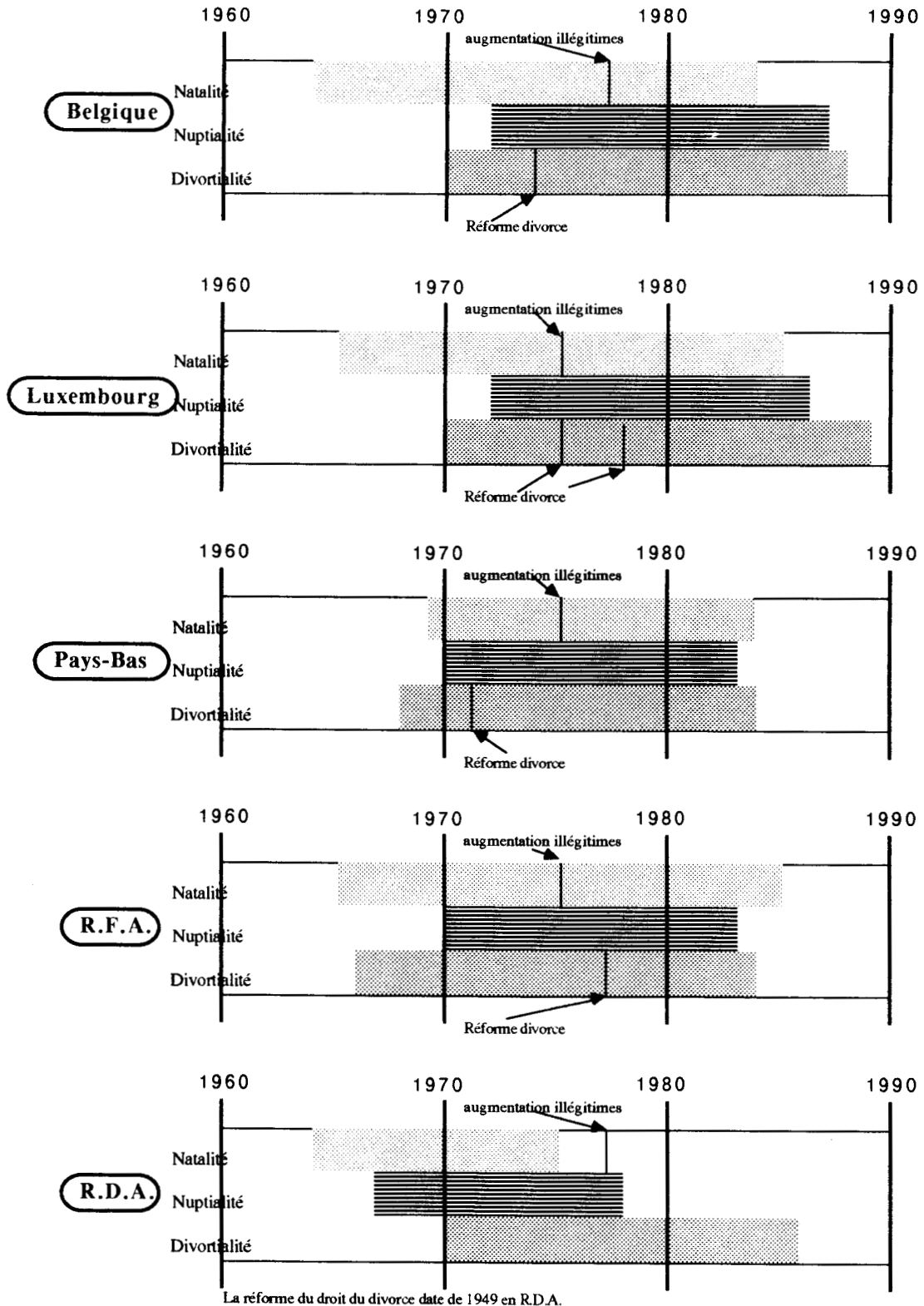


Figure n°6 ; source INS, STATEC, CBS, SBA et SADDR

Comme le montre la figure n°6, cette tendance s'interrompt partout au milieu des années 80, les indices se stabilisant ou remontant ensuite. De plus, au même moment, ces indices se standardisent à l'échelle des 5 états. Ainsi, comme cela a été précisé en introduction, un des intérêts fondamentaux de cette thèse sera d'observer et d'analyser la façon avec laquelle ces tendances apparaissent à des échelles d'analyse plus fines.

Cependant, en complément de cette analyse transversale, il est nécessaire d'analyser quels sont les rapports entre ces changements et la taille moyenne des ménages.

132. L'évolution de la taille moyenne des ménages...

Que ce soit sur le plan des ménages ou celui des familles, cette modification du niveau de la plupart des variables démographiques affectant la composition de la famille a eu des effets importants sur la taille moyenne des ménages qui a diminué de façon sensible puisque, à titre d'exemple, de 1970 à 1990, cette baisse se situe aux alentours de 15% pour la R.F.A. Elle était de 2,67 personnes par ménages en 1972 et de 2,25 en 1990.³⁶

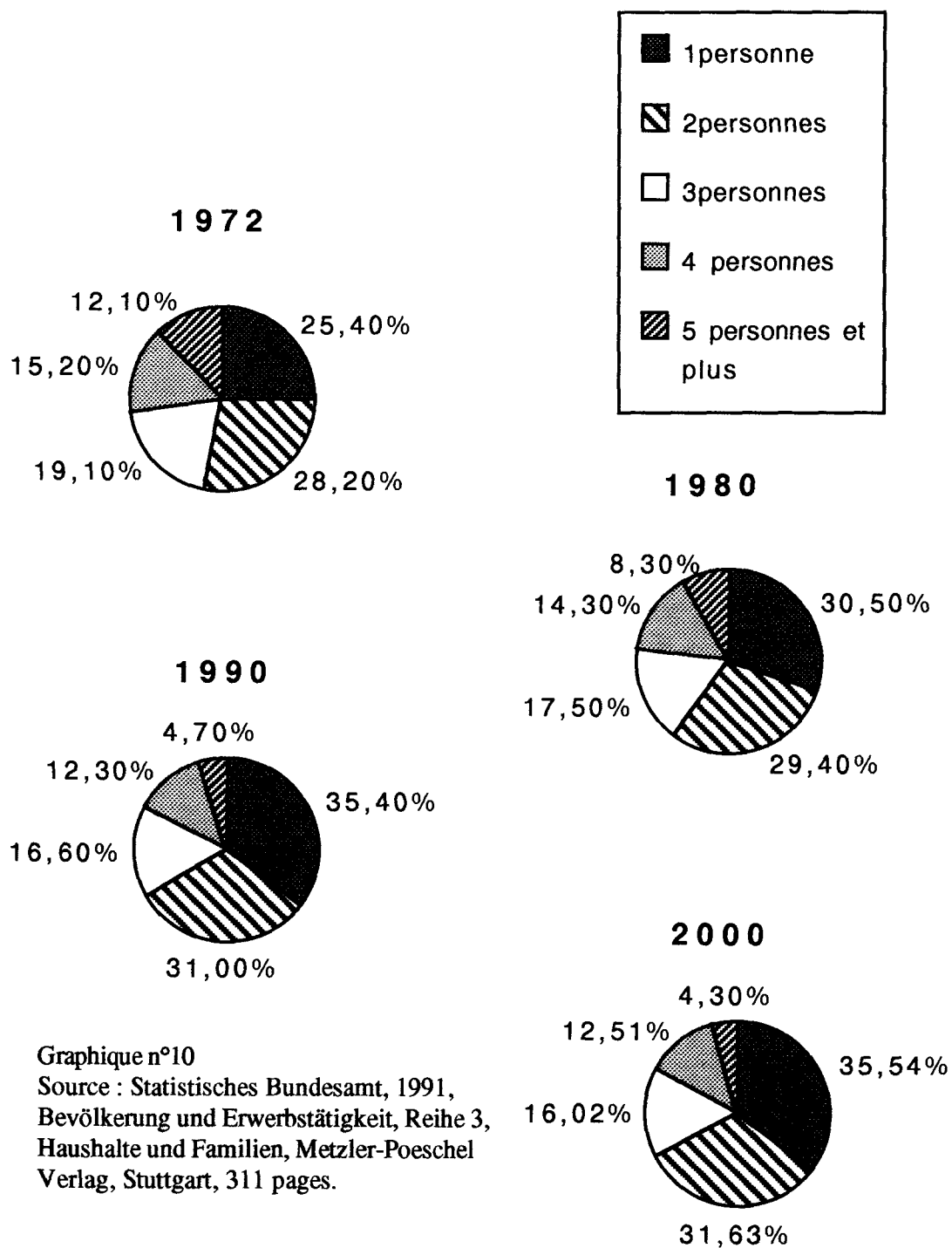
Cette baisse s'est accompagnée d'une modification de la composition des ménages comme le montre le graphique n°10, puisque la part des ménages de 1 et 2 personnes augmente sensiblement alors que celle des ménages de 3, 4 et 5 personnes et plus diminue, cette baisse s'accroissant sensiblement à partir de 1980.

Le phénomène le plus remarquable est donc l'augmentation du nombre de ménages d'une personne qui est liée à celle des niveaux de nuptialité et de divortialité. En effet, depuis les années 70, la part des veuves et veufs diminue sensiblement pour ce type de ménage pour être de 37,9% en 1991. Par contre, celle de célibataires augmente légèrement (44,4% en 1991) alors que celle de divorcés-séparés fait plus que tripler ; elle se situait à 17,8% en avril 1991.

³⁶Source : Mikrozensus ; ces chiffres sont ceux d'une enquête menée chaque année au mois d'avril sur 1% de la population allemande.

Pourcentage de Ménage par Nombre de Personnes en R.F.A. de 1972 à 2000

N.B.: Il s'agit ici de la R.F.A. dans ses frontières d'avant le 3 octobre 1990 y compris pour les chiffres concernant 1990.



Dans l'ensemble donc, un double phénomène apparaît : la baisse générale de la taille moyenne des ménages qui s'accompagne d'une restructuration de la composition des ménages.

Cependant, pour être tout à fait complet, il semble nécessaire de préciser quels sont les liens entre la taille moyenne des ménages et l'évolution des variables décrite dans l'analyse transversale. Cette précision se fera au moyen de la méthode statistique de la régression multiple et son application "*pas à pas*".³⁷

Cette application consiste à sélectionner des variables qui sont censées être explicatives d'un phénomène et d'obtenir la régression la plus simple possible en éliminant les variables explicatives non significatives. Le choix des variables explicatives se fait au moyen des coefficients de corrélation partielle.

En R.F.A., la taille moyenne des ménages a donc diminué de 1970 à 1990 de 2,67 à 2,25. La matrice de corrélation ci dessous montre que cette diminution est fortement corrélée à 2 variables de façon inverse : le pourcentage de naissances illégitimes et le taux brut de divortialité. Avec, une régression simple, le meilleur régresseur serait donc le pourcentage de naissances illégitimes puisqu'il explique à lui seul 96% de la variance de la taille moyenne des ménages.

Matrice de corrélation de l'évolution de 1970 à 1990					
	Taille ménages	TBDivortia.	TBNuptiali.	TBNatalité	%illégitimes
Taille ménages	1,000	-0,708	0,243	0,336	-0,983
TBDivortia.	-	1,000	0,103	-0,250	0,741
TBNuptiali.	-	-	1,000	0,861	-0,128
TBNatalité	-	-	-	1,000	-0,241
%illégitimes	-	-	-	-	1,000

Tableau n°9 ; source F.-O. Seys-Bintein

³⁷CHADULE groupe, 1987, Initiations aux pratiques statistiques en Géographie, MASSON, Paris, 189 pages.

Bien que ce coefficient de détermination soit déjà élevé, la régression multiple va permettre d'affiner l'analyse. Les coefficients de corrélation partielle de deux variables, ceux associés au taux brut de natalité et au taux brut de divortialité, ne sont pas significatifs puisqu'ils sont proche de zéro alors que les coefficients de corrélation simples étaient, eux, plus élevés notamment pour celui du taux brut de divortialité. Cela signifie que la proportion de divorces n'a une incidence sur la taille moyenne des ménages que si elle s'accompagne d'un taux brut de nuptialité et surtout d'une proportion de naissances illégitimes élevés.

Résultats des régressions multiples successives pour la période 1970-1990									
Nbre de variables explicat.	R	R ² ³⁸	F ³⁹ calculé	F lu ⁴⁰ a=0,05	r lu ⁴¹ a=0,05	coefficients de corrélation partielle entre la taille moyenne des ménages et			
						%illégit	TBNup	TBDiv	TBNat
4	0,989	0,979	186,4	3,01	0,468	0,963	0,272	0,031	0,022
3	0,989	0,979	271,6	3,20	0,456	0,978	0,623	0,031	
2	0,989	0,979	430,9	3,55	0,444	0,993	0,631		

Tableau n°10 ; source F.-O. Seys-Bintein

Cette analyse montre donc que la variance de la taille moyenne des ménages est surtout expliquée par la proportion de naissances hors mariage mais aussi, dans une moindre mesure, par le taux brut de natalité. Dans le cas du taux brut de natalité, il convient de préciser que l'interprétation doit être nuancée car son évolution n'entretient pas une relation linéaire avec celle de la taille moyenne des ménages.

En gardant les 2 variables les plus explicatives, l'équation est la suivante :

$$\text{TAMME}^{42} = 0,04\text{TBNUP} - 0,09\text{PNILL} + 2,93$$

³⁸R² : coefficient de détermination.

³⁹F : test de significativité de R.

⁴⁰F lu (a = 0,05) : seuil de significativité de Fisher-Snedecor admettant un risque d'erreur de 5%.

⁴¹r lu (a=0,05) : seuil de significativité du coefficient de corrélation linéaire de Bravais-Pearson.

⁴²TAMME signifie TAille Moyenne des MENages, TBNUP Taux Brut de NUPTialité et PNILL Pourcentage de Naissances ILLégitimes

Cette équation montre que la taille moyenne des ménages comporte une forte inertie au cours de cette évolution sur 20 ans comme en témoigne l'importance de la constante.

Cependant, la plupart des variables explicatives ont connu une évolution contrastée au cours de ces 2 décennies avec des changements de tendance au cours des années 80 c'est pourquoi il est nécessaire d'analyser ce qui se passe plus précisément. Cette analyse se fera en 2 parties : les années 70 et 80 et, ce, bien qu'il eût été plus intéressant d'étudier séparément la première partie des années 80 et la seconde mais, dans ce cas, le test de significativité F calculé devient inférieur à F lu ce qui signifie que le risque d'erreur devient supérieur à 5%.

Matrice de corrélation de l'évolution de 1970 à 1979					
	Taille ménages	TBDivortia.	TBNuptiali.	TBNatalité.	%illégitimes
Taille ménages	1,000	0,246	0,945	0,769	-0,916
%illégitimes	-	1,000	0,271	-0,151	0,371
TBNuptiali.	-	-	1,000	0,866	-0,938
TBDivortia.	-	-	-	1,000	-0,732
TBNatalité	-	-	-	-	1,000

Tableau n° 11 ; source F.-O. Seys-Bintein

Au cours des années 70, c'est le taux brut de nuptialité qui explique la plus grande partie de la variance de l'évolution de la taille moyenne des ménages bien que le coefficient de détermination du pourcentage de naissances illégitimes soit déjà élevé.

Résultats des régressions multiples successives pour la période 1970-1979									
Nbre de variables explicat.	R	R ²	F calculé	F lu a=0,05	r lu a=0,05	coefficients de corrélation partielle entre la taille moyenne des ménages et			
						TBNup	TBNat	TBDiv	%illégit
4	0,962	0,926	15,7	5,19	0,754	0,688	0,499	0,479	0,142
3	0,961	0,924	24,6	4,76	0,707	0,852	0,546	0,480	
2	0,949	0,902	32,9	4,74	0,666	0,872	0,300		

Tableau n° 12 ; source F.-O. Seys-Bintein

Or, la régression multiple permet d'affiner sensiblement l'analyse. Les coefficients de corrélation partielle montrent que le pourcentage de naissances illégitimes est fortement lié au Taux Brut de Nuptialité ce qui va de soi dans une société où les naissances illégitimes étaient surtout celles d'enfants de rang 1, majoritairement légitimés à posteriori.

De même, ils montrent que la variance de taille moyenne des ménages était liée au taux brut de nuptialité associé à celui de natalité et, dans une moindre mesure, à celui de divortialité. La chute de la taille moyenne des ménages est donc surtout lié à la contestation brutale du modèle de la famille nucléaire car la relation entre ces variables est globalement linéaire. À ce propos, il est certain que les perturbations de l'évolution du taux brut de divortialité dues aux changements législatifs font que l'importance de cette variable est certainement sous-estimée par l'analyse statistique. L'équation de la taille moyenne des ménages est donc la suivante :

$$TAMME^{43} = -0,06TBDIV + 0,19TBNUP - 0,03TBNAT + 1,89$$

Cette équation montre bien que cette époque est celle d'un changement important puisque l'inertie de la taille moyenne des ménages qui, de nature est forte, diminue sensiblement puisque la constante diminue de 35% environ.

⁴³TAMME signifie TAille Moyenne des MENage, TBDIV Taux Brut de DIVortialité, TBNUP Taux Brut de NUPtialité et TBNAT Taux Brut de NATalité

Au cours des années 80, la situation change. La diminution de la taille moyenne des ménages se ralentit à partir de 1986 pour se stabiliser à la fin de la décennie. De même, les courbes d'évolution des variables explicatives se modifient progressivement pour s'inverser parfois. L'analyse statistique rend bien compte de ces changements.

Toutes les variables ont un coefficient de corrélation linéaire négatif avec la taille moyenne des ménages. Il apparaît donc qu'elles sont toutes à la hausse ce qui signifie un renversement de tendance à terme ; cette hypothèse est renforcée par l'observation de la stabilisation de la taille moyenne des ménages en fin de décennie. L'inversion de tendance des variables explicatives serait donc précurseur d'une modification de l'évolution de la taille moyenne des familles qui, comme le montrent les perspectives du Mikrozensus, se stabiliserait

Matrice de corrélation de l'évolution de 1980 à 1990					
	Taille ménages	TBDivortia.	TBNuptiali.	TBNatalité.	%illégitimes
Taille ménages	1,000	-0,786	-0,874	-0,579	-0,984
%illégitimes	-	1,000	0,500	0,083	0,784
TBNuptiali.	-	-	1,000	0,848	0,899
TBDivortia.	-	-	-	1,000	0,624
TBNatalité	-	-	-	-	1,000

Tableau n°13 ; source F.-O. Seys-Bintein

Si on s'en tenait à une régression simple, c'est le pourcentage de naissances illégitimes qui explique le plus la variance de la taille moyenne des familles. La régression multiple permet, elle, de préciser cette analyse. Les coefficients de corrélation partielle montrent que la variance de la taille moyenne des ménages est expliquée par cette forte hausse de la proportion de naissances illégitimes, soutenue par le niveau de natalité associé à celui de divortialité, le coefficient de corrélation partielle du taux brut de natalité diminuant dès qu'on supprime la part de l'explication liée au divorce.

Cela signifie que la stabilisation de l'évolution de la taille moyenne des ménages, entrevue à la fin des années 80, est liée à l'augmentation du nombre de naissances illégitimes qui "maintiendrait" le niveau de natalité, ce dernier devant être associé à la divortialité. Cela voudrait dire qu'une part de la détermination de l'évolution de la taille moyenne des ménages par la proportion de naissances illégitimes serait à mettre au crédit de naissances issues de personnes divorcées.

Résultats des régressions multiples successives pour la période 1980-1990									
Nbre de variables explicat.	R	R ²	F calculé	F lu a=0,05	r lu a=0,05	coefficients de corrélation partielle entre la taille moyenne des ménages et			
						%illégi	TBNat	TBDiv	TBNup
4	0,985	0,970	49,3	4,53	0,707	0,774	0,266	0,121	0,106
3	0,985	0,970	75,8	4,35	0,666	0,862	0,258	0,141	
2	0,984	0,969	127,2	4,46	0,632	0,978	0,248		

Tableau n° 14 ; source F.-O. Seys-Bintein

L'équation résultant de la régression multiple est donc la suivante :

$$\text{TAMME}^{44} = 0,04\text{TBDIV} + 0,01\text{TBNAT} - 0,10\text{PNILL} + 3,06$$

Cette équation montre qu'après les changements des années 70, au cours des années 80, la taille moyenne des ménages retrouve une inertie importante liée au tassement de l'évolution de la plupart des variables explicatives l'affectant.

Dans les pays du Benelux, la situation est à peu près la même, simplement le pourcentage de naissances illégitimes explique une part moins importante de la variance de la taille moyenne des ménages ce qui est, somme toute, logique car le niveau de natalité illégitime y était moins élevé.

⁴⁴TAMME signifie Taille Moyenne des Ménages, TBDIV Taux Brut de Divortialité, TBNAT Taux Brut de Natalité et PNILL Pourcentage de Naissances Illégitimes

En R.D.A., la situation est encore différente et la divortialité devient surtout pour les années 80 un facteur expliquant une part plus importante de la variance de la taille moyenne des ménages.

Par contre, un phénomène est répandu dans l'ensemble des pays ; il s'agit de la baisse de la constante au cours des années 70 et sa remontée d'un tiers au cours de la décennie suivante.

133. ... a eu une incidence sur les structures familiales

Cette évolution, qui est un phénomène que l'on retrouve dans l'ensemble de l'Europe Occidentale, a logiquement des conséquences importantes sur les structures familiales. Dans les années 60, la famille conjugale dominait largement et, si on exclut les ménages de célibataires, moins de 5% des individus vivaient en dehors de ce modèle. Actuellement, les structures familiales ont été ébranlées par les développements de la cohabitation, du divorce et des naissances illégitimes si bien que de nombreux auteurs parlent de nouveaux types de familles. Ce sont les familles recomposées et les familles monoparentales.

Dans les statistiques de population, les familles monoparentales sont aisément identifiables. Par contre les familles recomposées sont souvent confondues avec celle où l'ensemble de la fratrie est issue des parents avec lesquels elle vit c'est pourquoi les statistiques familiales distinguent 3 types de familles :

- les familles nucléaires sans enfants ;
- les familles nucléaires avec enfants ;
- les familles monoparentales.

Les familles recomposées sont donc incluses dans le second type. A cette distinction, il est possible de croiser le statut social des membres de la famille, c'est-à-dire de préciser si les adultes sont célibataires, mariés, veufs ou divorcés et, s'il existe des liens biologiques entre les adultes et les enfants.

Typologie des ménages de la RFA en avril 1991⁴⁵			
	Nombre de ménages en milliers	% du total des ménages	% du total des familles
Ménages d'une personnes	10 119	35,1%	-
Ménages de deux personnes	18 564	64,9%	-
Total des ménages	28 583	100,0%	-
Familles de couples mariés sans enfant	6 706	23,5%	36,4%
Familles de couples mariés avec enfants	8 811	30,8%	47,8%
Total des familles de couples mariés	15 517	54,3%	84,1%
Familles monoparentales adulte homme	306	1,1%	1,7%
Familles monoparentales adulte femme	1 552	5,4%	8,4%
Total des familles monoparentales	1 858	6,5%	10,1%
Familles de cohabitants sans enfant	868	3,0%	4,7%
Familles de cohabitants avec enfants	198	0,7%	1,1%
Total des familles de cohabitants	1 066	3,7%	5,8%
Total des familles	18 441	64,5%	100%
Hommes seuls issus de familles nucléaires	1 834	6,4%	-
Femmes seules issues de familles nucléaires	4 860	17,0%	-
Total ménages d'une personne issue de familles nucléaires	6 694	23,4%	-
Ménages d'hommes célibataires	1 963	6,9%	-
Ménages de femmes célibataires	1 362	4,8%	-
Total ménages de célibataires	3 325	11,6%	-
Ménages collectifs non familiaux	127	0,4%	
Total des ménages non familiaux	10 142	35,5%	

Tableau n° 15 ; source : SBA, 1991, Bevölkerung und Erwerbstätigkeit, Reihe 3, Haushalte und Familien, Metzler Pöschel Verlag, Stuttgart, 311 pages.

⁴⁵ Attention, le Mikrozensus ne fournit pas de chiffres sans doubles comptes.

Actuellement ce modèle de la famille nucléaire semble contesté car, à peine plus d'un ménage sur deux est composé d'une famille nucléaire. Il est contesté de trois façons :

1. Le nombre de ménages d'une personne augmente constamment depuis les années 60 mais il est nécessaire de préciser que ces ménages sont de deux types ; ce sont des ménages de personnes vivant seules et qui sont sorties du cycle familial traditionnel soit par veuvage, soit, de plus en plus souvent, par divorce. Les conditions différentielles de mortalité par sexe font que la proportion de femmes composant ce type de ménage est relativement plus nombreuse. Le second type de ménages d'une personne est composé de personnes qui n'ont pas encore commencé leur cycle familial et qui sont donc susceptibles de le commencer. Il est cependant certain que la proportion de personnes qui resteront définitivement célibataires est actuellement croissante puisque l'indice conjoncturel de primo-nuptialité était de 600 aux Pays-Bas et en R.F.A.⁴⁶ En 1990, cet indice ne prenant pas en compte les couples de cohabitants.

2. Le nombre de ménages familiaux non-nucléaires augmente également sensiblement puisque les familles monoparentales et recomposées représentent 8 à 9% du nombre total des ménages.⁴⁷ Le développement de ce type d'union est fortement lié à celui du divorce bien qu'il faille relativiser car les personnes divorcées ou séparées ne représentaient, en avril 1991, en Allemagne, que 48% des "personnes de références"⁴⁸ des familles monoparentales, les veufs et veuves 35% et les célibataires 17%. Simplement la proportion de personnes de référence divorcées et, dans une moindre mesure, célibataires a augmenté sensiblement depuis 20 ans au détriment de celle des veufs et veuves.

3. Le développement de la cohabitation présente la troisième forme de contestation du modèle. Elle est plus atténuée que les autres car, en apparence,

⁴⁶RAULOT Jean-Yves et BROWN-DEMONET Elizabeth, 1991, Nuptialité et formation des couples en Europe : évolution récente et comparaisons internationales, Congrès et Colloques n°7, INED, Paris, 279 pages.

⁴⁷Estimation personnelle à partir du Mikrozensus.

⁴⁸La terminologie française utilise plus souvent l'expression "chef de famille" qui est synonyme de l'expression allemande "personne de référence".

les familles de cohabitants ressemblent le plus à des familles nucléaires classiques, la seule différence est constituée par l'absence de mariage. La différence principale est constituée par la taille moyenne des ménages qui est sensiblement plus faible pour ce type d'union ce qui est somme toute logique car, leur durée est elle aussi plus faible ce qui diminue la probabilité d'avoir une descendance finale importante.

CONCLUSION

L'analyse longitudinale a montré que le cycle de vie s'était considérablement complexifié par l'apparition de perturbations. Ces perturbations correspondent à des événements qui changent parfois l'ordre des phases du cycle mais il apparaît surtout que, dans le cadre d'une conception événementielle des cycles familiaux, c'est l'augmentation de la fréquence des divorces et des naissances hors mariage et la diminution de celles des mariages et des naissances légitimes qui est responsable des changements structurels.

Cela correspond à la contestation du modèle de la famille nucléaire qui reste cependant prédominant et à l'apparition d'autres types de familles —monoparentales, recomposées ou consensuelles— mais aussi à l'augmentation du nombre de ménages non-familiaux.

Cette modification structurelle s'est faite parallèlement à une diminution de la taille moyenne des familles et des ménages depuis 1970 avec —c'est une des informations importantes de ce chapitre— une stabilisation de cette taille moyenne à partir de la seconde moitié des années 80. Par la régression multiple, il est possible de déterminer qu'il existe des liens statistiques entre cette diminution puis stabilisation de la taille moyenne des familles et l'accroissement du niveau des variables de l'évolution démographique qui correspondent, elles, aux événements marquant chaque rupture dans le cycle familial ; ces variables sont :

- le taux brut de nuptialité ;
- le taux brut de divortialité ;
- le taux brut de natalité ;

- le pourcentage de naissances illégitimes.

Un des intérêts supplémentaires de cette thèse sera donc d'analyser comment, aux trois échelles, ces variables se répartissent en Europe du Nord-Ouest mais surtout à analyser si l'évolution observée au niveau des états se retrouve à l'échelle des différents découpages régionaux.

CHAPITRE N°2 PRESENTATION METHODOLOGIQUE

Le deuxième chapitre sera consacré à la présentation des méthodes utilisées pour une analyse géographique de la famille. Dans son ensemble, la méthodologie rend compte des choix faits lors de la recherche et, dans le cas présent, ces choix ont été influencés par plusieurs éléments ; il s'agit de :

- quelques fondements épistémologiques qui ont donc influencé ces choix mais également influencé le choix du sujet ;
- la dimension comparative du sujet ;
- le désir de mettre en relation des phénomènes comme les variables de l'évolution démographique et des variables dites "explicatives".

Ce second chapitre a donc pour but de ne pas expliquer uniquement les choix de méthodes, de variables et d'échelles mais aussi d'exposer le cheminement intellectuel qui a amené à arrêter le choix sur telle ou telle méthode. Pour ce faire, ce chapitre sera traité selon les 3 axes suivants :

- 1. les échelles et la cartographie ;
- 2. le choix des variables ;
- 3. l'analyse des données.

21. Les échelles et la cartographie

Dans l'ensemble, la volonté de mener une étude démogéographique à plusieurs échelles résulte de deux phénomènes :

- cette thèse étant une thèse de géographie de la population, du désir de se placer dans l'évolution contemporaine de la discipline ;
- de la conviction qu'une étude démogéographique rigoureuse ne peut être menée dans un cadre spatial et temporel unique ce qui restreindrait énormément l'objectivité de l'information et empêcherait toute analyse des interactions du processus d'agrégation des données sur les résultats de la recherche.

Cette partie rendra compte de cette double volonté en expliquant, dans un premier temps, ce que signifie l'expression de l'intitulé "la notion d'échelle" puis, dans un second temps, quelles sont pratiquement les trois échelles et enfin, dans un troisième temps, quels procédés cartographiques ont été utilisés au cours de cette thèse.

211. La "notion d'échelle"

La géographie de la population est une des branches de la géographie qui s'est développée relativement récemment ; dans les travaux synthétiques¹, le plaidoyer du géographe américain G. T. TREWARTHA² est souvent considéré comme son acte de naissance. En France, hormis par quelques pionniers comme Pierre GEORGE, les géographes ont commencé à s'intéresser massivement à cette branche de la géographie avec la soutenance, à partir des années 70, d'un grand nombre de thèses définissant une approche géographique des populations.

Actuellement, la géographie de la population étant en pleine expansion, une mise au point sur les fondements mais surtout sur le devenir de la discipline était nécessaire. A cet effet, est paru, édité par D. NOIN³ sous l'égide de l'U.G.I.⁴ un petit fascicule au titre évocateur : "*Where is going population geography ?*"⁵

Dans son introduction, Daniel NOIN explique que "*la géographie de la population s'est développée différemment d'un pays à l'autre*" et que cette "*diversité pose la question du futur*". En effet, la géographie de la population s'est développée soit "*dans les champs de la sociologie et constituant de la géographie sociale*" soit dans une "*évolution commune avec la démographie dans les pays développés au cours des années 80.*" Or, ces deux approches se font logiquement à deux échelles très différentes, la

¹Voir à ce sujet, par exemple : BÄHR Jürgen, 1983, *Bevölkerungsgeographie*, Ulmer Verlag, Stuttgart, 425 pages.

²TREWARTHA G. T., 1953, A case for Population Geography ; *Annals of the Association of American Geographers* n°43, New York, pages 71-97.

³in NOIN Daniel (edited by), 1991, *Where is going population geography ?* International Geographical Union, Commission on Population Geography, Paris, 44 pages.

⁴Union Géographique Internationale ou en anglais International Geographical Union.

⁵Où va la géographie de la population ?

sociologie s'intéressant surtout aux individus en petit nombre alors que la démographie est elle la science humaine des grands nombres.

De cette suite d'articles, ressort un consensus à propos de la direction à suivre pour l'évolution de la discipline la recherche géographique doit se faire à plusieurs échelles. Aurora GARCIA-BALLESTEROS dit que *"la recherche de théories et de modèles pour expliquer les problèmes démographiques du monde d'aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier la micro-échelle. Nous avons besoin d'analyser l'adéquation de l'application d'indicateurs complexes à différentes échelles aussi bien que la manière de les utiliser."*⁶

Cette micro-échelle est celle du local, celle de la vie quotidienne des individus, mais en raison de la faible quantité d'individus qu'elle concerne, elle est la plus soumise à l'aléatoire ; c'est donc celle avec laquelle il faut être d'une grande prudence et se garder de conclusions trop hâtives.

Pour éviter au maximum ces inconvénients, Allan FINDLAY propose de *"mettre l'accent sur l'évaluation des implications micro-spatiales de processus macro-sociaux"*. Ainsi, il met en évidence l'imbrication des échelles. Il est certain que, dans la cadre du système monde, aucune sous-population en Europe ne vit et ne se développe sans subir de macro-influences externes.

A l'opposé, l'étude des populations à macro-échelle, celles des états ou des nations, l'aspect aléatoire des effectifs et de leur évolution disparaît⁷ ce qui permet une étude plus rigoureuse des caractéristiques démographiques des populations mais présente un inconvénient qui n'existe pas à micro-échelle : la perception du milieu géographique ne peut pas être aussi fine.

C'est pourquoi, l'analyse à une échelle intermédiaire, celle des régions apparaît complémentaire des deux précédentes, puisqu'à cette échelle, diminue considérablement la soumission des variables à l'aléatoire et la perception du milieu géographique peut être plus précise. De plus, à cette échelle, la notion de culture régionale est plus facilement cernable ce qui,

⁶traduction personnelle de l'anglais.

⁷NOIN Daniel et THUMERELLE Pierre-Jean, 1993, L'étude Géographique des Populations, Masson, Paris, 124 pages.

dans le domaine de la famille, est fondamental pour un pays unifié⁸ récemment comme l'Allemagne, ou linguistiquement morcelé comme la Belgique, ou encore religieusement hétérogène comme les Pays-Bas.

Ainsi comme l'écrivirent D. NOIN et P.-J. THUMERELLE⁹, "*on ne saurait mener une étude démogéographique à une échelle unique*" car ces échelles sont complémentaires et il est certain qu'une comparaison analytique et dynamique des interactions entre l'homme et son milieu à ces différentes échelles est nécessaire pour appréhender au mieux la "*dialectique permanente entre les sociétés humaines et l'espace géographique*"¹⁰ qui est sans conteste un des concepts fondamentaux de la discipline.

Pour m'inscrire et apporter ma contribution à cette réflexion sur l'importance de la notion d'échelle dans les travaux de recherche de géographie de la population, cette thèse mènera donc une étude démogéographique à 3 échelles différentes orientées autour de l'échelle des régions — celles des états régionaux, des régions et celles des pays— car je voulais m'imposer une contrainte supplémentaire par souci de rigueur.

Pour moi, la confrontation des types d'interactions entre l'homme et son environnement (mot qui doit être pris dans son sens le plus large), à différentes échelles, devait se faire sur la même population de base. Cela signifie que tous les habitants seront étudiés 3 fois avec un découpage spatial de plus en plus fin puisque l'échelle macro consistera en une étude sur 24 zones, l'échelle méso sur 68 zones et l'échelle micro 628 zones¹¹. Cela peut paraître réducteur mais il faut préciser que le niveau local ne pouvait logiquement être appréhendé de façon satisfaisante sur un effectif global de 104 000 000 d'individus environ.

En réalité, cette contrainte permet d'avoir la rigueur scientifique nécessaire à l'interrogation conceptuelle sur la régionalisation et sur les effets de seuil qui sont au centre de la problématique de cette thèse que j'exposais

⁸Je veux parler ici de l'Unité Allemande du 18 janvier 1871 proclamée par le Kaiser Guillaume I^{er} dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles

⁹NOIN Daniel et THUMERELLE Pierre-Jean, 1993, *L'étude géographique des populations*, Masson, Paris, 124 pages.

¹⁰THUMERELLE Pierre-Jean, in NOIN Daniel (edited by), 1991, *Where is going population geography ? International Geographical Union, Commission on Population Geography*, Paris, 44 pages.

¹¹J'explique, en détail, dans le second chapitre de cette thèse le choix des 3 découpages

en introduction. Il reste donc à exposer, sur le plan pratique et méthodologique, comment ces échelles ont été choisies et comment elles ont été traitées.

212. Le choix des trois échelles

Le choix d'une étude à trois échelles différentes correspond à la volonté de mener une réflexion méthodologique sur la notion d'échelle dans les travaux de recherche de géographie de la population. Ainsi, l'étude devait porter toujours sur même espace (l'Allemagne et les trois pays formant le Benelux) et le découper plus ou moins finement. Pour moi, ce découpage devait respecter 4 conditions ; il fallait :

1 - que les instituts statistiques des états concernés fournissent des données en nombre et de qualité pour les entités spatiales utilisées ;

2 - qu'une comparaison dans le temps fût possible (tout au moins au cours des années 80) ;

3 - que la taille des entités fût la plus semblable possible quelque soit la région de l'espace étudié ;

4 - que ces entités ne fussent pas artificielles et qu'elles correspondissent le plus adéquatement possible à la perception que les autochtones avaient de leur région.

La nomenclature d'EUROSTAT

Pour répondre à ces conditions, la nomenclature d'EUROSTAT semblait la plus appropriée. Annuellement, l'institut statistique des Communautés Européennes, connu sous le nom d'EUROSTAT et basé à Luxembourg, publie un annuaire statistique nommé "Régions" pour lequel a été définie une "Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques" (NUTS¹²) qui *"ordonne les régions de la communauté en trois niveaux de classification qui s'articulent entre eux, les unités territoriales de niveau 1*

¹²Dans le reste de la thèse, je les nommerai uniquement à l'aide de l'acronyme NUTS.

couvrant normalement un nombre entier d'unités de niveau II, les unités de niveau II, un nombre entier d'unités de niveau III."

Cette nomenclature répond relativement bien aux conditions émises ci-dessus et correspond pour chacun des états étudiés à un découpage administratif local (voir tableau n°16).

Correspondance entre les NUTS et les unités administratives des états respectifs (situation au 1er juillet 1993)			
	NUTS I	NUTS II	NUTS III
ALLEMAGNE	Länder	Regierungsbezirke	Kreise
BELGIQUE	Régions	Provinces	Arrondissements
LUXEMBOURG	Grand-Duché	Grand-Duché	Grand-Duché
PAYS-BAS	Landsdelen	Provincies	COROP's regio

Tableau n°16 ; source EUROSTAT.

Dans le détail, cette hiérarchie théorique n'est pas parfaite à cause de particularismes locaux dans les états respectifs et deux cas de dérogation existent :

- cas n°1 ; une unité administrative correspond à plusieurs niveaux de NUTS ;

- cas n°2 ; une unité de niveau inférieur appartient à plusieurs unités de niveau supérieur.

Le cas n°1 de dérogation est le plus courant et ces imperfections ont deux origines. Les unités administratives qui correspondent à plusieurs niveaux de NUTS sont des unités de faibles superficies mais fortement peuplées ; ce sont les *Stadtsstaaten* (états-ville allemands héritiers de principautés ou de villes libres du Saint-Empire-Romain-Germanique). Ce sont également 3 états de l'ex-R.D.A. où le niveau I a été recréé dès la réunification¹³, le niveau III est celui de la R.D.A. qui a été conservé et le niveau II (celui des *Regierunsbezirke*) n'a été créé, pour l'instant, que en Saxe et Saxe-Anhalt.

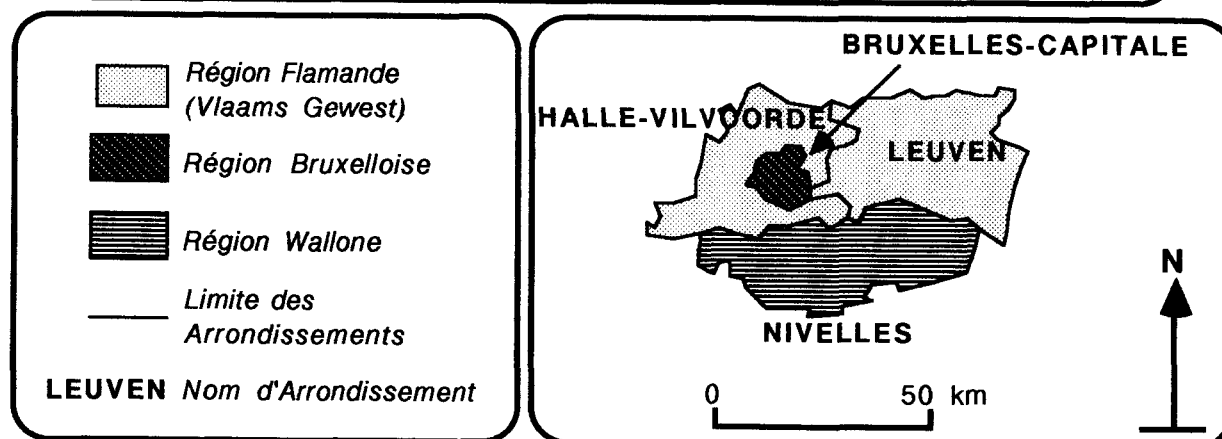
¹³Il est intéressant de rappeler que, juridiquement, l'Unification Allemande du 3 octobre 1990 s'est faite par l'adhésion des Länder orientaux nouvellement créés à la République Fédérale. A ce sujet, il est intéressant de préciser le vocabulaire ; il est impropre d'utiliser le terme "réunification" car cela supposerait que l'Allemagne retrouvât ses frontières antérieures ce qui signifie qu'elle comprendrait la Poméranie, la Silésie et la Prusse Orientale.

Unités administratives correspondant à plusieurs niveaux de NUTS (situation au 1er juillet 1993)				
	NUTS I et II	NUTS II et III	NUTS I et III	NUTS I, II et III
Allemagne	Bremen ¹⁴ Saarland ¹⁵ Schleswig-Holstein Mecklenburg-Vorpommern Brandenburg Thüringen			Berlin Hamburg
Belgique			Bruxelles	
Luxembourg				Grand-Duché
Pays-Bas		Flevoland Utrecht		

Tableau n°17 ; source F.-O. Seys-Bintein.

Le cas n°2 est lié à la fédéralisation récente de la Belgique qui a créé trois régions, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles ce qui a coupé la province de Brabant entre ces trois régions comme le montre la carte n°9.

Structure Administrative de la Province Belge de Brabant



Carte n°9

¹⁴Il s'agit ici du Land fédéral de Bremen et non pas de la commune de Bremen qui est un NUTS de niveau III.

¹⁵Nom allemand de la Sarre.

La comparaison temporelle

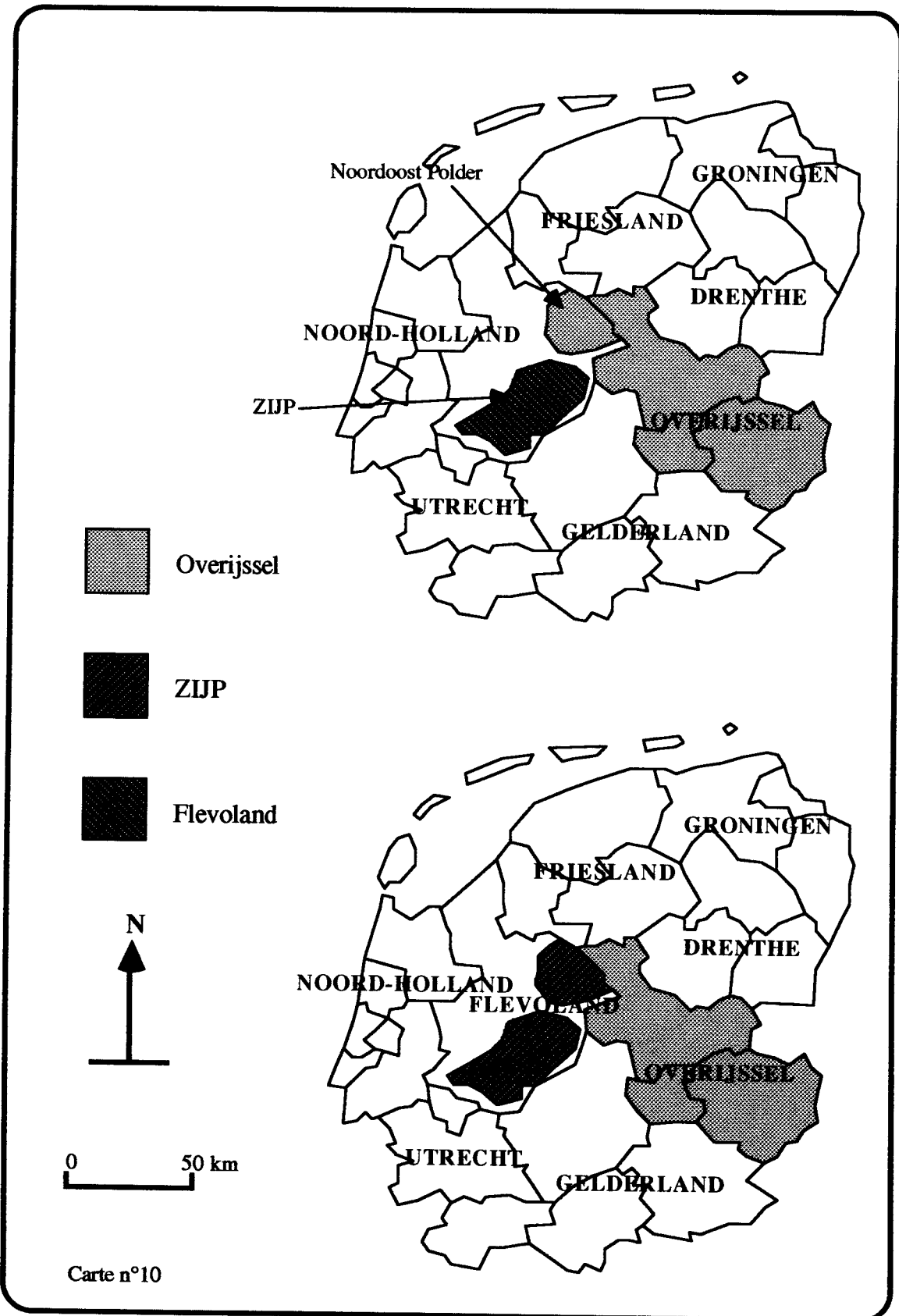
La seconde condition faisait allusion à la possibilité d'une comparaison au cours des années 80 ; elle est remplie sauf dans trois cas particuliers le Flevoland, le Regierungsbezirk de Gießen. et l'ex-R.D.A.

Aux Pays-Bas, a été créée une douzième province le 1^{er} janvier 1986 : le Flevoland. Elle se compose du polder du Nord-Est (Noordoost Polder) partie la plus occidentale de l'Overijssel et du Zuid IJsselmeerse Polder (Polder du Sud de l'IJsselmeer plus connu sous son acronyme ZIJP) qui, jusque là, n'appartenait à aucune province et jouissait d'un statut administratif particulier. Ainsi, jusqu'à cette date, les statistiques concernant l'Overijssel incluait le Polder du Nord-Est et le ZIJP constituait une entité statistique à part. Dans l'ensemble de cette thèse, les calculs tiendront compte de cette différence et, quand il s'agira de comparaisons dans le temps entre les deux périodes, j'ai essayé, quand cela était possible, d'exclure la part d'information statistique qui revenait aux habitants du Polder-du-Nord-Est de celle de l'Overijssel.

Le Land de Hesse comportait jusqu'au 1^{er} janvier 1981 seulement 2 Regierungsbezirke : ceux de Darmstadt et de Kassel. A cette date, un troisième a été créé en regroupant 5 Kreise du premier et un du second. Ainsi, pour 1980, les chiffres utilisés pour l'analyse font état de 3 Regierungsbezirke pour lesquels j'ai calculé les indicateurs à partir des chiffres en valeur absolue fournis pour les Kreise.

L'unification allemande pose de nombreux problèmes. Ainsi, les NUTS II, les Regierungsbezirke, n'ont pas encore été créés dans trois états. De plus, cette étude porte essentiellement sur la période où la R.D.A. existait encore. C'est pourquoi il est nécessaire d'observer le découpage administratif qui prévalait alors.

Changements de la Répartition des Unités Administratives Dus à la Création de la Province de Flevoland le 1er janvier 1986



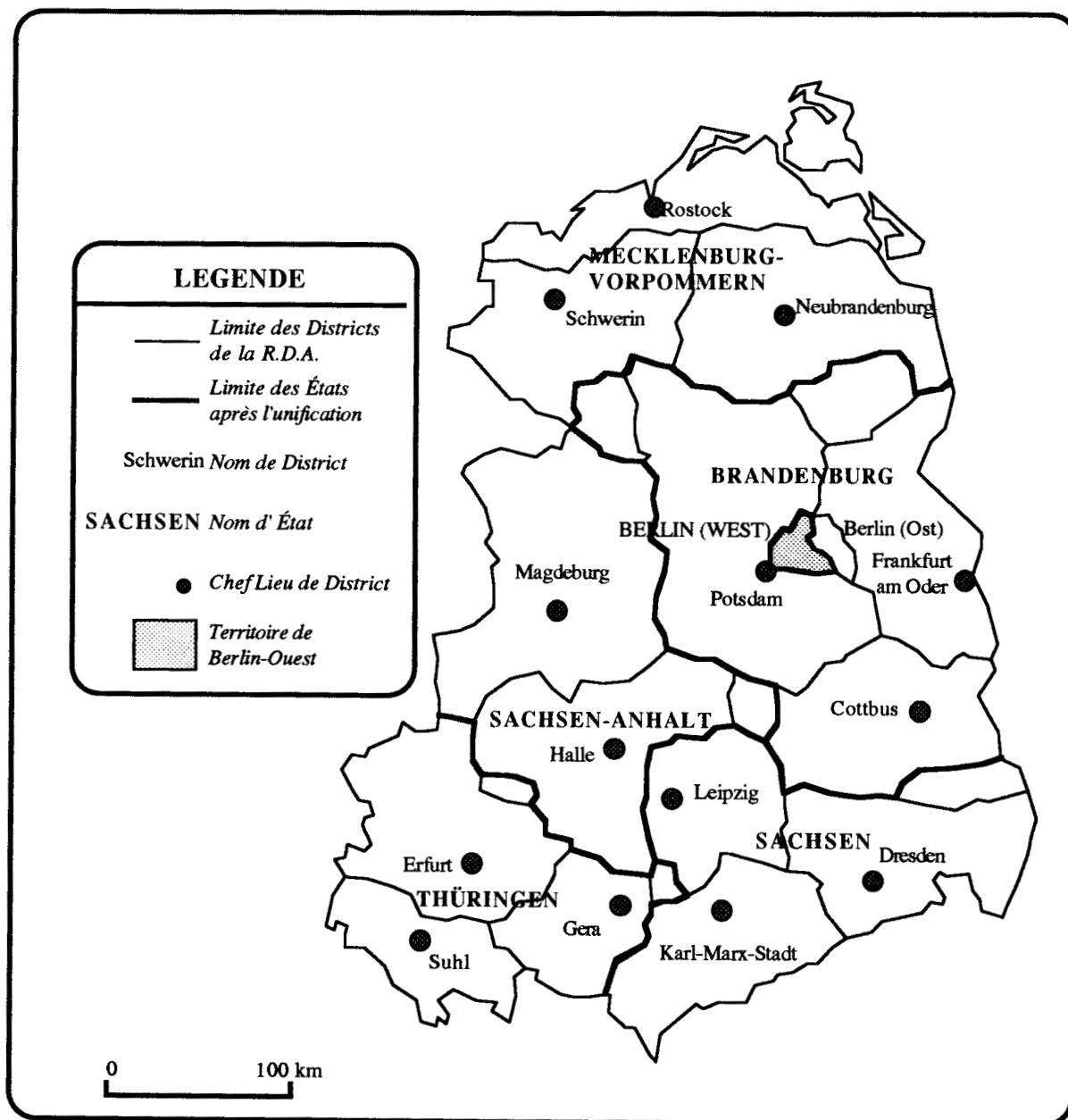
Caractéristiques des unités administratives de la République Démocratique Allemande au 1er janvier 1990		
Unité administrative	Nombre	Population Moyenne
Bezirk (district)	15	1 075 400
Kreis (canton)	215	75 027
Gemeinde (commune)	7 590	2 125

Tableau n°18 ; source : Statistisches Jahrbuch der D.D.R. '90.

La R.D.A. avait une hiérarchie administrative à trois niveaux dont seuls les niveaux I et II sont utilisables dans le cadre de cette thèse. Le niveau III, celui des communes, présente un échantillon moyen de population beaucoup trop faible pour effectuer une analyse démographique non-soumise à l'aléatoire. Le niveau 2 correspond à celui des NUTS III d'après la réunification. Le niveau des districts est quant à lui très intéressant car leur population moyenne correspond, par exemple, à peu près à celle des provinces belges ce qui permet de l'associer au niveau de NUTS II. De plus, ce niveau étant l'unité de départ de la planification marxiste, de nombreuses données sont disponibles pour lui.

Un niveau correspondant à celui des NUTS I n'existait pas en R.D.A. c'est pourquoi je l'ai recréé. Comme je le rappelai ci-dessus, l'unification allemande de 1990 s'est faite par l'entrée dans la République Fédérale des 5 états recréés accompagnée de la réunification des deux secteurs de Berlin. Dans le détail, les frontières de ces états ne correspondent pas exactement à celles qu'ils avaient juste après la seconde guerre mondiale. Cette légère modification correspond à la volonté du gouvernement de Lothar de Maizière, dernier Premier Ministre de la R.D.A., de conserver une structure administrative cohérente. C'est pourquoi, aucune frontière entre les Länder ne coupe un Kreis en 2 si bien qu'il était possible, à partir des données en valeur absolue pour les Kreise d'estimer la valeur des indicateurs démographiques mais aussi sociaux, culturels ou économiques pour les Länder avant leur recréation. Le seul problème posé par ces calculs est que, par contre, les limites des Districts de la R.D.A. ne correspondent pas à celles des Länder et que quelques Kreise appartenant au même district n'appartiennent plus au même Land.

Unités administratives de la R.D.A. avant et après l'unification



Carte n°11

Le principe hiérarchique

Le principe hiérarchique de la nomenclature d'EUROSTAT n'est donc pas totalement respecté puisque, dans de nombreux cas, il manque un, voire plus rarement, deux niveaux de NUTS. De même, le nombre de NUTS de niveau inférieur par NUTS de niveau supérieur est très hétérogène comme le montre le tableau n°19. Il varie de 1 (Sarre) à 7 (Bavière) NUTS II par NUTS I et de 1 (Luxembourg) à 25 (Chemnitz) NUTS III par NUTS II.

Nombre de NUTS de niveaux II et III par NUTS I (situation au 1er juillet 1993)			
NUTS I	Nombre de NUTS II	Nombre de NUTS III par NUTS I	Nombre moyen de NUTS III par NUTS II
Vlaanderen ¹⁶	4+Brabant Flamand	22	5 ¹⁷
Wallonie	4+Brabant Wallon	20	4,7 ¹⁸
Bruxelles	—	—	—
Baden- Württemberg	4	44	11
Bayern ¹⁹	7	96	13,7
Berlin	1	1	1
Brandenburg	—	44	—
Bremen	1	2	2
Hamburg	1	1	1
Hessen	3	26	8,6
Mecklenburg- Vorpommern	—	37	—
Niedersachsen ²⁰	4	47	11,7
Nordrhein- Westfalen ²¹	5	54	10,8

¹⁶Région Flamande.

¹⁷Chiffre calculés sans le Brabant.

¹⁸Idem ci-dessus.

¹⁹Bavière.

²⁰Basse-Saxe.

²¹Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Nombre de NUTS de niveaux II et III par NUTS I (situation au 1er juillet 1993) (suite)			
Rheinland-Pfalz ²²	3	36	12
Saarland ²³	1	6	6
Sachsen ²⁴	3	54	18
Sachsen-Anhalt	3	40	13,3
Schleswig-Holstein	1	15	15
Thüringen	—	40	—
Luxembourg	1	1	1
Noord-Nederland	3	9	3
Oost-Nederland	3	8	2,6
West-Nederland	4	16	4
Zuid-Nederland	2	7	3,5

Tableau n°19 ; Source : EUROSTAT

Dans l'ensemble, une hétérogénéité hiérarchique apparaît mais il est nécessaire de préciser qu'elle n'est pas supérieure à celle qui existe en France où les ZEAT correspondent au niveau I, les régions au niveau II et les départements au niveau III.

De même, en comparant, les effectifs de population à toutes les échelles, des zones plus fortement peuplées apparaissent clairement à proximité de l'axe rhénan, là où les densités sont les plus élevées, alors, qu'à l'opposé, des zones peu densément peuplées apparaissent dans l'Ardenne Belge, le Mecklenburg et le Brandebourg. Dans l'ensemble, donc cette relative hétérogénéité semble être liée surtout au découpage administratif, qui étant essentiellement un héritage historique, et qui, ne s'appliquant pas à un espace isotope, ne présente pas une homogénéité exemplaire.

²²Rhénanie-Palatinat.

²³Sarre.

²⁴Saxe.

La perception des autochtones

Cette notion est importante pour moi car elle reprend une notion fondamentale en géographie : celle d'espace perçu-espace vécu. En cette fin de XX^e siècle, la notion d'identité locale, régionale ou nationale resurgit à la une de tous les journaux si bien que l'affirmation de cette identité a même amené à la Guerre en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Par rapport à cette notion, la question que j'aimerais poser dans les quelques lignes qui suivent est la suivante : la trame administrative qui est à la base du découpage des 3 échelles d'analyse, correspond-elle à des identités régionales perçues en tant que telles ? Cette question est fondamentale car la réponse qui y sera apportée fait partie intégrante de la réponse à une part de la problématique : celle de l'existence ou non de culture régionale en matière de conception de la famille. Pour répondre à cette question, le plus clairement possible, je vais le faire successivement par états, puis, par niveau de NUTS.

En Allemagne, le niveau I est celui des Länder ; ces états ont été créés au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale sur la base spatiale des provinces du Reich dont les limites ont été localement simplifiées. Certaines ont été regroupées mais cela est rare ; il s'agit par exemple, de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie qui est le résultat de la fusion de la Westphalie et du Nord de la Province du Rhin. Cependant la très grande hétérogénéité des Länder sur le plan de leur taille rend bien compte de la volonté des créateurs de la R.F.A. de faire place aux particularismes locaux et de donner une assise historique à ces entités. De plus, les Länder sont la base du fonctionnement administratif actuel du pays ; ils sont donc une réalité régionale acceptée par tous.

Le niveau II, celui des Regierungsbezirke (districts de gouvernements) n'est pas globalement un espace perçu correctement par les allemands. Ils servent surtout à la décentralisation administrative des Länder et à la planification économique. Géographiquement, leur rôle semble plus important car ils correspondent, hormis dans la Ruhr, à peu près, à la zone d'attraction des grandes villes dont ils portent le nom. Actuellement, leur importance est en train d'être renforcée sur le plan administratif et juridique. Dans l'ex-R.D.A., le niveau II est donc celui des Bezirke (districts) ; ce découpage qui ne repose sur aucune réalité historique a cependant un intérêt géographique certain car

il redonnait également aux agglomérations importantes leur fonction de places centrales.

Le niveau III est celui des Kreise. Il en existe deux types : les Landkreise dont la traduction la plus proche peut être "cantons ruraux" (certains d'entre eux correspondent à des microétats du Saint-Empire-Romain-Germanique) et les Kreisfreie Städte (Villes libres) appelés Stadtkreise (cantons urbains) dans l'ex R.D.A., en Bavière et au Bade-Wurtemberg. La différence entre ces deux types est le nombre de commune ; les "cantons ruraux" comptent plusieurs communes alors que les "cantons urbains" n'en comptent qu'une. Ce système est assez intéressant quand le compare à celui qui prévaut en France. En zone rurale, le canton est une entité clairement perçue ; le chef lieu de canton étant souvent le lieu des achats ordinaires. Par contre, en France, la notion de canton est plutôt floue puisque les communes importantes sont coupées en plusieurs cantons, celui-ci ne remplissant guère plus que la fonction de circonscription électorale. En Allemagne, les cantons urbains dont les limites correspondent à celles de la commune sont eux clairement perçus puisque la commune y est, comme partout en Europe, la cellule de base de la trame administrative. De plus, dans le paysage actuel où l'automobile prend de plus en plus de place, le Kreis est un élément fondamental car son découpage est utilisé pour la répartition des numéros d'immatriculation.

Aux Pays-Bas, la structure administrative a été créée à partir de l'échelon des provinces qui est historiquement fondamental puisque c'est l'union des provinces dans la "République des Provinces Unies" qui, associée à la propagation du calvinisme, a permis l'affirmation d'une identité nationale face aux Empereurs et aux Rois d'Espagne au XVI^e siècle. Le niveau I est celui des landsdelen (landsdeel au singulier) dont la traduction littérale est "partie d'état". Ce découpage est relativement récent. Il s'est fait par regroupement de provinces dans le but de créer des zones géographiquement homogènes afin de mieux aménager le territoire néerlandais à macro-échelle. On peut donc opposer les landsdelen plutôt urbaines au sud mais surtout à l'ouest à d'autres plutôt rurales à l'est et surtout au nord.

Le niveau II est celui des provinces qui est fondamental dans la structure administrative du royaume puisque le gouvernement central laisse

une part importante d'initiative aux conseils provinciaux. Cela se traduit, par exemple, par l'autonomie culturelle et linguistique que connaît la Frise.

Le niveau III est celui des COROP's Regio ce qui est l'acronyme néerlandais de "Régions de Commission de Coordination pour les Programmes de Recherche Régionale". Comme le nom l'indique ce sont des unités créées pour le dernier recensement néerlandais de 1970 afin d'avoir une perception de l'espace néerlandais à une échelle infra-provinciale. Géographiquement, elles correspondent à un découpage infrarégional toujours constitué de la même façon. A cette échelle, la planification et l'aménagement de l'espace ont été conçus à partir de villes centres qui exercent une attraction sur des espaces suburbains et ruraux. Dans cet esprit, les limites des COPOP correspondent à peu près aux zones d'attraction des villes pour des fonctions urbaines classiques comme celle de commerces banaux, de formation secondaire...etc. La taille des COROP varie donc sensiblement entre les différentes régions du pays. Elles sont relativement grandes dans les zones rurales du nord et de l'est du royaume où de petites villes exercent une attraction de base sur les campagnes environantes. Par contre, dans au sud du Pays et surtout à l'ouest, c'est-à-dire dans la Randstad Holland, les COROP sont beaucoup plus petites et plus peuplées puisque la concurrence entre les différentes agglomérations est beaucoup plus forte à cause de leur proximité et de leur taille.

En Belgique, la structure administrative a été profondément modifiée depuis les années 60 et le niveau I a été créé par la révision²⁵ constitutionnelle de décembre 1970 qui avait pour but de mettre fin aux querelles linguistiques des années 60. Cette réforme créa trois régions afin de faire de la Belgique "un état communautaire et régional". Cette réforme, qui permettait à l'origine de donner une certaine autonomie culturelle aux flamands, va tendre, au moyen de dispositions législatives ou constitutionnelles, à fédéraliser progressivement la Belgique. Le niveau I est celui de ces 3 régions qui sont devenues en 20 ans l'échelon fondamental de la vie administrative belge.

Le niveau II est celui des provinces dont l'importance dans la structure administrative diminue depuis 20 ans au profit des régions. La création de ces provinces est relativement récente ; elle est la conséquence de l'annexion des

²⁵BITSCH Marie-Thérèse, 1992, Histoire de la Belgique, Hatier, Paris, 333 pages.

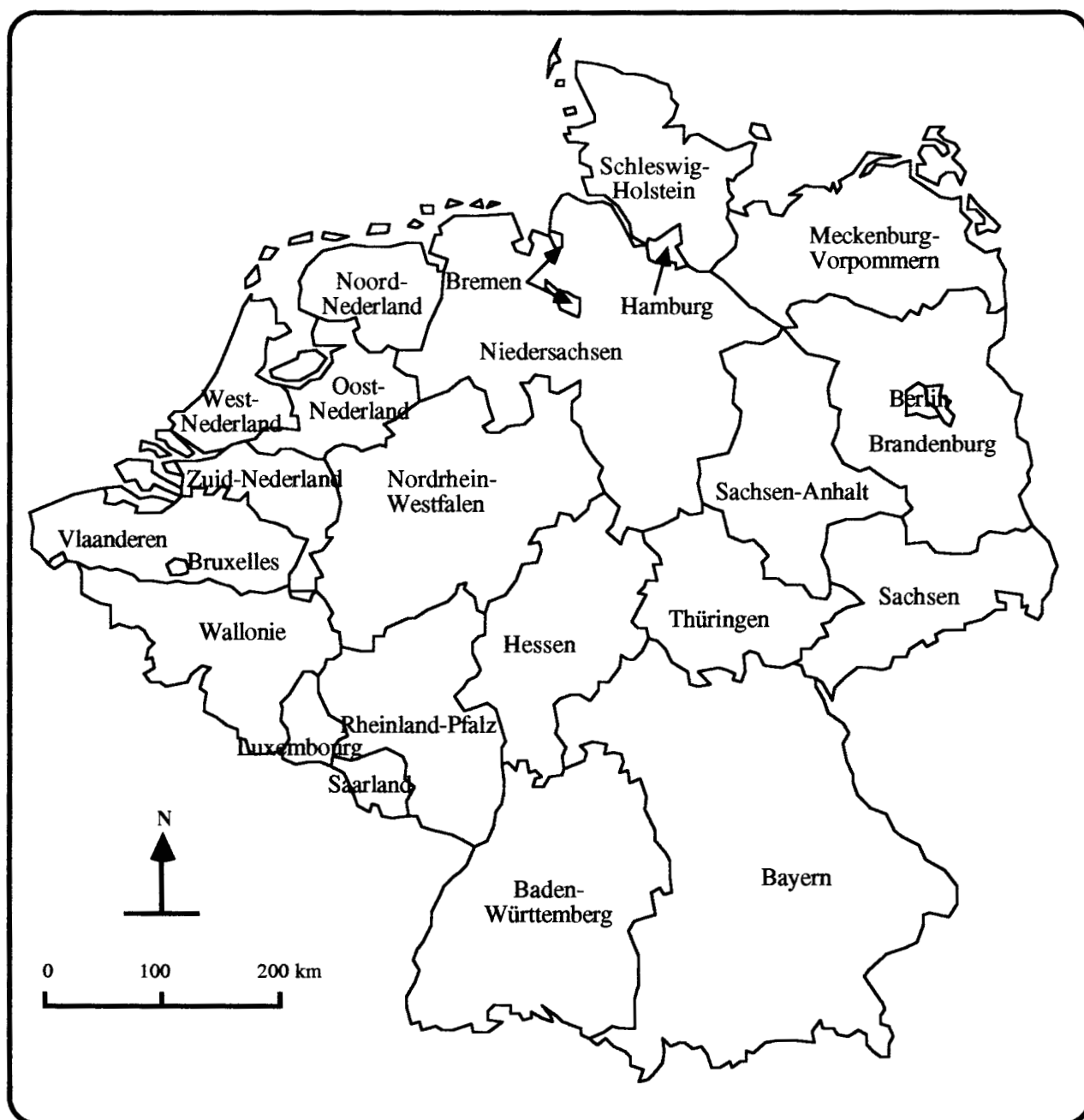
provinces belges par la France le 1^{er} octobre 1795. Sur le plan administratif, cette annexion a entraîné la création de 9 départements dont les limites ne correspondaient pas à celles des anciennes provinces et qui étaient bien souvent hétérogènes sur la plan linguistique. Cependant, cette création redonnait aux villes principales une fonction de métropoles régionales dans le réseau urbain "chistallérien" de la Belgique de l'époque si bien qu'elles furent "plutôt bien acceptées"²⁶ Les provinces actuelles sont globalement héritières de ces départements français avec quelques exceptions dans le détail du tracé de leurs limites notamment au sud du pays.

Le niveau III est également hérité de l'annexion à la France ; c'est celui des arrondissements qui se sont formés autour de villes moyennes. Ils sont logiquement plus nombreux à l'ouest qu'à l'est du pays où les densités de villes sont plus élevées. Dans la logique "chistallérienne" du réseau urbain belge ils correspondent en partie à l'échelon inférieur à celui des provinces.

Le Luxembourg présente l'originalité d'être à la fois NUTS de niveau I, II et III. Bien que ce soit l'une des plus vieux états d'Europe (un comté de Luxembourg existait déjà au X^e siècle) c'est un pays réellement indépendant depuis 1867. Le pays actuel correspond aux communes majoritairement germanophones du département français des Forêts qui est resté confédéré avec les Pays-Bas à partir de l'indépendance de la Belgique en 1830 et qui s'est constitué en Grand-Duché indépendant en 1867 alors que sa couronne passait à une autre branche de la famille des Oranje-Nassau.

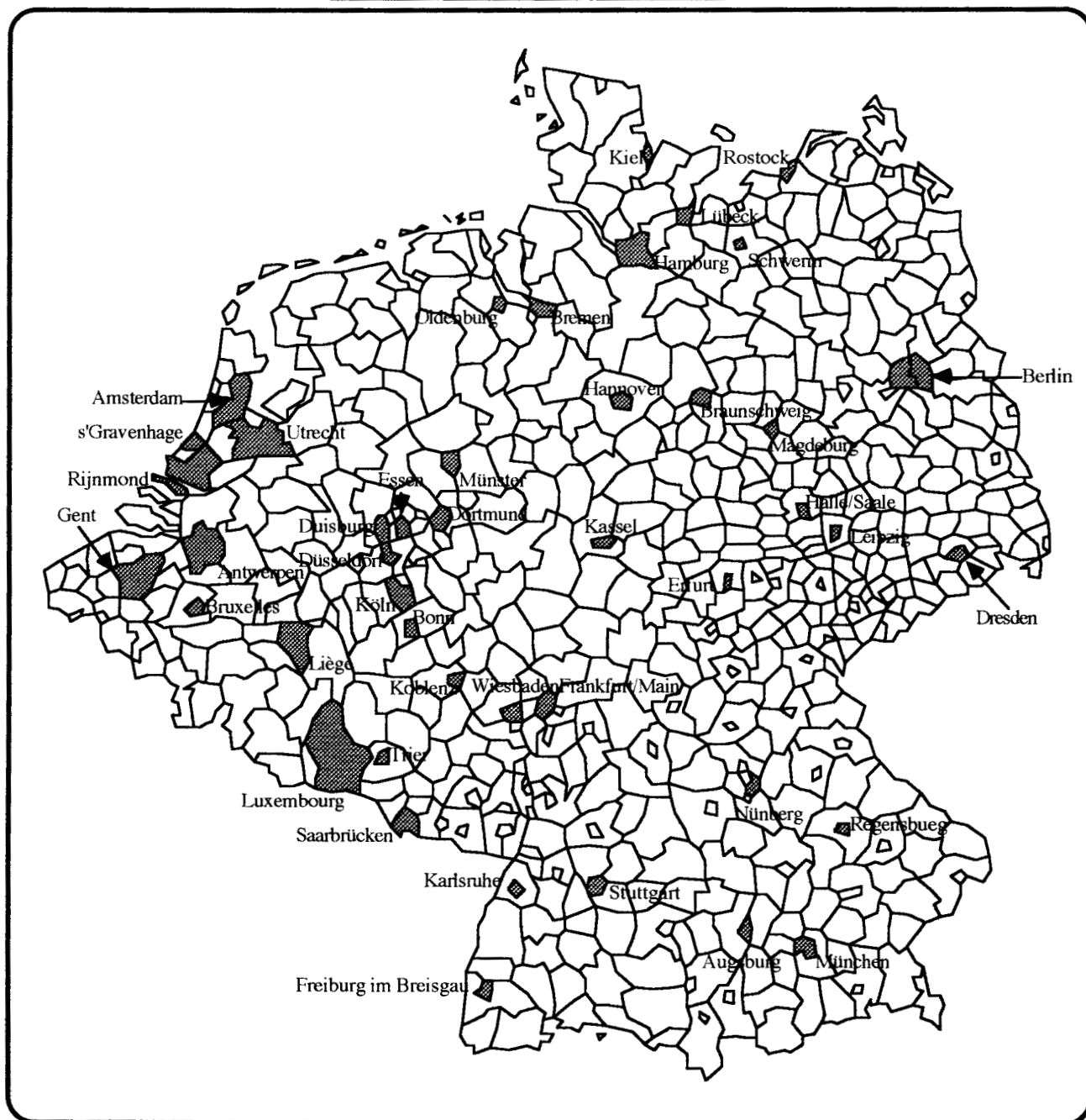
Dans l'ensemble, il apparaît donc que la nomenclature d'EUROSTAT s'est appuyée sur des échelons administratifs locaux ce qui n'est pas le cas partout dans le reste des pays membres de la communauté. Ces différents échelons administratifs semblent pouvoir être globalement perçus par les autochtones. La plupart d'entre eux sont issus d'anciennes provinces historiques ce qui permettra d'étayer la réflexion concernant la notion de culture régionale de la famille. Cependant, dans quelques cas particuliers, comme les landsdelen et les COROP néerlandaises, les Regierungsbezirke allemands voire les arrondissements belges, ces unités et leurs limites ne doivent pas être clairement perçues par les autochtones ce qu'il ne faudra pas oublier au moment de l'analyse spatiale des structures familiales.

²⁶BITSCH Marie-Thérèse, 1992, Histoire de la Belgique, Hatier, Paris, 333 pages.

Présentation des NUTS I

Présentation des NUTS III*

Carte n°14



*Une carte avec les noms de tous les NUTS III se trouve dans cette thèse page 282

213. Méthodologie cartographique

Dans tout travail de recherche en géographie, la carte, comme de nombreux autres éléments, est fondamentale car son mode de communication correspond à une sensibilité visuelle que la formation des étudiants en géographie a tenté de développer puis d'affiner au cours de leur cursus. Ainsi, son but est double car il donne une information spatiale (la localisation des phénomènes) mais aussi une information qualitative (quel phénomène) et parfois dans le cadre d'une carte statistique une information quantitative (la quantité de phénomène représenté). Dans cette partie je vais aborder en premier lieu l'aspect spatial en précisant quelles sont les trois échelles dont je parlais en introduction puis préciser les choix des modes de représentation cartographique (dans leur aspect qualitatif et quantitatif).

Les fondements de la cartographie statistique

La carte, mode de représentation favori des géographes a rapidement posé des problèmes dans l'essor de la géographie de la population à cause de l'utilisation de données de plus en plus nombreuses. Ainsi, à la carte, qui était surtout un mode de représentation localisateur et qualitatif, s'est adjointe une propriété quantitative par le développement de la cartographie statistique.

Très vite, l'aspect subjectif de la représentation cartographique statistique, lié au mode de fixation des limites de classes, est apparu comme un défaut majeur de ce type de carte si bien qu'un des axes de la recherche, en géographie de la population, est devenu la recherche pour une meilleure utilisation de la cartographie statistique.

Le pionnier en la matière est sans conteste G. F. JENKS²⁷ qui, en 1963, démontra que le mode de discrétisation pouvait influencer énormément sur la perception visuelle du lecteur d'une carte et, qu'avec les mêmes données, une carte pouvait avoir de nombreux aspects c'est pourquoi il fallait que le géographe utilisât la cartographie statistique avec la plus grande rigueur scientifique. Cela ne pouvait se faire, selon JENKS, uniquement avec des méthodes empruntées aux mathématiques et plus précisément à l'analyse statistique.

²⁷JENKS G. F., 1963, Generalization in Statistical Mapping, Annals of the Association of American Geographers, n°53, New York, pages 15 à 26.

Ainsi, dans cet article, il proposait un mode de détermination des classes selon la variance optimale ce qui signifie, qu'à l'aide de calculs matriciels, il déterminait les seuils remarquables de la série statistique à cartographier. La méthode, dite de Jenks, présentait donc un progrès important pour la discipline mais elle avait également un inconvénient majeur. Pour que la représentation des disparités régionales fût satisfaisante, il fallait que la distribution statistique fût de type "gaussienne". Par exemple, la méthode de Jenks ne donne pas une représentation satisfaisante des densités de population comme le montre la carte des densités de population par NUTS II où 2 classes regroupent la presque totalité des zones.

Mais en Europe, d'autres géographes se penchèrent postérieurement sur la cartographie statistique comme R.L. MARR²⁸ et J. DE RUDDER²⁹ dont les recherches portaient sur la représentation des modèles gravitaires pour de nombreux types de données démographiques, pour le premier, et sur l'utilisation des courbes de Lorenz pour la représentation des densités de populations, pour le second.

Dans ces trois approches différentes de la cartographie statistique, ce qu'il faut comprendre, et c'est là le point essentiel, c'est que la cartographie ne peut être une méthode de recherche en elle même ; elle peut être uniquement un mode de représentation illustrant les disparités spatiales du phénomène représenté.

Comme tous les modes de représentation, elle présente intrinsèquement un caractère subjectif qui nécessite la prise de précautions. Tout géographe se doit donc de procéder, avec la plus grande rigueur scientifique au choix d'une discrétisation adaptée à l'espace et aux variables représentées tout en ayant en tête les limites et les inconvénients du mode de discrétisation utilisé.

²⁸MARR R. L., 1964, Der Bevölkerungsschwerpunkt und weitere der Bevölkerung repräsentierende Punkte : Theorie und Anwendung auf den Kanton Baselland. Regio Basiliensis n°5, Bâle-Basel, pages 152 à 174.

²⁹RUDDER de, 1977, Lorenz Curves and Concentration Indices Applied to Population Densities in Belgium in 1970, Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques n°46, Bruxelles, pages 153 à 170.

Les modes de discrétisation utilisés

La discrétisation est donc certainement le problème le plus important posé lors de l'élaboration de cartes statistiques car le choix de la méthode influe énormément sur l'aspect visuel de la carte, c'est pourquoi, il est toujours nécessaire d'adapter la méthode de discrétisation au thème étudié mais aussi d'avoir à l'esprit les inconvénients de la méthode.

En simplifiant, il est possible de dire que 2 types de séries statistiques ont été cartographiées pour cette thèse : des séries avec une distribution de type gaussienne et des séries non-modales.

Pour ces populations relativement homogènes de l'Europe du Nord-Ouest, ce sont surtout les individus³⁰ statistiques "originaux" qui s'écartent le plus des valeurs moyennes qui présentent le plus grand intérêt. Ainsi, si la distribution est de type gaussienne, la méthode de discrétisation la plus appropriée est celle dite de "l'écart-type". Elle consiste à définir une classe centrale, centrée sur la moyenne, dont la limite inférieure est égale à la moyenne moins la moitié de l'écart-type de la série, et la limite supérieure, à la moyenne plus la moitié de l'écart-type. Ainsi, l'étendue des classes est égale à 1 écart-type et pour définir les limites des autres classes il suffit, selon le cas, d'ajouter ou de soustraire 1 écart-type à la limite de la classe précédente.

Cependant, cette méthode présente deux inconvénients majeurs. La méthode statistique de l'écart type mesure les écarts à la moyenne de la série, sa valeur variant considérablement d'une série à l'autre. Quand il est faible, l'application de cette méthode peut donner l'aspect visuel d'une série fortement hétérogène alors qu'elle ne l'est pas dans la réalité c'est pourquoi, sur les cartes réalisées grâce à cette méthode, la valeur de l'écart-type apparaîtra toujours afin de pouvoir pondérer la lecture de la carte. Afin de rendre les cartes, représentant des données démographiques simultanées, aisément comparables entre elles, la méthode démographique des "populations comparées" a été appliquée à la cartographie statistique. Cela signifie que pour les cartes, où il est précisé dans la légende "discrétisation selon les écarts-types, méthode de la population comparée", les écarts-types utilisés sont ceux de la série statistique à l'échelle médiane soit celle des NUTS

³⁰Les individus statistiques sont ici les NUTS I, II ou III selon l'échelle choisie pour l'analyse.

II. Ainsi, la comparaison visuelle pour les trois échelles des représentations cartographiques est beaucoup plus aisée.

Cette méthode de discrétisation selon les écarts-types permet donc une cartographie satisfaisante avec une distribution de type gaussienne qui est celle de la plupart des séries qui seront cartographiées, ces séries étant le plus souvent présentées sous la forme de données relatives. Cependant, quand la série n'a pas ce type de distribution, cette méthode ne donne pas de résultats satisfaisants c'est pourquoi, une étude des distributions a été faite avant chaque carte afin de voir s'il était opportun d'utiliser cette méthode.

Pour les cartes non-réalisées avec cette méthode, les limites de classes ont été fixées à des valeurs symboliques. Hormis pour les cartes de densités, les classes sont également des classes d'égale amplitude.

Cette méthode est celle qui a été utilisée pour les cartes du chapitre 5 montrant les évolutions dans le temps en conservant les mêmes figurés et les mêmes limites de classes tout au long de la série de cartes. En effet, cette méthode permet de visualiser au mieux le changement de classe d'un individu.

Hormis ces cartes représentant des variables quantitatives, cette thèse comporte également des cartes représentant des variables qualitatives. Pour ces cartes, aucune méthode particulière n'a été retenue ; elles ont été par contre dessinées avec un seul souci : celui de la clarté.

Les fonds de carte

Le découpage spatial utilisé pour les représentations cartographiques de cette thèse sera donc celui d'Eurostat ce qui signifie que 3 découpages plus ou moins fins seront utilisés dans cette thèse correspondant chacun à un niveau de NUTS ; ces différents niveaux de NUTS ne seront jamais utilisés sur la même carte par souci de clarté.

La plupart des cartes de cette thèse ont été dessinées à l'aide d'un logiciel de Cartographie Assistée par Ordinateur appelé "CARTO2D" sur un ordinateur de marque Apple. Ce logiciel laisse à l'utilisateur une grande marge

de manoeuvre c'est pourquoi il est nécessaire de préciser quels ont été les choix qui ont guidé l'élaboration des représentations cartographiques.

Ces cartes, qui sont essentiellement des cartes statistiques, nécessitent des précisions sur deux points : le fond de carte et les méthodes de discrétisation.

Le fond de carte aux trois échelles a été dessiné de la façon suivante. Un premier fond a été dessiné à la main à partir de cartes fournies par EUROSTAT. La projection utilisée pour ce fond de carte est une projection conique sécante suivant deux parallèles fondamentaux situés à 40 et 50° de latitude nord. La propriété principale de ce mode de projection est de conserver globalement les distances ce qui est, somme toute intéressant, l'échelle de représentation ne permettant pas de se rendre compte visuellement de la déformation des angles.

Ce fond de carte a été ensuite numérisé à l'aide d'une tablette à digitaliser dans le cas des cartes correspondant au NUTS I et II. Pour les NUTS III, le fond de carte dessiné postérieurement a été numérisé à l'aide d'un scanner à plat. Après la numérisation, j'ai vérifié que le fond de carte ne fût pas déformé, hormis dans le détail des tracés,³¹ par rapport à celui qui avait été dessiné.

Ces cartes sont toutes des réductions du fond de carte numérisé original dont la taille était supérieure à celle d'un format A4. L'échelle relative de celles présentées sur un format A4 est approximativement 1/5 500 000. Pour leur présentation, ces cartes ont été retravaillées sous un logiciel de dessin. En comparant les cartes aux trois échelles, il apparaît clairement que leur orientation diffère quelque peu, le nord n'étant pas toujours situé exactement vers le haut de la feuille ; cela correspond à une légère rotation de quelques degrés, nécessaire pour avoir une qualité optimum de représentation.

Dans l'ensemble, donc, cette thèse comporte des représentations cartographiques de données quantitatives lesquelles sont surtout, par souci de comparabilité, des données relatives. Il reste donc à préciser les éléments

³¹Dans l'ensemble, il est impossible d'avoir un tracé reproduisant fidèlement la réalité c'est pourquoi la plupart des limites ont été simplifiées.

qui ont guidé le choix de ces variables et quelles sont les méthodes utilisées pour leur analyse.

22. le choix des variables a été fortement influencé par la volonté d'une comparaison internationale

Cette thèse se propose de mener une comparaison internationale de données concernant l'évolution démographique de 5 pays, mais aussi, de données décrivant des disparités sociales, économiques et culturelles. Dans cette partie, il sera donc question de préciser, dans un premier temps, quelles sont les difficultés liées à la comparabilité des données d'un pays à l'autre, puis, d'expliquer quelles variables ont été retenues dans le cadre de cette thèse.

221. Difficultés d'une comparaison internationale

Dans l'ensemble, bien que les régions étudiées présentent une certaine homogénéité géographique étant situées sur l'axe rhénan et ses marges, mais aussi par l'intégration européenne des économies ou encore par l'ancienneté des cultures nationales, ces régions sont situées dans des états dont la construction politique est beaucoup plus récente.

En effet, alors qu'il faut bien voir, par exemple, dans les premiers textes en langue allemande et française que sont les allocutions de Louis le Germanique et Charles le Chauve lors du serment de Strasbourg du 14 février 842, la reconnaissance de l'existence d'une culture française et d'une culture allemande, il n'existe pas, en Europe du Nord-Ouest, d'état centralisé au sens moderne du terme avant le XIX^e siècle puisque le royaume des Pays-Bas avait conservé la tradition décentralisatrice³² des Provinces-Unies.

Ces unifications politiques récentes —la Belgique est créée en 1830 et l'Allemagne est unifiée en 1871— ont laissé des traces importantes dans les mentalités et il est certain que les cultures et les consciences régionales sont encore très développées en Allemagne et au Benelux. En témoigne, par

³²À ce propos, il est intéressant de remarquer que le mot décentralisation n'existe pas en néerlandais ; le terme qui s'en rapproche le plus est "zelfbestuur" que l'on peut traduire littéralement par "autogouvernement" ce qui est logique puisqu'il n'y a jamais eu de centralisation au sens français du mot.

exemple, le maintien de la langue vernaculaire frisonne sur les rives de la mer du nord dont l'utilisation quotidienne ne recule pas face à l'Allemand ou au Néerlandais.

L'homogénéité apparente des structures, géographiques, sociales et économiques de cette partie de l'Europe s'est trouvée considérablement modifiée avec la réunification allemande du 3 octobre 1990 quand l'intégration des Länder orientaux nouvellement constitués à la R.F.A. a apporté des régions non-rhénanes à l'espace étudié.

A cette date, s'offrait à moi l'opportunité d'observer une comparaison supplémentaire entre les deux parties de l'Allemagne ce qui agrandissait l'intérêt de la recherche mais il apparut rapidement que les difficultés étaient nombreuses et de deux types principaux :

1. L'unification allemande ne s'est pas faite, juridiquement, par la fusion des deux états allemands mais par l'entrée dans la République Fédérale des 5 Länder orientaux récemment recrés et la réunification des deux parties de Berlin qui forment désormais un état fédéral à part entière (Ce statut a remplacé celui des quatre zones d'occupation des vainqueurs de l'Allemagne de 1945).

En effet le découpage administratif de la R.D.A. n'a pas été repris dans son ensemble. Avant 1990, la R.D.A. était découpée en 15 districts (Bezirke) de taille sensiblement égale et centrés sur une ville importante dont ils portaient le nom. Cet état était centralisateur et les considérait comme des zones d'application de la planification classique des régimes marxistes-léninistes.

Au contraire, la R.F.A., selon la volonté de ses pères, est résolument un état fédéral dans lequel les états qui ont été créés sur une base historique. Ainsi les Länder sont souvent les héritiers d'états appartenant au Saint-Empire-Romain-Germanique que ce soit dans leurs limites (elles ont souvent été simplifiées) ou même dans leur dénomination officielle comme, par exemple, "Hansestadt Hamburg" ce qui signifie "ville de la Hanse de Hambourg" ou encore "Freistaat Bayern" pour "état libre de Bavière."

C'est dans cet état d'esprit que ce sont recréés les états orientaux reprenant à peu près le tracé des provinces du Reich tout en s'adaptant puisqu'aucun Kreis de la R.D.A. n'a été partagé entre deux Länder après l'unification. (cf. carte n°11 page 104).

Cette discontinuité dans le temps des zones pose le problème de la comparaison. Hormis à l'échelle des communes et des Kreise, il est statistiquement et géographiquement impossible de comparer les zones d'avant et d'après l'unification.

2. La R.D.A. fut créée le 7 octobre 1949 dans la zone d'occupation soviétique de l'Allemagne comme le pendant de la R.F.A., créée la même année, dans les zones occidentales d'occupation. A sa fondation, ses dirigeants voulaient *"qu'elle représente un grand tournant de l'histoire du peuple allemand et le passage de la démocratie antifasciste au socialisme. Un état naissait sur le sol allemand dans lequel la classe ouvrière exerçait la pouvoir en alliance avec les autres travailleurs, un état socialiste des ouvriers et des paysans."*³³

Dans leur ensemble, ses dirigeants présentaient, par romantisme socialiste, la R.D.A. comme l'héritière des idées qui avaient animé les paysans révolutionnaires de 1525 dans leur combat contre leurs seigneurs, comme le dépositaire des idées de *l'Aufklärung* des grands écrivains comme Lessing, Goethe, Wieland ou Schiller, mais surtout comme la concrétisation des buts du mouvement ouvrier révolutionnaire allemand né en 1844 avec la grève des ouvriers du textile de Silésie et qui se sont développés avec la rédaction par Karl MARX et Friedrich ENGELS du Manifeste du Parti Communiste en 1847 dont les idées ouvertement révolutionnaires se sont exprimées brutalement au cours de la révolution de 1848-1849.

Or, la R.D.A. se voulait surtout comme "le meilleur élève de la classe marxiste-léniniste" car, contrairement aux autres états satellites de l'U.R.S.S., n'étant pas un état-national, c'était là sa seule raison d'exister.

³³Panorama D.D.R. Auslandspresseagentur, 1984, La R.D.A. se présente, Verlag Zeit im Bild, Dresden, 290 pages.

Cette orientation résolument marxiste-léniniste de l'état pose de nombreux problèmes que Peter JORDAN résume de la façon suivante³⁴ : *"Les systèmes politiques totalitaires et l'antagonisme politique mondial entre l'est et l'ouest limitaient l'accès aux statistiques, les possibilités de prise de contact avec des institutions scientifiques et des chercheurs et la liberté de mouvement nécessaire à la recherche dans le pays concerné.[...] Le système politique et économique du "socialisme réel" a créé, dans de nombreux secteurs de la géographie humaine, des structures qui diffèrent de celles des sociétés orientées vers l'économie de marché avec lesquelles elles ne sont pas comparables et avec les concepts desquelles elles ne peuvent être comprises. "*

Le système socialiste a donc engendré dans tous les domaines de la société des concepts différents liés à son orientation marxiste-léniniste si bien que les mots peuvent avoir des sens différents. Ainsi, par exemple, dans le domaine politique, il est évident que les mots "démocratie, syndicalisme ou encore liberté" n'avaient pas le même sens.

A propos du mot "liberté", Václav HAVEL³⁵ écrivait peu de temps avant "la révolution de velours" : *"Voilà quarante ans que dans mon pays, je lis ce mot sur chaque toit, dans chaque vitrine. Quarante ans qui ont suffi à me rendre allergique, comme tous mes concitoyens, à ce mot magnifique, parce que je sais ce qu'il recouvre depuis 40 ans : des armées de plus en plus gigantesques, prétendant servir de rempart à la paix. Malgré ce long processus par lequel ce mot de paix a été systématiquement vidé de son contenu et même carrément chargé d'un sens diamétralement opposé à celui que donne le dictionnaire, malgré tout cela, quelques Don Quichotte de la Charte 77 et quelques-uns de leurs jeunes collègues du Mouvement Indépendant pour la Paix ont réussi à réhabiliter ce mot et à lui rendre son sens originel."*

Dans le domaine des définitions statistiques, il en est de même et, dans une publication³⁶ du Statistisches Bundesamt³⁷ de Wiesbaden, il est précisé

³⁴Dans cet article, il parle de l'ensemble des pays socialistes d'Europe de l'Est.

³⁵HAVEL Václav, 1989, Quelques mots sur la parole, Editions de l'aube, Paris, pp. 37-38. Discours prononcé à l'occasion de la réception du Prix de la Paix décerné par les libraires allemands à Frankfurt am Main le 15 octobre 1989.

³⁶Statistisches Bundesamt (1990) DDR 1990, Zahlen und Fakten, Metzler-Poeschel Verlag, Wiesbaden, 90p.

³⁷Office Statistique Fédéral Allemand

en remarque préliminaire que : *"Dans l'utilisation des chiffres, il est à observer que la statistique de la R.D.A. travaillait avec d'autres dénominations ou groupements systématiques que celle de la R.F.A.. Une comparaison est donc possible qu'avec de grandes précautions, sauf quand il s'agit de statistiques de population."*

Il apparaît donc que l'intégration de l'ex-R.D.A. à l'ensemble de cette thèse soit difficile c'est pourquoi, elle y occupera une place à part ; par exemple quand il s'agira de traiter les facteurs de la dynamique familiale, elle sera traitée à part car son intégration au reste de l'étude fausserait les résultats de la recherche.

Entre les 4 autres états (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et R.F.A. dans ses frontières d'avant l'unification), la comparaison est beaucoup plus facile.

La Communauté Européenne a créé un office statistique commun aux 12 états membres appelé EUROSTAT dont le siège est à Luxembourg.

Dès sa création, cet institut s'est efforcé de centraliser les données en provenance des différents instituts nationaux. Cette centralisation s'est rapidement accompagnée d'une volonté d'harmoniser les données afin de les rendre comparables entre elles. Cette harmonisation s'est faite essentiellement en uniformisant les modes de collectes et les définitions statistiques or, ce travail est relativement long et coûteux ce qui explique que ce travail —qui n'est pas encore terminé— se soit fait dans un ordre qui correspond à celui des préoccupations des états membres et de la Communauté.

La préoccupation principale est, dans la situation actuelle de crise, la connaissance en profondeur des mécanismes économiques et de leurs impacts sur les populations. Ainsi, la base de donnée "REGIO"³⁸ fournit des données nombreuses dans des domaines comme l'emploi, le chômage ou encore la finance mais est relativement restreinte en ce qui concerne les données purement démographiques pour lesquelles elle ne fournit que les taux bruts de natalité et les populations moyennes.

³⁸La base de données REGIO centralise des données agrégées au niveau des NUTS 1, 2, et 3 pour l'ensemble de la communauté ; la définition des NUTS est donnée dans cette thèse page 98

Dans l'ensemble, la plupart des données utilisées dans la suite de cette thèse ont été fournies par les instituts statistiques des pays (voire des Länder pour l'Allemagne) concernés. Ces données sont de 3 types :

1. soit ce sont des données annuelles que les instituts amassent et qui concernent le plus souvent des données démographiques pures comme le nombre de naissances, de mariages, de divorces... et celles-ci sont tout à fait comparables car calculées de la même manière ;

2. soit ce sont des données extraites de recensements ou d'enquêtes qui, dans ce cas, posent le problème des dates. En effet, les recensements n'ont pas lieu dans ces pays aux mêmes dates et, par exemple, au moment du début de la recherche, les données disponibles issues de recensement, en R.F.A., étaient datées du 25 mai 1987 et, en Belgique, du 1^{er} mars 1981. Dans ce cas, il apparaît clairement qu'elles ne sont pas comparables.

3. soit ce sont des données fournies par d'autres organismes nationaux officiels ou non ; dans ce cas la comparabilité internationale n'est plus possible c'est pourquoi ce type de données n'est utilisé qu'une fois —dans le cas de la répartition de la population par type de confession— ; dans ce cas l'information donnée doit être analysée avec moult précautions.

Dans le cadre de la comparaison internationale, cette thèse pose donc le problème de la comparabilité des données. Pour l'évolution démographique, les instituts statistiques fournissent des données annuelles pour la plupart des indicateurs aux trois échelles alors que, pour les structures de populations, la plupart des données ne sont disponibles qu'au moment des recensements. Or dans les 5 pays concernés, ils n'ont pas été effectués simultanément ce qui rend la comparaison impossible. Cependant, certains instituts fournissent tout de même des données à propos d'éléments de la structure de la population en dehors des recensements grâce à des fichiers de population remis annuellement à jour ou grâce à des enquêtes concernant une proportion relativement élevée de la population. Le problème supplémentaire posé par ces données est qu'elles ne sont pas toujours disponibles pour les trois échelles et surtout pour la plus fine c'est-à-dire celle des NUTS III.

C'est pourquoi il est impossible dans le cadre d'une comparaison internationale d'analyser l'évolution de la taille moyenne des ménages ou des familles c'est pourquoi j'ai décidé d'analyser les événements démographiques qui sont liés à la chute de la taille moyenne des familles ; les liens précis sont analysés et expliqué au moyen d'une régression multiple à la fin du chapitre 1.

222. le choix des variables

Dans l'ensemble, le choix des données a été guidé par une double obligation :

- la similitude des définitions statistiques afin que les données soient réellement comparables ;
- la simultanéité du calcul de ces données.

Dans la littérature scientifique, il apparaît que la plupart des recherches tournent autour des mêmes variables dont on peut distinguer deux types :

1. les variables "principales" ;
2. les variables "explicatives".

Les variables principales

Les variables "principales" ; ce sont celles de la structure ou de la dynamique démographique que les travaux de recherche démogéographiques analysent pour en expliquer les configurations spatiales ce qui est *"un moyen souvent très efficace pour identifier certaines caractéristiques et pour en saisir les causes."*³⁹

Le choix de ces variables est, quant à lui, lié à l'analyse des cycles familiaux au début du chapitre 1 qui a montré qu'il existait 6 événements de l'évolution démographique ayant, malgré leurs caractères différents, une influence sur la taille moyenne des familles. Ces événements sont :

- le début de cohabitation ;
- le mariage ;
- la naissance ;

³⁹NOIN Daniel et THUMERELLE Pierre-Jean, 1993, L'Étude Géographique des Populations, MASSON, Paris, 124 pages.

- la fin de cohabitation ;
- le divorce ;
- le décès (en tant que fin d'une union).

Parmi ces 6 événements, 3 ne seront pas étudiés au cours de cette thèse et, ce, pour 2 raisons différentes. Il existe pas de statistiques annuelles et fiables comptabilisant les débuts et fins de cohabitation. En effet, même au niveau des états dans leur ensemble, la seule donnée fournie est le nombre de familles où des adultes cohabitent au moment du recensement ; pour les périodes intercensitaires, seules des estimations de nombre sont fournies. Ces estimations ne sont fournies qu'à l'échelle des NUTS I et II pour l'Allemagne et les Pays-Bas et à l'échelle des NUTS I pour la Belgique. Pour le Luxembourg, elle est disponible pour les 3 niveaux mais cette affirmation est à nuancer par la constatation que ce pays est à la fois une NUTS I, II et III.

La seconde raison est liée au caractère inéluctable du décès. En effet, contrairement aux autres événements cités ci-dessus, le décès ne résulte pas (hormis dans le cas particulier du suicide) de la volonté de l'individu concerné. Cette différence de nature donne également un effet supplémentaire au décès ; c'est, dans le cadre du cycle familial, le dernier mode de rupture d'union qui agit quand les autres ne sont pas intervenus. De plus, pour les unions légitimes, le décès apparaît comme le négatif du divorce avec un décalage dans le temps lié aux âges différents auxquels ces deux événements surviennent.

Ainsi, 3 événements subsistent ; ce sont ceux dont la fréquence a le plus varié depuis 20 ans en Europe. Ces événements vont être représentés par des variables de l'évolution démographique qui sont des taux simples car les instituts statistiques ne fournissent pas tous, pour les 3 échelles choisies, des taux plus compliqués comme ceux de fécondité, de primonuptialité ou encore des indicateurs conjoncturels de fécondité. Ces trois événements seront donc représentés par les quatre variables suivantes :

- le Taux Brut de Nuptialité ;
- le Taux Brut de Divortialité ;
- le Taux Brut de Natalité ;
- le pourcentage de naissances illégitimes.

Ce dernier indicateur répond à la nécessité d'analyser le caractère différentiel de la natalité quand elle s'effectue en ou hors mariage, les pays étudiés présentant dans le cadre de l'Europe occidentale une situation originale composée d'un taux brut de natalité et d'une proportion de naissances hors mariages relativement faibles alors qu'une des hypothèses que l'on retrouve dans de nombreux travaux démographiques est qu'une forte proportion de naissances illégitimes maintiendrait la fécondité à un niveau relativement élevé.⁴⁰

Les variables explicatives

Que ce soit chez les sociologues, les démographes ou encore les géographes, il apparaît dans la littérature scientifique de nombreux croisements de variables. En effet, de nombreuses études montrent qu'il existe des liens statistiques certains entre des variables nommées "explicatives" et celles de la dynamique démographique, un des intérêts de l'approche géographique des populations étant de mettre en relation ces variables.

Le choix des variables est parti d'un ouvrage de J.G.M. ASSEN intitulé "*la Nuptialité Différentielle : une Étude de la Littérature*"⁴¹. Dans ce livre, il explique qu'il a rassemblé de nombreuses références bibliographiques afin d'émettre des hypothèses à propos de la répartition différentielle de la fréquence et de l'âge du mariage. Dans ce livre, il apparaît comme un pionnier car, en 1977, les études démographiques étaient rares et il explique que "*dans la plupart des pays du monde occidental, bien souvent aucune référence n'est disponible, pour quelques autres, seulement une ou deux le sont et que seuls les États-Unis et la France disposaient d'études en nombre intéressant.*"

Dans cet ouvrage, il fait une synthèse des déterminants possibles de différents aspects de la nuptialité : l'intensité et l'âge au mariage. Dans l'ensemble, il apparaît que, pour ces deux aspects, de nombreux déterminants existent et qu'ils agissent, sur chacun des aspects, de façon globalement identique. Ces déterminants sont au nombre de 6 :

⁴⁰Voir par exemple, FAUS-PUJOL Maria-Carmen, 1991, Diferencial Fertility in Spain, in Kieler Geographische Schriften, Band 78, The Geographical Approach to Fertility, Selbstverlag der Universität Kiel, Kiel, 444 pages.

⁴¹Traduction personnelle la référence exacte est : ASSEN J.G.M., 1977, Differentiële Nuptialiteit : een Literatuurstudie, NIDI Intern Rapport n° 10, Voorburg 42 pages.

- l'emploi c'est-à-dire la catégorie socio-professionnelle ;
- le niveau d'étude ;
- les revenus ;
- la religion ;
- le degré d'urbanisation de la commune de résidence
- la région.

Ces déterminants sont donc essentiellement des variables sociales économiques ou culturelles. Pour la sixième, la région, il n'émet cependant pas l'hypothèse de comportements régionaux puisqu'il explique, en référence à des travaux de L. ROUSSEL⁴² et H. CARTER et P. GLICK⁴³ que les comportements régionaux sont le résultat de la combinaison de différents facteurs comme la structure de la population active où les caractéristiques du tissu social de la région en question.

Cette notion de déterminant de la nuptialité se retrouve également dans de nombreux travaux concernant la fécondité ou la natalité. Par exemple, c'est le cas de G. BRUNETTA et G. ROTONDI⁴⁴ qui montrent qu'il existe, tout au moins dans le nord de l'Italie, des corrélations importantes entre l'indice conjoncturel de fécondité et 3 groupes de variables qui sont :

- des variables de la structure sociale de la population allant de la répartition de la population active par secteur d'activité au pourcentage d'analphabètes ;
- des variables concernant le niveau d'étude et la profession des femmes ;
- des résultats d'élections nationales et de référendums sur le divorce et l'avortement.

A l'aide de ces variables, elles démontrent "*qu'au Nord, ce sont surtout les facteurs culturels, plutôt que ceux d'ordre socio-économique, qui exercent une influence sur la reproduction tandis que dans le sud, les deux types de facteurs se sont révélés assez peu influents.*"

⁴²ROUSSEL Louis, 1971, La nuptialité en France selon les régions et les catégories socio-professionnelles, *Population*, n°6 1971, Paris, pages 1029-1055.

⁴³CARTER H. et GLICK P., 1970, *Marriage and Divorce : a social and economic study*, Cambridge, Massachussets, Harvard, U.P., 423 pages.

⁴⁴BRUNETTA Giovanna et ROTONDI Graziano, 1989, Différenciation régionale de la fécondité italienne depuis 1950, *Espace, Populations, Sociétés*, 1989/2, Lille, pages-189-200.

Cet article montre également que les facteurs agissent de façon différentielle selon les conditions locales de leur combinaison c'est pourquoi, dans la suite de cette thèse, j'ai toujours essayé de vérifier si, à des échelles plus fines que celle des 5 états étudiés, les déterminants de la dynamique familiale agissaient de façon différentielle.

Sur les familles proprement dites, très peu d'articles sur des facteurs déterminant leur taille ont été publiés ; seuls quelques travaux concernant la structures des ménages et des familles sont apparus récemment c'est le cas, par exemple, d'un article de Franz-Joseph KEMPER⁴⁵. Dans cet article il présente un modèle où il mesure l'influence de 4 variables sur les taux bruts de natalité, nuptialité et divortialité :

- le degré d'urbanisation ;
- le degré de ruralisation ;
- le pourcentage de protestants ;
- l'assiduité religieuse.

Dans ce même article il explique également que "*depuis 1986, le taux brut de natalité et le taux de fécondité sont fortement corrélés avec $r=0,967$, cela signifie que les variations régionales de la structure par âge ne distordront pas l'analyse de la fécondité sur la base du taux de natalité à ce niveau d'agrégation*" (celui des Regierungsbezirke).

Ces trois ouvrages résument relativement bien quels sont les déterminants possibles de la dynamique familiale. Or, en la matière, le but de cette thèse n'était pas d'innover mais de comprendre comment ils agissent sur les 4 variables principales et comment, et pourquoi, leur pouvoir discriminant se modifie en changeant d'échelle. C'est pourquoi, après une étude approfondie de la littérature, une liste des variables explicatives souhaitées avait été dressée ; elle regroupait les variables en 4 groupes :

- les variables socio-économiques comme la structure de la population active, le taux d'activité féminine, les revenus, l'emprise du chômage...etc ;

⁴⁵KEMPER Franz-Joseph, 1991, Recent developments in household and family structure and their impact on regional fertility differences. The example of the FRG? Kieler Geographische Schriften, Band 78, Kiel, Pages 219-227.

- les variables culturelles comme le niveau d'étude, la religion la langue...etc ;
- les variables politiques comme les résultats d'élections ou le type d'institution ...etc ;
- les variables de la structure démographique de la population ; il s'agissait là uniquement de la structure par âge.

Pour ces variables explicatives, le nombre d'éventualités était donc très élevé toutefois, seules 15 remplissaient la double condition de simultanéité et de même mode de calcul — les variables économiques et politiques ont été exclues, dans le cas de la R.D.A., car elles n'avaient aucune signification réelle— A ces 15 variables, ont été ajoutées 3 autres constituées par la structure par groupe d'âge de la population afin de vérifier si les effets de structure jouent sur les variables de l'évolution démographique. Le tableau ci-dessous donne la liste des variables mais aussi le type de corrélations attendues à la lecture de la littérature afin d'analyser pourquoi et à quelles échelles certaines variables acquièrent ou perdent leur pouvoir discriminant.

Toutefois, il apparaît à la lecture que, pour être tout à fait clair, le choix de certaines variables nécessite quelques explications. Les 4 variables "politiques" ont été constituées à partir des résultats des élections européennes de 1984 et 1989. Au parlement européen les formations politiques des différents pays siègent en groupes parlementaires. Ainsi ont été regroupés les voies recueillies par les formations politiques siégeant dans le même groupe au parlement européen ; ces groupes sont :

- le groupe chrétien-démocrate de "centre droit" ;
- le groupe social-démocrate de "centre gauche" ;
- le groupe vert rassemblant les mouvements écologistes ;
- le groupe libéral.

Liste des variables explicatives et type de corrélation attendu avec les variables de l'évolution démographique				
Variabiles	Taux Brut de Nuptialité	Taux Brut de Natalité	Taux Brut de Divorcialité	Proport. de naiss. illégitimes
% d'actifs du secteur primaire	positive	positive	négative	négative
% d'actifs du secteur secondaire	négative	négative	négative	négative
% d'actifs du secteur tertiaire	négative	négative	positive	positive
Produit intérieur brut par habitant	négative	négative	positive	positive
Taux de chômage	positive	positive	négative	négative
Pourcentage de protestants	négative	négative	positive	positive
Pourcentage de catholiques	positive	positive	négative	négative
Pourcentage de personnes ni catholiques ni protestants	négative	négative	positive	positive
Poucentage de votes recueillis par les partis de "centre droit".	positive	positive	négative	négative
Poucentage de votes recueillis par les partis de "centre gauche".	négative	négative	positive	positive
Poucentage de votes recueillis par les partis "libéraux".	?	?	?	?
Poucentage de votes recueillis par les mouvements écologistes.	négative	négative	positive	positive
Pourcentage d'étrangers	positive	positive	négative	négative
Pourcentage d'étrangers venant de pays musulmans et méditerranéens	positive	positive	négative	négative
Densité de population	négative	négative	positive	positive
Pourcentage de 0-14ans	positive	positive	négative	négative
Pourcentage de 15-49 ans	positive	positive	négative	négative
Pourcentage de 50 ans et plus	négative	négative	positive	positive

Tableau n°20 ; source : François-Olivier Seys-Bintein

La variable nommée "pourcentage d'étrangers venant de pays méditerranéens et musulmans" a été calculée en ajoutant les quantités de ressortissants du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, d'Égypte et de Turquie, les autres pays arabes de l'est de la Méditerranée ayant un nombre de citoyens

suffisamment faible dans cette partie de l'Europe pour se permettre de les négliger.

La densité de population est la variable choisie afin de mesurer le degré d'urbanisation ; elle présente toutefois un inconvénient puisqu'elle dépend de la surface de la région concernée. Dans cette thèse, cet inconvénient est minimisé par la comparaison à trois échelles.

Le dernier type de variables correspond à la structure démographique. Ces variables seront utilisées dans un but de vérification. Il s'agira en effet de vérifier si les effets de structures ne perturbent pas la dynamique démographique c'est pourquoi elles ne seront mentionnées dans la suite de cette thèse que quand un effet de ce type apparaîtra.

Dans l'ensemble donc, le choix des variables a été déterminé par leur comparabilité internationale et, dans la suite de ce chapitre il sera question d'expliquer quelles méthodes statistiques ont été choisies et utilisées afin de comprendre les types de dynamiques familiales et leurs facteurs.

23 L'analyse des données : un outil et non un but !

Tout travail de recherche en géographie de la population nécessite une réflexion sur le choix des méthodes d'analyse statistique. Ce choix est relativement complexe à cause de l'offre grandissante de logiciels de statistique pour micro-ordinateur. La démarche en la matière a été de ne pas rechercher l'innovation à tout prix mais plutôt d'utiliser des méthodes courantes dont l'utilisation est fortement diffusée afin que cette thèse soit relativement accessible. Deux types d'analyses statistiques ont été utilisés au cours de cette thèse : les analyses en composantes principales et les régressions multiples et leur application pas à pas. Toutefois, ces deux types d'analyse ne sont pas les seules méthodes utilisées au cours de cette thèse puisque la recherche a été partiellement empirique ; c'est ce qui sera expliqué à la fin de ce chapitre.

231. les analyses en composantes principales

Les analyses en composantes principales qui ont été calculées l'ont été à l'aide du logiciel ADDAD. Les calculs ont tous été effectués en suivant la démarche suivante :

- les données ont d'abord été centrées et réduites ; cela signifie qu'à partir de chaque série une nouvelle série a été calculée pour laquelle la moyenne a été amenée à 0 et l'écart-type à 1 ; cette technique permet d'annihiler les effets de taille et ainsi de donner le même poids à chaque variable.

- La distance choisie est celle des "moindres carrés".

De même, pour l'interprétation des différentes analyses en composantes principales, de nombreuses précautions furent prises ; il s'agissait de :

- vérifier que les coefficients linéaires de corrélation entre les variables ne fussent pas trop élevés et ainsi qu'il n'y eût pas de redondance.

- s'assurer de la qualité représentation des objets et des variables sur les graphiques et, quand elle était mauvaise, d'essayer de comprendre pourquoi ;

- tenir compte de la contribution des variables à l'élaboration des axes ;

- élaborer le nombre de représentations graphiques suffisantes afin que la quantité de variance du nuage prise en compte fût optimum :

- utiliser, quand les représentations graphiques étaient "illisibles", les coordonnées des objets sur les différents axes.

Dans l'ensemble, les ACP calculées l'on été afin d'effectuer des typologies régionales c'est pourquoi j'ai également vérifié si, par rapport aux variables analysées individuellement, les résultats de l'ACP ne donnaient pas de résultats étonnants.

232. Les régressions multiples et leurs applications pas à pas

La seconde méthode utilisée est celle de la régression multiple dont le but n'était pas de donner l'équation de la variable à expliquer mais plutôt de comprendre quelle quantité de sa variance était expliquée. Comme pour l'ACP, un certain nombre de précautions ont été prises afin d'être sûr que l'interprétation ne fût faussée ; il s'agissait de s'assurer que:

- la relation entre les variables fût linéaire ;
- il n'y eût pas de colinéarité entre les variables c'est à dire qu'on ne pût pas déduire une variable à partir d'une autre ;
- le test de significativité de Fisher-Snedecor dépassât sa valeur lue avec un risque d'erreur de 5% ;
- les résidus de la régression fussent distribués selon une loi normale et eussent la même variance.

C'est dans cet état d'esprit de relative rigueur que ces méthodes furent appliquées, toutefois, il est certain que la démarche de géographe ne peut consister uniquement en une application systématique de méthodes statistiques et à l'interprétation de leurs résultats c'est pourquoi j'aimerais expliquer au cours de la fin de ce chapitre quelle fut la part de la recherche empirique.

233. une part de recherche empirique

Tout travail de recherche comporte nécessairement une part de recherche empirique. Cela signifie que, la géographie de la population étant une science humaine, elle ne peut se satisfaire d'un approche naturaliste et déterministe de l'objet d'étude. Les liens entre les comportements humains et l'environnement, au sens large du terme, sont tellement complexes que l'analyse purement mathématique d'indicateurs ne peut suffire à tout travail de recherche.

Il y a donc nécessité d'une connaissance approfondie des populations données et de leur milieu si bien qu'une partie du travail de thèse a consisté en l'approfondissement de la connaissance que j'avais des régions étudiés que ce soit par les nombreux voyages ou encore par une imprégnation de la civilisation des régions étudiées au moyen de la littérature scientifique d'autres disciplines comme l'histoire, l'ethnologie et bien d'autres.

Dans la compréhension des dynamiques familiales et de leurs facteurs, cette imprégnation a joué un rôle important si bien qu'elle a logiquement influencé le choix des variables mais aussi les interprétations des résultats des différentes analyses statistiques. Par exemple, la volonté d'utiliser la variable religieuse résulte de la connaissance des disparités de diffusion de la réforme

au XVI^e siècle mais aussi de l'importance des migrations à partir de la révolution industrielle.

La recherche a été également empirique dans le sens où la connaissance des populations étudiées a déterminé le choix de suivre plus attentivement les comportements de certaines régions où les particularismes locaux sont très forts comme en Bavière, en Frise ou en Flandre...

De même, dans le plan de travail qui avait été mis en place au moment de la définition du sujet, une grande place avait été laissée à l'expérimentation. Cela signifie qu'un postulat avait été établi —étudier les comportements familiaux dans ces 5 états de l'Europe du Nord-Ouest— et, qu'à partir de ce postulat, de nombreux axes de recherche avaient été définis et que les 4 variables "principales" étudiées dans cette thèse sont en réalité celles qui étaient les plus riches d'information dans le cadre d'une étude de la dynamique familiale.

CONCLUSION

Globalement, le choix des méthodes d'analyse, des variables et des découpages spatiaux a été arrêté avec la volonté d'une certaine simplicité car le but de cette thèse n'est pas d'innover dans ces domaines mais de rendre ce travail accessible au plus grand nombre.

Ces choix répondent donc aux buts principaux de cette thèse qui étaient de mener un travail de comparaison internationale mais aussi un travail à plusieurs découpages spatiaux emboîtés ; ces deux buts ne seront donc pas atteints dans quelques cas particuliers

La comparaison internationale ne pose aucun problème entre les 4 pays de la communauté européenne puisque les indicateurs de la dynamique familiale et les variables explicatives ont été calculés ou rassemblés avec les mêmes définitions statistiques.

En République Démocratique Allemande, la plupart des indicateurs ont été calculés avec les mêmes définitions sauf le domaine économique et politique où des indicateurs existaient pourtant mais où la non-convertibilité

de la monnaie et le principe de la liste unique regroupant les différentes formations politiques, lors des élections, ne permettaient pas de les comparer rigoureusement avec les variables calculées pour l'Europe de l'Ouest.

De même, le principe d'emboîtement des 3 échelles n'est pas respecté totalement en R.D.A. où les NUTS I, choisies, résultent du découpage postérieur à l'unification et les NUTS II du découpage antérieur. Par contre, chacune des unités des niveaux I et II compte un nombre entier d'unités de niveau III. En Belgique, le même problème apparaît à cause de la fédéralisation récente du pays si bien que la province de Brabant fait partie des trois régions qui composent le pays. Ce problème n'existera plus car, au 1er janvier 1995, cette province disparaîtra et 2 nouvelles provinces seront créées : un Brabant Flamand au nord et un Brabant Wallon au sud, la partie bruxelloise de la province actuelle dépendra elle directement de la région de Bruxelles-Capitale.

**DEUXIÈME PARTIE
LES DYNAMIQUES FAMILIALES
ET LEURS FACTEURS EN 1980**

CHAPITRE n°3 : LES TYPES DE DYNAMIQUE FAMILIALE EN 1980

INTRODUCTION

En 1980, le niveau de la plupart des indicateurs permet d'opposer la R.D.A. aux 4 autres états de l'Europe du Nord-Ouest. A l'ouest, seules quelques différences minimales apparaissent. Sur le plan de la natalité, de la fécondité, des naissances illégitimes et de la nuptialité, il est possible de distinguer 2 groupes de pays : la R.F.A. et le Luxembourg d'une part, la Belgique et les Pays-Bas d'autre part. Les premiers présentent la situation la plus éloignée du cycle familial traditionnel avec une plus faible nuptialité, natalité et une plus forte proportion de naissances illégitimes que les seconds. Sur le plan du divorce, les différences sont relativement faibles avec un niveau quelque peu plus élevé aux Pays-Bas.

Taux Bruts de Nuptialité, Divortialité et Natalité, Indice Conjoncturel de Fécondité et Proportion de Naissances Illégitimes en 1980					
	Belgique	Luxemb.	PaysBas	R.F.A.	R.D.A.
Taux Brut de Nuptialité	6,7‰	5,9‰	6,4‰	5,9‰	8,0‰
Taux Brut de Divortialité	1,5‰	1,6‰	1,8‰	1,6‰	2,7‰
Taux Brut de Natalité	12,7‰	11,4‰	12,8‰	10,1‰	14,6‰
Indice Conjoncturel de Fécondité	1,69	1,50	1,60	1,44	1,94
Proportion de Naissances Illégitimes	43,0‰	60,0‰	41,0‰	75,6‰	228,4‰

Tableau n°21 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR.

Le second tableau, celui des indices, montre, qu'en 1980, la situation des différents états s'était considérablement rapprochée en comparaison de celle qui prévalait 15 ans plus tôt. En effet, hormis dans le cas de la R.D.A., ce sont les états qui avaient la situation la plus originale qui ont connu les modifications les plus importantes et l'exemple des Pays-Bas en est tout à fait caractéristique ; ce pays connaissait des indices très élevés pour la natalité, la

fécondité et la nuptialité alors qu'en 1980 ces indices sont semblables à ceux des états voisins. A l'opposé la Belgique qui semblait "en avance" avec un niveau de natalité et de nuptialité beaucoup plus faible que celui des autres pays du Benelux a, en indice, connu une diminution beaucoup plus faible.

Comme de nombreuses fois au cours de cette thèse la R.D.A. connaît une situation tout à fait originale. Entre 1965 et 1980, elle est, à l'aide d'une politique familiale volontariste expliquée dans le chapitre 1, totalement entrée dans le modèle familial des pays socialistes qui peut être défini de la façon suivante :

- Le niveau de nuptialité a cru sensiblement du fait de l'augmentation simultanée du nombre de divorces et de celui des remariages¹ .
- Le niveau de natalité reste plus fort qu'à l'ouest grâce à un âge moyen des mères à la naissance du premier enfant relativement faible.
- La proportion des naissances illégitimes augmente énormément dès que le gouvernement octroie des avantages sociaux (notamment en matière de logement et de travail) aux mères-célibataires.
- Le niveau de divorce augmente dès que son obtention est facilitée par une nouvelle législation.

Ce modèle se réalisait pleinement quand les conditions économiques et sociales étaient plutôt favorables ce qui était le cas de la R.D.A. et la Tchécoslovaquie alors, qu'en Pologne ou en URSS, il ne s'est réalisé que partiellement à cause de conditions socio-économiques difficiles et du poids de l'église, dans le premier cas, et de problèmes sociaux, (pénurie chronique de logement) dans le second.

Dans ces années, la R.D.A., qui connaissait déjà une divortialité et une nuptialité relativement forte, voit ces phénomènes s'amplifier mais surtout le maintien de son niveau de natalité associée à une "explosion" de la proportion de naissances illégitimes ce qui permet de dire qu'en 1980 elle représente l'archétype du comportement démographique d'un pays socialiste.

¹ZÖTZSCHE G., 1988 Die Entwicklung der Eheschließung während der achtzigsten Jahren in der DDR, Wissenschaftliche Zeitschrift der Friedrich Schiller Universität, Volume 46, pages 445-469.

Estimation, en Indice, des Niveaux de Nuptialité, Divortialité, Natalité, Fécondité et Naissances Illégitimes en 1980 avec 1965 pour Année de Référence.					
	Belgique	Luxemb.	PaysBas	R.F.A.	R.D.A.
Taux Brut de Nuptialité	96	89	73	71	105
Taux Brut de Divortialité	255	400	360	156	172
Taux Brut de Natalité	78	71	64	57	88
Indice Conjoncturel de Fécondité	66	63	53	58	78
Proportion de Naissances Illégitimes	178	176	228	161	233

Tableau n°22 ; source : INS, STATEC, CBS, SBA, SADDR.

Dans ce chapitre, il sera donc question d'analyser les différences spatiales de comportement démographique à trois échelles infra-nationales afin d'observer si les différences décrites ci dessus se retrouvent uniformément mais aussi de dresser 3 typologies des comportements familiaux et de les comparer.

Enfin, pour terminer cette introduction, il est nécessaire de préciser comment les cartes seront placées dans la suite de cette thèse. Seules les cartes de synthèse seront insérées directement dans le texte, les autres cartes ont pris place dans l'atlas situé en annexe, c'est-à-dire dans le tome 2, afin qu'elles puissent être analysées conjointement à la lecture du texte les concernant. Les cartes de ce chapitre se trouvent donc regroupées sous le titre : *cartes du chapitre 3*. Il en sera logiquement de même pour les cartes des chapitres suivants regroupées sous le nom du chapitre auxquelles elles correspondent.

31. Diffusion des 4 variables principales dans l'espace nord-ouest européen

Au niveau national, les différences spatiales sont relativement importantes et il sera question d'analyser comment elles se retrouvent aux trois niveaux inférieurs.

311. La nuptialité

Au niveau des NUTS I, aucun pays n'est globalement homogène car tous ont des régions qui apparaissent dans deux classes différentes. En R.D.A., le Nord et l'Ouest se distinguent par des valeurs très élevées largement supérieures à 8‰ alors que la Brandebourg et la Saxe connaissent des valeurs inférieures à 8‰. Cette différence est importante car, sur la courbe des fréquences, apparaît une coupure nette entre ces deux zones. En R.F.A., seules la Rhénanie-Palatinat et la Sarre se distinguent, avec des valeurs moyennes, du reste du pays qui lui connaît des valeurs plutôt faibles. Pour la Belgique et les Pays-Bas la situation est opposée puisque, respectivement, Bruxelles et le Nord des Pays-Bas (Noord-Nederland) ont des valeurs faibles dans un environnement national moyen. Le Luxembourg, quant à lui présente une situation proche de celles de la plupart des états allemands.

La lecture de la carte au niveau des NUTS II permet globalement d'affiner cette description en faisant ressortir des NUTS I homogènes et d'autres hétérogènes. En R.D.A., la situation est globalement semblable. En R.F.A., 3 cas d'hétérogénéité apparaissent clairement. Le nord et l'est de la Bavière ont un niveau de nuptialité sensiblement plus élevé que la moyenne du Land. (Le niveau plus faible de l'ensemble du Land est à mettre au crédit de la population importante du Regierungsbezirk de Haute-Bavière (région de Munich). Le Pays de Münster (Münsterland) présente une situation semblable dans l'espace rhéno-westphalien tout comme la région de Trèves en Rhénanie-Palatinat.

Cependant, dans les pays du Benelux, le changement d'échelle est beaucoup plus intéressant. Aux Pays-Bas, il permet d'apercevoir l'originalité de Flevoland qui présente un très faible niveau de nuptialité. En Belgique, cette carte montre des différences très importantes dans un espace réduit. En Flandre, elle oppose le Limbourg et la Flandre Occidentale à la partie centrale de la région. En Wallonie, une opposition semblable apparaît entre, d'une part, les provinces du Luxembourg et de Namur et d'autre part, celle de Liège et du Hainaut. Entre et sur ces deux régions, le Brabant reproduit le faible niveau de la région bruxelloise.

Au niveau des NUTS III, d'autres différences spatiales apparaissent. En R.D.A., la situation des Kreise apparaît très proche de celles des NUTS II et I

auxquelles ils appartiennent hormis un niveau de nuptialité plus élevé pour quelques Kreise de Haute Lusace.

En R.F.A., cette carte montre une opposition entre 4 régions :

- une longue bande de la Mer du Nord à la Sarre le long de la frontière avec les pays du Benelux de relative forte nuptialité avec un maximum dans l'Emsland ;

- une seconde bande de relative faible nuptialité, le long de la frontière avec la R.D.A. du Schleswig à la conurbation Rhin-Main, (Wiesbaden, Francfort/Main....) avec un minimum dans le Holstein ;

- le nord des Länder méridionaux (Bade-Wurtemberg et Bavière) de plus forte nuptialité avec un maximum pour les Kreise de la Forêt Bavaroise ;

- le sud des Länder Méridionaux avec un minimum pour l'agglomération munichoise.

Aux Pays-Bas, seule apparaît une forte nuptialité dans certaines agglomérations comme celles de La Haye et de Haarlem. En Belgique, cette carte permet d'affiner les différences infra-régionales avec, en Wallonie, une opposition entre les arrondissements situés sur le sillon Sambre-Meuse et ceux plus méridionaux et, en Flandre entre ceux fortement urbanisés de, par exemple, Gand, Anvers, Hal-Vilvoorde et ceux plus ruraux des deux Flandres et de Campine.

Il apparaît, donc, que les situations nationales relativement homogènes au niveau des NUTS I ne se retrouvent plus pour les NUTS III si bien qu'il est difficile de retrouver la frontière entre la R.F.A. et ses voisins occidentaux.

312. La divortialité

Au niveau des NUTS I les situations infra-nationales sont beaucoup plus hétérogènes que dans le cas de la nuptialité.

En R.D.A., les taux sont globalement élevés avec un maximum très élevé pour Berlin-Est (4,20‰). En R.F.A., la situation est très hétérogène avec des taux élevés dans les états-ville de Hambourg et Brême, des taux moyens dans les états rhénans et le Schleswig-Holstein et plutôt faible pour la Basse-Saxe et le sud du pays. Pour les Pays du Benelux la situation est également

fortement hétérogène avec des oppositions fortes entre, aux Pays-Bas, l'est et l'ouest du pays et, en Belgique, entre Flandre et Wallonie.

La carte des NUTS II apporte quelques précisions à cette description. En R.D.A., elle ne montre rien de plus, par contre, en R.F.A., elle nous montre, en Bavière, de nouveau, une opposition entre le nord-ouest, de faible divortialité, et le sud-est du Land, de divortialité moyenne. Une opposition semblable se retrouve entre le nord et le sud de la Basse-Saxe ainsi qu'entre les NUTS II de l'axe rhénan et ceux qui leur sont directement voisins. Au Benelux, le Flevoland connaît une très faible divortialité et, en Belgique, la Flandre et la Wallonie apparaissent homogènes hormis une divortialité plus faible pour le Luxembourg belge.

Au niveau des NUTS III, la répartition s'affine clairement. En R.D.A., il apparaît une véritable régionalisation de la divortialité avec de très forts taux dans une grande partie du Brandebourg, le sud de la Saxe-Anhalt et des îlots de faible divortialité dans le Mecklenburg et surtout en Saxe, dans la région des Monts Métallifères, à la frontière avec la République Tchèque.

A l'ouest la situation est bien différente ; en R.F.A. les variations infra-régionales sont très importantes. Dans tous les états cohabitent des taux relativement élevés, dans les agglomérations importantes, à côté de taux plus faibles, dans les campagnes environnantes. Cependant, une gradation des niveaux de divortialité apparaît entre le nord et le sud du pays, les villes du sud ayant rarement un taux aussi élevé que celles du nord. Dans les campagnes, deux îlots de très faible divortialité, sont remarquables dans l'Emsland, au nord, et la Forêt Bavaroise, au sud.

Pour les pays du Benelux, la situation est globalement semblable avec des variations d'intensité plus faibles. Aux Pays-Bas, les taux les plus élevés se retrouvent logiquement dans les COROP de la Randstad Holland et, en Belgique, dans les arrondissements d'Anvers, Gand, Bruxelles et du sillon Sambre-Meuse de Tournai à Liège.

Aux trois niveaux de NUTS, les différences spatiales sont relativement importantes et un double système apparaît : en R.D.A. les variations régionales se maintiennent globalement à toutes les échelles alors, qu'à l'ouest,

le niveau de divortialité semble corrélé avec l'importance des populations urbaines.

313. La natalité

La répartition spatiale des naissances semble, elle, avoir pour origine des éléments bien différents. La carte des NUTS I montre une certaine homogénéité nationale avec un taux brut de natalité, fort en R.D.A., moyen dans les pays du Benelux et plutôt faible en R.F.A. si bien qu'aucun pays n'a de NUTS I appartenant à plus de deux classes.

Cette homogénéité est moins forte au niveau II si bien que des régions apparaissent plus originales dans leur espace national. Il s'agit du district de Chemnitz (Karl-Marx-Stadt) en R.D.A., de natalité moyenne (faible avec la R.D.A. pour référentiel), des Regierungsbezirke de Weser-Ems, Tübingen, Franconie-Inférieure, Haut-Palatinat et Basse-Bavière, de natalité moyenne (forte avec la R.F.A. comme référentiel), des provinces à l'est de l'IJsselmeer, avec une natalité plutôt forte, et, en Belgique, du Limbourg et du Luxembourg de natalité également plus forte.

Au niveau III, la perception régionale est encore forte. En R.D.A., une gradation des niveaux de natalité apparaît du nord au sud du pays avec, cependant, quelques îlots originaux dans leur cadre régional comme la Lusace. En R.F.A., une dualité villes-campagnes apparaît de nouveau dans le sud du pays où les Kreise ruraux ont un taux brut de natalité moyen alors que toutes les villes importantes (Munich, Nuremberg, Augsburg, Stuttgart, Karlsruhe, Fribourg en Brisgau...) ont un taux faible. Dans le nord du pays la situation est différente, avec une natalité plutôt faible, hormis dans le Nord-Ouest de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'ouest de la Basse-Saxe où celle-ci est moyenne à forte. Ces régions présentent des caractéristiques semblables à celles des pays du Benelux où une bande de plutôt forte natalité apparaît de la Frise au Luxembourg belge avec des maxima pour le Flevoland et l'arrondissement limbourgeois de Maaseik.

Pour la natalité, la structure, qui apparaissait pour la divortialité, se retrouve donc avec, en R.D.A., une variabilité régionale importante et, pour les 4 pays de l'ouest, une dissymétrie, certes moins prononcée, entre les villes et les campagnes.

314. Les naissances illégitimes.

Sur le plan des naissances illégitimes, une gradation ouest-est est observable avec la Belgique et les Pays-Bas, de faible illégitimité, le Luxembourg et la R.F.A., d'illégitimité moyenne, et la R.D.A., de forte illégitimité, avec, pour ce pays, un accroissement du sud vers le nord.

La carte des NUTS II montre que la relative faible illégitimité ne concerne, en R.D.A., que l'extrême sud et sud ouest du pays (districts de Erfurt, Suhl et Chemnitz) et que des îlots de faible illégitimité surgissent en Rhénanie et dans le sud du pays mais surtout que la Haute-Bavière connaît une proportion des naissances illégitimes aussi élevée que celle des états-ville de Brême et Hambourg. Au Benelux, quelques provinces apparaissent avec une illégitimité moins faible ; il s'agit de la Hollande Septentrionale, du Hainaut et de Liège.

La carte des NUTS III est beaucoup plus riche d'enseignements que les précédentes. En R.D.A., elle montre une dichotomie incomplète entre le nord et le sud du pays, le nombre de Kreise à très forte illégitimité étant plus nombreux dans le nord que dans le sud du pays.

En R.F.A., elle dresse une régionalisation différente de celle des deux autres avec un Nord-Est du pays de forte illégitimité globale, le long de l'axe rhénan, une illégitimité concernant surtout les agglomérations urbaines de la Ruhr à la frontière helvétique. Dans le sud, un phénomène surprend, il s'agit de l'opposition entre tous les Kreise à proximité de l'Autriche et de la Suisse avec des maxima très élevés autour de Passau et des Kreise plus au Nord de très faible illégitimité.

En Belgique et aux Pays-Bas, cette carte montre également que les naissances illégitimes sont peu répandues hormis dans quelques agglomérations urbaines comme Amsterdam, Liège ou Bruxelles. Il semble que cette caractéristique de la naissance commençait seulement à s'y répandre et encore, pas partout, comme en témoigne le très faible niveau des indices pour l'ensemble des arrondissements flamands.

Dans cette description, il apparaît, qu'en 1980, l'illégitimité n'était pas encore acceptée socialement dans des régions entières de l'Europe du Nord-Ouest ce qui signifie, qu'en Flandre, dans le Palatinat, ou encore dans la presque totalité des Pays-Bas, elle était encore un facteur "d'ostracisme social".

Pour conclure sur cette description de la diffusion des 4 variables aux 3 échelles, il est possible de dire que ces trois échelles apparaissent complémentaires et que l'affinage de l'échelle d'approche permet déjà d'échafauder quelques hypothèses sur l'origine des différences de diffusion mais il apparaît aussi nécessaire d'élaborer 3 typologies des dynamiques familiales afin que les liens entre la répartition des 4 variables apparaissent plus clairement.

32. Typologie des dynamiques familiales en Europe du Nord-Ouest en 1980

La description de la répartition spatiale des variables a montré que les corrélations n'étaient pas évidentes hormis l'opposition entre la R.D.A. et les 4 états de la Communauté Européenne. Il sera question ici d'analyser les résultats d'analyses en composantes principales réalisées avec les mêmes paramètres en commençant logiquement par celle des NUTS I.

321. Typologie des dynamiques familiales au niveau I.

Matrice de corrélation des variables principales pour les NUTS I en 1980				
	Nuptialité	Natalité	Divortialité	Illégitimes
Nuptialité	1,000			
Natalité	0,801	1,000		
Divortialité	0,419	0,410	1,000	
Illégitimes	0,515	0,321	0,860	1,000

Tableau n°23 ; source : F.-O. Seys-Bintein

La matrice de corrélation montre qu'il existe des corrélations relativement fortes entre natalité et nuptialité et entre divortialité et

illégitimité, cependant, les coefficients ne sont pas suffisamment élevés pour affirmer que certaines variables sont redondantes et les éliminer de l'analyse.

Les deux premières composantes principales expriment, à elles deux, près de 92% de l'information si bien que leur étude, associée à celle de la qualité de la représentation des régions sur les axes, permettra une analyse suffisamment fine.

La première composante regroupe, à elle seule, plus de 66% de l'information ; elle oppose deux groupes de régions ; à gauche, les régions où toutes les variables sont relativement élevées et, à droite, celles où toutes les variables sont relativement faibles, cette constatation étant renforcée par la place des variables par rapport à cet axe.

La seconde composante principale, qui exprime, elle, 25% de l'information, oppose les variables deux à deux, nuptialité et natalité en haut et divortialité et illégitimité en bas. Ainsi, cet axe fournit une information fondamentale puisqu'il permet d'opposer les régions où la famille est restée relativement traditionnelle (nuptialité et natalité plutôt forte) à celles où les événements qui ont ébranlé les structures familiales depuis les années 60 sont relativement fréquents (divortialité et illégitimité) ; il est ainsi possible de baptiser cet axe 2 : "*axe de la modernité familiale*", puisqu'en descendant le long cet axe, les types alternatifs de familles sont de plus en plus nombreux. Modernité doit être compris, ici, dans le sens de "*plus éloigné du modèle familial traditionnel*" définit dans le chapitre 1.

Pour que cette analyse soit complète, il est nécessaire d'analyser la qualité de la représentation des variables et des régions sur ce graphique.

La qualité de représentation des variables est tout à fait satisfaisante puisqu'elle est égale au minimum à 897/1000 pour la nuptialité ; de même leur contribution à la formation des axes n'est jamais trop dissemblable.

Pour quelques régions, la situation est quelque peu différente. Alors que la grande majorité des régions a une qualité de représentation supérieure à 800/1000, 3 ont une qualité relativement faible ; il s'agit de la Sarre (379), Bruxelles (172) et l'Ouest des Pays-Bas (215). Cela signifie que ces 3 régions n'entrent pas dans ce schéma opposant les variables deux à deux

(natalité/nuptialité à divortialité/illégitimité). Ces régions constituent les deux cas originaux suivants :

NOMBRE DE POINTS : 28

==ECHELLE : 4 CARACTERE(S) = .284 1 LIGNE = .118

				VLAA	0 01
				OONL	! 0 01
					! 0 01
					! 0 01
MEVO				NONL	! 0 01
					! 0 01
				WALL	! 0 01
	THUR				! 0 01
					! 0 01
		NATA			! 0 01
		NUPT			! 0 01
	SAAN			WENLSAAR	! 0 01
BRAN				LUXE	! 0 01
				RHPF	! 1 01
	SACH			BAWU	! 0 01
					0 01
				NRWE	! 0 01
				NISA	! 0 01
			BRUX	HESS	! 0 01
		DVOR			! 1 01
					! 0 01
					! 0 01
					! 0 01
				SCHO	! 0 01
					! 0 01
BERO					! 0 01
					! 0 01
					! 0 01
				BREM	! 0 01
					! 0 01
		BERW			! 0 01
					! 0 01
					! 0 01
				HAMB	! 0 01
					0 01

NOMBRE DE POINTS SUPERPOSES : 2

Graphique n°11 : Représentation graphique de l'ACP des NUTS I en 1980

BAYE (RHPF) ILLE (DVOR)

- la Sarre combine une forte nuptialité (7,10‰) et une faible natalité (9,8‰), ce qui explique sa faible qualité de représentation. Cette caractéristique associée à une divortialité et une illégitimité moyennes permet de dresser l'hypothèse suivante : les familles de cohabitants post-nuptiaux doivent être relativement peu nombreuses du fait d'une nuptialité très forte associée à une divortialité moyenne ; cela signifierait donc que la propension au remariage y serait plus élevée que dans les autres NUTS I.

- Le cas de Bruxelles et de l'Ouest des Pays-Bas est globalement semblable ; ces deux régions associent nuptialité faible, natalité moyenne et

forte divortialité et faible illégitimité ce qui est très original à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest. Il est possible de voir dans cette combinaison l'esquisse d'une dynamique familiale urbaine à l'échelle du Benelux où les naissances illégitimes ne sont pas encore "acceptables" ; la natalité est avant tout une natalité légitime ; le remariage est peu important ce qui signifierait un développement important de la cohabitation post-nuptiale avec cependant une faible propension à la maternité au cours de ces unions.

Hormis, ces 3 cas particuliers, l'analyse statistique permet de dresser facilement une typologie et une régionalisation des dynamiques familiales. Il est ainsi possible d'en distinguer 6 types principaux :

- Type 1 concernant la presque totalité du Bénélux dont on peut distinguer 2 sous-types :

- Type 1a : celui de la Flandre et l'est des Pays Bas ; faibles natalité et nuptialité associées à une divortialité et une illégitimité presque nulles ;

- Type 1b : celui de la Wallonie et du Nord des Pays Bas ; faibles natalité et nuptialité associées à une divortialité et une illégitimité plus élevées que dans la variante précédente.

- Type 2 : celui du Bruxelles et de l'ouest des Pays-Bas décrit ci-dessus ; il ressemble partiellement au précédent simplement il fait figure de novateur dans le cadre du référentiel belgo-néerlandais avec une divortialité très élevée.

- Type 3 : nuptialité et natalité moyennes à faibles associées à une forte divortialité et illégitimité. Dans le cadre du référentiel allemand de l'ouest, ces régions font également figure de précurseurs d'une famille moins traditionnelle. Il concerne surtout les états-villes du nord du pays.

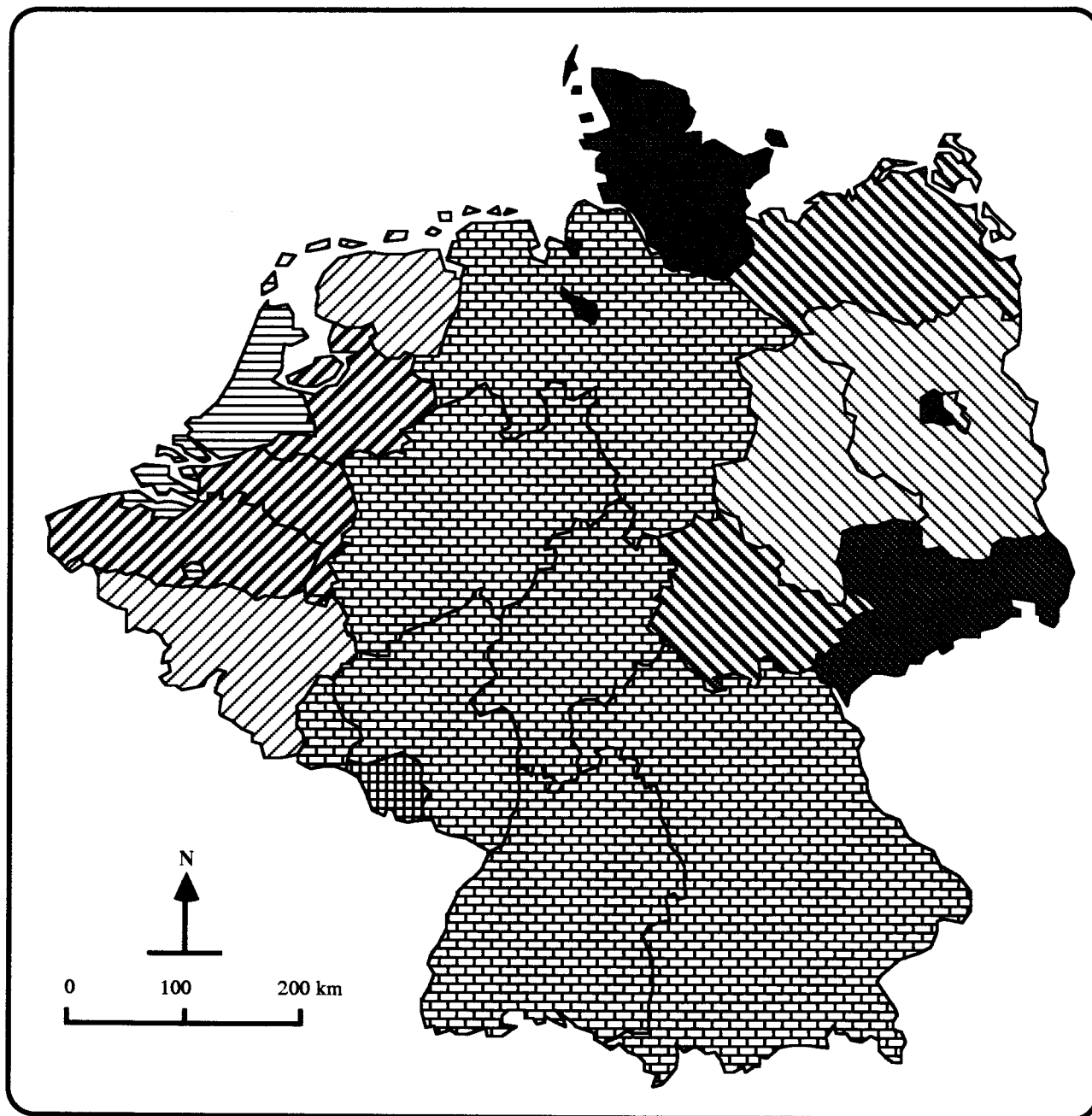
- Type 4 : natalité et nuptialité faibles associées à une divortialité et une illégitimité moyenne ; c'est celui d'une grande partie de la R.F.A. à laquelle on peut adjoindre le Luxembourg.

- Type 5 : celui de la Sarre décrit ci dessus avec l'originalité d'une nuptialité plutôt forte.

- Type 6 qui ne concerne que la R.D.A. et qui s'oppose fortement aux 5 autres que l'on peut diviser en 3 sous types :

Typologie des dynamiques familiales en 1980 pour les NUTS I

Carte n°15



 Type 1a

 Type 3

 Type 6a

 Type 1b

 Type 4

 Type 6b

 Type 2

 Type 5

 Type 6c

- Type 6 a : Mecklenburg-Vorpommern et Thuringe où natalité, nuptialité et illégitimité sont très fortes alors que la divortialité est moins originale dans le cadre de l'Europe du Nord-Ouest bien que son niveau soit parmi les plus élevés.

- Type 6 b : celui de la Saxe-Anhalt, du Brandebourg et de Berlin-Est qui diffère du précédent par un niveau de natalité sensiblement moins élevé et comparable à celui de quelques provinces du Benelux.

- Type 6 c : celui de la Saxe qui est caractérisé par un niveau de natalité, de nuptialité et de divortialité plus modéré que dans le reste du pays alors que l'illégitimité reste forte.

Sur le plan spatial, cette typologie montre une régionalisation intéressante où apparaissent 3 ensembles globalement homogènes :

- la Belgique et les Pays-Bas ;
- la R.F.A. et le Luxembourg ;
- la R.D.A..

Cette régionalisation dépend donc de dynamiques nationales où les frontières étatiques constituent schématiquement des frontières entre différents types de dynamiques familiales. L'analyse pour les NUTS II et III présentera donc un intérêt supplémentaire puisqu'il s'agira de vérifier si les frontières internationales perdurent, en tant qu'élément de séparation spatiale de type de dynamique familiale.

322. Typologie des dynamiques familiales au niveau II.

Matrice de corrélation des variables principales pour les NUTS II en 1980				
	Nuptialité	Natalité	Divortialité	Illégitimes
Nuptialité	1,000			
Natalité	0,631	1,000		
Divortialité	0,497	0,277	1,000	
Illégitimes	0,525	0,273	0,812	1,000

Tableau n°24 ; source : F.-O. Seys-Bintein

La matrice de corrélation des variables au niveau II montre certains changements. Les coefficients de corrélation diminuent tous sauf celui entre

nuptialité et divortialité qui augmente légèrement. L'opposition des variables deux à deux sera ici moins évidente car le binôme nuptialité-natalité est moins fortement corrélé.

Les deux premières composantes principales résument à elles deux 87% de l'information si bien que leur étude de nouveau associée à celle de la qualité de représentation des régions permettra une interprétation des résultats suffisamment fine.

Le long de l'axe 1, exprimant 63% de l'information, s'opposent fortement deux groupes de régions ; de nouveau, celles, où toutes les variables sont élevées, et celles, où toutes les variables sont plutôt faibles, avec cependant une nuance puisque la contribution de la natalité est relativement faible dans l'élaboration de cet axe 1.

Le long de l'axe 2, exprimant 25% de l'information s'opposent de nouveau des variables 2 à 2, avec, en haut, la natalité et la nuptialité et, en bas, la divortialité et l'illégitimité. Comme dans le cas de l'axe 1, il faut nuancer cette information en constatant que la natalité contribue fortement à l'élaboration de cet axe.

L'interprétation que l'on peut donner à ces petites différences est, qu'à une échelle plus fine, le lien mathématique entre nuptialité et natalité est beaucoup moins fort alors que celui entre la divortialité et l'illégitimité change peu. Cela signifie donc qu'à cette échelle on peut observer des dynamiques familiales plus complexes et surtout plus éloignées du modèle décrit pour les NUTS I. Par contre, cet axe, en opposant plus fortement, nuptialité et divortialité/illégitimité peut être, à fortiori, qualifier "*d'axe de la modernité familiale.*"

Cette seconde analyse donne comme la première une qualité de représentation correcte des variables (plus de 810/1000) et des régions hormis pour quelques exceptions ; ce sont :

- la Sarre, encore plus mal représentée (223/1000) surtout sur l'axe 2, ce qui s'explique facilement en considérant l'importance de la contribution de la natalité à cet axe. A la Sarre, il faut associer le Regierungsbezirk voisin de Trêves qui présente des caractéristiques semblables et qui n'apparaissent pas

à l'échelle des NUTS I, ce qui est somme toute logique en considérant qu'il ne représente que 12% de la population de la Rhénanie-Palatinat.

- En R.F.A., la Haute-Bavière présente elle aussi une situation originale. 3 des 4 indicateurs y sont proches de la moyenne du sud de l'Allemagne alors que la proportion de naissances illégitimes y est élevée, 114,5‰ en 1980 (plus de 2 fois la moyenne) si bien que sa qualité de représentation est très faible 95/1000.

- Au Benelux, apparaissent de nombreuses provinces avec une qualité de représentation moyenne, du Brabant (633/1000), à très faible, pour la Hollande méridionale (15/1000). Ces provinces se distinguent par un taux brut de divortialité relativement élevé associé à une faible illégitimité.

- Le Flevoland est aussi mal représenté car il présente des caractéristiques très originales. La nuptialité y est très faible (le minimum de la série) alors que la natalité y est très forte (le maximum de la série). Par contre, illégitimité et divortialité y sont toutes les deux très faibles.

Cette analyse permet donc de dresser la typologie et la régionalisation suivante pour laquelle il est nécessaire de préciser un point : en comparaison, avec la précédente cette typologie est plus discutable, la limite entre le type 1 et le type 2 étant relativement ténue. De même, à l'intérieur du type 2, cette typologie diffère sensiblement car elle oppose moins sensiblement les régions les unes aux autres. Par contre, la limite entre les autres types est, elle, relativement claire. Cette typologie comporte 6 types principaux :

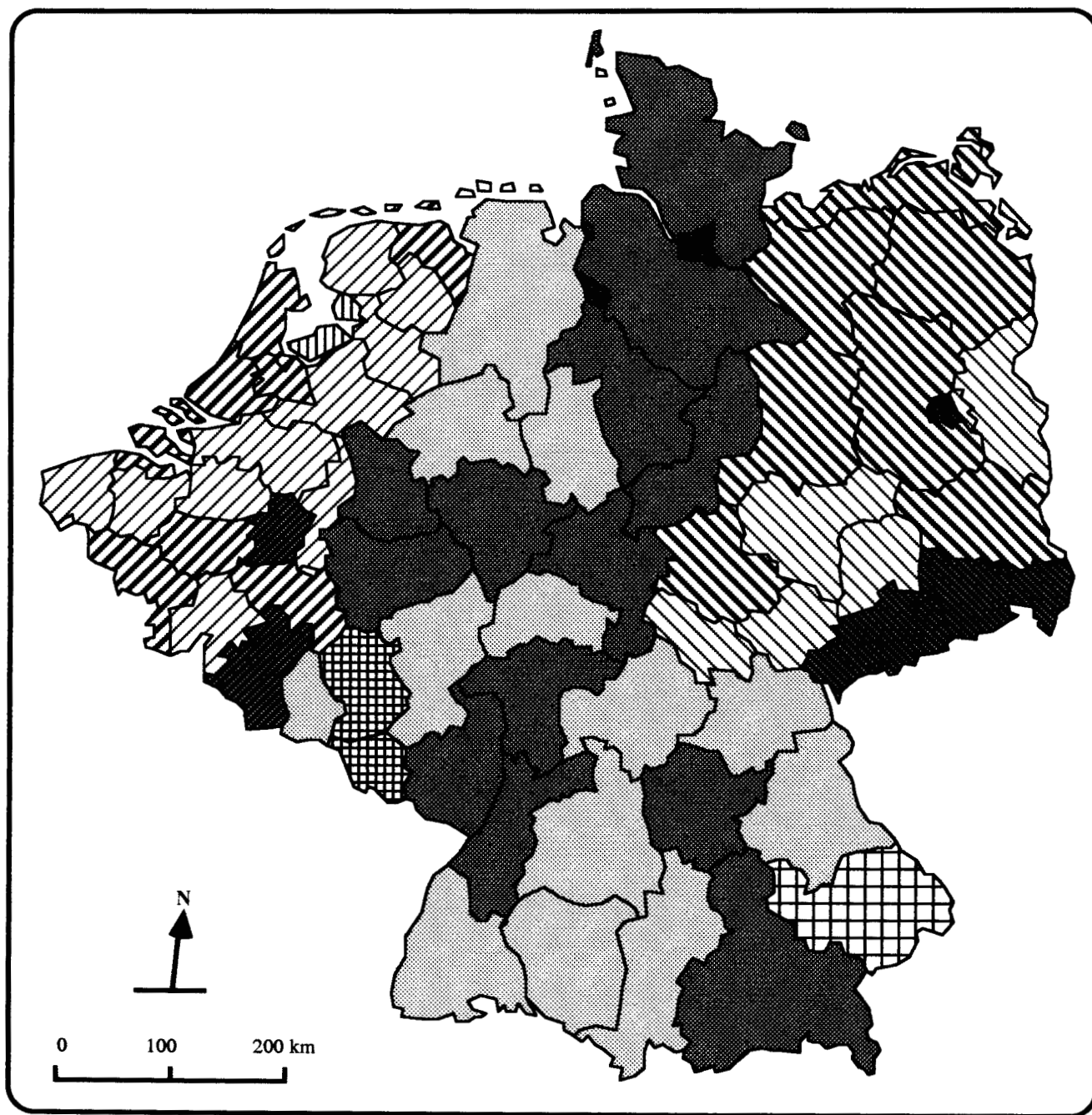
- Type 1a : celui du Limbourg et du Luxembourg belges où natalité et nuptialité sont plutôt fortes alors que divortialité et illégitimité sont presque nulles ; ces provinces se présentent comme des îlots de résistance de la famille traditionnelle en Europe .

- Type 1b : celui de l'essentiel du Benelux avec natalité et nuptialité moyennes alors que divortialité et surtout illégitimité restent faibles.

- Type 1c : variante du précédent où le taux brut de divortialité a commencé à augmenter bien que l'illégitimité reste faible. Ce type se retrouve surtout dans les provinces wallonnes et néerlandaises où se trouvent d'importantes agglomérations urbaines (Randstad Holland, Liège, Bruxelles....)

Typologie des dynamiques familiales en 1980 pour les NUTS II

Carte n°16



Type 1a



Type 2a



Type 3



Type 6a



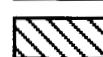
Type 1b



Type 2b



Type 4



Type 6b



Type 1c



Type 2c



Type 5



Type 6c

- Type 2a : ce type est peut différent du 1 b si ce n'est par une proportion de naissances illégitimes légèrement plus élevée et une divortialité plus faible. On le retrouve au nord-ouest et au sud de la R.F.A..

- Type 2b : variante du précédent avec cette fois illégitimité et surtout divortialité plus forte alors que la natalité et la nuptialité restent faibles. Au sein de ce type, existe un gradation des niveaux d'illégitimité du sud vers le nord.

- Type 2c : celui des états-villes allemands, Hambourg, Brême et Berlin-Ouest ; ce type diffère des précédents par une illégitimité assez forte et une divortialité forte puisqu'elle égale celle de certains districts de la R.D.A..

- Type 3 : type original dans le cadre de l'Europe du Nord-Ouest marqué par une forte nuptialité alors que les autres variables sont à des niveaux plutôt faibles ; il ne concerne que les Regierungsbezirke de Sarre et Trêves.

-Type 4 : comme le précédent ce type est relativement original ; il est marqué, lui, seulement, par une proportion élevée de naissances illégitimes et ne concerne que la Basse-Bavière.

- Type 5 : celui du Flevoland qui présente toutes les caractéristiques d'un pays neuf au coeur de l'Europe puisque la poldérisation y a été terminée en 1968. Il s'agit de très faibles nuptialité, divortialité et illégitimité associées à une très forte natalité. Cela s'explique facilement dans une province où les habitants sont essentiellement de jeunes couples mariés, venus, après leurs études, mettre en valeur ces polders.

- Type 6 celui de la R.D.A. pour lesquelles les caractéristiques sont semblables à celles décrites pour les NUTS I. La distinction de trois sous types est également la même. Seule la régionalisation est quelque peu différente puisque, par exemple, le type 6 c, celui de la Saxe pour les NUTS I, ne comprend ici que les districts de Dresde et Chemnitz qui ont un niveau de natalité, de nuptialité et de divortialité plus proche de celui des régions situées plus à l'ouest.

Au niveau II la régionalisation est donc légèrement différente. En effet, il apparaît que l'opposition qui existait au niveau I entre, d'une part, la Belgique et les Pays-Bas et, d'autre part, la R.F.A. et le Luxembourg n'est pas

aussi forte si bien que dans le nord-ouest de la R.F.A. la dynamique familiale est proche de celle qui prévaut aux Pays-Bas. Par contre l'opposition fondamentale entre le modèle familial de la R.D.A. et ceux des autres états est toujours aussi importante. Ainsi, un des intérêts de l'analyse au niveau III sera de vérifier si aucun des Kreise de la R.D.A. est caractérisé par une dynamique familiale semblable à celle qui est observable plus à l'ouest.

323. Typologie des dynamiques familiales au niveau III.

La matrice de corrélation au niveau III montre des analogies certaines avec celle du niveau I. Bien qu'ils soient moins forts les coefficients de corrélation entre nuptialité et natalité et entre divortialité et illégitimité sont, de nouveau, à peu près égaux. De même, tous les autres coefficients sont plus élevés ce qui signifie que les oppositions sont moins radicales.

Matrice de corrélation des variables principales pour les NUTS III en 1980				
	Nuptialité	Natalité	Divortialité	Illégitimes
Nuptialité	1,000			
Natalité	0,744	1,000		
Divortialité	0,552	0,419	1,000	
Illégitimes	0,608	0,498	0,766	1,000

Tableau n°25 ; source : F.-O. Seys-Bintein

De nouveau, les deux premières composantes principales résument, à elles deux, plus de 88% de l'information avec un premier axe qui résume, seul, près de 70% de l'information. Le long de cet axe s'opposent surtout des régions où toutes les variables sont fortes de celles où elles sont toutes faibles, les contributions des variables à la formation de cet axe étant voisines. L'axe 2 qui exprime 18% de l'information oppose deux à deux natalité-nuptialité à divortialité-illégitimité ; il convient cependant de nuancer cette information puisque natalité et divortialité contribuent pour près de 70% à l'élaboration de cette axe ce qui signifie que les oppositions le long de cet axe sont surtout des oppositions des niveaux de natalité et divortialité.

AXE HORIZONTAL(1)--AXE VERTICAL(2)--TITRE:ESSAI ANCOMP SUR ZFAMILJ

NOMBRE DE POINTS : 631

==ECHELLE : 4 CARACTERE(S) = .410 1 LIGNE = .171

```

+-----MAA-----+ 0 01
!           !           FLE           ! 0 01
!           !           !           ! 0 01
!           !           HLT           ! 0 01
!           HGS       !           ! 0 01
!           WOR       !           EMS       ! 1 01
PRE          !           BAS CLO       ! 1 01
!           !           NMK           ! 2 01
!           !           KNH BAM VEC    !10 01
!           HYW UEC           DW MCH HAS NEF EIC ! 8 01
ROM          HLD           !           DIN NWA ACH ZOF    ! 6 01
!           ERT GW  MLH BSZ           !           BIP AAL AMS GRB    !14 01
SSB          MEI CB  WEW           !           LB  BG  ABC ALB      LUW    !21 01
WTS LUE GAR WRN PAR AUE           SMK FRY ARL ALK AIC HAV    !22 01
GWD GUV JEN BAD KAM BAW BRE NATA !           MON DEL AUR FUL    !37 01
!           GAD BZW ALT ART NIS           NUPT DEG OOS AW  AUG COZ    !29 01
ANG          CAL ANK GRS           RTI ATH AN  ALC BAK ODE    !31 01
+---EI BAL CBS ILM PER CH  ---AUB +---CHR BIR AHR GPP RTB -----+35 01
!           GRM BRB ANN DIP BSW           !           EL  DAC BER HFR OLD    !43 01
!           GVM NAB HAL BAF BEL DD  PLA  BA  AM  AB  BKR WTK CUX    !37 01
!           ARN BH  EIS ALG           DVORKLI AS  BT  AA  ALZ GAP DIE    !28 01
!           KYR BON APO DOE SDT           BX  AAC BDK EBE BCH OSZ KLL    !35 01
!           ER  GRE EIH HAI FRT OEL CHE EM  FRA BB  HLH HAN FRL    !27 01
!           GR  LUK DS BEE           TR           ZW  FR  K  AU  HA  ENN    !19 01
!           EBW           !           SN  KE  BY           STG           ! 1 01
!           !           PI           LA  LU  BN  KA  OHS HCT           !10 01
!           BOST           LEI           !           D  MU           ! 4 01
!           !           A  BW  FL  DA           NOO ! 7 01
!           !           MZ           KI  M           ! 1 01
!           !           BR  LN           ! 1 01
!           !           BWES           !           !           ! 0 01
!           !           !           !           !           ! 0 01
!           !           !           HH           !           ! 0 01
!           !           NM           !           !           ! 0 01
!           !           DH           !           !           ! 0 01
+-----+-----+ 0 01

```

NOMBRE DE POINTS SUPERPOSES : 430

Sur le plan de la représentation des variables, cette analyse pose un problème supplémentaire. Sur le graphique, 628 individus devant apparaître, celui-ci est tout bonnement illisible si bien que la typologie et la régionalisation qui suivent ont été réalisées à l'aide d'un sous-programme donnant les coordonnées des points sur chaque axe.

Sur ces axes, 4 groupes de NUTS III apparaissent relativement mal représentés. Il s'agit de :

- certaines villes de Saxe comme Leipzig, Dresde et Chemnitz caractérisées par un taux brut de divortialité relativement faible ;
- quelques Kreise de Basse-Bavière pour leur illégitimité originellement élevée ;
- Kreise sarrois et palatins pour leur nuptialité originellement élevée ;
- agglomérations importantes hollandaises (au sens strict) et wallones.

La typologie ainsi faite est globalement semblable à celle décrite ci-dessus pour les NUTS II. Elle permet néanmoins grâce au découpage spatial plus fin d'apporter une meilleure compréhension de certaines dynamiques régionales. Cette typologie comprend également 6 types principaux ; ce sont :

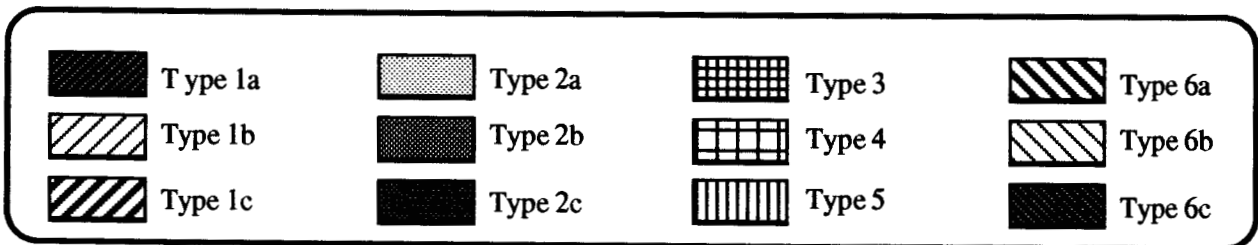
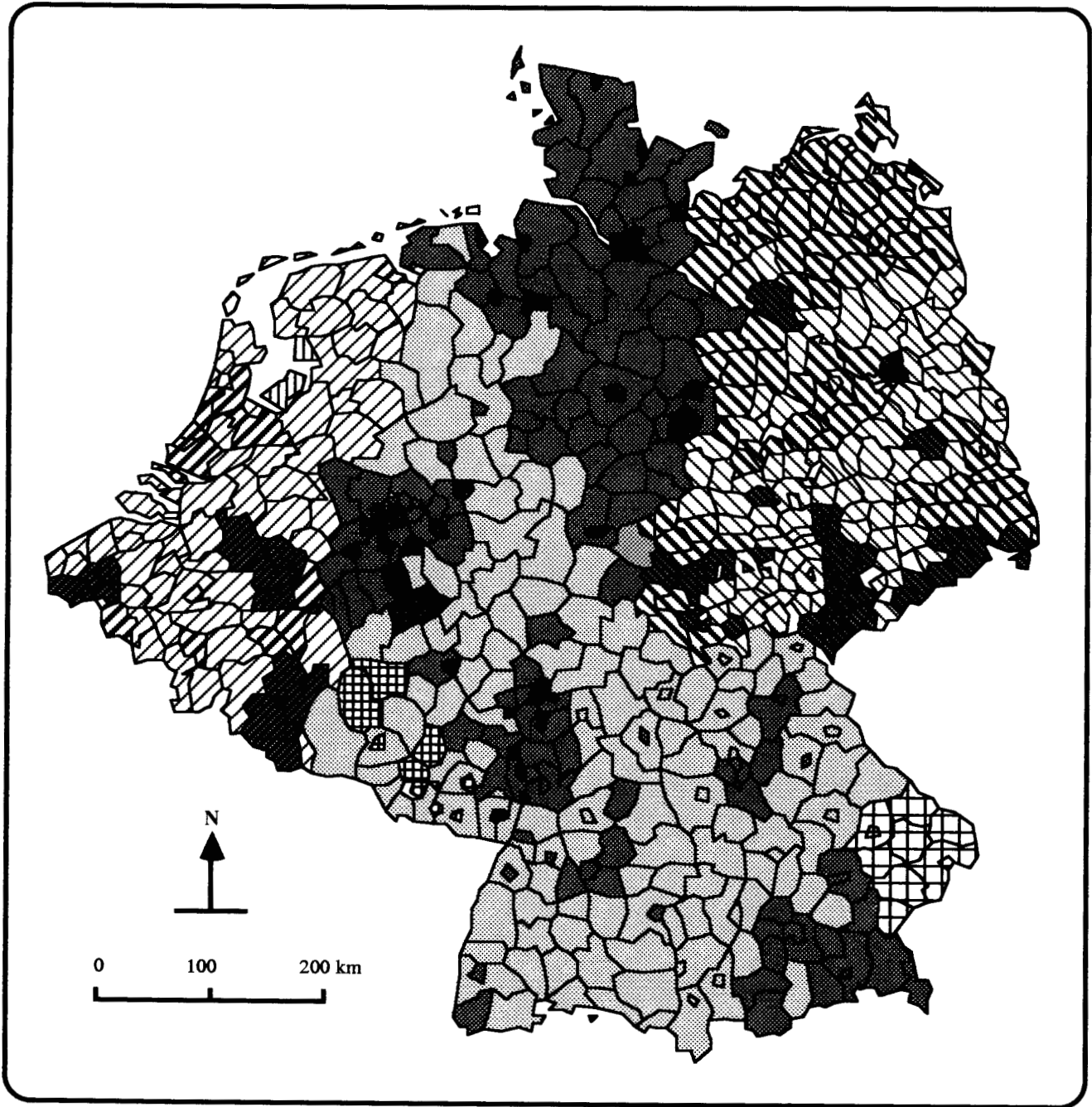
- Type 1a : celui de la Campine et d'une grande partie de l'Ardenne où natalité et nuptialité sont plutôt fortes alors que divortialité et illégitimité sont presque nulles. Au sein de ce type ; l'arrondissement de Maaseik présente ce modèle sous son expression la plus achevée avec, en dehors du Flevoland et de sa structure particulière, des indicateurs de natalité et nuptialité très élevés et de divortialité et illégitimité proches de zéro.

- Type 1b : celui de la presque totalité du Benelux avec natalité et nuptialité moyennes, illégitimité très faible et divortialité faible et néanmoins plus élevée que dans l'essentiel de la R.F.A..

- Type 1c : variante du précédent où les taux bruts de divortialité ont commencé à augmenter bien que l'illégitimité reste faible. Ce type correspond globalement à celui décrit pour les NUTS II. Simplement, il est ici conscrit aux agglomérations importantes ce qui signifie que cette divortialité élevée apparaît comme un phénomène plutôt urbain ; il apparaît aussi qu'il est plus important quantitativement aux Pays-Bas qu'en Belgique.

- Type 2a : ce type est peut différent du 1b mais, contrairement à ce qui apparaissait pour les NUTS II, c'est surtout la plus faible divortialité qui l'en

Carte n°17



distingue à cause d'une dichotomie ville campagne des niveaux de divortialité dans l'ensemble de la R.F.A.. Ce type concerne une grande partie des campagnes de la R.F.A. de l'Emsland à la Souabe Bavaroise.

- Type 2b : variante du précédent ; comme pour le type 2a, il y a inversion du caractère discriminant ; c'est surtout l'illégitimité plus importante associée à une natalité moins soutenue qui le distingue du 2a. Ce type se retrouve essentiellement dans le nord du pays, la Rhénanie, la Haute-Bavière (Oberbayern) et la Moyenne-Franconie (Mittelfranken)

- Type 2c : celui de certaines grandes villes allemandes (surtout dans le nord et le centre du pays) ; ces agglomérations reproduisent le modèle que l'on observait pour les états-villes au niveau II avec un taux brut de divortialité très élevé et une illégitimité plus ou moins soutenue (les villes de l'agglomération Rhin-Ruhr connaissent une illégitimité plus faible que celles du nord ou de la vallée du Rhin.)

- Type 3 : type original dans le cadre de l'Europe du Nord-Ouest marqué par une forte nuptialité alors que les autres variables sont à des niveaux plutôt faibles. L'analyse au niveau III montre que ce modèle est surtout un modèle urbain puisqu'il concerne essentiellement les agglomérations de Sarrebruck, Trêves, Zweibrücken et Pirmasens alors que les campagnes environnantes connaissent une dynamique familiale de type 2a.

-Type 4 : comme le précédent ce type est relativement original ; il est marqué, lui, seulement, par une proportion élevée de naissances illégitimes et ne concerne que la Basse-Bavière. Dans son espace régional, il se présente différemment puisque ces quelques Kreise autour de Passau connaissent une situation globalement homogène. Seule, la ville même de Passau diffère sensiblement des autres Kreise avec une illégitimité sensiblement plus forte.

- Type 5 : celui du Flevoland qui est à la fois NUTS II et III et donc les caractéristiques sont décrites ci-dessus.

- Type 6 : celui de la R.D.A. pour lequel le pourcentage de naissances illégitimes semble peu discriminant. Ce type distingue trois sous-régions :

- le nord, l'ouest du pays et la Lusace à fortes natalité et nuptialité et divortialité moyenne qui correspond au type 6 a.

- l'est et le sud du pays de fortes divortialité et natalité et nuptialité moyenne qui correspond au type 6 b.

- quelques Kreise essentiellement saxons où nuptialité, divortialité et surtout natalité sont à des niveaux comparables avec le reste de l'Europe du Nord-Ouest. Ce type est l'un des plus hétérogènes si bien que les agglomérations importantes présentent une corrélation très faible entre divortialité et illégitimité.

Cette régionalisation montre encore des ensembles nationaux distincts les uns des autres, les variables ne se combinant pas de la même façon bien qu'à quelques endroits, la limite devienne ténue. Ainsi un des intérêts de la suite de cette thèse sera donc notamment dans les chapitres 6 et 7 d'analyser si cette construction perdure postérieurement à 1980.

CONCLUSION

En 1980, les dynamiques familiales présentaient donc, hormis au Benelux, un caractère résolument national avec des combinaisons de variables différentes selon les états. Dans l'ensemble il apparaît que ce sont les niveaux de divortialité, trop différents qui sont responsables de cette régionalisation basée sur les frontières internationales.

Sur le plan de la conception de modèles familiaux, ce chapitre a montré que le passage de la famille traditionnelle à une famille plus moderne c'est-à-dire moins uniforme ne s'effectuait pas de façon homogène. Les deux variables, dites de la "modernité familiale", la divortialité et l'illégitimité ne croissent pas toujours parallèlement comme en témoigne le modèle bas-bavarois ou celui des grandes villes néerlandaises. De même, il existe des îlots où une des variables, qui étaient très élevées dans le modèle traditionnel, baisse peu ; c'est ici le cas de la nuptialité d'agglomérations sarroises et rhéno-palatines.

Sur le plan conceptuel, ce chapitre montre que la comparaison des 3 échelles présente un double intérêt :

1. Une complémentarité des trois échelles pour l'analyse des dynamiques familiales est apparue clairement au cours de ce chapitre puisqu'elle a permis de cerner l'originalité de certaines dynamiques comme celle de la Basse-Bavière. Dans cet état d'esprit, il n'est pas vraiment apparu

d'échelle moins intéressante qu'une autre, si ce n'est une petite frustration due au caractère trop synthétique de l'échelle des NUTS I qui permet, néanmoins, de cerner rapidement le problème posé.

2. La comparaison de la contribution des variables à l'élaboration des axes des 3 analyses en composantes principales est sensiblement différente. En effet, au niveau I, les 4 variables ont un pouvoir discriminant sensiblement égal. Au niveau II, la natalité est peu discriminante (contribution de 166/1000) le long de l'axe 1 alors qu'elle l'est beaucoup plus le long de l'axe 2 (472/1000). Au niveau III, la situation est encore différente, avec des contributions proches pour l'axe 1 et plus élevées, pour la natalité (383/1000) et la divortialité, (307/1000) le long de l'axe 2. Ce pouvoir discriminant, plus important pour la divortialité et surtout la natalité, permet d'émettre une hypothèse sur ces deux variables ; en exprimant plus de variance dans des espaces relativement restreints, leur diffusion s'expliquerait beaucoup plus par des différences d'ordre socio-économiques alors que la diffusion des deux autres variables aurait une dimension plus régionale. Le chapitre suivant devra donc élaborer une réponse à cette question.

CHAPITRE N°4 : LES FACTEURS DES DYNAMIQUES FAMILIALES EN 1980

INTRODUCTION

Le chapitre 3 a montré que quelques dynamiques familiales étaient représentées en Europe du Nord-Ouest et qu'il était possible de regrouper ces dynamiques selon 3 grands ensembles limités par des frontières internationales. Méthodologiquement, ce chapitre 4 proposait une alternative : étudier les dynamiques familiales dans leur ensemble ou les étudier séparément. Afin d'effectuer le meilleur choix possible, une analyse en composantes principales a été réalisée, pour les trois échelles, regroupant les 4 variables principales et une petite trentaine de variables "explicatives". Aux trois échelles, la même régionalisation apparaissait regroupant les 3 ensembles de régions suivants :

- les pays du Benelux ;
- la R.F.A. ;
- la R.D.A..

Cette régionalisation renforçait l'idée qu'il fallait étudier ces trois ensembles séparément ce qui présentait un intérêt supplémentaire : le nombre de variables explicatives étant plus faible pour la R.D.A., il devenait possible d'intégrer toutes les variables explicatives disponibles pour les deux autres ensembles.

Ce chapitre sera donc traité en 3 temps. Dans un premier temps, il sera question d'analyser, pour chacun des 3 ensembles décrits ci-dessus, les facteurs de la dynamique familiale, dans un deuxième temps de décrire comment ces facteurs se répartissent dans l'espace nord-ouest européen et, pour terminer, d'analyser comment ils agissent géographiquement sur les typologies définies dans le chapitre 3.

41. Les facteurs de la dynamique familiale

Méthodologiquement, cette analyse se fera au moyen de la régression multiple afin de comprendre et de chiffrer le degré d'influence individuelle et collective des différents facteurs sur les dynamiques familiales et se fera en commençant par la R.F.A. qui présente le cas le plus simple.

411. Les facteurs de la dynamique familiale en R.F.A..

Le cas de la R.F.A. est, de loin, le plus simple des 3. En effet, il y a, au vu des régressions successives, une forte influence des facteurs explicatifs sur les variances des 4 variables principales. Toutefois, il apparaît également que deux variables, la nuptialité et la divortialité, sont plus aisément explicables que les deux autres : la natalité et l'illégitimité. En effet, à toutes les échelles, les coefficients de détermination R^2 sont beaucoup plus élevés pour ces deux variables que pour les deux autres. A l'échelle des NUTS I, la valeur de R^2 est même très proche de 1.

Tableau de corrélation résultant des régressions multiples successives effectuées pour la R.F.A. en 1980								
Taux Brut de Nuptialité	niveau	SCON ou 1 DROI	TERT ou 2 GAU	ECOL	CATH	EVAN	PIBH	R^2
	I	0,539	0,416	-0,629	0,775	-0,812	-	0,87
	II	0,514	-0,289	-0,642	0,748	-0,691	-0,505	0,72
	III	0,359	-0,280	-0,413	0,554	-0,478	-0,411	0,54
Taux Brut de Natalité	niveau	SCON	TERT	GAU	DROI	CATH	PIBH	R^2
	I	0,819	-0,886	-0,731	0,843	0,668	-0,728	0,98
	II	0,553	-0,752	-0,718	0,783	0,681	-0,625	0,86
	III	0,328	-0,581	-0,545	0,613	0,497	-0,513	0,72
Taux Brut de divortialité	niveau	DENS	PRIM	TERT	PIBH	CATH	SARE	R^2
	I	0,935	-0,679	0,888	0,675	-0,636	0,932	0,98
	II	0,855	-0,683	0,812	0,717	-0,531	0,901	0,94
	III	0,667	-0,627	0,492	0,425	-0,291	0,355	0,63
Proportion de Naissances Illégitimes	niveau	DENS	PRIM	TERT	PIBH	CATH	SARE	
	I	0,934	-0,551	0,861	0,621	-0,678	0,921	0,87
	II	0,805	-0,242	0,812	0,517	-0,391	0,901	0,78
	III	0,501	-0,314	0,492	-	-	0,355	0,48

Tableau n°26 ; source F.-O. Seys-Bintein

¹ Pourcentage de population active de secteur secondaire pour les NUTS I et pourcentage de votes recueillis par les partis de centre-droit aux élections européennes de 1984.

² Pourcentage de population active de secteur tertiaire pour les NUTS I et pourcentage de votes recueillis par les partis de centre-gauche aux élections européennes de 1984.

En comparant, les résultats pour les 3 échelles, une diminution du pouvoir discriminant des variables explicatives apparaît avec l'affinement de l'échelle d'analyse. Cependant, cet affaiblissement est plus fort pour l'illégitimité et la nuptialité que pour la divortialité et surtout la natalité. De même, globalement, aux trois échelles, ce sont toujours les mêmes variables qui expliquent le mieux la natalité et la divortialité alors que pour la nuptialité et l'illégitimité, certaines variables perdent leur pouvoir discriminant. C'est le cas des pourcentages de populations actives des secteurs secondaire et primaire qui montrent des corrélations, certes médiocres, avec la nuptialité au niveau I et plus aux niveaux II et III où elles sont remplacées par les votes de gauche et de droite. De même, pour l'illégitimité, le produit intérieur brut par habitant et le pourcentage de catholiques perdent le pouvoir discriminant que ces variables avaient aux niveaux I et II.

Ces qualités différentielles de régression renforcent, dans le cas de la R.F.A., l'hypothèse selon laquelle la nature des variables de la dynamique familiale varierait deux à deux en opposant natalité et divortialité à illégitimité et nuptialité. Cela signifierait donc que le niveau des deux premières variables, nommées ci-dessus, dépendrait plutôt de l'organisation du tissu social, économique et culturel alors que, pour les deux dernières, leur niveau correspondrait plus à des comportements régionaux. Pour renforcer, cette affirmation, il est intéressant de rappeler que les 2 variantes au modèle familial dominant en R.F.A. sont marquées par une illégitimité forte pour la Basse-Bavière, et une Nuptialité forte pour quelques agglomérations palatino-sarroises.

Sur le strict plan des résultats de ces régressions, des oppositions apparaissent entre les agrégats de population :

- une natalité et une nuptialité élevées se retrouvent surtout dans des régions où la proportion d'actifs du secteur secondaire, de catholiques-romains sont également élevées alors qu'elles sont plutôt faibles dans des régions où les actifs du secteur tertiaire, les protestants, les électeurs de gauche ou les écologistes sont plus nombreux et où le PIB par habitant est élevé.

- une divortialité et une illégitimité élevées se retrouvent, elles surtout dans les zones de fortes densités ce qui signifie qu'elles sont, avant tout, des

phénomènes urbains en relativisant légèrement pour les naissances illégitimes. Elles se retrouvent également, avec un niveau plutôt élevé, dans les régions à forte population active de secteur tertiaire, à fort PIB/habitants et à forte population se déclarant sans religion au moment du recensement mais aussi dans celles à faible population active de secteur primaire, et à faible population catholique. Ces corrélations renforcent donc la nature urbaine des deux variables car la sécularisation, la tertiairisation et la richesse relative sont, en R.F.A. comme dans le reste de L'Europe de l'ouest, avant tout des phénomènes urbains.

412. Les facteurs de la dynamique familiale au Benelux

Le fait de regrouper les 3 pays du Benelux afin d'étudier ensemble les facteurs de leur dynamique familiale peut apparaître maladroit cependant, la typologie du chapitre 4 a montré que les dynamiques se ressemblaient. De plus, si au niveau I, on sépare les Pays-Bas de l'ensemble belgo-luxembourgeois, le test de Fisher-Snedecor indiquerait que la significativité de la régression et donc son interprétation ne serait pas bonne. Aux niveaux II et III, ce test donnait de meilleurs résultats mais il apparaissait également que les pouvoirs discriminants des variables changeaient peu et que les coefficients de déterminations n'étaient pas plus élevés c'est pourquoi j'ai décidé d'étudier ces 3 pays conjointement.

En comparant les tableaux de corrélations, il apparaît tout de suite que la situation est très différente de celle qui prévalait pour la République Fédérale

En effet, dans l'ensemble, les facteurs changent dès que l'on change d'échelle. Il n'y a plus de liens évidents entre les trois approches. En changeant d'échelle, certains coefficients de corrélations linéaires changent de signe ce qui signifie que leur pouvoir discriminant s'inverse ; c'est le cas du pourcentage de population active du secteur tertiaire sur le taux brut de divortialité en passant de l'échelle des NUTS I à celle des NUTS II.

Il faut donc interpréter très prudemment les résultats de ces régressions, cette impression étant renforcée en constatant que certaines variables explicatives ont des relations non linéaires avec celles, dites, de la dynamique familiale.

Tableau de corrélation résultant des régressions multiples successives effectuées pour les pays du Benelux en 1980								
Taux Brut de Nuptialité	niveau	SCON	TERT	PIBH	CATH	EVAN	DROI	R ²
	I	0,606	-0,549	-0,773	-	-	-	0,66
	II	0,454	-	-	0,640	-0,480	-	0,49
	III	-	-	-	0,604	-0,506	0,343	0,42
Taux Brut de Natalité	niveau	CHO	PRIM	CATH	EVAN	DENS	PIBH	R ²
	I	0,546	0,402	-0,516	0,668	-	-	0,79
	II	-	0,495	-	-	-0,306	-0,296	0,29
	III	-	0,310	-	-	-0,206	-0,201	0,16
Taux Brut de divortialité	niveau	PRIM	SCON	TERT	PIBH	DROI	DENS	R ²
	I	-	0,606	-0,549	0,662	-0,537	-	0,83
	II	-0,472	-	0,440	0,368	-	0,625	0,49
	III	-	-0,426	0,579	-	-	0,602	0,50
Proportion de Naissances Illégitimes	niveau	PRIM ou ³ DENS	SCON	TERT	PIBH ou ⁴ GAU	DROI	ECOL	R ²
	I	-0,686	-	0,880	0,618	-0,714	0,604	0,87
	II	-	-0,501	0,662	-	-0,614	0,506	0,59
	III	0,451	-0,532	-	0,380	-0,475	-	0,66

Tableau n°27 ; source F.-O. Seys-Bintein

En réalité, il semble que ce qui oppose fortement les dynamiques familiales du Benelux à celles de la R.F.A. soit l'importance des comportements locaux. Cela signifie, qu'à l'intérieur même de chaque unité spatiale, cohabitent plusieurs types de dynamiques familiales peu différentes les unes des autres et que, d'une unité à l'autre, les facteurs qui expliquent les types de famille diffèrent sensiblement. Dans ces pays où les particularismes locaux sont restés très vivaces jusqu'à nos jours, chaque région a un comportement familial propre qui ne dépend que quelque peu de facteurs explicatifs. Il est possible d'illustrer cette information en considérant, par exemple que la typologie au niveau I associait le Nord des Pays-Bas et la

³Population active dans le secteur primaire pour les NUTS I et densité de population pour les NUTS III

⁴Population active dans le secteur tertiaire pour les NUTS I et II et pourcentage de votes recueillis par les formations politiques de centre-gauche aux élections européennes de 1984.

Wallonie alors que le premier est une région plutôt protestante, à forte population active de secteur primaire et plutôt riche et le second plutôt catholique, à forte population active de secteur secondaire et plutôt pauvre.

Cela a donc pour conséquence, qu'en changeant d'échelle, les facteurs explicatifs se modifient car, ici, le mode d'agrégation des données influe sensiblement sur la perception des dynamiques familiales. C'est pourquoi, il est nécessaire de rappeler que, alors que les NUTS I et II ressemblent au niveau de leur mode de formation à celles de l'Allemagne, les NUTS III diffèrent sensiblement en ne séparant pas les agglomérations importantes des zones rurales environnantes sauf, pour les très grandes villes, comme Bruxelles, La Haye ou Amsterdam.

Dans ces résultats relativement complexes, quelques corrélations apparaissent néanmoins ; il s'agit de :

- une nuptialité forte dans les régions où la population active du secteur secondaire et la proportion de catholiques sont relativement élevées et une nuptialité plutôt faible quand le pourcentage de protestants est élevé ;
- une natalité forte dans les régions à importante population active de secteur primaire, de faible densité et à plutôt faible PIB par habitant ;
- une divortialité forte dans les régions de densité élevée;
- une illégitimité forte dans les régions à importante population active de secteur tertiaire et plutôt faible dans celles à forte activité secondaire et fort vote de droite.

Ces corrélations montrent donc qu'une nouvelle dichotomie villes-campagnes qui est simplement moins forte que celle qui existe en R.F.A.. De plus, ici, elle semble concerner d'autres variables comme la natalité. Cette dichotomie est moins forte car les comportements régionaux sont beaucoup plus individualisés y compris dans les espaces nationaux. Pour la natalité il est également nécessaire de faire intervenir la structure par âge. La corrélation entre le taux brut de natalité et la proportion de 0-14 ans est sensiblement plus faible au Benelux ; cela signifie que localement les comportements en matière de natalité viennent de changer et que, régionalement, il y eu une redistribution des niveaux de natalité car la chute de natalité ne s'est pas faite, ici, de manière homogène.

413. Les facteurs de la dynamique familiale en R.D.A.

Pour commencer, il est intéressant de préciser que les régressions multiples, qui ont été effectuées pour la République Démocratique Allemande, sont quelque peu différentes des autres, car le nombre de variables explicatives est inférieur, puisque les résultats des élections tenues, sous le principe de la liste unique, n'avaient aucune signification et il en était de même pour le PIB par habitant. De même, il est nécessaire de préciser que le test de Fisher-Snedecor montre que, au niveau I, la qualité de la régression n'est pas idéale car F calculé est très proche de F lu notamment pour la divortialité. Cela peut s'expliquer par l'importance que prend Berlin-Est à l'échelle des NUTS I c'est pourquoi il faudra être très prudent pour toute interprétation à cette échelle.

Tableau de corrélation résultant des régressions multiples successives effectuées pour la R.D.A. en 1980								
Taux Brut de Nuptialité	niveau	DENS	PRIM	TERT	SARE	SCON	-	R ²
	I	-0,696	0,808	-0,652	-0,782	-	-	0,75
	II	-0,508	0,493	-0,261	-0,375	-	-	0,44
	III	-0,299	0,239	-	-	-0,245	-	0,14
Taux Brut de Natalité	niveau	PRIM	SCON	CATH	EVAN	-	-	R ²
	I	0,359	-0,763	-0,692	0,741	-	-	0,75
	II	0,633	-0,750	-0,641	0,495	-	-	0,75
	III	0,307	-0,487	-0,509	0,338	-	-	0,34
Taux Brut de divortialité	niveau	DENS	TERT	CATH	EVAN	SARE	-	R ²
	I	0,952	0,918	-	-	0,907	-	0,98
	II	0,791	0,788	-0,641	-	-	-	0,74
	III	0,138	0,132	-0,333	0,196	-	-	0,24
Proportion de Naissances Illégitimes	niveau	DENS	PRIM	SCON	TERT	CATH	EVAN	R ²
	I	0,775	-	-0,811	0,929	-0,855	-	0,99
	II	0,420	-	-0,721	0,737	-0,431	-	0,62
	III	-	0,210	-0,247	-	-0,475	0,332	0,23

Tableau n°28 ; source F.-O. Seys-Bintein

Pour ce pays, les liens entre les variables explicatives et celles de la dynamique familiale se présentent sous une forme intermédiaire entre ceux de

la R.F.A. et du Benelux. En changeant d'échelle, les coefficients de détermination diminuent, cette diminution étant relativement forte en passant du niveau II au niveau III. Pour comprendre cette situation, il suffit de rappeler que le nombre de Kreise, très élevé dans ce pays, avec une population moyenne assez faible (77 000 habitants), amène une variabilité interannuelle importante des variables de l'évolution démographique ce qui signifie, qu'en les corrélant avec des variables relativement stables de la structure sociale ou culturelle, la qualité des résultats soit globalement médiocre.

En comparant les coefficients de détermination à partir du niveau II, on s'aperçoit que, comme pour la R.F.A., ils sont plus élevés pour la natalité et pour la divortialité que pour les deux autres variables. Cela signifierait donc que, dans cette autre Allemagne, les comportements en matière de natalité et de divortialité, dépendraient également plus de la composition sociale, culturelle et économique alors que natalité et divortialité dépendraient, elles, plus de comportement régionaux.

Sur le plan des résultats, des oppositions apparaissent également relativement clairement ; ce sont :

- une nuptialité forte se retrouve dans des régions où la proportion de population active du secteur primaire est élevée, la densité, le pourcentage de personnes ni protestants ni catholiques ainsi que la population active de secteur tertiaire sont plutôt faibles.

- Les facteurs de la natalité ressemblent à ceux de la nuptialité avec des corrélations positives avec la proportion de population active de secteur primaire et avec la proportion de catholiques et, négatives, avec les proportions de population active de secteur secondaire et de protestants.

- Une divortialité forte se retrouve, elle ,surtout dans les régions à forte densité et forte population du secteur tertiaire.

- Les facteurs de l'illégitimité se retrouvent plutôt dans les mêmes régions, avec des corrélations négatives fortes, avec la population active de secteur secondaire et la proportion de catholiques.

Dans l'ensemble donc, ces oppositions associées à la différence de nature des variables de la dynamique familiale apportent un des résultats les plus inattendus de cette thèse : en R.D.A., malgré l'ébranlement des données de l'évolution démographique dû à la soviétisation de l'ensemble de la société, les facteurs de la dynamique familiale agiraient, certes avec quelques

différences, de manière globalement semblable à celle qui apparaissait en République Fédérale.

Dans l'ensemble, il apparaît donc que les facteurs de la famille exercent leur pouvoir discriminant, de façon relativement différente, dans les trois espaces définis ci-dessus. Seules quelques rares analogies apparaissent. Ainsi, pour bien comprendre les liens entre les variables explicatives et celles de la dynamique familiale, il est nécessaire d'étudier quels sont leurs liens avec l'espace où elles se diffusent.

42. L'importance des facteurs affectant la dynamique familiale correspond à des tissus sociaux, économiques et culturels très diversifiés en Europe du Nord-Ouest

Dans la liste des variables explicatives données dans le chapitre 3, il est possible d'en distinguer 2 types intrinsèquement très différents ; il s'agit des variables culturelles et politiques et des variables socio-économiques dont l'étude se fera séparément.⁵

421. Les oppositions socio-économiques

Les variables socio-économiques présentent l'intérêt de tenir compte de l'ensemble des populations étudiées. En effet, tout individu peut être caractérisé par le secteur d'activité dans lequel il travaille, sa profession, son niveau de revenus.... Quand elles sont cartographiées, elles ne peuvent être étudiées que selon leur niveau c'est pourquoi elles sont souvent présentées sous la forme de ratios. Pour cette thèse, 5 variables ont été retenues : il s'agit de la répartition des populations par secteur d'activité, du taux de chômage et du Produit Intérieur Brut par Habitant.

La répartition des populations actives par secteurs d'activité montre des regroupements régionaux intéressants associés à une dichotomie infra-régionale villes-campagnes. Les actifs du secteur primaire sont encore très nombreux dans le nord de l'Allemagne (avec des taux très élevés dans le Mecklenburg-Vorpommern et le Brandebourg), en Bavière et peu nombreux autour des zones très urbanisées à proximité de l'axe rhénan avec,

⁵Les cartes décrites ci-dessous sont rassemblées dans le tome 2 sous le titre : *cartes du chapitre 4*.

cependant, une exception pour les Pays-Bas où leur proportion varie entre 5 et 15%. Ceux du secteur secondaire se retrouvent nombreux de la Saxe au Bade-Wurtemberg ainsi que dans l'agglomération Rhin-Ruhr, l'ensemble du Benelux et le nord de l'Allemagne étant caractérisés par des taux très faibles. La carte montre également que ces populations habitent plutôt à proximité des grandes villes que dans ces grandes villes. La tertiarisation est, elle, surtout, un phénomène urbain si bien que toutes les grandes villes connaissent des taux très élevés. C'est également un phénomène régional que l'on retrouve dans le nord de la R.F.A. et surtout au Benelux où plus de 60% de la population travaille dans ce secteur. Dans l'ensemble, ces trois cartes laissent entrevoir que ces variables dépendent surtout de marchés nationaux de l'emploi avec des oppositions locales relativement fortes.

La carte du produit intérieur brut montre une répartition géographique bien différente. Cette variable est très élevée dans les villes alors que, dans les campagnes, elle apparaît relativement uniforme. Il est néanmoins possible de distinguer les villes tertiaires, plus riches, des villes secondaires présentant une situation intermédiaire.

Le taux de chômage, montre lui une régionalisation presque parfaite avec des taux très forts au Benelux sauf au sud de l'IJsselmeer, moyens dans les deux tiers nord de la R.F.A., avec quelques Kreise à taux proches de ceux du Benelux dans la Ruhr, la Sarre et l'ouest de la Basse-Saxe, et faibles à très faibles, dans tout le sud de l'Allemagne avec des minima inférieurs à 3%, à Landshut, par exemple.

Dans l'ensemble, le mode de répartition de ces variables socio-économiques présente une double caractéristique ; il s'agit d'une opposition villes-campagnes, associée à une dépendance des structures sociales et économiques nationales qui induisent souvent des régionalisations aisément cernables.

422. les oppositions politiques et culturelles

Par nature, les données culturelles et politiques ne concernent pas l'ensemble de la population ; elles résultent globalement d'un choix de l'individu, ce choix étant souvent influencé par le milieu d'origine de la personne. A ce sujet, il est intéressant de distinguer les données culturelles des

données politiques. Les données culturelles comme la langue ou la religion sont le plus souvent un héritage familial. La très grande majorité des individus parle la même langue et a la même religion que ses parents encore que dans ce second cas, le lien soit plus complexe. En effet, la religion correspond à un choix personnel fortement influencé par l'héritage culturel or, ce qui complique fortement cette analyse, est que le processus de sécularisation dépende, lui, plutôt d'un choix de l'individu.

La nature des données politiques est bien plus simple ; le fait de porter sa voix sur telle ou telle formation dépend uniquement d'un choix de l'individu, certes, influencé par la situation économique et sociale ou par des convictions idéologiques personnelles. Ces données politiques sont donc elles beaucoup plus variables d'année en année que les autres données évoquées ci dessus encore que, en Europe du Nord-Ouest, il existe, comme dans le reste de l'Europe de l'ouest, une inertie interélectorale relativement forte.

Dans son ensemble, l'Europe du Nord-Ouest, présente une composition religieuse beaucoup plus hétérogène que d'autres parties du continent. Depuis le XVI^e siècle et la diffusion de la Réforme, mais surtout depuis l'autorisation faite en 1526 par l'Empereur Charles Quint aux Princes du Saint Empire de choisir librement leur religion afin d'obtenir leur soutien politique, protestantisme et catholicisme cohabitent dans cette partie de l'Europe. La carte de la répartition de ces 2 confessions est donc un héritage de l'application du principe "Cujus regio, ejus religio"⁶, cet héritage ayant été modifié par deux éléments : les migrations relativement nombreuses depuis la révolution industrielle et la processus de sécularisation.

La carte actuelle oppose, au sud-ouest d'une ligne allant approximativement de Rotterdam à Chemnitz, les régions à majorité catholique de celles à majorité protestante. Au nord de cette ligne, apparaissent un îlot à majorité catholique de la Ruhr à l'Emsland et, au sud, un îlot protestant le long des crêtes des Juras souabes et franconiens et dans le sud du Palatinat. A côté de ces deux cartes, une troisième a été réalisée montrant le pourcentage de personnes ni catholiques ni protestantes. Cette carte montre surtout les zones où le processus de sécularisation est important ; elle montre également que ces données sont globalement peu fiables car, sur

⁶Cette locution latine peut se traduire en : "la religion du prince est celle de tous".

cette carte, les situations nationales apparaissent très clairement c'est pourquoi il serait plus logique de parler de régions à majorité protestante et de régions à majorité catholique.

La langue, vecteur de la culture, est, dans de nombreux cas, le symbole de l'identité nationale car elle caractérise l'originalité culturelle d'un groupe humain. Cette partie de l'Europe présente l'originalité de n'avoir aucun pays où n'est parlée qu'une seule langue avec cependant deux types de situations :

- celle de l'Allemagne et des Pays-Bas, où, avec une langue officielle (le néerlandais et l'allemand) utilisée par l'ensemble de la population, cohabite, dans quelques aires relativement restreintes, une langue vernaculaire. Ces langues sont au nombre de 2. La première est le frison, utilisé en Frise néerlandaise, où il est la langue de communication et d'enseignement prépondérante mais aussi sur le littoral allemand de la Mer du Nord où son emploi tend à être de moins en moins fréquent. La seconde est le Sorabe, langue de la minorité slave de Lusace. Les Sorabes sont un des peuples slaves les plus occidentaux qui ont été submergé par la "poussée vers l'est"⁷, depuis le haut Moyen Age, et qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, dans cette zone rurale de Lusace. Longtemps persécutée jusqu'à la création de la R.D.A., cette langue est parlée quotidiennement par environ 100 000 locuteurs⁸.

- le Luxembourg et la Belgique sont, eux, par contre, des pays réellement plurilingues. Au Luxembourg, 3 langues cohabitent sur l'ensemble du Grand-Duché avec des statuts d'égalité relative, le français ayant constitutionnellement une place prépondérante. Ces langues sont le français, l'allemand et le lëtzebuergesch, dialecte germanique vernaculaire. Dans l'enseignement secondaire, ces trois langues cohabitent, les enseignements littéraires se faisant en français, les enseignements scientifiques en allemand et quelques heures devant être consacrées hebdomadairement à l'étude du lëtzebuergesch. En Belgique, la situation est différente, 3 langues avec des diffusions spatiales (elles se chevauchent localement dans certaines

⁷Traduction mot à mot de l'expression "Drang nach Osten", utilisé par les historiens allemands pour caractériser l'annexion progressive par les allemands de terres situées de plus en plus à l'est.

⁸Au moment de l'unification allemande de 1990, de nombreuses voix, notamment celle de Jurij Brezan, président de l'union des écrivains de la R.D.A., se sont fait entendre afin de créer un 17^{ème} état fédéral dans lequel les sorabes pourraient préserver plus facilement leur identité culturelle au milieu de 80 millions d'Allemands.

communes à régime linguistique particulier) déterminées⁹ sont utilisées : le néerlandais en Flandre et à Bruxelles, le français en Wallonie et à Bruxelles et l'Allemand dans quelques communes autour de Eupen et St-Vith dans la province de Liège.

Spatialement, la diffusion des langues nous montre donc 2 Allemagnes relativement homogènes avec quelques minorités peu importantes numériquement et un Benelux plus hétérogène où l'usage du néerlandais domine quantitativement et spatialement.

Politiquement, les 4 états de la Communauté Européenne présentent des échiquiers politiques avec deux grandes formations¹⁰, l'une de type "social-démocrate", de centre gauche, et l'autre, de type "chrétienne-démocrate",¹¹ de centre-droit, qui ne s'opposent guère plus idéologiquement. Entre ces deux formations, existe toujours un parti "libéral"¹² qui, dans les 4 pays, est allié à la formation "chrétienne démocrate" pour former une coalition gouvernementale. A côté de ces trois formations, existe partout un mouvement écologiste dont l'influence croît depuis le milieu des années 70. En dehors de ces 4 formations, existent localement d'autres formations ; c'est le cas des "républicains" en R.F.A., des partis d'extrême-gauche aux Pays-Bas ou des mouvements régionalistes en Flandre Belge.

Sur le plan spatial, les zones d'influence de ces mouvements sont très disparates. Les mouvements "sociaux-démocrates" sont relativement bien implantés dans les deux tiers nord de la R.F.A. hormis quelques zones rurales de Basse-Saxe et du Palatinat ainsi qu'en Wallonie et dans le nord des Pays Bas. Les mouvements "chrétiens démocrates", eux, sont bien implantés

⁹En réalité chaque commune a un statut linguistique propre qui la rattache à une communauté ; 8 statuts différents existent ; les communes peuvent avoir les statuts suivants : commune francophone, commune néerlandophone, commune germanophone, commune bilingue (néerlandais+français dans la région de Bruxelles), commune francophone avec minorité néerlandophone protégée, commune francophone avec minorité germanophone protégée, commune francophone avec minorité germanophone et néerlandophone protégées (groupe de Welkenraedt), commune néerlandophone avec minorité francophones protégée.

¹⁰En réalité tous les partis politiques sont détriplés en Belgique avec un parti pour chaque communauté linguistique. Par exemple, à gauche, il existe un Parti Socialiste pour les régions francophone, un Socialistische Partij pour les néerlandophones et un Sozialistische Partei pour les Germanophones. Ces partis ne sont des appellations différentes d'un même ensemble, ils sont issus d'un parti commun et se sont scindés pour des querelles linguistiques.

¹¹En RFA, il existe deux partis de centre-droit, l'un, la CSU (Union Chrétienne-Sociale) pour la Bavière et l'autre, la CDU, (Union Chrétienne-Démocrate) pour le reste du Pays.

¹²Aux Pays-Bas, il existe en réalité 2 partis libéraux mais qui siègent, tous les deux, dans le groupe libéral du parlement européen.

surtout dans le sud et le centre-ouest de l'Allemagne. Pour les pays du Benelux, leur implantation est plutôt moyenne. En fait, l'implantation moyenne des mouvements "chrétiens-démocrates" et "sociaux-démocrates" au Benelux s'explique par l'importance des mouvements "libéraux" qui, eux, sont beaucoup plus importants quantitativement qu'en Allemagne.

Dans l'ensemble, l'implantation des mouvements politiques dépend surtout de facteurs nationaux. Cependant, il apparaît des oppositions infra-nationales tout à fait intéressantes, le nord de la R.F.A. votant plus "à gauche" que le sud, le nord des Pays-Bas plus que le reste du pays, la Wallonie plus que la Flandre.

Dans l'ensemble, de par leur nature, les variables socio-économiques et les variables politico-culturelles présentent donc des modes de répartition spatiale intrinsèquement différents, celui des premières correspondant à une opposition villes-campagnes, cette opposition variant d'une région à l'autre et celui des secondes étant fondamentalement national avec néanmoins des variations régionales à l'intérieur des ensembles nationaux si bien que les régions peuvent avoir des situations semblables par delà les frontières.

Afin de terminer cette seconde partie, et de reconstituer complètement le modèle, il est donc nécessaire de comparer les typologies régionales, établies au chapitre 4, et cette répartition des variables.

43. Les facteurs de la dynamique familiale et les types de dynamique

Dans cette partie, il s'agira donc de reprendre, pour chacune des échelles, la typologie et de déterminer à quoi correspondent les changements de type de dynamique familiale.

431. Au niveau I

Les types I et II concernaient la Belgique et les Pays-Bas. La répartition des régions entre les types Ia et Ib étant globalement symétrique avec, d'un côté, le sud de la Belgique et le Nord des Pays-Bas et, de l'autre, le sud et l'est des Pays-Bas et le nord de la Belgique. Dans l'ensemble, les clivages culturels dont la répartition est globalement méridienne et les clivages économiques peu importants ne reprennent pas cette répartition. Seule, une correspondance

peu marquée apparaît entre le vote de "gauche", le processus de sécularisation et le type 1b. Le type 2, lui, correspond surtout aux régions de très fortes densités de populations (Randstad Holland et agglomération bruxelloise) où le processus de sécularisation est fortement avancé,

En R.F.A., le type 3 correspond aux zones fortement protestantes alors que le type 4, lui, n'offre pas de réelles correspondances à cause de sa trop grande étendue. Le type 5, celui de la Sarre, correspond à une zone de population active de secteur secondaire et de taux de chômage importants.

En R.D.A., la situation est originale car les variables explicatives opposent les deux tiers nord du pays au tiers sud. Le nord est, à la fois, moins densément peuplé, plus rural avec des populations majoritairement protestantes. Le sud, plus industriel et beaucoup plus densément peuplé, a, lui, d'importantes minorités catholiques. Au niveau 1, des correspondances apparaissent pour le Mecklenburg-Vorpommern, au nord, de type 6a, et la Saxe, au sud, de type 6c. Entre ces deux Länder, existe une zone relativement disparate pour laquelle les correspondances ne sont pas claires.

432. Au niveau II

En Belgique et aux Pays-Bas, les correspondances apparaissent encore plus ténues. Seule une légère correspondance apparaît entre le type 1b, le vote de gauche et les zones de très forte densité de population.

Pour la R.F.A., à ce niveau, les correspondances varient entre le nord, le centre et le sud du pays, Dans le nord, (Basse-Saxe, Hambourg, Brême, Berlin-Ouest et Schleswig-Holstein) le type 2b correspond aux régions votant fortement à gauche, densément peuplées et à écrasante majorité protestante, le type 2 a s'opposant à lui y compris pour les correspondances. Dans le centre du pays (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hesse, et Rhénanie-Palatinat qui présente une situation intermédiaire entre le nord et le sud, le type 2 b se retrouve surtout dans les zones fortement urbanisées et votant plutôt à gauche. Dans le sud, (Bavière et Bade-Wurtemberg) les correspondantes sont beaucoup moins évidentes ; dans les zones catholiques, votant plutôt à "droite", le type 2 b domine correspond imparfaitement aux zones urbanisées, alors que, dans les zones rurales et dans les zones urbanisées et protestantes, le type 2 a domine. Le type 3, celui de la Sarre et du Regierungsbezirk de Trèves

ne montre pas de correspondances particulières alors que le type 4 (Basse-Bavière) correspond aux zones les plus fortement catholiques d'Allemagne avec une population du secteur secondaire plutôt importante.

En R.D.A., pour les NUTS II, la situation ressemble à celle qui prévalait pour les NUTS I ; seule la correspondance entre le pourcentage d'actifs du secteur primaire et le type 6a apparaît plus clairement.

433. Au niveau III

En Belgique et aux Pays, la situation est encore plus floue que celle qui était observable au niveau II. En rappelant les résultats des régressions, il est possible d'émettre l'hypothèse suivante. Les dynamiques familiales sont très morcelées dans l'ensemble du Benelux car elles correspondent à des dynamiques régionales propres, chacune ayant un mode de différenciation interne particulier. En Belgique, il est possible d'opposer une dynamique flamande à une dynamique wallonne. En Flandre, les variations infra-régionales dépendant essentiellement de comportements locaux, seule une correspondance apparaît clairement entre le processus de sécularisation et la "modernité familiale". En Wallonie, l'opposition est plus classique entre les arrondissements fortement urbanisés du sillon Sambre-Meuse et ceux beaucoup plus ruraux de l'Ardenne (nord du Luxembourg belge plus l'Arrondissement de Dinant). Aux Pays-Bas, deux types de dynamique opposent les COROP de la Randstad et l'agglomération de Delfzijl au reste du pays. Cette opposition est tout à fait classique opposant les grandes villes aux campagnes avec une nuance ; toutes les grandes agglomérations du sud et de l'est du pays n'appartiennent pas au modèle hollandais au sens strict du terme. Dans ce pays, morcelé sur le plan culturel, les comportements familiaux apparaissent comme des éléments de cette culture locale à dimension souvent provinciale et, par exemple, le fait d'accepter en masse le divorce fait partie intégrante de cette culture locale.

En R.F.A., les correspondances qui apparaissaient au niveau 2 se retrouvent ici globalement avec une précision supplémentaire. Le type 2 b correspond à l'ensemble des campagnes très fortement protestantes du Schleswig-Holstein et du nord et de l'est de la Basse-Saxe ; dans toutes les villes, il se transforme en 2 c. Dans le centre du Pays, ce type 2 b se retrouve uniquement dans les campagnes autour des agglomérations Rhin-Ruhr et

Rhin-Main ; il se transforme en 2 c dans les villes-centre. Dans le sud du Pays, le type 2 b ne concerne que quelques Kreise autour des agglomérations de Stuttgart, Nuremberg et Munich alors que le type 2c n'apparaît pas. Cette disparité régionale permet d'émettre l'hypothèse suivante ; elle correspondrait à un processus de diffusion de la modernité familiale du nord au sud du pays, des pays fortement protestants vers les pays fortement catholiques ; la modernité familiale c'est-à-dire fortes illégitimité et divortialité associées à faibles nuptialité et natalité se diffuserait d'abord dans les villes puis dans les campagnes environnantes. En R.F.A., les variabilités de la dynamique familiale dépendraient donc de comportements régionaux à base politique et surtout culturelle, associées à des disparités infra-régionales d'ordre socio-économique, avec toujours une dichotomie villes-campagnes.

En R.D.A., la situation est toujours relativement confuse ; seul le type 6a montre des correspondances claires avec le pourcentage d'actifs du secteur primaire. En Saxe et en Thuringe, le passage du type 6 b au 6c se fait dans cette zone densément peuplée et fortement industrialisée sans que des correspondances apparaissent clairement. Il s'agit, là, de l'esquisse d'un comportement régional ; en réalité, le chapitre 6 va nous montrer que ces zones sont des précurseurs de l'évolution au cours des années 80.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, il apparaît que les facteurs ainsi que les dynamiques familiales sont relativement différentes au sein des trois ensembles régionaux que sont le Benelux, la R.F.A. et la R.D.A., bien que, dans le détail, quelques analogies apparaissent.

Les facteurs des dynamiques familiales agissent différemment car la nature géographique des comportements familiaux diffère sensiblement d'un ensemble régional à l'autre.

Au Benelux, c'est l'importance des comportements locaux qui domine, avec une organisation tout de même régionale. Chaque région présente des liens semblables entre les indicateurs, toutefois le niveau de ces indicateurs varie énormément à l'échelle infra-régionale. Par exemple, la Flandre est caractérisée par une faible illégitimité alors que la proportion de naissances

illégitimes varie du simple au double de l'arrondissement de Maaseik à celui d'Anvers. Cette situation rend logiquement le pouvoir discriminant des facteurs relativement faible.

En R.F.A., la situation est bien différente et la variation spatiale des dynamiques familiales semble dépendre de deux facteurs géographiques. Les variations spatiales dépendent d'une dichotomie villes-campagnes, les comportements les plus modernes apparaissant dans les villes riches et fortement tertiairisées, la perception de cette dichotomie s'amenuisant progressivement du nord au sud du pays, c'est-à-dire des pays très majoritairement protestants à ceux très majoritairement catholiques.

En R.D.A., la situation est semblable sur certains points. Elle a toutefois été profondément ébranlée par la soviétisation de la société qui a amenuisé les différences régionales. Cela a amené des compositions familiales beaucoup plus hétérogènes qu'en Europe de l'ouest, avec tout de même une opposition entre le nord du pays, fortement protestant et rural, et le sud du pays, plus industriel, plus urbain et plus catholique.

Sur l'intérêt d'une étude à trois échelles différentes, ces deux chapitres ont montré plusieurs choses. Il y a une certaine complémentarité des échelles d'approche, cette complémentarité permettant une vérification des résultats de la recherche, mais aussi une finesse grandissante ce qui permet d'analyser aisément les disparités géographiques et, ainsi, de comprendre à quel type d'organisation spatiale elles correspondaient. Par exemple, en passant du niveau II au niveau III, cela a permis de comprendre que les modèles familiaux sarrois-trêvois et bas-bavarois étaient structurellement différents alors, qu'au niveau II, ils se ressemblaient.

Cela a également montré que les résultats de la recherche changeaient, certes rarement, selon les échelles. En effet, les variables voient leur pouvoir discriminant diminuer quand l'échelle d'analyse est affinée ce qui s'explique aisément quand on considère que la variance interannuelle des variables de l'évolution démographique augmente au fur et à mesure que la population agrégée diminue. Dans quelques cas particuliers, le pouvoir discriminant d'une variable change de nature en changeant d'échelle ; c'est le cas, exemple de la corrélation linéaire entre les taux bruts de divortialité et les populations actives de secteur secondaire, au Benelux, en passant du niveau I au niveau

III. Cela signifie qu'il y a une incidence du mode d'agrégation des données sur les résultats de la régression multiple. Autrement dit, cette différence signifie que, dans le cas présent, les populations actives de secteur secondaire n'ont pas un comportement uniforme en matière de divortialité. Au niveau I, elles étaient bien individualisées à Bruxelles et dans l'ouest des Pays-Bas, le landsdeel comprenant l'ensemble de la Randstad Holland, alors que, dans les autres régions, elles n'apparaissaient pas réellement. Au niveau III, les zones de forte population secondaire sont bien individualisées ; ce sont par exemple les arrondissements belges du sillon Sambre-Meuse, de Gand ou d'Anvers mais aussi les COROP de Delfzijl ou du Rijnmond. La corrélation s'inverse car la forte divortialité ne concerne que les grandes agglomérations d'Amsterdam, La Haye, Bruxelles ou Rotterdam et pas les autres.

Cela signifie donc qu'il existe un lien important entre le mode d'agrégation des données et les résultats. A chaque échelle, le résultat des analyses est donc influencé plus ou moins fortement par la forme d'agrégation. Dans cette partie de l'Europe où les découpages administratifs dépendent de l'histoire des nations, il en résulte logiquement que la trame administrative soit bien différente d'un pays à l'autre. De plus, leurs caractéristiques varient fortement d'une échelle à l'autre.

Aux niveaux I et II, les processus d'agrégation se ressemblent car les unités administratives sont globalement des héritages historiques (sauf pour les landsdelen néerlandaises et les districts de la R.D.A.), l'affinement de la trame administrative ayant pour effet de polariser des régions autour de leur agglomération principale ce qui du point de vue géographique présente un certain intérêt.

Au niveau III, la situation est plus complexe. Dans les pays du Benelux, les COROP et les arrondissements ne sont qu'un découpage plus fin où les unités urbaines ne s'individualisent pas des campagnes environnantes. En Allemagne, la situation est contraire car toutes les agglomérations importantes forment un Kreis (Kreisfreie Stadt) individuellement alors que les campagnes environnantes forment un second Kreis (Landkreis) portant parfois le même nom. De plus dans ces pays, une opposition apparaît clairement entre le nord et le centre de la R.F.A. où les Kreise sont fortement peuplés et le sud et surtout la R.D.A. où ils sont peu peuplés pour les premiers et peu peuplés et de petite taille pour les seconds.

Cela a une forte influence sur les résultats de l'analyse car, dans une agglomération, les compositions familiales sont différentes entre un centre ville où dominant les ménages de petite taille (ceux de célibataires, les couples sans enfants et les familles monoparentales) alors que, dans les faubourgs et les banlieues, dominant les familles de grande taille (familles nucléaires avec enfant(s) et familles recomposées). Ainsi, au niveau III, cette différence de processus d'agrégation explique en partie pourquoi les facteurs sont plus aisément isolables en R.F.A. que dans les autres pays. Toutefois, il convient de relativiser car elle n'explique pas seule les différences de comportements, qui ont été décrites ci-dessus, entre les pays du Benelux, la R.F.A. et la R.D.A..

**TROISIÈME PARTIE
L'ÉVOLUTION AU COURS DES ANNÉES 80,
LES DYNAMIQUES FAMILIALES EN 1990
ET LEURS FACTEURS**

CHAPITRE N°5 : L'ÉVOLUTION DES VARIABLES DE LA DYNAMIQUE FAMILIALE DE 1980 À 1990 ET LE CONCEPT DE LA "SECONDE TRANSITION FAMILIALE"

INTRODUCTION

La description des situations familiales en 1980 a montré que leurs variations géographiques s'inscrivaient, hormis au Benelux, encore dans des espaces nationaux. C'est pourquoi l'un des intérêts fondamentaux de l'évolution postérieure est de vérifier, si cette caractéristique perdure ou si l'on observe une "intégration européenne" des dynamiques familiales, si bien que les disparités infra-nationales deviennent plus grandes que les disparités internationales. Le second intérêt de cette analyse sera de comprendre quels sont les liens entre les évolutions de ces variables ce qui est résumable dans le concept de la "seconde transition familiale".

51. L'évolution des variables de la dynamique familiale de 1980 à 1990

Pendant ces onze années, les 4 variables subissent des évolutions assez dissemblables c'est pourquoi il est beaucoup plus logique de les étudier individuellement et successivement.¹

511. La nuptialité

En considérant l'Europe du Nord-Ouest dans son ensemble, il apparaît que le nombre de mariage y décroissait constamment depuis la fin des années 60, cette décroissance se poursuivant jusqu'en 1983 où ce nombre était proche de 650000. Après cette année, il commença à remonter pour atteindre environ 700 000 mariages annuels. Après 1988, une nouvelle décroissance s'amorçait correspondant cependant à d'importantes modifications de la répartition régionale. Cette évolution est logiquement généralisée à l'ensemble des trois échelles c'est pourquoi la description des évolutions à chacune d'entre elles permettra surtout d'analyser les évolutions avec une finesse croissante.

¹Les cartes décrites ci-dessous sont rassemblées dans le tome 2 sous le titre : *cartes du chapitre 5.*

A l'échelle des NUTS I, la carte de la répartition en 1980 montre une régionalisation en trois zones principales : la R.D.A. où la nuptialité est très forte, un groupe de régions, allant de l'est des Pays-Bas à la Rhénanie Palatinat, de nuptialité moyenne, avec un maximum en Sarre, et une zone spatialement intermédiaire, de faible nuptialité, allant de l'ouest des Pays-Bas à la Bavière, avec des minima dans le nord et le centre de la R.F.A.. Au cours des années 80 toutes les régions, sauf la Sarre, connaissent une situation semblable faite d'une décroissance suivie d'une croissance et seule la date des minima change d'une région à l'autre.

En découpant l'Europe du Nord-Ouest, en 3 ensembles, le Benelux, la R.F.A., et la R.D.A., le même phénomène apparaît pour les 3 ensembles. Les minima de nuptialité sont toujours décalés dans le temps pour les régions situées plus au sud. En effet, le minimum est atteint en 1980 pour Hambourg, Brême et le Schleswig-Holstein et, en 1981, pour le reste de la R.F.A. sauf la Sarre, 1982 pour les 4 NUTS I les plus septentrionales de R.D.A. et 83 pour la Saxe et la Thuringe, 1983 pour l'ensemble des Pays-Bas et 1986 pour la Belgique et le Grand-Duché.

Après cette date, le taux brut de nuptialité augmente de nouveau pour atteindre un maximum en 1987 pour la R.D.A. et en 1990 pour les autres régions. En R.D.A., la nuptialité est maximum en 1987 pour connaître ensuite un léger tassement pour 1988 et 1989 et surtout un réel effondrement en 1990. Cet effondrement se comprend très bien en l'interprétant par l'histoire du pays. A l'automne 1989, commence une période troublée, marquée par les manifestations pour une démocratisation du régime de Leipzig mais surtout par la chute du Mur de Berlin du 9 novembre qui a abouti à l'unification allemande du 3 octobre 1990. Dans toute période troublée —de nombreux exemples abondent en ce sens— la propension à la nuptialité décroît logiquement sensiblement.

Dans les 4 pays de l'ouest, la croissance des indices de nuptialité n'a pas été uniforme bien qu'elle soit générale. Elle est beaucoup plus importante en R.F.A., c'est-à-dire dans les zones où la nuptialité était très faible si bien que la carte de 1990 devient très éloquente quand elle est comparée à celle de 1980. Une certaine homogénéité des régions apparaît ; cette carte montre également que certaines régions du Benelux n'ont pas encore retrouvé leur

niveau de nuptialité de 1980 en 1990 ; c'est le cas de la Wallonie, de l'est et du sud des Pays-Bas.

La Sarre, qui se distinguait par une nuptialité "anormalement" élevée dans la typologie du chapitre 3, présente une évolution également très originale. La nuptialité y décroît très peu jusqu'en 1985, pour se stabiliser ensuite, ce qui renforce l'hypothèse d'un comportement régional en la matière pour ce Land.

Au niveau II, l'évolution ressemble globalement à celle analysée au niveau I, cependant, le niveau d'analyse plus fin rend les évolutions quelque peu plus complexes.

En 1980, la carte montre la même régionalisation en 3 zones distinctes avec des différences infra-nationales plus prononcées. En R.D.A., la nuptialité est un peu moins forte au sud et l'est du pays. En, R.F.A., la zone de très faible nuptialité est, à cette échelle, composée d'une dorsale allant du Schleswig-Holstein à la Haute-Bavière alors que des régions de plus forte nuptialité apparaissent le long de la frontière tchèque, dans le sud-ouest et dans le nord de la Rhénanie. Au Benelux, une zone de nuptialité plutôt faible apparaît le long des rives de la Mer du Nord, à côtés de zones où elle est relativement élevée dans les Limbourgs, le sud de la Wallonie et la Flandre-Occidentale.

La régionalisation qui apparaissait au niveau I à propos des dates de minima de natalité s'est beaucoup complexifiée à cette échelle. En R.F.A., par exemple, ce minimum se situe, en 1980, pour l'extrême nord du pays, le centre du pays de Kassel à Stuttgart, en 1981, pour la Basse-Saxe, une grande partie de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'extrême sud du pays et, en 1982, pour les 5 Regierungsbezirke les plus septentrionaux de la Bavière. Dans les autres pays, cette régionalisation s'est compliquée avec globalement la même ampleur.

Après ces minima plus tardifs dans les pays du Benelux (essentiellement entre 1983 et 1986), s'ensuit toujours une période de croissance qui dure jusque 1990 sauf en R.D.A. où elle s'interrompt à partir de 1987. Cependant, dans ce pays, trois districts du sud du pays connaissent une évolution originale ; un maximum relatif est certes remarquable cette année là, simplement, la nuptialité ne remonte pas au niveau où elle était en 1980.

Après 1987, les évolutions des 15 districts se ressemblent. Après un léger tassement en 1988 et 1989, un effondrement apparaît en 1990, le niveau de natalité étant globalement inférieur de 20% à ce qu'il était en 1987. Cependant, cet effondrement n'a pas la même ampleur sur l'ensemble du territoire puisque, dans les districts de Dresde et Cottbus, dans le même temps, le taux brut de nuptialité ne chute que de 8 à 9%.

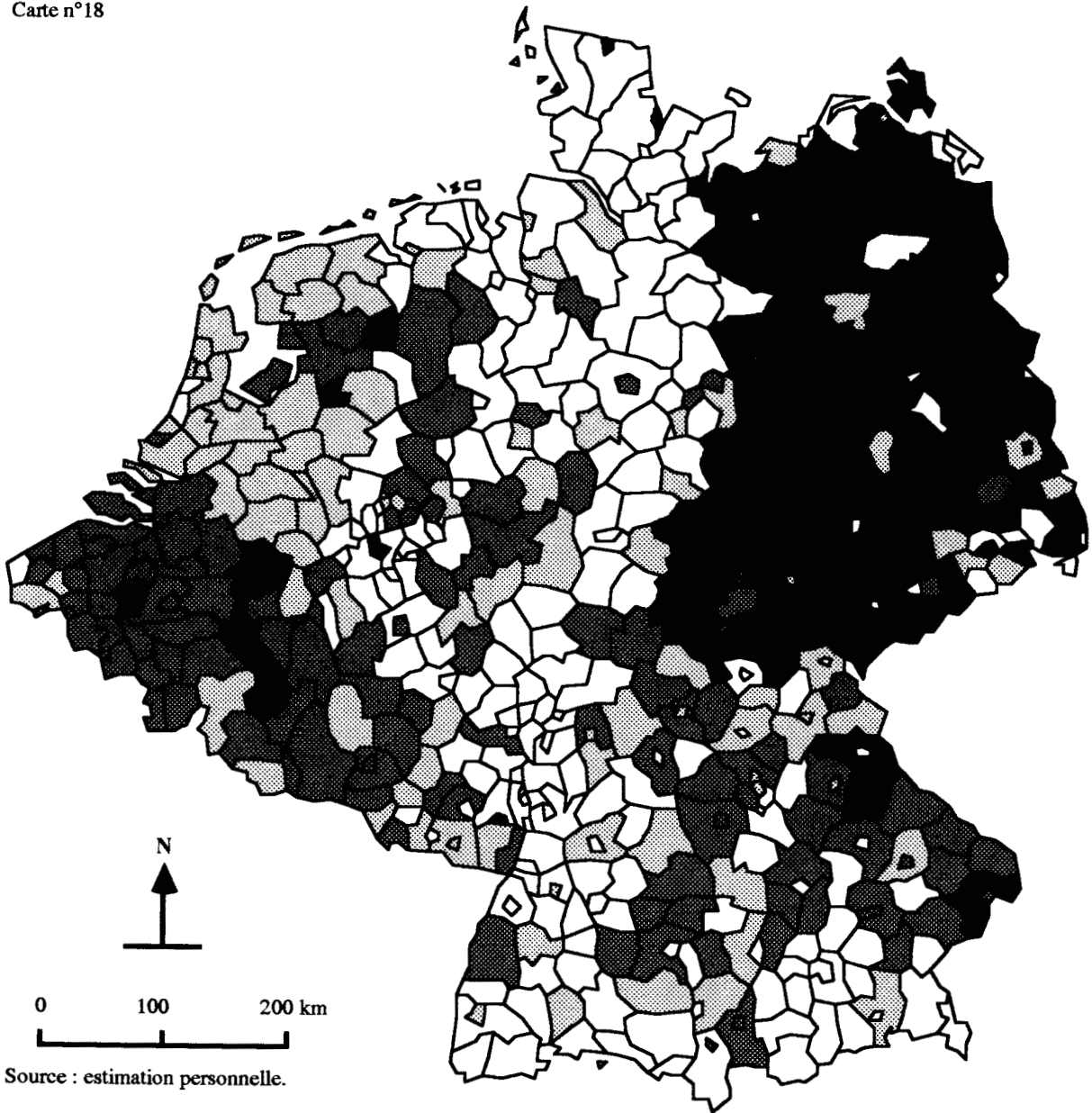
A l'ouest, l'ampleur de la croissance apparaît beaucoup plus élevée en R.F.A. du nord que dans le centre et le sud du pays, la limite se situant à la frontière entre Basse-Saxe d'une part, et Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Hesse d'autre part. Certaines parties du Benelux connaissent une croissance comparable à celle du sud de la R.F.A. ; il s'agit du nord et de l'ouest des Pays-Bas et du Brabant. Dans les autres, la croissance est beaucoup plus faible si bien qu'en 1990 ces provinces n'ont pas encore retrouvé le niveau de natalité qui était le leur en 1980.

Toutes ces évolutions font que, sur le plan visuel, la carte de 1990 montre une certaine standardisation des niveaux de nuptialité en Europe du Nord-Ouest puisque plus de 3/4 des régions sont regroupées dans la même classe. Seuls quelques îlots de relative forte et faible nuptialité apparaissent, pour les premiers, sur le littoral allemand, en Flandre-Occidentale et en Saxe et, pour les seconds, dans tout le centre-nord des Pays-Bas, le Brabant, Stuttgart et l'extrême sud de la R.D.A..

Au niveau III, l'évolution ressemble logiquement à celle décrite ci-dessus, avec une décroissance de la nuptialité suivie d'une croissance et, seule, la date du minimum varie dans le temps. La carte reprenant les dates des minima montre des évolutions globalement nationales. Aux Pays-Bas le minimum est moyennement précoce pour toutes les COROP sauf celles à l'est de l'IJsselmeer et celles du sud-ouest du pays. En Belgique, ce stade est plus tardif avec quelques arrondissements "en retard" du Limbourg au Luxembourg. En R.D.A., hormis dans quelques Kreise saxons, le minimum est atteint à la fin de la décennie dans l'ensemble du pays. En R.F.A., la situation est beaucoup plus intéressante puisque le minimum est relativement précoce dans le nord du pays et dans et autour des grandes agglomérations urbaines du centre et du sud du pays ; il est par contre plus tardif dans les zones rurales du centre du pays, mais surtout dans une très grande partie du sud du pays avec un paroxysme en Bavière. Cette carte montre donc un mode

Date du minimum de nuptialité de 1980 à 1990 par NUTS III

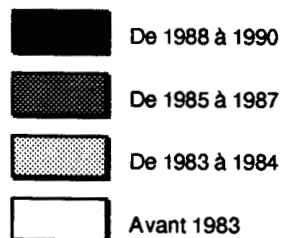
Carte n°18



Discrétisation selon les seuils observés

Minimum = 80.00

Maximum = 89.00



de diffusion originale du minimum de nuptialité et donc certainement de la chute de nuptialité ; il s'agit d'une progression du nord vers le sud, cette progression s'effectuant de façon radioconcentrique à partir des grandes agglomérations urbaines.

Ce processus de diffusion de la chute de nuptialité a logiquement des conséquences importantes sur les disparités régionales. En effet, la carte du niveau de nuptialité de 1980 ressemble curieusement à celle des dates de minimum ; cela signifie que les NUTS III qui avaient les plus faibles niveaux de nuptialité en 1980 étaient celles où le minimum de nuptialité était le plus précoce. Cela a pour conséquence que les cartes postérieures apparaissent de moins en moins disparates, si bien que les oppositions nationales sont beaucoup moins visibles en 1990, et que les disparités ont été en quelque sorte renversées. Par exemple, les Kreise du Schleswig qui avaient les taux bruts de nuptialité les plus faibles en 1980 ont, en 1990, les plus élevés alors, qu'en Saxe-Anhalt, c'est globalement le contraire.

512. La natalité

En Europe du Nord-Ouest, depuis le milieu des années 60, le nombre de naissances décroissait pour, en 1984, arriver à un minimum de 1165000. Postérieurement, le nombre de naissances augmentait de nouveau pour revenir à environ 1250000 en 1988. Pour les deux années suivantes, une certaine baisse est apparue, cette baisse ne concernant, comme pour la nuptialité, que la R.D.A..

A l'échelle des NUTS I, la carte de 1980 opposait clairement trois ensembles régionaux :

- la R.F.A. de natalité très faible ;
- les pays du Benelux de natalité faible à moyenne ;
- la R.D.A. de natalité moyenne à forte.

Au cours des années 80, le taux brut de natalité suit la même évolution dans les 4 pays de l'ouest avec certes quelques nuances régionales. Jusqu'en 1984 ou 1985 pour la Flandre, la Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché de Luxembourg, le niveau de natalité décroît pour remonter ensuite et atteindre son maximum en 1990. Les nuances régionales apparaissent quand on considère que la natalité remonte de façon plus importante en R.F.A., au

Luxembourg, en Wallonie, à Bruxelles et dans l'ouest et le sud des Pays-Bas et, de façon moins importante, dans le reste des Pays-Bas et en Flandre si bien que, dans ces régions, le niveau de natalité de 1990 est encore inférieur à ce qu'il était en 1980.

En R.D.A., la situation est différente puisque la natalité y décroît de 20 à 25% au cours de ces onze années. Cette décroissance se fait en deux temps, lentement jusqu'en 1987, avant de s'accélérer jusqu'en 1990. Ce phénomène est généralisé aux 6 NUTS I qui composent le pays.

Ainsi, en 1990, la situation comparée à celle de 1980 montre une certaine uniformisation des niveaux de natalité en Europe du Nord-Ouest avec des minima situés en Allemagne moyenne et des maxima aux Pays-Bas. Cette uniformisation est plus forte que celle qui apparaissait pour la nuptialité, l'écart type de la série statistique représentant, en 1990, environ un dixième de la moyenne contre un vingtième pour la nuptialité.

Au niveau II, la situation ressemble à celle qui apparaissait au niveau I. En 1980, les niveaux de natalité étaient répartis de façon très hétérogène avec des regroupements nationaux marqués. Seules quelques zones se distinguaient dans leur espace national avec un niveau très élevé pour le Flevoland et le Limbourg néerlandais, moyen pour quelques Regierungsbezirke du sud de la R.F.A. et moyen pour le district de Chemnitz en R.D.A..

Au début de la décennie, la décroissance se poursuivait jusqu'en 1984 ou 1985, dans les régions occidentales, et jusqu'en 1990, en R.D.A.. En R.D.A., la chute de natalité apparaît comme un phénomène généralisé à l'ensemble du pays, les variations interannuelles étant globalement parallèles. Seule l'ampleur de la décroissance varie selon les régions puisque le niveau de natalité est, en 1990, de 30% inférieur à ce qu'il était en 1980, dans le district de Cottbus ou de Rostock et, de 20%, dans ceux de Magdebourg ou de Potsdam.

A l'ouest, la date du minimum de natalité diffère sensiblement de ce qu'elle apparaissait pour les NUTS I. En R.F.A., le minimum se répartit sur trois années de 1983 à 1985. En analysant les chiffres dans le détail, il est possible de remarquer que les Regierungsbezirke où il est relativement

précoce sont ceux où sont situées les agglomérations importantes ; ce sont, par exemple, ceux de Stuttgart et de Haute-Bavière (Munich).

Dans le même ordre d'idées en Belgique, les provinces wallonnes montrent une évolution postérieure au minimum différente de celles des provinces flamandes. Dans les premières, le minimum est plus précoce (1983) et la remontée plus franche puisqu'elles ont toutes, en 1990, retrouvé le niveau de natalité qui était le leur en 1980. Dans les secondes, le minimum est plus tardif puisqu'il s'étale de 1985 pour la Flandre Orientale et Anvers à 1986 pour le Limbourg et la Flandre-Occidentale ; l'ampleur de la remontée est également moindre puisqu'en 1990 le niveau de natalité y est de 85% de celui de 1980 pour le Limbourg à 98% pour Anvers.

Aux Pays-Bas, la situation semble également légèrement différente avec un minimum situé, en 1983 ou 1984 selon les provinces, et une remontée différentielle apparaît. Elle est relativement faible de la Frise à l'Overijssel et en Zélande et plutôt forte dans les provinces fortement urbanisées de Hollande Septentrionale et Méridionale, d'Utrecht, du Brabant Septentrional et du Limbourg. Le Grand Duché du Luxembourg connaît quand à lui une situation semblable à celle des NUTS II de la R.F.A..

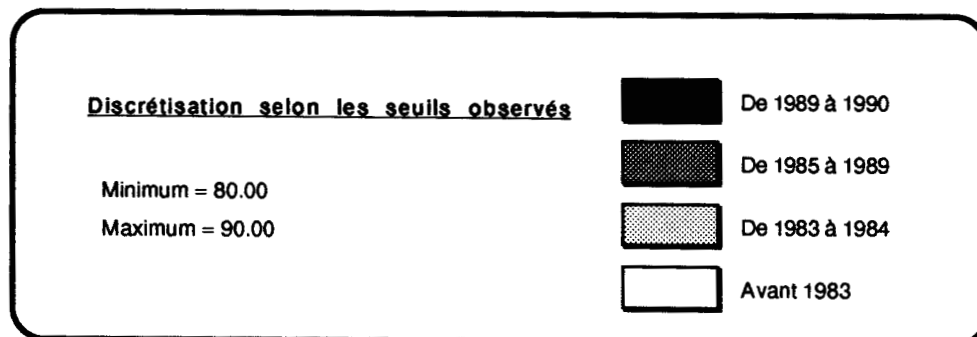
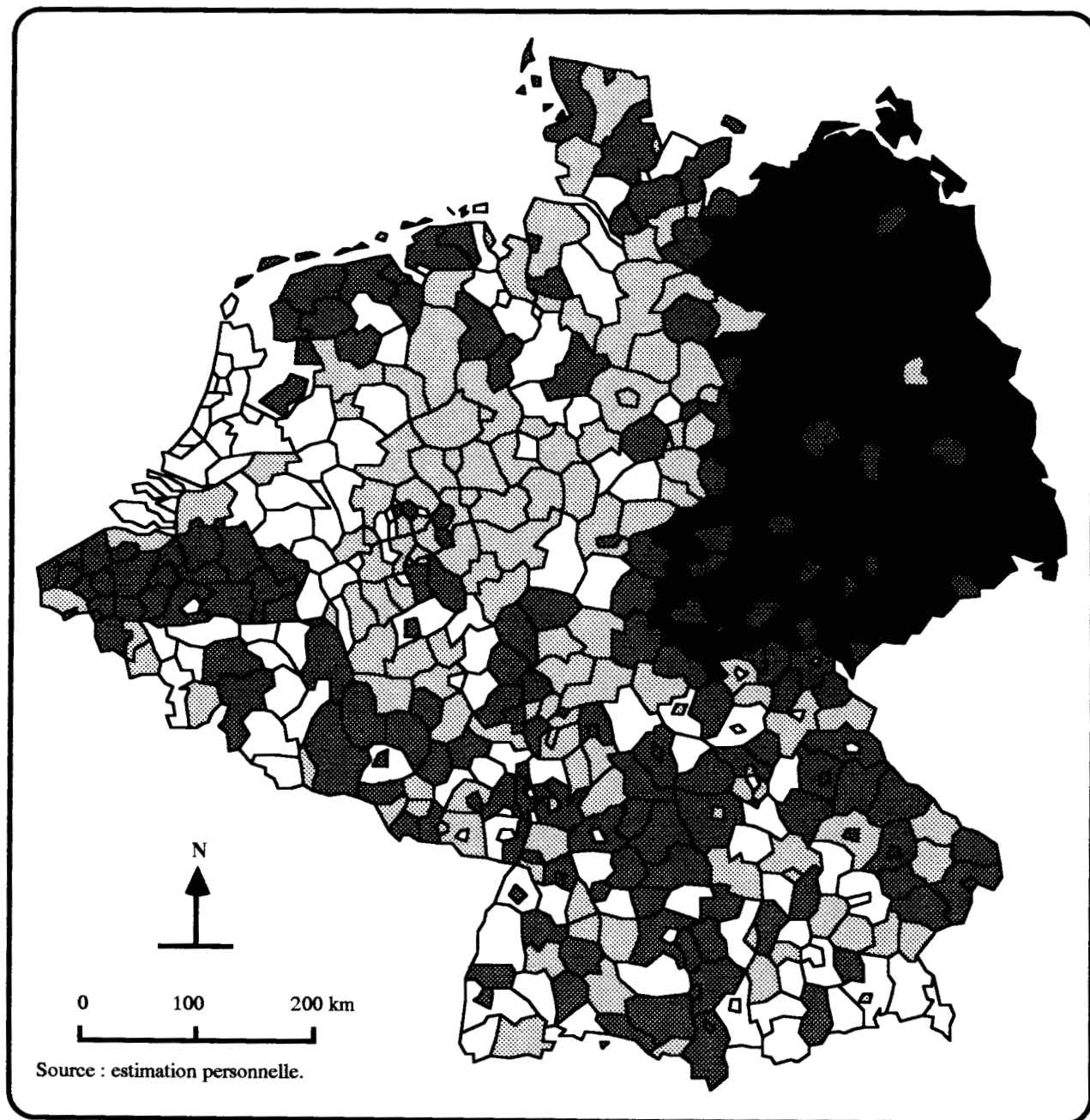
L'étude au niveau III ne fait que confirmer les tendances décrites ci-dessus car les variations sont surtout celles des dates de minima. Ces dates offrent des régionalisations relativement intéressantes avec, hormis en R.D.A., de fortes oppositions infra-nationales.

Aux Pays-Bas, le minimum de natalité est atteint de façon précoce dans les 3/4 sud du pays alors qu'il est plutôt tardif dans le nord avec une situation de transition dans quelques COROP intermédiaires du nord de l'Overijssel. En Belgique, une opposition franche apparaît entre les arrondissements flamands où ce minimum est tardif et les arrondissements wallons où il est plutôt précoce avec, dans ce second cas, quelques exceptions pour Tournai, Dinant ou Verviers.

En R.F.A., la situation est plus complexe car les variations infra-régionales y sont beaucoup plus importantes. En effet quelque soit la région, la date du minimum varie fortement d'un Kreis à l'autre avec cependant une différence entre le nord et le sud du pays, la limite étant fixée sur une ligne de

Date du minimum de natalité de 1980 à 1990 par NUTS III

Carte n°19



Kassel à Aix-la-Chapelle (Aachen). Au nord, la situation est plus homogène avec quelques Kreise où le minimum est plutôt précoce et le reste où il apparaît de façon fort homogène en 1984. Au sud du pays, il y a une opposition nette entre des Kreise où il est précoce, que l'on trouve en nombre en Haute-Bavière et dans la plaine de Bade, et d'autres Kreise, où il est beaucoup plus tardif, dans une large bande allant du Palatinat à la Haute-Bavière avec un important feston vers le sud en Souabe (Schwaben).

En R.D.A., la situation des minima est beaucoup plus simple car la presque totalité du pays connaît ce minimum en 1990 ; cela est dû à l'effondrement généralisé de la natalité qui est survenu au cours de cette année. Toutefois, un processus de diffusion de la chute de natalité est remarquable dans ce pays. En effet, la natalité a commencé à diminuer dès le début de la décennie dans quelques Kreise du sud du pays situés dans le district de Chemnitz à l'ouest de la Saxe. Cette diminution s'est ensuite diffusée progressivement vers le nord en s'accéléralant à partir de 1988 pour concerner l'ensemble du pays en 1990. Cette évolution n'apparaît pas sur la carte des minima car, en 1990, elle est compliquée par une chute brutale de la natalité dans l'ensemble du pays.

Comme pour la nuptialité, l'évolution de la natalité au cours de ces 11 années a eu pour conséquence une forte standardisation des niveaux de natalité si bien qu'en 1990, les disparités régionales ont été profondément modifiées. Une zone de relative infécondité apparaît en Allemagne centrale allant de la Sarre au Brandebourg, les minima étant atteints en Basse-Saxe et en Saxe-Anhalt. A l'opposé, une natalité plus forte apparaît du centre des Pays-Bas à l'Emsland mais aussi dans le sud du pays des deux côtés des crêtes des Juras Souabe et Franconien (Schwäbischer Alb und Fränkischer Alb). En Belgique, cela a eu des conséquences inattendues ; les zones de relative forte natalité qui apparaissaient en Campine et en Flandre Occidentale ont disparu alors que, dans le même temps, celle de forte natalité qui était circonscrite à l'Ardenne s'est étendue à la presque totalité des arrondissements de l'est de la Wallonie ce qui, dans le contexte de la démographie historique belge représente un bouleversement sans précédent.

513. La divortialité

Dans l'ensemble des 4 états étudiés, le nombre de divorces a connu une évolution en deux phases : une première de forte croissance de 1980 à 1984, le nombre annuel de divorces passant de environ 185000 à 235000 puis, de 1985 à 1989, une relative stagnation, le nombre se situant pour ces années toujours entre 230000 et 240000. A partir de 1987, une légère décrue s'amorce si bien, qu'au cours de cette seconde période, les modifications principales sont constituées par une redistribution régionale.

Cette redistribution régionale est liée à l'année du maximum de divortialité qui varie beaucoup selon les régions. Il est plutôt précoce (1984) dans le nord de la R.F.A. jusqu'à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'ouest et le nord des Pays-Bas, médian en R.D.A. (1985-1986) et dans le reste des Pays-Bas (1985) et tardif dans le sud de la R.F.A. (1987) et surtout en Belgique (1988) et au Luxembourg (1989).

Après ce maximum, un léger tassement d'importance relative apparaît puisque la décroissance n'excède nulle part 10% sauf dans les deux parties de Berlin, à Hambourg et dans l'est des Pays-Bas où le niveau de divortialité de 1990 est très voisin de celui de 1980, ces zones correspondant à celles où la propension au divorce était très élevée au début de la décennie.

Au regard de l'évolution, une diffusion des maxima de divortialité du nord vers le sud apparaît donc dans les deux ensembles régionaux constitués par le Benelux et la R.F.A. alors, qu'en R.D.A., la situation est plus homogène. Cette évolution amène une carte de la divortialité en 1990 plus complexe que celle de 1980 avec des disparités infra-nationales plus importantes.

Au niveau II, l'évolution globale change peu, et seule l'étude des maxima est relativement intéressante. En R.F.A., elle montre un pays globalement coupé en deux avec un maximum précoce (1984-1985), voir très précoce à Berlin-Ouest (1982), dans une large bande de *Regierungsbezirke* allant du Schleswig-Holstein à la Haute-Bavière —ces *Regierungsbezirke* comprennent toutes les agglomérations importantes à l'exception de la conurbation Rhin-Main (Francfort-Wiesbaden-Darmstadt)— et un maximum plus tardif (1987-1988) dans d'autres *Regierungsbezirke* plus périphériques

allant de l'ouest de la Basse-Saxe à l'est de la Bavière —ces Regierungsbezirke sont plus ruraux cette fois—.

En, R.D.A., la même opposition se retrouve avec des districts plus fortement urbanisés plus précoces ; c'est le cas de ceux de Chemnitz, Dresde, Leipzig et Gera où le maximum se situe en 1984 alors que dans le reste du pays, il se situe en 1986 ou 1987. Aux Pays-Bas, la date du maximum, varie de 1982, pour la Zélande, à 1985, pour le Limbourg ou la Hollande Septentrionale, sans qu'une structure régionale apparaissent. De même en Belgique et au Luxembourg, elle varie de 1988 à 1990, respectivement, pour le Brabant et la Flandre-Orientale.

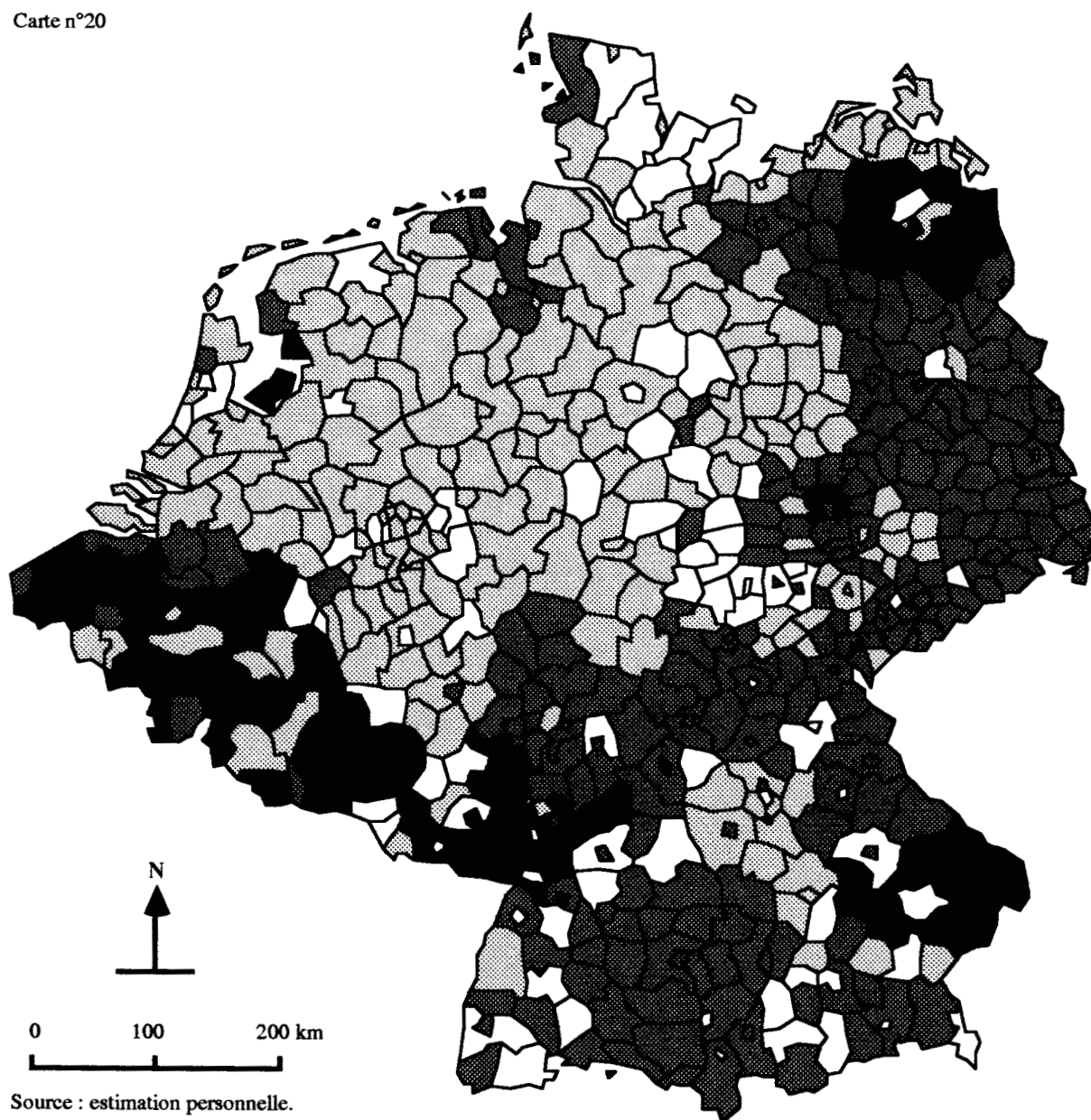
Les cartes de 1989 et 1990 apportent un certain éclaircissement sur la situation au Benelux en montrant que les disparités spatiales de niveau de divortialité sont restées très fortes aux Pays-Bas alors que la croissance a été générale en Belgique et au Grand-Duché. Ces cartes montrent également que, bien que le niveau de divortialité ait sensiblement cru en 11 ans, les disparités sont toujours les mêmes en Allemagne avec, par exemple, une large bande de relative faible divortialité allant des Regierungsbezirke de Weser-Ems au nord-ouest à celui de Basse-Bavière au sud-est. De même, à l'est, la relative faible divortialité apparaît en Saxe et dans le district de Neubrandenburg.

Au niveau III, l'évolution est beaucoup plus claire car il existe une véritable diffusion de la date du maximum de divortialité. Les maxima sont atteints dès le début de la décennie dans le Schleswig-Holstein ainsi que dans quelques Kreise, faisant figure de précurseur, dans le centre et le sud de l'Allemagne, ou COROP néerlandaises (Amsterdam). Le maximum s'étend ensuite (1983 à 1985) à tout le tiers Nord-Ouest de la carte sans tenir compte des frontières internationales, puis, ce maximum s'étend à la presque totalité de l'est et du sud de l'Allemagne sauf dans quelques régions ; il s'agit d'un groupe de NUTS III allant de la Belgique au nord du Bade-Wurtemberg, et de la Basse Bavière et de l'est du Mecklenburg-Vorpommern ; ces régions connaissent un maximum en 1988-1989. De plus il est remarquable qu'aucune région, à quelque échelle que ce soit, ne connaissent de maximum en 1990.

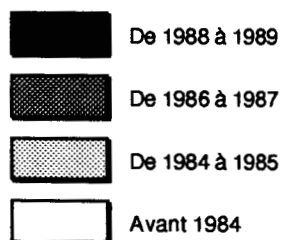
Ce retard des maxima de divortialité vers l'est et le sud correspond, en réalité, à un décalage dans le temps de la diffusion du divorce et, ce, à toutes les échelles, car, quand on analyse les dates du début d'augmentation des taux

Date du maximum de divortialité de 1980 à 1990 par NUTS III

Carte n°20

Discrétisation selon les seuils observés

Minimum = 80.00
Maximum = 89.00



brut de divortialité, les décalages sont les mêmes. Cela signifie donc que l'acceptation sociale du divorce s'est diffusée progressivement dans l'espace, comme la plupart des phénomènes culturels nouveaux, à partir de zones qui font figure de précurseurs. Cela signifie également que les disparités infra-régionales en matière de divorce dépendent surtout de la composition sociale, économique et culturelle des populations concernées et que ces disparités ne doivent donc pas avoir tendance à se modifier profondément dans le temps

Ainsi, quand on compare les cartes de divortialité au cours de la décennie, les disparités, tout au moins dans les pays de la Communauté Européenne, ressortent toujours de la même façon avec une dichotomie villes-campagnes y compris dans les zones où la divortialité est faible, comme en Flandre, puisque les maxima régionaux y sont observés dans les arrondissements de Bruges, Gand et Anvers (Brugge, Gent, Antwerpen). En R.D.A., la situation est différente car la soviétisation de la société semble y avoir amenuisé l'importance des facteurs de la divortialité.

514. L'illégitimité

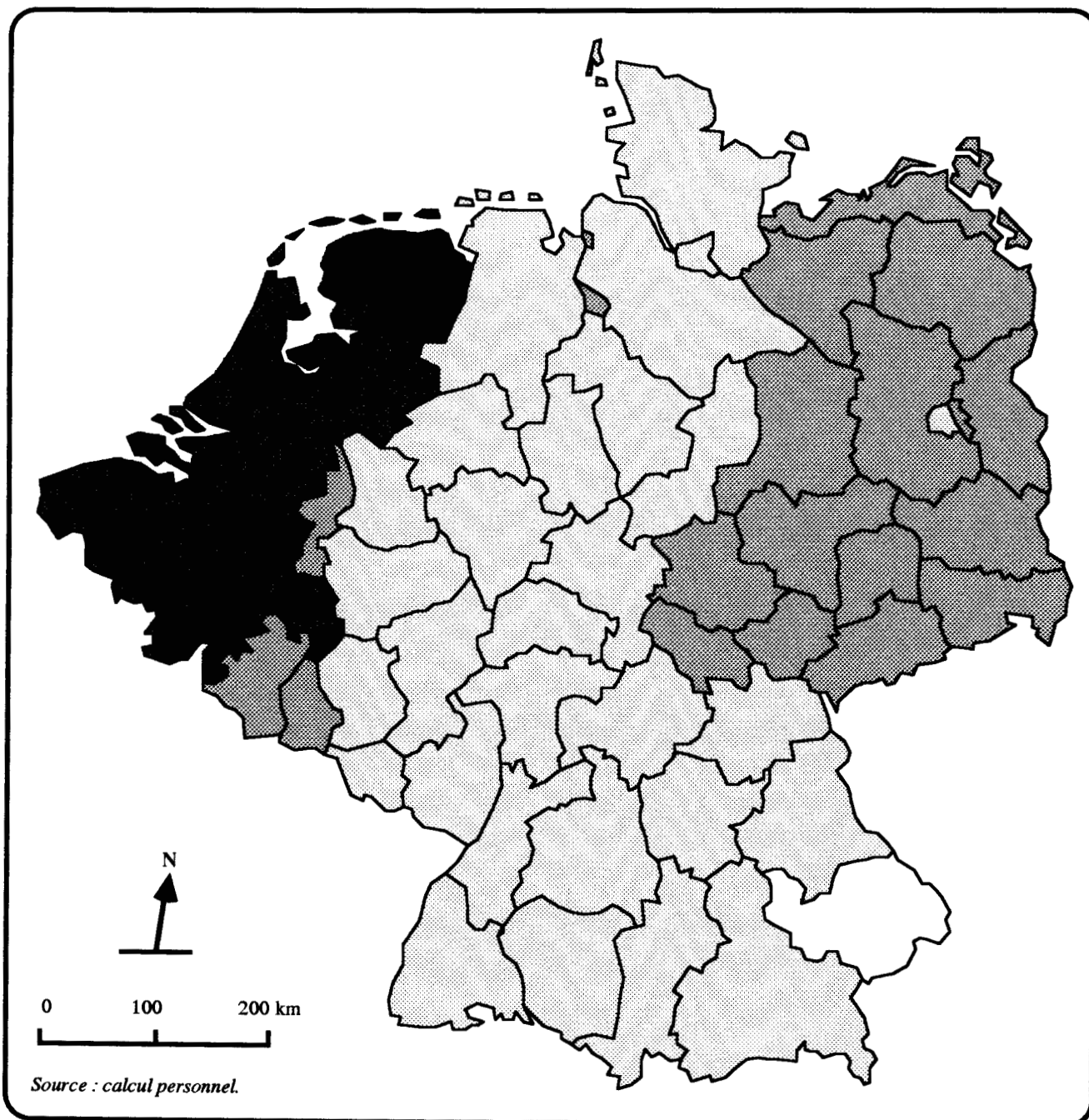
Des 4 variables de la dynamique familiale, l'illégitimité représente celle qui connaît la plus grande évolution. En valeur absolue, le nombre de naissances hors mariage passe d'environ 100000 en 1980 à plus de 220000 en 1989. Pour les NUTS I, cette croissance est généralisée et c'est seulement son intensité et les taux de croissance annuels qui permettent de distinguer les régions. A cette échelle, deux dynamiques s'opposent : celle de la R.D.A. et celle des 4 états de la Communauté Européenne.

En R.D.A., il est nécessaire de distinguer deux époques dont la limite se situe en 1984. Avant cette date, le nombre de naissances illégitimes, déjà relativement élevé, augmentait à un rythme de 10% par an. En 1984, se produit une véritable explosion du nombre de naissances hors mariage, le taux de croissance pour cette année étant proche de 50%. Après cette date, les proportions de naissances illégitimes apparaissent relativement stables avec une hausse un peu plus importante en 1990.

A l'ouest, l'évolution est constituée par une augmentation généralisée et régulière, seule l'intensité de la croissance varie d'un pays à l'autre avec une

**Estimation en indice de la proportion de naissances illégitimes
en 1989 par rapport à celle de 1980**

Carte n°21



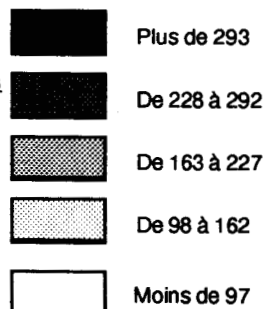
Discrétisation selon les écarts-types

Moyenne = 195.06

Ecart-type = 64.80

Minimum = 90.00

Maximum = 367.00



croissance plus importante dans les pays où la proportion de naissances illégitimes était plus faible en 1980.

C'est donc logiquement en R.F.A. que la croissance est la plus faible, la proportion de naissances illégitimes augmentant de 40 à 50% en 10 ans. Au Benelux, les régions ont connu une croissance plus soutenue, le niveau d'illégitimité en 1990 étant de 2 fois plus élevé qu'en 1980 au Grand Duché et jusqu'à près de 4 fois au Nord des Pays-Bas. A ce propos, il est intéressant de remarquer, que ce sont les zones très fortement urbanisées de l'Ouest des Pays-Bas et de Bruxelles qui connaissent la croissance plus faible mais aussi que, la Flandre et la Wallonie, bien que leur niveau de départ soit très différent, connaissent une croissance semblable puisque le niveau d'illégitimité y est multiplié par 3.

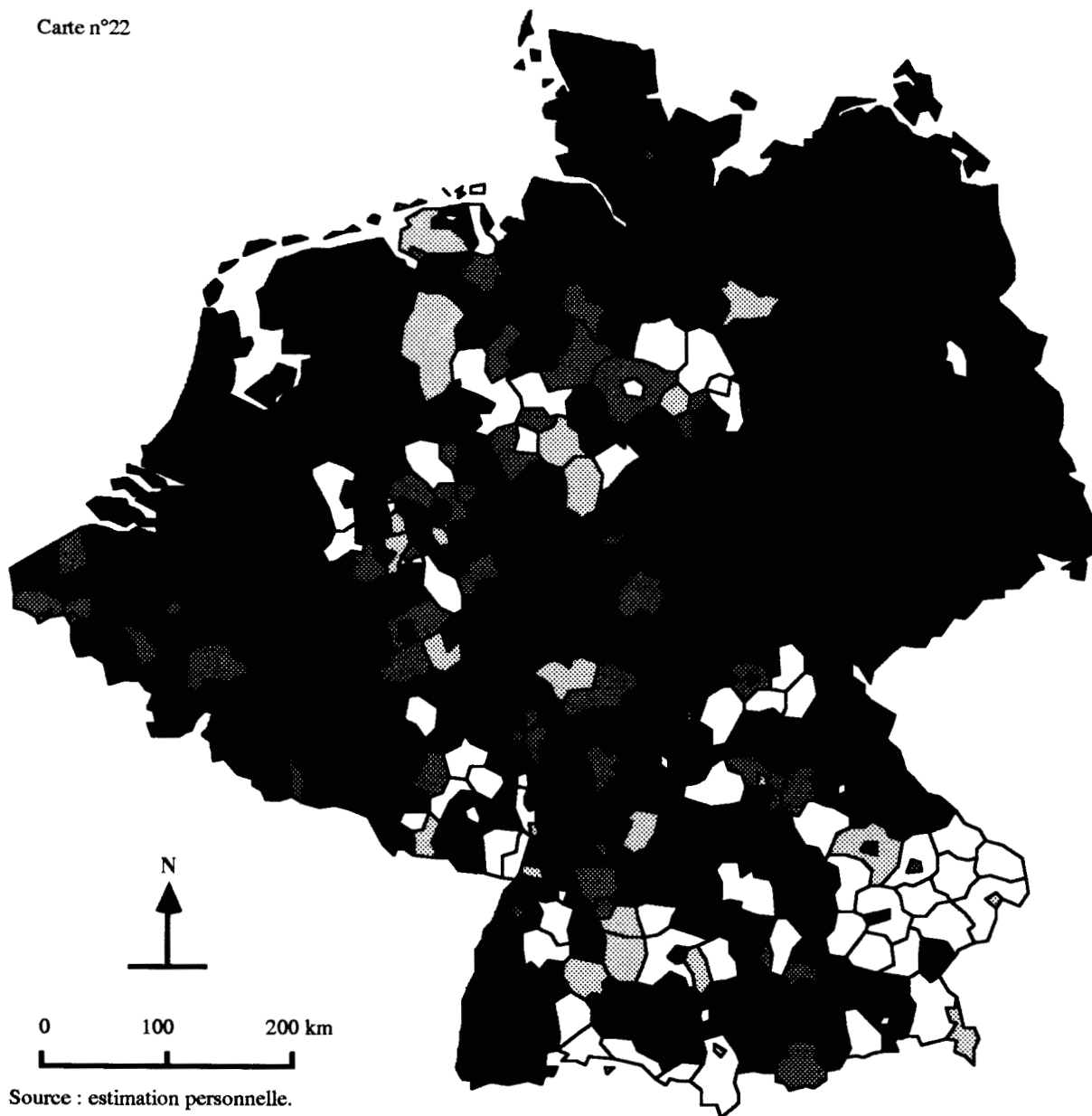
Dans l'ensemble, un resserrement des disparités régionales apparaît à la fin de la décennie, à l'ouest, avec quelques îlots de forte illégitimité apparaissant en Wallonie, dans l'ouest des Pays-Bas à Hambourg et à Brême. Par contre, la R.D.A. s'est globalement éloignée des autres Pays si bien, qu'en 1980, plus d'un tiers des naissances illégitimes se situaient dans ce pays alors qu'il ne représentait à peine plus de 15% de la population de l'Europe du Nord-Ouest.

Au niveau II, la situation est globalement semblable avec des dynamiques nationales qui ressortent largement. La carte de l'évolution en indice fait relativement bien ressortir cet état de fait mais montre également que certaines zones s'individualisent dans leur espace national. Il s'agit de la Basse-Bavière qui présente un comportement singulier ressemblant à celui de Trêves et de la Sarre pour la nuptialité. En 1980, la typologie du chapitre 4 montrait qu'elle avait un niveau d'illégitimité "anormalement" élevé dans l'espace ouest-allemand ; au cours des années 80, ce niveau diminue très légèrement et progressivement, l'illégitimité y étant en 1990 6 % plus faible qu'en 1980 si bien que son niveau d'illégitimité n'est plus aussi original dans l'espace bavarois.

Le sud du Benelux connaît également une situation originale avec une croissance très forte dans la province de Namur et relativement faible dans les deux Luxembourg. Pour la province de Namur, cette croissance correspond à son intégration dans le modèle wallon caractérisé par forte illégitimité dans le

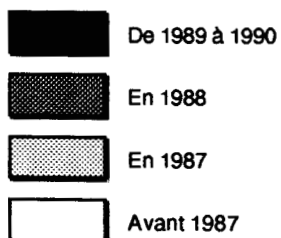
Date du maximum de d'illégitimité de 1980 à 1990 par NUTS III

Carte n°22

Discrétisation selon les seuils observés

Minimum = 80.00

Maximum = 90.00



cadre du Benelux. A l'opposé, le Luxembourg belge s'éloigne encore plus de la moyenne wallonne et apparaît encore plus comme un îlot de faible illégitimité entre la France et le reste de la Wallonie.

En 1990, la carte de l'illégitimité a donc été profondément modifiée si bien que le relatif retard des provinces du Benelux n'apparaît plus ; c'est même dans certaines d'entre elles en Wallonie et en Hollande (au sens strict) que les niveaux sont les plus élevés des pays de la Communauté Européenne.

Au niveau III, peu de changements apparaissent car la croissance est généralisée ; elle est toujours plus forte en R.D.A. où dans la presque totalité des Kreise, les taux explosent en 1984 avant de se tasser quelque peu. À l'ouest la croissance est plus importante au Benelux où les taux étaient les plus faibles au début de la décennie si bien que la situation apparaît peu disparate avec toutefois des maxima d'illégitimité que l'on retrouve dans les arrondissements wallons du sillon Sambre-Meuse, dans les COROP de la Randstad-Holland et les grandes villes allemandes comme Hambourg, Brême, Lübeck, Hanovre Munich, ou encore Augsburg.

La croissance concerne la presque totalité des régions ce qui donne logiquement une date de maximum située en 1989 ou 1990 pour plus de 80% des NUTS III. Les régions pour lesquelles le maximum est antérieur sont presque exclusivement situées en République Fédérale. Il s'agit d'abord des Kreise bas-bavarois qui connaissaient une illégitimité "anormalement" élevée en 1980 permettant de définir un type de dynamique familiale original. Les autres Kreise où l'illégitimité cesse de croître se répartissent dans le reste du pays à l'exception de l'extrême nord avec deux endroits où ils sont plus nombreux ; la Basse-Saxe et Le Bade-Wurtemberg. Dans leur majorité, ces Kreise se situent plutôt dans les zones rurales sans que ce soit exclusif et aussi sans que cela concerne l'ensemble des zones rurales si bien qu'il est difficile d'en décrypter l'organisation.

Aux trois échelles, l'évolution de l'illégitimité est donc caractérisée par son développement généralisé au cours de la décennie. Ce développement est très important en R.D.A. où ce phénomène "explose" en 1984. À l'ouest la croissance est plus soutenue dans l'ensemble du Benelux où les taux étaient les plus faibles en 1980 si bien qu'une relative standardisation des disparités régionales apparaît dans les 4 états de l'Europe de l'ouest. De part sa nature,

l'illégitimité ressemble à la divortialité car elle est également un phénomène plus développé dans les villes; Cependant, à l'échelle locale, les différences de niveau d'illégitimité entre une agglomération et les campagnes environnantes sont moins importantes que celles qui ont été décrites pour la divortialité.

52. La "seconde transition familiale"

De nombreux démographes et sociologues se sont longuement interrogés sur les conséquences qu'avaient eu la transition démographique sur les familles; Pour l'Allemagne, I. TÄUBER² avait émis le postulat d'une transition familiale s'effectuant parallèlement à la transition démographique. Cette transition familiale aurait eu, comme conséquence principale, une "nucléarisation" des ménages ce qui signifie le "triomphe" de la famille nucléaire et donc une disparition progressive des ménages plurifamiliaux.

Cependant, en phase post-transitionnelle, les structures familiales se sont profondément modifiées depuis le milieu des années 60 si bien que certains chercheurs, comme Madame Charlotte HÖHN³, ont défini des "changements familiaux en phase post-transitionnelle". Ces changements correspondent au développement quantitatif des formes alternatives de famille que sont les familles de cohabitants, les familles monoparentales et les familles recomposées.

Au cours des années 80, la plupart des indicateurs démographiques marquent, dans cette partie de l'Europe, un changement de type d'évolution puisque la natalité et la nuptialité, qui diminuaient depuis les années 60, recommencent à croître. De même le divorce commence à décroître et, par contre, la proportion de naissances illégitimes continue, elle, à augmenter bien que cette croissance s'essouffle vers la fin de la décennie. Ces évolutions semblent donc constituer une "seconde transition familiale".

²TÄUBER I., 1977, Der Familienübergang : eine Konsequenz des demographischen Übergangs, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft* 3, Wiesbaden, pp 123-142.

³HÖHN Ch., 1988, Von der Großfamilie zur Kernfamilie ? Zum Wandel der Familienformen während des demographischen Übergangs, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft* 14, Wiesbaden, pp. 237-250.

521. Les caractéristiques de la "seconde transition familiale"

Pour commencer, il convient de relativiser cette appellation de "seconde transition familiale" car, contrairement à la première, elle ne concerne pas l'ensemble des familles mais consiste au développement quantitatif d'autres formes de familles que la famille nucléaire, dont le développement était la conséquence principale de la première. C'est parce qu'elle conteste la famille nucléaire, qui était la manifestation de la première transition, que je lui oppose une seconde transition et non pas parce qu'elle présenterait un caractère universel.

Dans les 5 pays, (voir les chronologies du chapitre 1) entre 1965 et 1972, la natalité et la nuptialité commencent à décroître alors que la divortialité et l'illégitimité commencent à croître. Contrairement à ce qui est observable pour la transition démographique, l'ordre des changements est variable selon les pays sauf, si on oppose les variables deux à deux, puisque le début des chutes de nuptialité et de natalité apparaît être légèrement antérieur au développement de la divortialité et surtout à celui de l'illégitimité, pour laquelle, le début de l'augmentation est globalement situé au milieu des années 70.

Au cours de la transition, natalité et nuptialité diminuent, interannuellement de façon relativement régulière, tout comme l'illégitimité augmente, alors que les taux bruts de divortialité connaissent une ou plusieurs secousses correspondant à des changements législatifs.

Sur le plan structurel, cette transition correspond à d'importants changements ; il s'agit d'un recul général des événements démographiques dans le cycle de vie des individus. Cela signifie que les individus se marient, ont des enfants et divorcent à des âges de plus en plus élevés. Certains chercheurs attribuent la remontée de la natalité à un rattrapage dû à ce décalage dans le temps. Ce décalage a très certainement une influence, cependant, le modèle scandinave montre que cela ne peut pas être la seule explication.

En effet, les pays scandinaves, auxquels on peut adjoindre la Finlande, apparaissent bien souvent comme des précurseurs de l'évolution démographique en Europe. Dans ces pays, la natalité et la fécondité avaient

commencé à remonter antérieurement à l'Europe du Nord-Ouest or cette remontée de la natalité ne s'est pas arrêtée si bien, qu'au début des années 90, en Suède, par exemple, les taux net et brut de reproduction de Kuczynski sont supérieurs à 1 ce qui signifie qu'ils sont au dessus du seuil de remplacement des générations. Pour être tout à fait honnête, il faut préciser que, dans ces pays, la remontée de la natalité est surtout due aux naissances illégitimes or, en Europe du Nord-Ouest, leur nombre est encore relativement faible. De même, la nuptialité y a peu cru, car il est certain que la cohabitation post-nuptiale y est fortement développée. Cela signifie qu'il faut attribuer, en Europe du Nord-Ouest, une part de la remontée de la nuptialité aux remariages ce qui explique aussi que la natalité remonte dans des états où elle est à 90% légitime (en excluant la R.D.A.).

Au cours des années 80, natalité et nuptialité parviennent donc à un seuil alors que la divortialité parvient à un plafond. Après ces événements, il y a une remontée pour les deux premières, alors que, pour la troisième, seul un léger tassement apparaît.

L'illégitimité présente une évolution originale dans le cadre de cette seconde transition familiale, car il semble que sa croissance ne soit pas terminée en 1990, puisque la plupart des régions arrivent à un maximum en 1990. Cette variable présente également la particularité d'être diffusée de façon très hétérogène car sa propagation, qui concerne l'ensemble de l'Europe de l'ouest, semble dépendre, du moins pour son intensité, de la situation sociale du pays. Elle est très développée en R.D.A. parce qu'elle était un moyen de mieux-être social, puisque la naissance d'un enfant dans le ménage donnait droit à des aménagements d'horaire de travail mais aussi à des privilèges en matière de logement. Elle était également très développée car le coût social de l'enfant était négligeable puisque l'accueil gratuit de tous les enfants en crèche, puis en jardin d'enfant, puis dans le système éducatif scolaire permettait, à la mère, de continuer à exercer son activité professionnelle. A l'ouest, elle est peu développée, d'abord parce qu'elle était encore récemment mal acceptée, mais aussi parce que le système de garde d'enfants est très mal développé et relativement cher. Ainsi, quand une naissance survient dans une famille, il faut bien souvent que l'un des deux parents (le plus souvent la mère) diminue, voire arrête, son activité professionnelle. Dans les familles de cohabitants qui semblent plus précaires,

la naissance d'enfants est donc plutôt rare et elle n'est quasiment jamais le fait de mères "célibataires".

Pour l'avenir, il est intéressant de se demander jusqu'à quel niveau, et jusque quand, la proportion de naissances illégitimes va augmenter. Il est relativement difficile de donner une date car cela manquerait totalement de rigueur scientifique. Par contre, pour le niveau, il est possible, à la lumière de ce qui a été écrit dans le paragraphe ci-dessus, d'émettre l'hypothèse selon laquelle, dans les 4 pays de la Communauté Européenne, les structures sociales étant bien différentes de celles qui ont été développées par le modèle économique social-démocrate scandinave ou encore par le modèle socialiste de la R.D.A., le niveau d'illégitimité n'atteindra jamais le niveau observé dans le nord de l'Europe ou en France, tant que les structures sociales de garde d'enfants et une politique familiale volontariste ne seront pas plus développées.

Au vu de l'évolution des naissances illégitimes, cette seconde transition n'est donc pas encore terminée bien que 3 variables sur les 4 étudiées ont changé de type d'évolution. Sur le plan géographique, cette seconde transition a pour conséquence une diminution pour toutes les variables et à toutes les échelles des disparités spatiales —pour l'illégitimité, il convient de nuancer cette affirmation en constatant qu'elle concerne surtout les 4 pays d'Europe de l'ouest— ce qui apparaît clairement sur les cartes à discrétisation fixe. Pour comprendre à quoi correspond cette standardisation, il est nécessaire d'analyser comment cette seconde transition familiale ainsi définie s'est diffusée en Europe du Nord-Ouest —ce qui sera fait dans la fin de ce chapitre— mais aussi d'analyser quelles nouvelles typologies de la dynamique familiale il est possible d'établir en 1990, et quels en sont les facteurs. Ce sera le but des chapitres 6 et 7.

522. Les variations régionales de la "seconde transition familiale"

La description des dates de changements de tendances de l'évolution de chacune des variables de la dynamique familiale a montré qu'il était possible de regrouper les variables deux à deux :

- pour la natalité et la divortialité, un phénomène de diffusion du nord-ouest vers le sud-est de cette date apparaît, la diffusion étant beaucoup plus marquée régionalement pour la divortialité ;

- pour la nuptialité et l'illégitimité, ce phénomène de renversement de tendance apparaît avec un esprit national ; par exemple, la nuptialité recommence globalement à croître, d'abord en R.F.A., puis aux Pays-Bas, puis en Belgique et au Luxembourg (en R.D.A., la minimum est trop tardif pour pouvoir entrevoir une remontée).

Ainsi, la différence de nature des variables qui apparaissait au cours des chapitre 3 et 4 —il apparaissait que la nuptialité et l'illégitimité étaient, en 1980, plutôt des variables dont les disparités régionales ressortaient de facteurs régionaux alors que la natalité et la divortialité dépendaient plutôt de facteurs sociaux, économiques et culturels— se retrouve "en quelque sorte" ici.

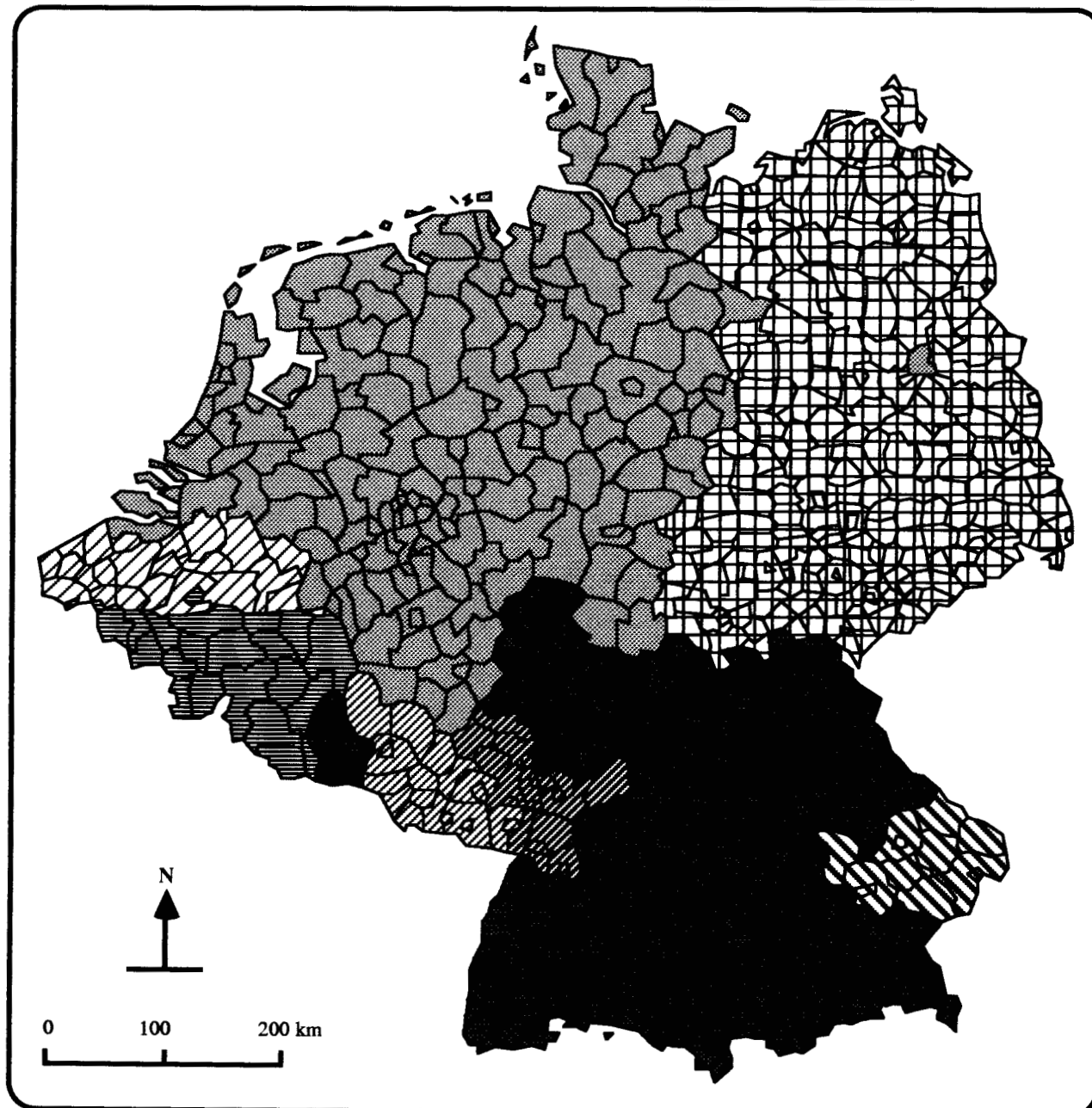
Cela renforce donc l'idée de nature différente des variables deux à deux mais cela permet également d'émettre l'hypothèse d'un affaiblissement des facteurs explicatifs de la natalité et de la divortialité au cours des années 80, à cause de ce processus de diffusion des comportements plus "modernes". La vérification de cette hypothèse se fera au cours du dernier chapitre de cette thèse.

Sur le plan spatial, le double processus de diffusion des comportements plus modernes est toutefois plus complexe, car l'espace européen du nord-ouest n'est pas uniforme et il est possible de déterminer 3 types principaux de perturbations :


- un retard de diffusion du nord vers le sud ;
- localement des zones de résistance à la modernité familiale sont remarquables ;
- le système socialiste qui fait, qu'à l'est de rideau de fer, les variations de la dynamique familiale étaient fortement perturbées par la conjoncture économique et sociale.

Typologie des variations régionales de diffusion des bouleversements marquant le début de la fin de la "seconde transition familiale"







Carte n°23



Diffusion "classique"

-  Régions précoces
-  Régions en "retard"

Diffusions "perturbées"

- | | |
|---|---|
|  Type wallon |  Type flamand |
|  Type bas-bavarois |  Type sarrois-trévois |
|  Type socialiste |  Type Mannheim-Karlsruhe |

Cela donne, en simplifiant quelque peu, une régionalisation opposant 3 groupes de régions :

le nord de l'espace européen du nord-ouest où le renversement de tendance est plus précoce ;

- le sud où il est plus tardif ;

- quelques régions où la seconde transition familiale s'est faite de façon originale il est possible de distinguer 2 cas de figure ; celui de régions ayant un modèle de seconde transition familiale original —c'est le cas de la Basse-Bavière et de la R.D.A. et de la Wallonie— et celui de régions où le renversement de tendance se fait avec un certain retard — c'est le cas de la Flandre et de Kreise allemands autour des agglomérations de Mannheim et Karlsruhe—. Ces régions sont, par ordre de citation :

- la Basse-Bavière où l'illégitimité était maximum dès 1980 alors que la divortialité est maximum en 1989 ; cela veut dire que le décalage dans le temps entre maximum d'illégitimité et de divortialité est totalement inversé par rapport au reste de l'Europe du Nord-Ouest.

- la R.D.A. où la dynamique familiale a été fortement perturbée par la crise sociale qui, bien qu'elle fût plus ancienne, s'est fait fortement sentir à partir de 1987. Dans ce pays, les minima de nuptialité et natalité et le maximum d'illégitimité sont situés en 1990 car ils sont fortement liés entre eux. En effet, la crise sociale a eu pour effet une chute de la natalité, commençant en 1987 et s'aggravant en 1990. Au cours de cette dernière année, la crise politique a reporté ou annulé de nombreux mariages si bien que, dans ce pays où les conceptions pré-nuptiales étaient relativement nombreuses, la proportion de naissances illégitimes a logiquement atteint son maximum historique au cours de cette année.

- La Wallonie a une dynamique originale car le minimum de natalité est très antérieur au minimum de nuptialité alors que, dans le reste de l'Europe du Nord-Ouest, une certaine simultanéité d'ensemble apparaît. Cela est dû au fait que, dans cette région, le lien entre niveau de natalité et proportion de naissances illégitimes soit très fort. En effet, en 1980, la proportion de naissances illégitimes y était relativement faible alors, qu'en 1990, c'est le contraire si bien que les taux bruts de natalité légitime sont équivalents en 1980 et 1990 (environ 12‰). Pour les autres dates, elle se comportent comme

les régions voisines qui sont globalement en "retard" ; il est possible de distinguer 2 cas de figure :

- celui de la Flandre et de la région palatino-sarroise qui sont en retard pour tous les renversements de tendances. Ces régions correspondent à celles où l'emprise de l'église catholique est la plus forte comme en témoigne la relative faible illégitimité si bien que le processus de modernisation de la dynamique familiale apparaît entre 3 et 5 ans plus tard que dans les régions voisines.

- celui de quelques Kreise allemands autour des agglomérations de Mannheim-Ludwigshafen et de Karlsruhe où seul le renversement de tendance de la divortialité apparaît tardif. La raison de ce retard est difficile à cerner ; on peut émettre l'hypothèse, pour ces agglomérations fortement industrialisées, d'une réticence du monde ouvrier face au divorce (dans l'analyse des facteurs de la divortialité, le coefficient linéaire de corrélation calculé avec le pourcentage d'actifs du secteur secondaire est toujours négatif et plutôt proche de -1).

CONCLUSION

Au cours des années 80, de nombreux changements sont intervenus dans les disparités spatiales de dynamique familiale en Europe du Nord-Ouest. Une certaine standardisation du niveau de la plupart des variables apparaît clairement tout au moins pour 3 variables sur les 4 —la natalité, la nuptialité et la divortialité— car, pour l'illégitimité, cette standardisation ne concerne que l'Europe de l'Ouest.

Sur le plan dynamique, les évolutions observées depuis les années 60 s'inversent au cours des années 80 à une date variable selon les régions —sauf pour l'illégitimité qui avait commencé à croître après 1970— si bien qu'il est possible de déterminer une seconde transition familiale qui consisterait au passage d'une société où le modèle familial incontesté était celui de la famille nucléaire à une société où les familles alternatives —familles monoparentales, de cohabitants ou recomposées— se sont développées bien que la famille nucléaire reste quantitativement dominante. Après cette transition, la famille apparaît comme plus diversifiée.

Sur le plan des indices, la fin de seconde transition familiale se traduit par un renversement de tendance : la natalité et la nuptialité commencent à remonter alors que la divortialité elle se tasse. L'illégitimité, elle, n'a pas encore finit de croître car elle a commencé à augmenter une décennie plus tard. cela signifie que la famille est de plus en plus diversifiée, le mariage étant de plus en plus souvent un remariage après divorce et la naissance s'effectuant dans une famille où les parents sont de moins en moins souvent mariés.

Sur le plan spatial, une diffusion de seconde transition du nord-ouest vers le sud est observable avec toutefois quelques cas particuliers dans le sud et l'est de l'Allemagne ainsi qu'en Belgique et au Luxembourg.

Pour être tout à fait complet sur ces changements dans les dynamiques familiales, il est donc nécessaire de dresser une typologie et de la comparer avec celle de 1980 mais aussi d'analyser quelle est en 1990 l'importance des facteurs.

CHAPITRE N°6 : LES TYPES DE DYNAMIQUES FAMILIALES EN 1990

INTRODUCTION

Le chapitre 5 a montré que les variables de la dynamique familiale avaient connu individuellement des évolutions importantes au cours des années 80 si bien que les régionalisations à chacune des échelles ont été profondément remaniées, ce remaniement variant considérablement selon les variables.

Ce remaniement a été très important, pour la nuptialité et la natalité pour lesquelles les cartes¹ ne ressemblent guère plus à celles qui avaient été dessinées pour 1980, et plus faible pour la divortialité et l'illégitimité, avec de faibles changements pour cette dernière. Cela est, somme toute logique, quand on considère que cette variable continue à augmenter dans l'essentiel de l'Europe du Nord-Ouest.

Les deux variables dont la structure régionale a été le plus profondément remaniée, c'est-à-dire nuptialité et natalité, se présentent maintenant avec des structures régionales très différentes, pour lesquelles, les cartes aux 3 échelles apportent des éclaircissements. Au niveau I la structure des cartes est relativement semblable, avec une opposition entre les Allemagnes et les pays du Benelux ; les taux bruts de nuptialité sont plus élevés dans les premiers états et ceux de natalité dans les seconds. L'analyse des écarts-types montre une plus grande variation de niveau pour la natalité. Au niveau II, la situation est globalement semblable si ce n'est l'apparition de variations infra-régionales plus importantes pour la nuptialité. Au niveau III, l'écart-type relatif (écart-type divisé par la moyenne) des deux séries se rapproche curieusement, ce qui, combiné à la lecture des cartes, permet de comprendre que la nature des variations spatiales des deux séries est différente. La natalité varie spatialement plutôt de façon régionale alors que la nuptialité, elle, varie plutôt de façon locale avec toutefois des variations régionales importantes. Un des intérêts de ce chapitre sera donc d'analyser en profondeur ces variations de diffusion spatiale.

¹Les cartes décrites ci-dessous sont rassemblées dans le tome 2 sous le titre : *cartes du chapitre 6*

Les cartes de l'illégitimité et de la divortialité sont moins riches d'enseignement car moins différentes de celles de 1980. Elles opposent encore clairement la R.D.A. des 4 pays de la communauté européenne. Toutefois leur différence de nature qui apparaissait, pour ces 4 pays, en 1980, se retrouve sur les cartes des NUTS III, puisque les taux bruts de divortialité sont toujours relativement élevés dans les agglomérations urbaines alors que, pour l'illégitimité, des proportions relativement élevées apparaissent régionalement, en Wallonie, dans le Schleswig-Holstein et l'est de la Basse-Saxe et en Haute et Basse-Bavière. Le second intérêt de ce chapitre 6 sera donc d'analyser les structures spatiales de ces variables et leurs facteurs pour constater s'ils ont changé au cours de la décennie et, le cas échéant, en expliquer les raisons.

Méthodologiquement, ce chapitre se présente dans la continuité du chapitre 3 puisque ce sont les mêmes méthodes, c'est à dire l'analyse en composante principale et son interprétation qui ont été utilisées, y compris, par souci de comparabilité avec les résultats de 1980, dans le nombre de représentations graphiques, bien que la part de variance expliquée par le croisement des deux premiers axes soit, ici, sensiblement inférieure. Je vais donc dans ce chapitre élaborer 3 typologies des dynamiques familiales avec une échelle d'analyse de plus en plus fine.

Avant de commencer, il est nécessaire de rappeler que les données utilisées ne sont pas, dans deux cas, des données transversales pour l'année 1990 car ces données n'étaient pas disponibles au moment de la recherche. Ces données sont celles des naissances illégitimes pour la Belgique en 1990 et celles des divorces pour la R.D.A. la même année. Dans les deux cas, ce sont les données de 1989 qui ont été utilisées que ce soit pour les représentations cartographiques ou pour les analyses statistiques. Cela influe globalement peu pour la Belgique où cette variable augmentait à rythme relativement régulier avec une configuration régionale simple. Dans le cas de la R.D.A., il est certain que, comme les 3 autres variables, les taux de divortialité ont dû être quelque peu ébranlés au cours de cette année "révolutionnaire".

61. Typologie des dynamiques familiales en 1990 au niveau des NUTS I

La matrice de corrélation montre un premier changement : la corrélation entre natalité et nuptialité est devenue très faible. Elle montre

AXE HORIZONTAL(1)--AXE VERTICAL(2)--TITRE:ESSAI ANCOMP SUR CHFAMIJ90

NOMBRE DE POINTS : 28

==ECHELLE : 4 CARACTERE(S) = .278 1 LIGNE = .116

OONL									0 01
!		LUXE	!						! 0 01
!			BRUX						! 0 01
!	NONL		!						! 0 01
!			!			THUR			! 0 01
!		WALL	!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!	BAWU	NATA	!						! 0 01
!			!						! 0 01
!	WENL		!		HAMB	SACH			! 0 01
!			!		ILLE				! 0 01
!			!						! 0 01
+			+		DVOR	BERWSAAN		BERO	+ 1 01
!			!				BRAN		! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!	BAYE	HESS	!						! 0 01
!	VLAA		!						! 0 01
!		NRWE	!		BREM				! 0 01
!			NUPT						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!		RHPF	!						! 0 01
!		NISA	!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			SAAR	!					! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!			!						! 0 01
!		SCHO	!						! 0 01
!			!						! 0 01
+			+						+ 0 01

NOMBRE DE POINTS SUPERPOSES : 1

MEVO (BERW)

également qu'aucune variable n'est redondante d'une autre, puisque le coefficient de corrélation linéaire le plus élevé, celui entre le taux brut de natalité et la proportion de naissances illégitimes, n'est que de 0,848.

La première analyse en composante principale montre des différences très importantes avec celle de 1980. Les deux premières composantes principales synthétisent, à elles deux, un peu plus de 80% de la variance totale. La première, qui regroupe seule 52% de l'information, oppose le long de l'axe des abscisses les régions à fortes divortialité et illégitimité puisque ces deux variables contribuent à elles deux à 83% de la formation de l'axe 1, le reste de la contribution étant dû à la natalité.

La seconde composante exprime 28% de la variance totale ; les contributions à la formation de l'axe des ordonnées montrent que la nuptialité contribue largement (69%) à cette composante, associée minoritairement à la natalité (29%). Le long de l'axe 2, s'opposent des régions à forte et faible nuptialité mais aussi, de façon moins importante, des régions à faible et forte natalité. La différence de contribution entre ces deux variables s'exprime aisément par la variance très importante de la nuptialité par rapport à la natalité car l'une des conséquences géographiques de la "seconde transition familiale" a été une standardisation des disparités régionales en matière de natalité.

Globalement, la représentation graphique oppose trois groupes de régions :

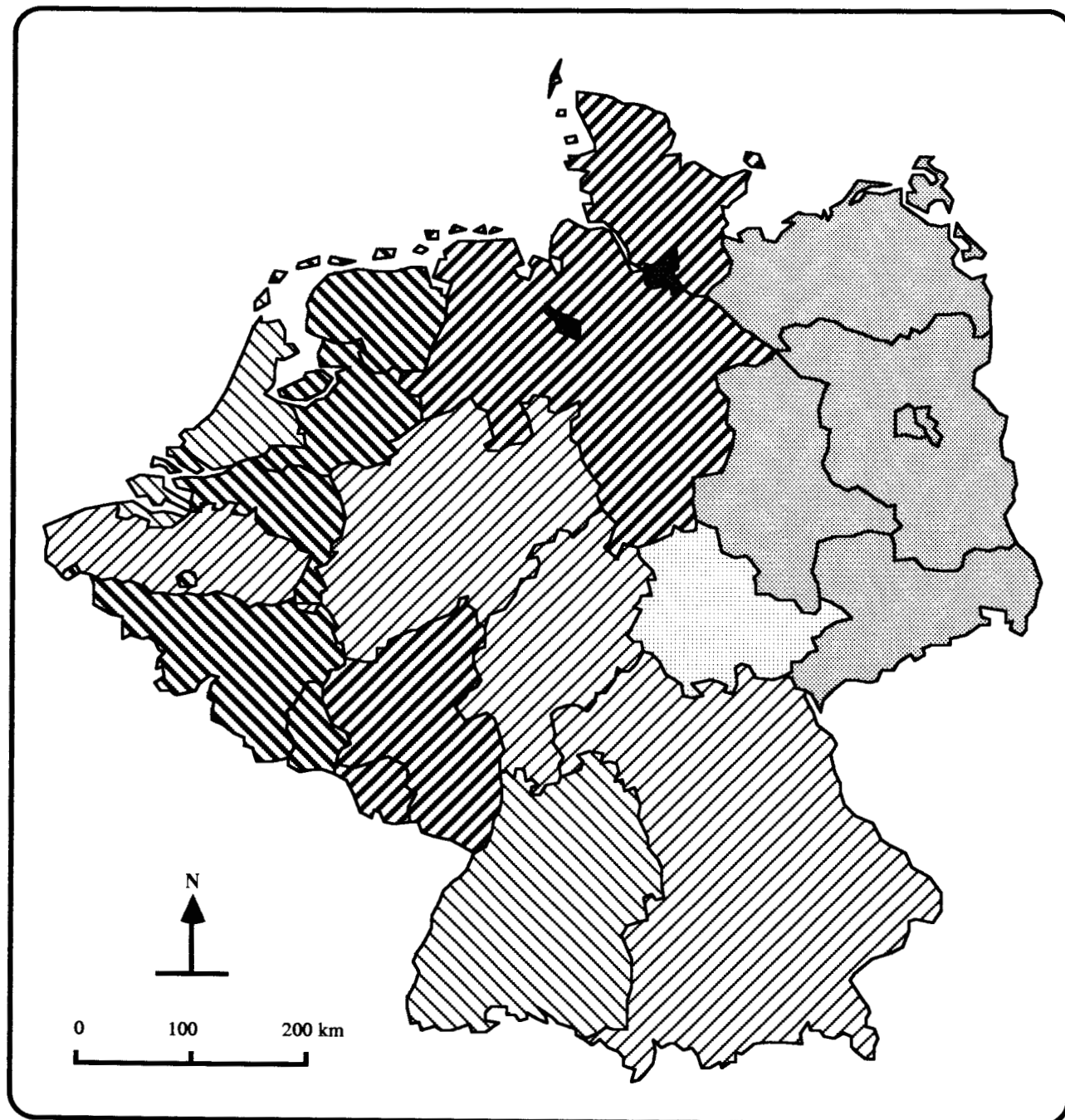
- celles à forte illégitimité et forte divortialité où natalité et nuptialité sont moyennes ;
- celles à faible natalité et forte nuptialité où divortialité et illégitimité sont plutôt faibles ;
- celles à forte natalité et faible nuptialité où divortialité et illégitimité sont plutôt faibles.

La qualité de représentation des régions sur le graphique est globalement bonne sauf pour 3 régions qui peuvent être regroupées en 2 cas particuliers :

- celui de la Hesse qui présente une natalité faible associée à une nuptialité moyenne alors que, pour être bien représenté, il est nécessaire que leur niveau soit proche de leur moyenne respective ou très éloigné et inversé.

Typologie régionale des dynamiques familiales
à l'échelle des NUTS I en 1990

Carte n°24



Type 1a



Type 2a



Type 3a



Type 1b



Type 2b



Type 3b



Type 3c

- celui de Brême et Hambourg qui sont surtout mal représentés sur l'axe 2 car alors que la divortialité est comparable à celle des Länder de la R.D.A., l'illégitimité est sensiblement moins diffusée.

L'interprétation des résultats de cette analyse en composante principale permet de dresser une typologie bien différente de celle 1980 avec une nouveauté essentielle : l'intégration européenne des dynamiques familiales. Cela signifie, que les types de dynamique ne sont plus limités à des espaces nationaux —ou à des espaces plurinationaux mais présentant une certaine homogénéité géographique, historique et économique dans le cadre du Benelux— si bien qu'aucun des états ne présente de dynamique propre en 1990. Ainsi, il est possible de distinguer 3 types principaux de dynamique familiale en 1990 ; il s'agit des types :

- Type 1a : celui de l'essentiel du Benelux qui est caractérisé par une nuptialité plutôt faible et une natalité plutôt forte alors que divortialité et illégitimité sont faibles. Au sein de ce type, la Wallonie et Bruxelles se distinguent des autres régions par une illégitimité relativement forte.

- Type 1b celui du Bade-Wurtemberg et de l'Ouest des Pays-Bas. Ce type est le plus hétérogène et le plus mal définissable ; les régions qui s'y retrouvent se distinguent des autres par une natalité et une divortialité qui ne sont pas fortement opposées comme pour les autres régions ; leurs valeurs sont légèrement inférieures aux moyennes respectives dans le premier cas et légèrement supérieures dans le second.

- Type 2a : celui du centre et du sud-est de l'Allemagne ainsi que de la Flandre ; on passe du type 1 au type 2 quand la nuptialité devient plus forte et quand elle est associée à une natalité moyenne. L'illégitimité et la divortialité sont toujours moyennes à faibles.

- Type 2b : celui du nord de la R.F.A. et de l'ensemble palatino-sarrois ; c'est celui des régions à forte nuptialité où les autres indices varient beaucoup d'une région à l'autre ; ce type est peu homogène.

- Type 3a ; celui des états-ville de Hambourg et Brême où la divortialité est élevée alors que l'illégitimité reste moyenne ; les autres indicateurs sont plutôt faibles. Ce type fait la transition entre les pays de la Communauté Européenne et la R.D.A..

- Type 3b : celui d'une grande partie de la R.D.A. et de Berlin-Ouest ; ces régions s'opposent nettement à celles situées plus à l'ouest, avec une illégitimité et une divortialité très forte, alors que nuptialité et natalité sont proches de la moyenne mais ces régions ne contribuent quasiment pas à l'élaboration de l'axe 2.

- Type 3c : celui de la Thuringe ; cet état est original dans l'ensemble est-allemand pour plusieurs raisons : sa qualité de représentation sur l'axe 2 est correcte car la nuptialité y est plutôt faible ; de même, le binôme forte illégitimité forte divortialité est ici moins bien représenté à cause d'une illégitimité moins élevée.

Comparée à celle de 1980, cette typologie montre une contradiction importante ; le nombre de types de dynamiques familiales est plus faible —3 au lieu de 6— et dans le même temps les regroupements régionaux apparaissent plus discutables ; cela signifie, qu'en 1990, les dynamiques familiales sont plus complexes car leurs limites sont plus floues si bien que les regroupements régionaux sont plus hétérogènes.

62. Typologie des dynamiques familiales en 1990 au niveau des NUTS II

L'analyse en composantes principales au niveau II ressemble par bien des aspects à la précédente. Les deux premières composantes résumant, à elles deux, environ 80% de la variance exprimée avec une première composante entrant pour 54% de l'analyse et une seconde pour 25%.

De même, le long de l'axe 1 sont opposées les régions à fortes et faibles divortialité et illégitimité, ces deux variables contribuant pour près de 80% à la formation de cet axe, le reste de la contribution étant dû, dans sa presque totalité, à la natalité. L'axe 2 est l'axe de "la nuptialité" puisque cette variable contribue à 94% de sa formation ce qui rend l'analyse relativement simple puisque les régions à forte nuptialité sont nettement séparées de celles pour lesquelles cette variable est faible.

La contribution de la natalité à l'élaboration des axes est ici plus faible que pour l'analyse précédente, non pas parce que sa variance diminue, mais parce qu'elle augmente moins que celle des 3 autres variables.

AXE HORIZONTAL(1)--AXE VERTICAL(2)--TITRE:ESSAI ANCOMP SUR CFAMIJ

NOMBRE DE POINTS : 72

==ECHELLE : 4 CARACTERE(S) = .373 1 LIGNE = .155

-----FLEV-----					0 01				
!			!	!	0 01				
!			!	!	0 01				
!			!	!	0 01				
!			!	!	0 01				
!			!	!	0 01				
!			!	!	0 01				
!			!	!	0 01				
!		GRON	!	CHEM	!	0 01			
!			!		GERA	!	0 01		
!			!			!	0 01		
!			HAIN			!	0 01		
!			!	HAMB	SWRI	!	0 01		
!	GELD		LUXL	!		!	0 01		
!		STUT	BRAB	!	ERFU	HALL	BERO	!	1 01
!		NAMU	!			!	0 01		
!	OVER	FRIE	LIEG		BERW	!	2 01		
!		TUBI	OBBYDARM			LEIP	!	1 01	
!			!	ILLEBREM		!	0 01		
!		DETMZUHL	HANN	DVOR		!	2 01		
-----GIES-----					MAGD		0 01		
!		SCHW	FREIARNSNOHL		NEUB	FROD	!	1 01	
!		LIBE	!	DUSS	COTT	!	0 01		
!		NIBY	RHPFBRAU			POTS	!	1 01	
!			ANTW	!		!	0 01		
!		UNFR	LUNE	!	SAAR	!	2 01		
!		LUXB	MUNS	KOLNNUPT		!	0 01		
!		OBPFUTRE	!			!	0 01		
!			TRIEKOBL	!		!	0 01		
!			OBFR	!		!	0 01		
!			!		DRESROST	!	0 01		
!			!	SCHO		!	0 01		
!		WEEM	!			!	0 01		
!			WEVL	!		!	0 01		
-----							0 01		

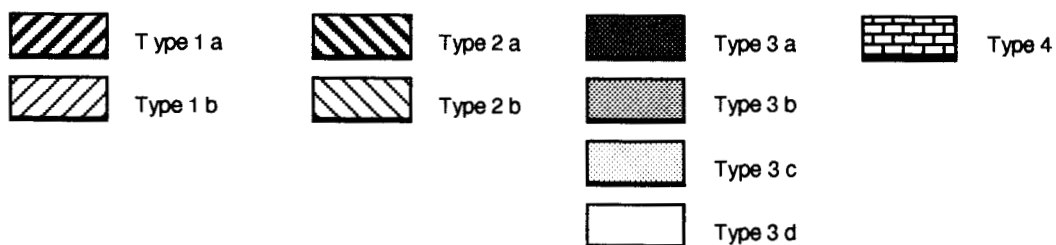
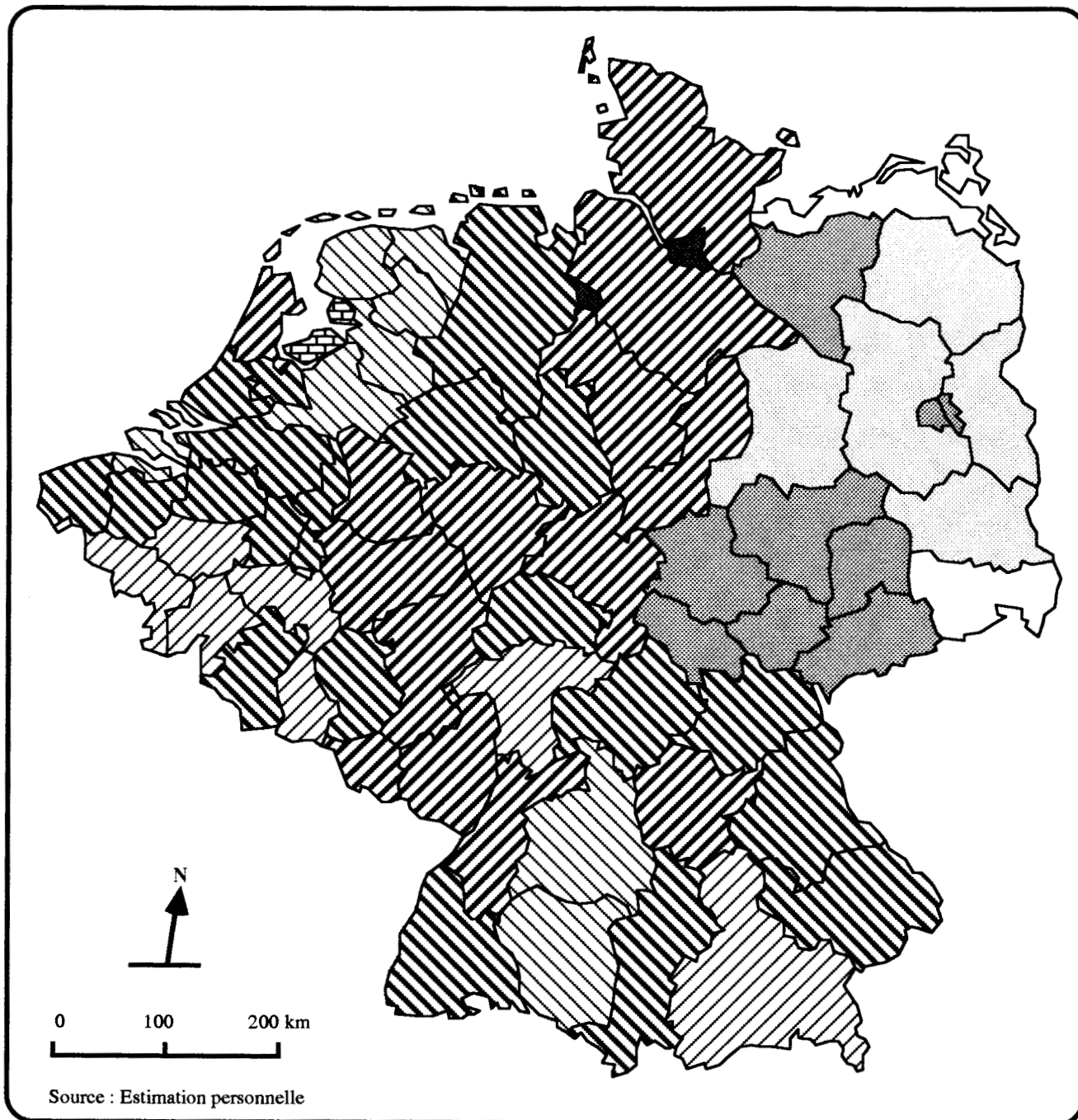
NOMBRE DE POINTS SUPERPOSES : 10

SUHL(ERFU) DREN(FRIE) ZEEL(FRIE) NOBR(TUBI) LINL(ZUHL) NATA(ZUHL)
 KARL(ARNS) MIFR(RHPF) KASS(LUNE) OOV(LUNE)

Graphique n°15 : Représentation graphique de l'ACP des NUTS II en 1990

Typologie des dynamiques familiales en 1990 par NUTS II

Carte n°25



Pour cette seconde analyse, la qualité de représentation des objets est globalement moins satisfaisante et 14 d'entre elles apparaissent mal représentées. Cela a essentiellement pour origine une différence de niveau en divortialité et illégitimité ; cela concerne surtout des Regierungsbezirke allemands ou des provinces belges.

Cette seconde analyse apporte bien des éclaircissements à la première puisqu'il apparaît clairement, en Europe de l'Ouest, que les situations sont, sauf cas particulier, peu différentes les unes des autres si bien que l'on passe progressivement d'un type de dynamique familiale à l'autre. Une régionalisation est cependant possible, simplement les limites sont ténues. La carte de la typologie a été construite selon une double logique : les hachures sont dessinées avec des traits épais quand la nuptialité est plutôt forte et les hachures changent de sens quand l'illégitimité et la divortialité augmentent. Cela donne donc une typologie en 4 types principaux de familles, la limite entre type 1 et type 2 étant très mince :

- type 1a : celui du nord-est de la R.F.A., de l'axe rhénan et de la Hollande-Septentrionale ; ce type est caractérisé par une nuptialité forte associée à une divortialité et une illégitimité plutôt élevée ;

- type 1b : celui des provinces wallonnes, de la Haute-Bavière et de Darmstadt ; on passe du type 1a au type 1b quand la nuptialité diminue.

- type 2a : celui d'une grande partie du reste de la R.F.A., de la Flandre et de provinces du sud et de l'ouest des Pays-Bas ; dans l'ensemble, le type 2 est caractérisé par une dynamique familiale moins "moderne" car, alors que le niveau de divortialité ne décroît guère, l'illégitimité est bien plus faible dans ces régions. Ce type 2a est caractérisé par une plutôt forte nuptialité.

- type 2b : celui des provinces du nord et de l'est des Pays-Bas mais aussi de l'est du Bade-Wurtemberg ; on passe du type 2a au type 2b quand la nuptialité diminue. Ces régions apparaissent comme celles où les types de familles se sont le moins éloignées de la famille nucléaire comme elle existait avant les années 60.

- type 3a : celui de Hambourg et de Brême qui fait la transition entre les types 1 et les dynamiques familiales de la R.D.A.. Il est rattaché à ce dernier car le niveau de divortialité approche celui observé à l'est ;

- type 3b celui du sud-est de la R.D.A., de Schwerin et des 2 parties de Berlin ; ces régions sont celles où les bouleversements de la fin des années 80 ont eu les effets les plus importants sur l'évolution démographique. Cela s'est traduit, ici, par un effondrement de la nuptialité alors qu'illégitimité et divortialité sont restées fortes ;

- type 3c ; celui du centre et de l'est de la R.D.A. où la nuptialité a certes diminué mais de façon beaucoup moins importante que précédemment ;

- type 3d : celui de Dresde et de Rostock ; dans ces régions les bouleversements de la fin des années 80 ne semblent avoir eu aucun effet si bien que le niveau de nuptialité n'a pas encore diminué.

- Type 4 : celui du Flevoland ; en 1990, cette province apparaît toujours comme un "pays neuf" au coeur de l'Europe, car elle présente toutes les caractéristiques démographiques d'un pays d'immigration récente, avec des structures originales de population. Toutefois, en 10 ans la plupart des indicateurs se sont rapprochés de ceux des autres provinces néerlandaises.

Cette typologie au niveau II montre donc qu'en Europe de l'Ouest les limites entre les types de dynamique familiale sont assez ténues cependant, des oppositions régionales existent encore comme, par exemple, entre Flandre et Wallonie ou encore entre le nord, le centre et le sud de la R.F.A..

63. Typologie des dynamiques familiales en 1990 au niveau des NUTS III

Les deux premières composantes principales résument, à elles deux, près de 80% de l'information. La première, qui résume à elle seule 52% de la variance totale, oppose, le long de l'axe des abscisses, des régions à fortes et faibles illégitimité et divortialité puisque ces deux variables contribuent, à égalité, à près de 80%, à l'élaboration de cet axe, les 20% restant étant surtout dû à la variance de la natalité.

La seconde composante résume 26% de l'information et oppose le long de l'axe des ordonnées, les régions à forte et faible nuptialité, puisque cette variable contribue à 82 % de l'élaboration de cet axe, le reste étant composé essentiellement par la natalité.

Comme pour les NUTS I, la natalité exprime de nouveau, au niveau III, une variance qui n'apparaissait plus au niveau II. Cela signifie que le processus d'agrégation au niveau II avait tendance à amenuiser les différences spatiales de niveau de natalité, ce qui nous donne une information complémentaire sur la nature de la variance de cet indice (locale dans ensemble régional)

Dans l'ensemble, les qualités de représentation sur les axes sont plutôt moyennes, car il apparaît clairement que les dynamiques familiales de chaque NUTS III dépendent de ressorts individuels et que les correspondances entre les variables sont beaucoup plus complexes que ce qu'elles étaient en 1980. Cela signifie que les rapprochements possibles, dans le but d'une régionalisation, sont discutables et que le processus d'agrégation des données influe fortement sur les résultats, si bien que la typologie au niveau III est sensiblement différente de celles qui ont été établies aux niveaux I et II car, surtout dans les 4 pays de la Communauté Européenne, les variations infra-régionales de dynamique familiale sont considérables, avec un maximum, dans une zone allant des Pays-Bas à la Souabe Bavaroise. Toutefois, à cette échelle, les situations semblent individuellement plus aisément isolables grâce à ces importantes variations infra-régionales.

Comme dans le chapitre 3, la typologie a été réalisée à partir des coordonnées des objets sur les axes ; la typologie établie comporte 5 types principaux :

- Le type 1 est celui pour lesquelles les dynamiques familiales semblent les plus conservatrices, puisque l'illégitimité et la divortialité sont peu développées dans ces régions. Il est subdivisé en deux sous-types :

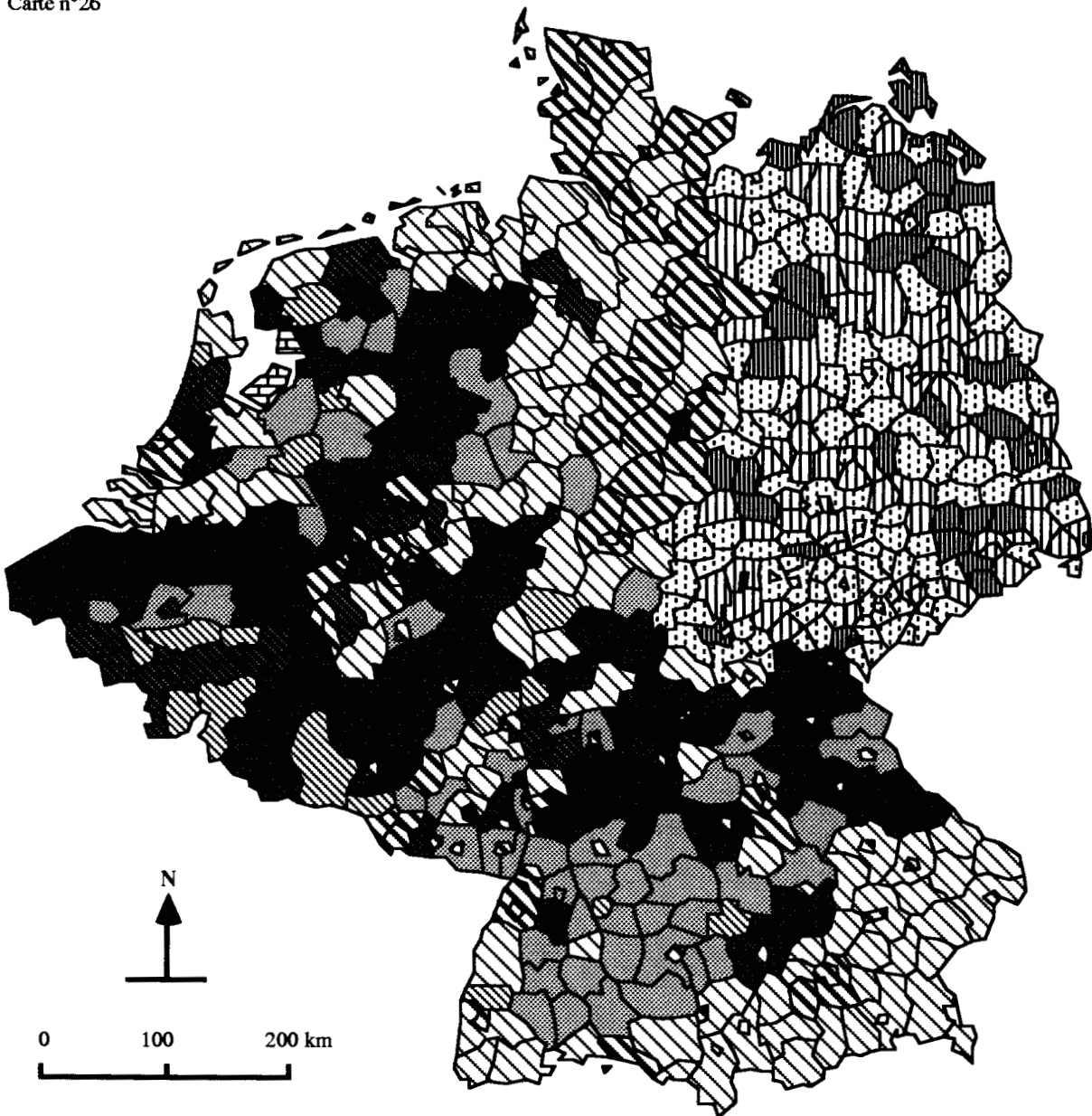
- Type 1a où la nuptialité est forte ;

- Type 1b où elle est faible. Dans toutes ces régions, la natalité est relativement élevée ; ces régions sont donc bien celles dont la dynamique familiale est la plus proche de celle qui prévalait avant la seconde transition familiale.

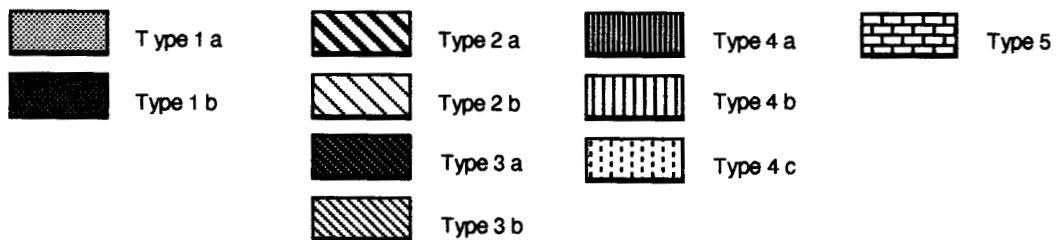
- Le type 2 se retrouve surtout dans le nord-est et le sud-est de la R.F.A.. Il correspond à un des deux modèles post-transitionnels les plus affirmés, puisque l'illégitimité est relativement forte, la divortialité également

Typologie des dynamiques familiales en 1990 par NUTS III

Carte n°26



Source : Estimation personnelle



et la nuptialité est remontée à un niveau relativement élevé. Il est subdivisé en deux sous-types :

- type 2a qui correspond surtout à une divortialité plus élevée ;
- type 2b où la divortialité est moins élevée.

La dichotomie spatiale, qui résulte des deux sous-types, est différente entre les plaines du nord et l'Avant-Pays-Alpin (Alpenvorland). Dans le nord, le type 2a domine c'est-à-dire que les indices de divortialité sont relativement élevés alors que, dans le sud, ce type est limité spatialement, aux agglomérations urbaines de Munich, Nuremberg ou encore Sarrebruck. Cela signifie que le divorce est plus aisément accepté par toutes les composantes de la société, dans le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe, que dans le sud du pays, où il reste un phénomène essentiellement urbain. Par contre l'illégitimité apparaît pour ces régions comme un phénomène régional.

- le type 3 ressemble singulièrement au type 2 et est essentiellement diffusé en Wallonie et aux Pays-Bas. Il diffère du précédent par des taux de nuptialité relativement faibles, car la cohabitation et notamment la cohabitation postnuptiale est relativement développée, dans cette partie de l'Europe, ce qui affaiblit la propension au remariage. Par cet aspect, cette dynamique familiale ressemble à celle observable dans de nombreuses régions françaises. Ce type est subdivisé en deux sous types ;

- Type 3a où la divortialité est forte ;
- Type 3b où la divortialité est plus faible.

Comme pour le type 2, le type 3a est circonscrit aux agglomérations urbaines, que ce soit en Wallonie, en Hollande ou dans la conurbation Rhin-Main, ce qui renforce l'idée du divorce "comportement urbain" dans l'ensemble de cette partie de l'Europe.

- le type 4 est celui de la R.D.A. ; par rapport aux deux autres typologies, il exclut Brême et Hambourg car il existe, à cette échelle, en Europe de l'Ouest, des agglomérations urbaines dont la dynamique familiale ressemble à celle de ces Länder. Par contre, Berlin-Ouest a une dynamique familiale proche de celle de nombreux Kreise est-allemand. La distinction en 3 sous-types tient compte essentiellement du niveau de nuptialité. En fait, elle distingue les zones selon l'ampleur de l'effondrement de nuptialité de la fin des années 80 et surtout de 1990.

- le type 4a correspond aux Kreise où la chute de nuptialité a été faible ou nulle ;
 - le type 4b à ceux où elle a été moyenne ;
 - le type 4c à ceux où elle a été la plus importante si bien que ces régions qui, au cours de la décennie précédente, avaient les indices de nuptialité les plus élevés de cette partie de l'Europe ont, en 1990, les plus faibles.
- Le type 5 est celui du Flevoland et ses caractéristiques sont les mêmes que le type 4 de la typologie des NUTS II.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les typologies sont bien différentes de celles qui avaient été établies en 1980 car une réelle "intégration européenne" des dynamiques familiales est apparue, pour les 4 pays de la Communauté Européenne. Cela se traduit par une standardisation des disparités régionales de diffusion des variables de la dynamique familiale, mais aussi par l'internationalisation des types de dynamique si bien que, aux 3 échelles, les types de dynamiques sont représentés dans au moins deux des 4 états.

L'analyse aux trois échelles a montré également que la standardisation apparaissait différemment aux trois échelles. Il semble que l'analyse au niveau III ait fait, en quelque sorte, "éclater le modèle" à cause des importantes variations infra-régionales de nuptialité mais aussi, dans une moindre mesure, de divortialité et de natalité.

Toutefois, une certaine conservation de la nature des disparités régionales de diffusion des 4 variables de la dynamique familiale est toujours perceptible bien qu'elle se soit amoindrie. Les variations infra-régionales de nuptialité et de divortialité ont des ressorts plutôt régionaux, alors que celles de natalité et de divortialité dépendent plutôt d'une opposition villes campagnes. L'amoindrissement est constitué par une standardisation généralisée des disparités de natalité alors que celles de nuptialité se sont accrues.

En effet, il semblerait que le type de processus d'agrégation de ces deux variables ait une influence importante sur la perception de leurs disparités. Cela signifie que les comportements en la matière sont de plus en plus individualisés. Ainsi, l'étude des facteurs de la dynamique familiale en 1990 devra statuer sur la nature des variations d'intensité des variables de la dynamique familiale, et, expliquer à quoi correspondent ces bouleversements.

CHAPITRE N°7 : LES FACTEURS DES DYNAMIQUES FAMILIALES EN 1990 ET LEUR INFLUENCE SUR LA "SECONDE TRANSITION FAMILIALE"

INTRODUCTION

Dans l'article cité dans le chapitre 5, Madame Charlotte HÖHN¹ explique qu'une "phase postmoderne de changements familiaux" correspondait au développement de l'individualisation des cycles de vie. Dans une analyse à macro-échelle, cela induit la minoration de l'importance des variables socio-économiques au profit de variables socioculturelles. Cette analyse ne lui est pas propre car on la retrouve dans de nombreux articles —ces analyses ne concernent souvent qu'une variable transversale comme, par exemple, le taux brut de natalité— comme ceux de Giovanna BRUNETTA et Graziano ROTONDI² ou de Franz-Josef KEMPER³ qui, lui, explique que "les variables socio-économiques perdent de l'importance en faveur de facteurs socioculturels" ; la différence de terme signifiant certainement que la détermination des disparités de la dynamique familiale changerait également de nature. C'est à partir de cette hypothèse qu'a été conçu ce septième chapitre. Pratiquement cela signifie qu'il sera traité en 3 parties :

- l'analyse des facteurs de la dynamique familiale en 1990 ;
- la comparaison de ces facteurs avec ceux de 1980 et leur influence sur les types de "seconde transition familiale".

71. Les facteurs de la dynamique familiale en 1990

Méthodologiquement, cette partie présentait l'alternative de changer ou pas les découpages régionaux car le chapitre 6 a montré que les types de dynamique familiale ne dépendaient plus de ressorts nationaux. Afin de rendre

¹HÖHN Charlotte, 1986, Einflußfaktoren des generativen Verhaltens, *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, volume 12, n°3, Wiesbaden, pages 309-323.

²BRUNETTA Giovanna et ROTONDI Graziano, 1989, Différentiation régionale de la fécondité italienne depuis 1950, *Espace, Populations, Sociétés*, 189/2, Villeneuve d'Ascq, pages 189-200.

³KEMPER Franz-Josef, 1991, Recent developments in household and family structure and their impact on regional fertility differences. The Example of the F.R.G., *Kieler Geographische Schriften*, Band 78, Kiel, Pages 219-228.

la comparabilité entre 1980 et 1990 possible, l'analyse des facteurs de la dynamique familiale se fera selon les 3 ensembles régionaux déterminés pour 1980 : la R.F.A., la R.D.A. et le Benelux.

711. Les facteurs de la dynamique familiale en R.F.A. en 1990

En 1980, les facteurs de la dynamique familiale étaient relativement simples et ne variaient presque pas quand on changeait d'échelle. Seule l'intensité des liens statistiques diminuait quand l'échelle d'analyse s'affinait. En 1990, cette diminution de l'intensité des liens existe logiquement encore avec une diminution plus importante pour la nuptialité et l'illégitimité en passant du niveau II au niveau III. Toutefois, la situation a quelque peu évolué surtout en ce qui concerne la nuptialité.

Tableau de corrélation résultant des régressions multiples successives effectuées pour la R.F.A. en 1990								
Taux Brut de Nuptialité	niveau	PRIM	PIBH	LIBE	ECOL	SCON	TERT	R ²
	I	0,569	-0,816	-0,521	-0,715	-	-	0,83
	II	0,421	-0,721	-0,421	-0,642	-	-	0,62
	III	-	-	-	-	-0,286	0,302	0,29
Taux Brut de Natalité	niveau	TERT	GAU	DROI	CATH	EVAN		R ²
	I	-0,752	-0,755	0,750	0,470	-0,331	-	0,92
	II	-0,695	-0,698	0,743	0,615	-0,527	-	0,86
	III	-0,400	-0,457	0,526	0,369	-0,309	-	0,63
Taux Brut de divortialité	niveau	DENS	PRIM	TERT	GAU	SARE		R ²
	I	0,901	-0,814	0,798	0,501	0,786	-	0,98
	II	0,792	-0,748	0,825	0,555	0,799	-	0,87
	III	0,538	-0,472	0,434	0,416	0,506	-	0,64
Proportion de Naissances Illégitimes	niveau	DENS	SCON	TERT	CATH	SARE		R ²
	I	0,959	-0,718	0,794	-0,663	0,883	-	0,97
	II	0,912	-0,644	0,686	-0,516	0,789	-	0,90
	III	0,586	-0,475	0,553	-0,317	0,506	-	0,51

Tableau n°29 : source F.-O. Seys-Bintein

Les facteurs de la nuptialité sont identiques aux niveaux I et II et ils indiquent qu'une forte nuptialité se retrouve plutôt dans les régions rurales et,

une faible, dans les régions où le PIB par Habitant, les votes écologistes et libéraux sont plutôt élevés. Ces facteurs sont, tout au moins pour les 2 derniers, plutôt originaux et il est possible de se poser la question de la significativité de la régression, en considérant l'importance que revêtent ces deux facteurs dans l'ensemble de l'Europe du Nord-Ouest, où ils concernent moins de 10% de la population concernée. Cette impression est renforcée par l'analyse des facteurs au niveau III pour lesquels le coefficient de détermination devient très médiocre et, dont la nature change, puisqu'ils font tous deux référence au type de population active.

Ces 2 constatations associées à l'analyse des disparités en matière de nuptialité du chapitre 6 laissent entrevoir une organisation originale de la nuptialité en R.F.A. où les processus d'agrégation des données joueraient énormément ; aux niveaux I et II des corrélations existent car les disparités infra-régionales n'apparaissent pas ; il y a en quelque sorte un lissage des disparités dû à la taille des unités spatiales regroupant des populations ayant des comportements fort différents. Au niveau III, les variations infra-régionales devenant très importantes, les corrélations n'ont plus guère de signification ; cela veut dire que les disparités en matière de nuptialité ne dépendraient plus de facteurs traditionnels, mais de comportements individuels, dont l'agrégation dans des unités spatiales exprimerait des disparités importantes, sans organisation facilement perceptible. Afin d'expliquer ces disparités, il est possible d'émettre l'hypothèse d'une diffusion différentielle des remariages qui expliquerait en partie les différences de niveau de nuptialité. A l'échelle infra-régionale, les remariages seraient plus fréquents dans les zones à forte population active du secteur tertiaire et plutôt peu nombreux dans celles à forte population active du secteur secondaire.

Le cas des 3 autres variables est beaucoup plus simple car les facteurs sont les mêmes aux 3 échelles. Au fur et à mesure que l'échelle d'analyse s'affine, l'intensité des liens statistiques diminue logiquement. Leur nature est intéressante puisque les facteurs socioculturels dominent largement et, ce, surtout pour la natalité.

Les facteurs de la natalité présentent une double opposition entre les régions, à majorité protestante et votant plus fortement au centre-gauche, et celles, plus catholiques et avec un important vote de droite.

Les facteurs de la divortialité et de l'illégitimité se ressemblent, puisqu'ils opposent les régions à forte densité, forte population active du secteur tertiaire et où le processus de sécularisation est plus engagé à, celles, à forte population active du secteur primaire et secondaire et plutôt catholique. Cela signifie que leurs disparités ressortent d'une opposition globale entre zones urbanisées et zones rurales.

Toutefois, il convient de relativiser, tout au moins en ce qui concerne l'illégitimité. Elle ne concerne pas l'ensemble des villes puisqu'elle est plutôt faible là où les populations actives de secteur secondaire sont importantes. L'intensité du lien statistique diminue énormément en passant du niveau II au niveau III alors que, c'est au niveau III, que les agglomérations sont le mieux individualisées en R.F.A.. De même, le facteur "pourcentage de catholiques" est relativement important alors qu'il a une nature régionale puisqu'il est surtout important dans le sud et l'ouest de la R.F.A.. Cela signifie que, contrairement à la divortialité, l'illégitimité a, en R.F.A., une dimension régionale ce qui est somme toute logique quand on considère qu'elle est fortement développée dans le nord du pays et en Basse et Haute-Bavière.

712. Les facteurs de la dynamique familiale au Benelux en 1990

En 1980, les facteurs de la dynamique familiale étaient très complexes pour les pays du Benelux à cause de l'importance des processus d'agrégation des données ; en 1990, il est possible de faire la même constatation c'est pourquoi il est nécessaire d'analyser les variables, individuellement, afin d'être tout à fait clair.

Comme pour la R.F.A., les régressions multiples donnent des résultats différents à chaque échelle, avec une opposition entre les pays protestants et les pays catholiques, nuancée par le vote de centre gauche. Sur le plan spatial, cela oppose des ensembles régionaux disposés successivement du nord au sud. Cela signifie que les disparités en matière de nuptialité ont une organisation résolument régionale avec, cependant, des variations infra-provinciales relativement importantes. Ces variations n'apparaissent pas aussi clairement qu'en R.F.A. car, au Benelux, les NUTS III ne sont pas aussi dissemblables les unes des autres, de part leur nature, qu'en R.F.A.

Pour la natalité, la situation est encore moins nette car un seul facteur a un pouvoir discriminant aux 3 échelles : le pourcentage de population active de secteur secondaire. De plus, le pouvoir discriminant de la plupart des facteurs est relativement médiocre, si bien qu'il est uniquement possible de déterminer que la natalité est plutôt faible dans les régions où le P.I.B. par habitant et la population active de secteur secondaire sont plutôt élevés. La qualité de la régression étant médiocre, cela signifie que les ressorts de la natalité sont, au Benelux, de nature régionale dans des pays où les régions ont des identités très fortes.

Tableau de corrélation résultant des régressions multiples successives effectuées pour les pays du Benelux en 1990								
Taux Brut de Nuptialité	niveau	PRIM	GAU	CATH	EVAN	DENS	CHO	R ²
	I	-0,316	-0,548	0,226	-0,147	-	-	0,36
	II	-	-0,493	0,418	-0,314	0,363	-	0,46
	III	-	-0,431	0,223	-0,184	-	-0,412	0,21
Taux Brut de Natalité	niveau	SCON	TERT ou ⁴ PRIM	PIBH	LIBE	DROI ou ⁵ CATH	EVAN	R ²
	I	-0,513	0,477	-0,327	0,614	-	-	0,47
	II	-0,204	-	-0,276	0,203	0,308	0,262	0,36
	III	-0,305	0,260	-	-	-0,209	0,200	0,15
Taux Brut de divortialité	niveau	PRIM	TERT	DENS	DROI	CATH	EVAN	R ²
	I	-0,920	0,801	-	-0,743	0,568	-0,641	0,96
	II	-0,721	0,365	0,446	-0,544	0,421	-0,537	0,65
	III	-0,384	0,467	0,521	-0,296	-	-0,234	0,41
Proportion de Naissances Illégitimes	niveau	SCON	TERT	GAU	DROI	ECOL		R ²
	I	-0,827	0,864	-	-0,858	0,635	-	0,86
	II	-0,632	0,759	0,538	-0,645	0,499	-	0,85
	III	-0,576	0,694	0,520	-0,599	0,414	-	0,72

Tableau n°30 : source F.-O. Seys-Bintein

⁴Pourcentage d'actifs du secteur tertiaire pour les NUTS I et II et pourcentage d'actifs du secteur primaire pour les NUTS III.

⁵Pourcentage de voix recueillies par les mouvements de centre-droit aux élections européennes de 1989 pour les NUTS I et II et pour pourcentage de catholiques-romains pour les NUTS III

Les facteurs de la divortialité ressemblent à ceux de la R.F.A. avec une nuance ; à l'échelle des NUTS I, une opposition Nord-Sud apparaît entre les pays catholiques et les pays protestants alors, qu'aux niveaux II et III, une opposition villes-campagnes est manifeste, puisque le taux brut de divortialité est plutôt élevé dans les régions à fortes densité et population active du secteur tertiaire, alors qu'il est plutôt faible dans les régions à forte population active de secteur primaire. Cela signifie que, régionalement, le niveau de divortialité dépend de facteurs culturels comme la religion et, qu'à l'intérieur des régions, c'est-à-dire localement, il ressort avec une dichotomie villes-campagnes. Cela se retrouve bien, par exemple, en Flandre, où le niveau moyen de la région est proche de la moyenne du Benelux et il est plus élevé dans les arrondissements fortement urbanisés de Gand, Bruges ou Anvers (Gent, Brugge, Antwerpen).

Pour l'illégitimité, les facteurs sont différents car ils ne résultent pas d'une dichotomie villes campagnes mais plutôt de comportements régionaux puisque cette variable est élevée dans les régions à forte population active de secteur tertiaire et à fort vote écologiste ou de centre gauche et faible dans les régions à forte population active de secteur secondaire et à fort vote de centre-droit.

Dans l'ensemble, bien qu'ils soient encore relativement complexes, les facteurs de la dynamique familiale au Benelux sont plus clairs qu'en 1980. De même, sous certains aspects, des correspondances apparaissent avec les facteurs observés pour la R.F.A..

713. Les facteurs de la dynamique familiale en R.D.A. en 1990

La dynamique familiale de la R.D.A. était en 1990 bien différente de celle des 4 pays de l'Europe de l'Ouest et, ce, par bien des aspects. Le chapitre 5 a montré que la soviétisation de la société avait fortement influencé la diffusion de comportements familiaux plus modernes, mais aussi que la crise sociale et politique de la fin des années 80, qui amena à la disparition du pays, avait eu de très importants effets sur les dynamiques familiales. Ces effets étaient : une chute de la nuptialité et de la natalité et un léger accroissement du pourcentage de naissances illégitimes. Analyser les facteurs de la dynamique familiale en 1990 consistera donc —surtout pour la nuptialité et la natalité qui ont connu les évolutions les plus importantes— à analyser les facteurs et leurs

chutes ou légère hausse, les disparités régionales exprimant en 1990 essentiellement les disparités de ces bouleversements.

Les chutes de natalité et de nuptialité ont donc surtout concerné les régions à forte population catholique et d'actifs du secteur secondaire, alors qu'elles se sont plutôt maintenues dans les régions protestantes à forte part de population active du secteur primaire. Cependant, ce dernier facteur concerne surtout la natalité car, pour la nuptialité, il apparaît uniquement pour les NUTS I et II, avec inversion du signe du coefficient de corrélation linéaire. Cela signifie qu'il existe une différence de nature entre les facteurs de ces 2 variables. Pour la natalité les facteurs sont les mêmes aux 3 échelles alors que, pour la nuptialité, ils changent. Cela veut dire que la chute de nuptialité est de nature régionale —la chute a été plus importante dans le sud du pays, plus catholique et plus industrialisé, sans que le lien soit certain— alors que celle de natalité est plutôt d'ordre socio-économique et culturelle.

Tableau de corrélation résultant des régressions multiples successives effectuées pour la R.D.A. en 1990								
Taux Brut de Nuptialité	niveau	PRIM	SCON	TERT	CATH	EVAN		R ²
	I	-	-0,842	-	-0,949	0,948	-	0,99
	II	0,331	-0,411	-	-0,588	0,383	-	0,40
	III	-0,363	-	0,268	-0,151	-	-	0,22
Taux Brut de Natalité	niveau	PRIM	SCON	CATH	EVAN			R ²
	I	0,629	-0,751	-0,687	0,840	-	-	0,78
	II	0,786	-0,791	-0,611	0,623	-	-	0,86
	III	0,428	-0,536	-0,483	0,430	-	-	0,52
Taux Brut de divortialité	niveau	DENS	SCON	TERT	CATH	SARE	EVAN	R ²
	I	0,933	-	0,956	-0,597	0,818	-	0,97
	II	0,706	-0,607	0,828	-0,587	-	0,378	0,75
	III	0,128	-0,213	0,222	-0,436	-	0,414	0,41
Proportion de Naissances Illégitimes	niveau	DENS	PRIM	TERT	CATH	EVAN	SARE	R ²
	I	-0,817	0,844	-0,604	-	0,589	-0,761	0,93
	II	-0,500	0,633	-	-0,661	0,581	-	0,81
	III	-	0,221	0,139	-0,466	0,333	-	0,42

Tableau n°31 ; source : F.-O. Seys-Bintein

Pour la divortialité, les facteurs montrent une dichotomie villes-campagnes, puisque les divorces sont plus fréquents quand la densité et le pourcentage de population active de secteur tertiaire sont élevés et, plus rares, dans les pays catholiques. Les autres facteurs ne se retrouvant pas à toutes les échelles, leur signification est difficile à interpréter si ce n'est qu'il apparaît que le niveau I ne doit pas montrer une bonne perception de la divortialité, à cause du changement de facteurs qui apparaît quand on passe aux niveaux II et III. Les disparités sont donc, surtout, des disparités infra-régionales avec une divortialité plutôt élevée, dans les régions protestantes et, plutôt faible, dans les régions industrialisées.

En matière d'illégitimité, les facteurs sont plus complexes. Il est pourtant possible de faire un rapprochement avec ceux de la natalité puisque l'on retrouve le pourcentage de protestants et le pourcentage d'actifs du secteur secondaire ce qui est logique dans un pays où 1 enfant sur 3 naît hors mariage. Il convient tout de même de nuancer cette affirmation en constatant que d'autres facteurs sont présents et qu'aucun ne l'est pour les 3 échelles ; cela signifie qu'il y a une part de variable régionale dans les disparités de diffusion de l'illégitimité en R.D.A. en 1990.

72. La comparaison des facteurs de la dynamique familiale de 1990 avec ceux de 1980 et leur influence sur les types de seconde transition familiale.

L'analyse des facteurs de la dynamique familiale a montré quelle influence avait, dans 3 espace régionaux distincts, des variables sur les niveaux des 4 variables principales. Dans cette partie, il sera question, afin d'être complet sur le sujet, de comparer les facteurs avec ceux de 1980 pour ensuite analyser les correspondances entre la diffusion des facteurs⁶ et celles des typologies de dynamiques familiales, mais aussi, avec la dimension spatiale de la seconde transition familiale.

⁶Les cartes décrites ci-dessous sont rassemblées dans le tome 2 sous le titre : *cartes du chapitre 7*.

721. La comparaison des facteurs de la dynamique familiale de 1990 avec ceux de 1980.

En 1990, les facteurs de la dynamique familiale apparaissent plus complexes car ils varient plus fortement. Cela signifie que les comportements familiaux sont plus individuels ce qui rend l'agrégation de données transversale plus difficile à expliquer par des données sociales, économiques ou culturelles.

Toutefois, les facteurs subsistants des 4 variables de la dynamique familiale montrent un changement différentiel de caractéristiques. Ils apparaissent de moins en moins sociaux ou économiques et de plus en plus souvent culturels ou politiques, le lien entre les deux étant relativement important.

Ce changement de caractéristiques est différentiel car il affecte de deux manières différentes les facteurs de la dynamique familiale :

- soit le nombre et la qualité des régresseurs changent profondément et varient d'une échelle à cause de disparités infrarégionales importantes ; c'est le cas de la nuptialité dans les 3 ensembles régionaux ;
- soit il y a un glissement des caractéristiques des facteurs qui deviennent plus culturelles et moins socio-économiques ; c'est le cas des 3 autres variables avec un glissement plus important pour la natalité.

Cela signifie, qu'en 1980, les facteurs qui avaient, pour les 3 ensembles régionaux et pour les 3 échelles, les pouvoirs discriminants les plus importants étaient la répartition de la population active par secteur d'activité et le produit intérieur brut par habitant alors, qu'en 1990, deux groupes de variables apparaissent le plus souvent ; il s'agissait des résultats des élections européennes et de la répartition de la population par confession religieuse.

Outre les caractéristiques de ces facteurs, il est nécessaire de comparer également les natures des variables de la dynamique familiale. L'analyse, pour 1980, avait montré que les variables s'opposaient deux à deux avec des disparités infra-régionales de natalité et de divortialité plus d'ordre socio-économique et des disparités de nuptialité et d'illégitimité plus d'ordre régional.

En comparant, en 1990, les résultats des régressions multiples successives, cette nature des variables semble perdurer avec quelques petits changements. Les changements les plus importants concernent la nuptialité dont les disparités infra-régionales sont devenues fortes à cause du développement quantitatif et différentiel des remariages. Ce changement s'explique donc par la diffusion encore incomplète d'un nouveau type de mariage qui devrait s'amenuiser avec le développement de l'ampleur de ce phénomène. Pour la natalité, le changement est de moins grande ampleur, les disparités infra-régionales ayant quelque peu décliné au profit des disparités régionales. Par contre, l'opposition de nature entre la divortialité et l'illégitimité perdure totalement, un haut niveau de divortialité étant intrinsèquement un phénomène urbain alors que, pour l'illégitimité, cela est résolument régional comme en témoignent les taux élevés dans l'ensemble de la Wallonie, le nord de la R.F.A. ou l'Avant-Pays-Alpin de la Basse-Bavière à la Souabe.

Pour chacun des 3 ensembles régionaux, la comparaison des résultats des régressions multiples successives apporte individuellement des renseignements supplémentaires.

En R.F.A., le glissement de la caractéristique des facteurs est généralisé avec, par exemple, la disparition totale du facteur P.I.B. par habitant et l'importance croissante des variables religieuses et politiques et, ce, notamment pour la nuptialité. Comme en 1980, c'est pour ce pays que la variabilité des facteurs entre les échelles est la plus faible ; elle s'est même affaiblie puisque qu'il y a un changement uniquement pour la nuptialité en passant du niveau II au niveau III.

Pour les pays du Benelux, la complexité des résultats est toujours la même avec d'importants changements de facteurs au cours de la décennie qui marque également légèrement l'importance croissante des facteurs culturels. Cette complexité des facteurs est due, comme en 1980, à une organisation originale des disparités de diffusion des 4 variables de la dynamique familiale composée d'une double logique dans laquelle les comportements régionaux sont fortement marqués et les disparités infra-régionales ont une organisation propre à chaque région.

Toutefois par certains aspects, les facteurs des dynamiques familiales ressemblent en 1990 à ceux observés en R.F.A.. Par exemple, le caractère urbain du divorce apparaît avec une nuance puisqu'il est plus affirmé dans les pays catholiques (essentiellement la Belgique). De même, le caractère régional de l'illégitimité apparaît également puisque les variables discriminantes sont essentiellement politiques, dans des régions où les comportements électoraux sont fortement liés à des identités culturelles très fortes.

En R.D.A., la comparaison est délicate car les facteurs de la dynamique familiale rendent plutôt compte de l'importance des facteurs dans l'interprétation des bouleversements de la dynamique familiale, dus à la crise sociale qui sévissait dans ce pays dans la seconde moitié des années 80. Cela explique en partie l'importance des facteurs religieux dans les régressions successives car les bouleversements ont eu une plus grande ampleur dans le sud du pays — pour la natalité, il s'agit en fait d'une diffusion du nord vers le sud — c'est à dire dans les régions où les minorités catholiques sont les plus importantes.

Cette dichotomie correspond également à l'opposition entre le nord du pays, encore fortement rural, et le sud, beaucoup plus industrialisé, car la prise de conscience de la crise politique et sociale qui a amené à la disparition du pays s'est développée dans les villes fortement industrialisées du sud du pays, comme en témoignent les manifestations contre le régime qui se sont tenues, avant la chute du Mur de Berlin, à Leipzig, mais aussi à Karl-Marx-Stadt (Chemnitz) et à Dresde alors qu'elles étaient presque inexistantes dans le nord⁷ du pays.

Cela explique donc largement les changements de facteurs entre les deux années de référence, sauf pour la divortialité, dont les chiffres pris en compte sont ceux de 1989. La divortialité apparaît avec un caractère également intrinsèquement urbain. Pour terminer sur la R.D.A., il est intéressant de remarquer qu'il existe, pour la nuptialité une analogie avec la R.F.A.. En passant du niveau II au niveau III, il y a un changement important des facteurs ce qui signifie, que dans ce pays, une des conséquences de la chute de la nuptialité a été une grande variabilité des comportements infra-

⁷A ce propos, il est intéressant de remarquer que, lors des élections démocratiques qui ont suivi l'unification allemande, le P.D.S (Parti du Socialisme Démocratique) héritier de la S.E.D. (Parti Socialiste Unifié d'Allemagne) qui était au pouvoir pendant tout le régime communiste, réalisent ses meilleurs scores dans le Brandebourg et le Mecklenburg-Vorpommern.

régionaux en la matière, avec une différence notable par rapport à la R.F.A., puisqu'ici il ne s'agit pas d'une diffusion différentielle de l'importance des remariages dans un pays où ils étaient déjà nombreux.

Dans l'ensemble, le niveau des variables dépend donc de facteurs dont l'influence s'est modifiée et amenuisée entre 1980 et 1990. Pour les 3 ensembles régionaux, les facteurs les plus importants sont donc les facteurs religieux et politiques et, dans une moindre mesure, la répartition de la population par secteur d'activité et la densité.

Les disparités régionales de ces facteurs apparaissent avec des configurations présentant quelques analogies. En effet, il apparaît que les régions à fort vote de centre-droit sont des régions à majorité catholique, cette correspondance étant moins forte au Benelux et surtout en Wallonie mais aussi dans la Sarre. De même, les régions à fort vote de centre-gauche sont surtout des régions à majorité protestante sauf dans le centre des Pays-Bas.

Pour les autres variables non culturelles, les correspondances de disparités spatiales sont beaucoup moins fortes car elles dépendent étroitement du tissu social et économique en place. Toutefois, leur combinaison permet d'opposer deux groupes de régions selon l'organisation des disparités infra-régionales :

- les régions à proximité de la Mer du Nord, du Schleswig-Holstein à la Belgique, déjà très fortement tertiariées où les oppositions villes campagnes ne sont plus très visibles ;

- les régions plus méridionales où la spécificité des agglomérations urbaines est encore relativement nette —ce sont elles qui concentrent l'essentiel des actifs du secteur tertiaire— ; ces régions sont beaucoup plus industrialisées dans leur ensemble, sauf le nord de l'ex-R.D.A. qui lui garde une forte proportion d'actifs du secteur primaire.

722. Les correspondances spatiales des facteurs avec les typologies de dynamique familiale en 1990 et leur influence sur les types de "seconde transition familiale".

Un changement d'importance et de nature des facteurs de la dynamique familiale est donc apparu entre 1980 et 1990 c'est pourquoi il est nécessaire, afin d'être tout à fait complet, de comparer les combinaisons de ces différents

facteurs de la dynamique familiale avec les typologies proposées dans le sixième chapitre, mais aussi, d'analyser comment ils ont pu influencer la diffusion des bouleversements —changements de tendances de l'évolution des taux bruts de natalité, de nuptialité et de divortialité— qui marquent le début de la fin de la seconde transition familiale.

Aux niveaux I et II, les correspondances avec les typologies sont peu importantes et il convient de rappeler, qu'à ces 2 échelles, les typologies étaient peu satisfaisantes car il n'existait pas de ruptures nettes entre les combinaisons individuelles des 4 variables de la dynamique familiale.

Au niveau III, où les limites de types étaient plus aisées à définir grâce à des disparités infra-régionales importantes, notamment en matière de nuptialité, les correspondances sont bien plus visibles.

Le type 1, qui regroupait les régions où la dynamique familiale a le moins changé au cours des 30 dernières années, est présent dans les régions à majorité catholique et surtout sous sa forme la plus archaïque (1b). Le type 1a, avec une nuptialité plus élevée, se retrouve dans les régions à majorité protestante comme dans les Kreise de l'agglomération de Stuttgart. De même, la répartition des NUTS III entre les types 2a et 2b —la limite entre les deux était liée au niveau de divortialité dont les disparités infra-régionales étaient plutôt d'ordre régional dans le nord et résultait plutôt d'une opposition entre villes et campagnes dans le sud— apparaît avec une régionalisation dont la limite entre les deux zones serait fixée sur celle entre le centre et le nord de cette partie de l'Europe du Nord-Ouest, où le vote de centre-gauche est important, et le centre-ouest et le sud, où le vote de centre-droit est majoritaire.

Par contre, dans d'autres cas, comme pour le type 3 (relative forte illégitimité), aucune correspondance n'apparaît si ce n'est que ce type est plutôt urbain sauf en Wallonie où il concerne les 3/4 ouest de la région ce qui signifie que son organisation est ici d'ordre régional et qu'il est possible d'y voir une correspondance culturelle, la Wallonie étant francophone, dans cette Europe du Nord-Ouest où les langues germaniques dominent très largement.

Dans l'ensemble, des correspondances importantes apparaissent entre l'importance spatiale des facteurs de la dynamique familiale et la typologie à

l'échelle des NUTS III, si bien qu'une opposition globale apparaît entre les régions où la dynamique familiale est plus "moderne", c'est à dire divortialité et illégitimité y sont plus développées, et celles où elles est plus "classique", c'est à dire que, quantitativement, le modèle de la famille nucléaire y est plus représenté. Les régions à dynamique plus "moderne", sont des régions à majorité protestante, votant plus massivement au centre gauche et où la tertiairisation de l'emploi est plus généralisée. A l'opposé, les régions plus "classiques" sont des régions plutôt catholiques, où le vote de centre droit est plus important et où la tertiairisation de l'emploi en "zone rurale" est moins avancée. Des exceptions à ce modèle existent ; elles résultent de comportements régionaux qui sont encore bien marqués au Benelux, en R.D.A., mais aussi dans le sud de l'Allemagne de la Sarre à l'Avant-Pays-Alpin.

Sans pouvoir parler de la "seconde transition familiale" dans son ensemble, des analogies apparaissent dans la diffusion spatiale des changements de tendance dans les évolutions des taux bruts de natalité, de nuptialité et de divortialité. En effet, dans le chapitre 5, un retard des inversions de tendance apparaissait au sud des états étudiés ce qui correspondrait à un processus de retard de diffusion de la seconde transition familiale.

Comme elle a été définie, cette seconde transition correspond à une multiplication des types de situation familiale qui se terminerait par une stabilisation de la taille des familles, —en R.F.A. cela commence en 1985— associée à une stabilisation de la proportion de familles de cohabitants, recomposées ou monoparentales⁸, comme en témoigne le renversement de tendance dans les évolutions des principaux indicateurs.

Or, une opposition a été montrée ci-dessus entre les régions à dynamique familiale plus "moderne" et celles à dynamique plus "classique". La limite spatiale entre ces deux types reprenait plus ou moins celle de la diffusion des variables politiques, des variables religieuses et du processus de tertiairisation de l'emploi. Cela signifie que la modernité familiale était plus répandue au nord de l'espace étudié qu'au sud.

⁸ Attention, le lien entre le renversement des tendances de l'évolution des indices et la stabilisation des proportions de chaque type de famille n'est pas direct ; cette stabilisation n'est que vraisemblable car il faudra attendre les recensements de la fin de ce siècle pour vérifier si elle est effective.

La seconde transition familiale, qui consiste en la diffusion de comportements familiaux plus "modernes" car plus individualisés, montre une diffusion, du nord vers le sud des régions étudiées, tout au moins pour l'inversion des tendances des courbes de natalité, de nuptialité et de divortialité, ce qui reprend, en partie, l'opposition entre une famille plus "moderne" au nord et plus "classique" au sud.

Toutefois, il convient de rappeler que la seconde transition familiale, qui s'accompagne d'une standardisation relative des disparités d'indices de la dynamique familiale, ne les annihile pas, ce qui explique par le fait que les régions, où les inversions de tendances sont plus tardives, ne sont pas uniquement des régions où les dynamiques familiales peuvent être qualifiées de "classiques". Cela signifie que la diffusion de cette seconde transition familiale est intrinsèquement spatiale, à cause de ce retard du sud par rapport au nord qui ne tient pas compte, dans le détail, du niveau des indices. Par exemple, les Kreise de centre-ouest de la R.F.A., qui ont un type de famille plutôt "classique", sont atteints par le renversement de tendance plutôt précocement.

Pour être complet sur le sujet, il est nécessaire de déterminer si il y a eu une influence des facteurs de la dynamique familiale sur le comportement des régions qui ont connu une diffusion originale de la seconde transition familiale. Ces régions sont :

- la Flandre ;
- la Wallonie ;
- la Sarre, l'ouest et le sud du Palatinat
- la vallée moyenne du Rhin ;
- la Basse-Bavière.

Dans la plupart des cas, le retard des inversions de tendances correspond globalement à des comportements d'ordre régional. C'est la cas de la Flandre, la Wallonie et la Basse-Bavière. Cependant, pour quelques régions, il est possible de trouver des correspondances entre les facteurs de la dynamique familiale et ces retards. Ces correspondances concernent 3 régions et ces régions sont :

- la Sarre, l'ouest et le sud du Palatinat ; cette région, bien que relativement hétérogène sur ce plan, présente une combinaison originale des

variables puisqu'il s'agit d'une région à majorité catholique —les pourcentages maximums de catholiques en Allemagne se trouvent autour de Trêves avec localement plus de 80%— avec un fort vote de centre gauche et où la tertiariation est encore peu importante, si bien que la part d'actifs du secteur secondaire est relativement élevée, tout au moins en Sarre stricto sensu, ainsi que celle d'actifs du secteur primaire autour de Trêves.

- Dans la vallée moyenne du Rhin, la combinaison des variables ressemble à celle exposée ci-dessus si n'est que, dans ces Kreise, la proportion d'actifs du secteur secondaire est encore plus élevée.

Dans ces deux régions, il est donc possible d'imputer le retard de diffusion des bouleversements de tendances à l'importance des populations secondaires qui seraient "réfractaires" à la modernité familiale. Ce caractère réfractaire concerne surtout la divortialité mais aussi les autres variables, quand il s'agit de population où la proportion de catholiques est plus élevée ; c'est ce qui différencie les retards entre les Kreise de la Vallée du Rhin où, confessionnellement, les populations sont fortement mélangées et celles, plus à l'ouest, où les catholiques sont très largement majoritaires.

- la R.D.A. est le troisième ensemble régional ; pour ce pays, ce ne sont pas les facteurs qui jouent directement, si ce n'est que la combinaison entre les populations actives des différents secteurs est plutôt archaïque avec une faible tertiariation, mais plutôt le développement socialiste de la société qui a contribué à l'organisation originale des disparités spatiales du tissu économique et social, associée à une politique familiale volontariste. L'importance des facteurs ne joue, donc, que associée à la crise sociale de la seconde moitié des années 80, quand on considère que la prise de conscience de cette crise a commencé dans les agglomérations industrielles du sud du pays avant de se propager vers le nord. Cela s'est traduit notamment par une chute de natalité plus précoce dans le sud du pays.

CONCLUSION

Pour chacun des trois ensembles régionaux —la R.F.A., la R.D.A. et les pays du Benelux— les facteurs de la dynamique familiale se sont profondément modifiés de 1980 à 1990. Cette modification consiste en le développement de l'importance des facteurs politiques et culturels aux dépens des facteurs socio-économiques. Cette modification s'est faite simultanément à

une tertiairisation des sociétés de l'Europe du Nord-Ouest. Ce phénomène n'étant pas nouveau au cours des années 80, il faut nuancer en précisant qu'il ne s'agit que d'un renforcement de la tertiairisation de l'emploi si bien que les autres variables socio-économiques ont perdu une partie de leur pouvoir discriminant.

Cela amène logiquement à se demander, si ce n'est pas là l'origine de l'affaiblissement du pouvoir discriminant des variables socio-économiques ? A cette question, il faut répondre non, car c'est plutôt la nature des disparités de la dynamique familiale qui a changé. En effet, au vu des résultats, il apparaît que les comportements familiaux sont devenus plus individuels comme en témoigne l'importance des variations infra-régionales de nuptialité. Toutefois, il semble que cette individualisation se soit faite tout en s'inscrivant dans des dynamiques régionales d'ordre culturel, si bien que, dans cette partie de l'Europe, il est possible de distinguer deux types de dynamique familiale schématiquement opposés : une dynamique "classique" où les variables correspondant au développement des nouveaux types de famille, que sont l'illégitimité et la divortialité⁹, sont quantitativement peu développées et une dynamique plus "moderne" où ces variables sont plus élevées. Les facteurs de ces dynamiques laissent entrevoir que le développement quantitatif des dynamiques familiales plus modernes est plus important dans les régions situées plus au nord, c'est à dire dans les régions où les protestants sont majoritaires, où le vote de centre gauche est plus important et où le processus de tertiairisation de l'emploi est plus important en dehors des agglomérations urbaines.

La comparaison des facteurs de la dynamique familiale et de la diffusion des changements de tendance de l'évolution des variables marquant le début de la fin de la seconde transition familiale montre qu'il existe des correspondances. En effet, les bouleversements se sont diffusés du nord vers le sud comme pour la modernité des dynamiques familiales, toutefois, il convient de relativiser car la diffusion des changements de tendance apparaît plus spatiale et ne correspond pas dans le détail à celle des dynamiques. Ainsi, par exemple, la date des changements est la même dans les parties catholiques et protestantes de la Basse-Saxe. Cela signifie que le retard a avant tout une

⁹A ces deux variables, il est possible d'ajouter la nuptialité en considérant qu'une part croissante des mariages est constituée par des remariages ; seulement, les données n'existent pas à ce propos avec une échelle d'approche suffisamment fine si bien que le lien entre importance des remariages et niveau de nuptialité doit rester au stade de l'hypothèse.

dimension régionale, car l'innovation en matière de famille s'est propagée du nord vers le sud sans réellement tenir compte de la structure démographique, sociale et culturelle des populations rencontrées.

L'étude des populations, où les renversements de tendances sont particulièrement en retard, a montré que cela avait une origine régionale —c'est la cas de la Flandre où il apparaît une réelle réfraction à la modernité familiale— mais aussi que les populations, à forte proportion d'actifs du secteur secondaire, seraient plutôt réfractaires à la diffusion de la modernité familiale puisque les dates de changements de tendance y sont plus tardifs.

Dans le cas de la .R.D.A., l'étude des facteurs a montré que la crise sociale, qui a affecté le pays à partir de la seconde moitié des années 80, était née dans les villes industrielles de Saxe et de Thuringe, avant de se propager vers le nord, car c'est là que le modèle socialiste de dynamique familiale, développée au moyen d'une politique familiale volontariste et incitative, a été contesté en premier car il semble que, dans ces villes, l'application de la politique familiale soit devenue impossible, à cause notamment de la pénurie de logements et de moyens financiers auxquels les autorités locales ont dû faire face.

Dans le cadre de l'étude à trois échelles, cette troisième partie a permis de comprendre plusieurs choses ; elle a notamment renforcé l'idée de la complémentarité des échelles puisque, par exemple, elle a permis de comprendre l'organisation originale des disparités en matière de nuptialité grâce à l'analyse de l'évolution mais aussi aux changements de facteurs.

De même, cette étude montre de nouveau l'importance des processus d'agrégations dans les résultats de la recherche puisqu'il apparaît que le mode d'élaboration des régions, surtout au niveau III, influe considérablement sur la perception des dynamiques familiales et de leurs facteurs ce qui, dans le cadre de cette comparaison internationale, est crucial.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette conclusion a été construite en 3 parties qui seront traitées successivement ; il s'agit de :

- une réponse aux 5 questions qui constituaient la problématique ;
- un résumé rapide des résultats de la recherche ;
- une ouverture du sujet.

Réponse aux 5 questions de la problématique

La définition de la problématique de cette thèse se présentait sous la forme de 5 questions auxquelles je vais maintenant répondre précisément et successivement ; ces questions étaient :

1. Les différences spatiales de répartition des modèles familiaux sont-elles liées à des disparités socio-économiques et ou socio-culturelles ou à des conceptions régionales de la famille ?

Ce problème a été traité en détails au cours de cette thèse ; il est apparu que la nuptialité et l'illégitimité avaient des dynamiques plutôt régionales alors que la natalité et la divortialité dépendaient plutôt de facteurs socio-économiques. De plus, au cours des années 80, l'importance des facteurs socio-économiques a décliné au profit des facteurs culturels et politiques dont les disparités sont plutôt d'ordre régional. Cela permet de dire, qu'au cours des années 80, la répartition des modèles familiaux est devenue plus régionale, bien qu'elle garde encore un caractère socio-économique, en considérant l'importance spatiale du processus de tertiairisation de l'emploi en tant que facteur de la dynamique familiale. De plus, dans quelques cas particuliers, une nature régionale des comportements est apparue dans le cas, par exemple, de la Basse-Bavière ou de la Wallonie.

2. Dans le cadre de l'évolution au cours des années 80, observe-t-on une diffusion spatiale des nouveaux comportements démographiques ou une évolution parallèle des différentes régions ?

La diffusion spatiale des nouveaux comportements est fondamentale ; elle a été résumée dans le concept de la "seconde transition familiale" dont cette thèse étudie essentiellement les changements de tendance de l'évolution des 4 variables de la dynamique familiale. Il est apparu clairement que ces changements se diffusaient globalement du nord vers le sud avec, cependant des perturbations locales, dont l'origine était soit régionale, soit structurelle. Ce processus de diffusion se situe logiquement dans un cadre européen plus vaste, les innovations en matière de famille naissant souvent en Scandinavie avant de se propager vers le sud.

Toutefois, il est nécessaire de préciser que cette diffusion ne concerne que les bouleversements dans les évolutions et non le niveau des indicateurs qui, eux, dépendaient bien plus de conditions économiques, sociales et culturelles locales. Ainsi, il est fortement probable que l'Allemagne n'atteigne jamais le niveau d'illégitimité danois bien que ce pays soit plus septentrional.

Dans le même état d'esprit, il est intéressant de constater que l'intégration des Länder Orientaux dans l'Allemagne unifiée s'est traduite, dès 1991, par un effondrement de la natalité mais aussi par un effondrement du nombre et de la proportion de naissances illégitimes car la fermeture de la presque totalité des structures d'accueil des jeunes enfants obligeait les mères à cesser toute activité professionnelle dans un pays où elles étaient actives à plus de 80%. De même, la précarité de l'emploi et donc des revenus a eu certainement des effets sur ces femmes que le système socialiste avait fortement protégées.

3. Retrouve-t-on, aux 3 échelles d'analyse, les mêmes résultats ?

On ne retrouve pas aux 3 échelles les mêmes résultats cependant il est nécessaire de distinguer deux cas de figure :

- en 1980, quand les dynamiques familiales étaient encore relativement simples, les typologies étaient structurellement proches les unes des autres et la qualité des régressions multiples diminuait sensiblement au fur et à mesure

que l'échelle d'analyse s'affinait, ce qui est, somme toute logique, en considérant que la variabilité des indices augmente parallèlement à la diminution des effectifs de population des unités spatiales traitées.

- en 1990 et, déjà en 1980 pour le Benelux, les typologies et les régressions multiples variaient fortement à chaque changement d'échelle ce qui compliquait énormément le modèle, mais présentait l'intérêt de comprendre la structure profonde des dynamiques familiales comme, par exemple, la complexité des disparités des niveaux de nuptialité en 1990, où encore de montrer que la standardisation des indices de natalité était globalement généralisée.

On ne retrouve donc pas les mêmes résultats aux 3 échelles d'analyse, mais il apparaît donc que cela permet de cerner l'originalité de l'organisation spatiale de chaque variable, ce qu'une analyse à échelle unique ne rendrait pas possible.

4. Quelle est, parmi les trois échelles d'analyse, la plus appropriée à une approche géographique des dynamiques familiales ?

Au cours de cette thèse, une certaine complémentarité des 3 échelles d'analyse est apparu clairement car elle permettait une analyse, avec une finesse croissante, des disparités de diffusion des variables de la dynamique familiale mais aussi de comprendre la structure de ces disparités en comparant ces analyses.

En 1980, c'est l'échelle des NUTS II qui résumait le mieux l'information car les résultats de la recherche apparaissent relativement semblables au niveau III, avec tout de même une finesse croissante, qui permettait seulement d'affiner la perception d'oppositions de dynamiques familiales entre les villes et les campagnes. Ces résultats changeaient cependant au Benelux à cause de l'importance des comportements locaux.

En 1990, la comparaison des résultats aux échelles des NUTS II et III permet d'appréhender toute la complexité des dynamiques familiales et de leurs facteurs, toutefois, c'est l'analyse au niveau III qui permet de dresser la typologie la plus satisfaisante.

Il apparaît donc que l'échelle des NUTS I soit la moins satisfaisante, car elle semble trop réductrice en donnant une image trop synthétique des disparités de diffusion des dynamiques familiales, c'est pourquoi il est intéressant de la considérer comme une première mise en place du sujet permettant d'entrevoir les grandes oppositions aux deux autres échelles.

Ainsi, la complémentarité des échelles d'analyse, avec chacune leur apport propre, est manifeste dans les domaines des résultats de la recherche mais aussi dans la compréhension de l'influence des processus d'agrégation des données sur ces résultats.

5. Existe-t-il un effet du découpage administratif sur les données agrégées fournies par les instituts statistiques et donc sur les résultats de la recherche ?

Il existe un effet du découpage administratif sur les résultats de la recherche, cet effet apparaissant dans deux cas de figure. Dans le cas des analyses en composantes principales, la variance des contributions des variables à l'élaboration des axes à chaque changement d'échelle montre, en 1990, une opposition entre les analyses aux niveaux I et III et celle au niveau II. Dans ces analyses, les contributions de la nuptialité à l'élaboration de l'axe 2 étaient moins importantes aux échelles des NUTS I et III qu'à celle à des NUTS II. Cela signifie que la nature des unités spatiales est différente. En effet, à l'échelle des NUTS II, les villes sont peu individualisées, puisque les NUTS uniquement urbaines sont au nombre de 4 sur un total de 68 unités, alors qu'aux deux autres échelles, elles le sont de façon plus importante, puisqu'elles sont au nombre de 5 sur un total de 25 et 137 sur un total de 628.

De même, dans le cadre de la comparaison internationale, il apparaît que la nomenclature d'EUROSTAT utilise des zones relativement disparates et, ce, surtout à l'échelle des NUTS III où chaque pays a une certaine spécificité. En Allemagne, les villes sont séparées des campagnes, néanmoins la nature des réseaux urbains font, qu'à l'est et au sud, la prédominance des petites villes donne une image différente aux dynamiques familiales de celle du nord du pays où les agglomérations sont plus complexes et souvent multipolaires. Au Benelux, il convient de distinguer la Belgique des Pays-Bas. Aux Pays-Bas, quelques agglomérations sont isolées, notamment à l'ouest du pays, mais cela ne concerne pas toutes les agglomérations et cela est

indépendant de leur taille. Par exemple, la ville d'Utrecht reste dans le cadre élargi de la province du même nom. En Belgique, la définition spatiale des arrondissements regroupe toujours les agglomérations urbaines et les communes rurales situées autour d'elles, si bien que les arrondissements sont plus ou moins urbanisés selon la taille de la ville centrale.

Ces différents processus d'agrégation influent fortement sur la perception de la recherche et tous les travaux à micro-échelle montrent une répartition sectorisée des types de famille dans l'espace urbain, la taille des familles augmentant quand on s'éloigne du centre ville, la taille des logements augmentant également. Ainsi, les comportements familiaux typiquement urbains sont mieux individualisés en R.F.A., ce qui permet de penser que la remontée des indices de nuptialité dans bon nombre de villes est due à l'importance croissante des remariages, car les familles alternatives de plus petite taille y sont proportionnellement plus nombreuses.

En complément à la réponse à la question précédente, il est possible de dire, qu'en Europe du Nord-Ouest, l'échelle, à laquelle l'influence des processus d'agrégation sur les résultats de la recherche est la plus faible, est celle des NUTS II, c'est-à-dire l'échelle des provinces au Pays-Bas et en Belgique, des *Regierungsbezirke* en R.F.A., des *Bezirke* (districts) en R.D.A. et du Grand-Duché, dans son ensemble.

La comparaison entre les dynamiques familiales et leurs facteurs à 10 ans d'intervalle a montré que les variations de perception des comportements familiaux étaient très importantes en changeant d'échelle, ce qui a permis de comprendre un phénomène fondamental ; il s'agit d'une individualisation croissante des comportements familiaux. Cela signifie qu'une bonne compréhension des processus d'agrégation des données est fondamentale dans le cadre d'une recherche en géographie de la population, mais aussi dans toute étude des populations.

Dans l'introduction, j'insistais sur la caractère pluridisciplinaire de l'étude des populations afin de définir l'originalité de l'approche géographique des comportements familiaux. Cette approche géographique à plusieurs échelles permet donc de comprendre l'importance de l'individualisation des comportements familiaux, la nature des variables mais aussi la nécessité croissante de la compréhension des processus d'agrégation de données ce qui

montre bien la nécessité d'une approche géographique de la famille et de ses composantes.

Résumé de la thèse

Les dynamiques familiales ont connu une évolution importante entre 1980 et 1990, cette évolution étant constituée par une complexification de ces dynamiques et de leur géographie.

En 1980 —c'est-à-dire, environ 15 ans après le début de la contestation du modèle dominant qu'était la famille nucléaire— les dynamiques familiales avaient globalement des ressorts nationaux ou pluri-nationaux si bien, qu'aux trois échelles, les types de dynamique restaient dans les cadres restreints des évolutions nationales. 3 grands types de dynamique s'opposaient : celle des pays du Benelux où l'illégitimité était très faible et la divortialité cantonnée à quelques agglomérations urbaines ; celle de la R.F.A. avec une illégitimité plus forte notamment dans le Schleswig-Holstein ou la Basse-Bavière ; celle de la R.D.A. où tous les indicateurs étaient bien supérieurs à ceux des pays de la Communauté Européenne, ce qui est sans conteste le résultat d'une politique familiale volontariste et incitative.

Les facteurs de ces dynamiques familiales étaient relativement simples avec, en Allemagne, les facteurs socio-économiques qui dominaient comme la répartition de la population par secteur d'activité ou le produit intérieur brut par habitant associés à une opposition villes campagnes et, au Benelux, des disparités de comportement familial organisées selon une double dynamique régionale et infra-régionale, avec des ressorts particuliers à chaque région, les ressorts infra-régionaux étant plutôt d'ordre socio-économique bien que cela ne soit pas aussi net qu'en Allemagne.

L'étude des dynamiques familiales et de leurs facteurs en 1980 a montré également que les variables de la dynamique s'opposaient deux à deux par la nature de leurs disparités spatiales. En effet, il est apparu que les disparités en matière d'illégitimité et de nuptialité étaient plutôt d'ordre régional, alors que celles de natalité et de divortialité étaient plus d'ordre socio-économique.

Les changements au cours des années 80 sont très importants, si bien qu'il a été possible de définir une "seconde transition familiale" qui correspond à la contestation du modèle dominant mis en place par la première qu'est la famille nucléaire. Cette seconde transition est constituée par une chute des nombres de naissances et de mariages, une augmentation des nombres de divorces et de naissances illégitimes, le début de l'augmentation de cette dernière variable étant postérieur d'une décennie à celui des autres variables. Cette seconde transition se termine par une inversion des tendances qui est observée pour la natalité, la nuptialité et la divortialité au cours des années 80 dans toute l'Europe du Nord-Ouest alors que, pour l'illégitimité, elle ne concernait, en 1990, que quelques Kreise ouest-allemands.

Pratiquement, la fin de cette seconde transition a pour conséquence une stabilisation de la chute de la taille moyenne des familles mais aussi une famille structurellement plurielle où, à côté du modèle de la famille nucléaire, apparaissent des familles alternatives que sont les familles de cohabitants, les familles monoparentales et les familles recomposées. De plus, contrairement à ce qui se passe avec le modèle de la famille nucléaire, l'individu peut, au cours de son cycle de vie passer d'un type de famille à l'autre si bien que certains auteurs¹ préfèrent parler de trajectoire biographique, car il apparaît clairement que ces bouleversements se traduisent par une individualisation des comportements familiaux.

Géographiquement, cette seconde transition familiale se traduit par une "intégration européenne" des dynamiques familiales dont les ressorts deviennent de plus en plus complexes. Les typologies aux trois échelles sont relativement différentes les unes des autres car les disparités régionales ont des configurations différentes à chaque échelle. En effet, il y a une standardisation des niveaux de natalité en Europe du Nord-Ouest mais aussi des niveaux de nuptialité à l'échelle régionale avec toutefois des disparités infra-régionales beaucoup plus importantes. La divortialité et l'illégitimité se sont répandues dans l'ensemble de l'Europe du Nord-Ouest si bien que leurs disparités, bien que toujours présentes, se sont quelque peu réduites. Il a été ainsi possible de définir une opposition globale entre des régions à dynamique familiale plus "moderne" et d'autres à dynamique familiale plus "classique",

¹TROST Jan, 1990, Stabilité et transformation de la famille, La famille dans les pays développés : Permanences et changements, séminaire de Vaucresson 1987, INED, UIESP, CNAF, CNRS, Paris, pages 25-40.

Les facteurs de la dynamique familiale se sont également modifiés avec la prédominance des facteurs culturels et politiques aux dépens de ceux d'ordre socio-économique. En fait, il est apparu que la répartition spatiale des types de dynamique familiale dépendait d'opposition entre les régions à majorité catholique et celles à majorité protestante, les régions à fort vote de centre gauche et celles à fort vote de centre droit, ces deux variables devant être associées à l'importance du processus de tertiairisation de l'emploi.

De même, l'importance des facteurs dans l'inversion de tendance de l'évolution des variables de la dynamique familiale montre une opposition nord sud ce qui signifie que la "modernité familiale" se serait diffusée des pays protestants vers les pays catholiques. Toutefois, il convient de nuancer car la correspondance n'est pas aussi grande que celle qui apparaissait avec les typologies de dynamique et il est plus logique d'y voir là une diffusion des comportements. Seulement, dans le cas des régions où le retard est important, il est possible d'y voir des comportements régionaux qui consistent en un refus de la nouveauté (cas du développement de l'illégitimité en Flandre) où alors l'importance de facteurs, puisqu'il est apparu que les populations à forte proportion d'actifs du secteur secondaire étaient, dans le sud de l'Allemagne, plutôt réfractaires à la diffusion des comportements nouveaux et que cette réfraction était encore plus importante quand ces populations étaient catholiques.

En somme, il est logique que les correspondances entre, d'une part, les facteurs et, d'autre part, les types de dynamiques et les inversions de tendance marquant le début de la fin de la seconde transition familiale soient différentes, car le premier des deux derniers éléments concerne le niveau des variables et le second leur évolution. La correspondance entre les deux laisse penser que l'innovation et la modernité sont venues du nord ce que l'on peut concevoir comme une influence du modèle scandinave si bien que, quand une région modernise ses comportements familiaux en dehors de ce processus de diffusion nord sud, elle le fait de façon originale ; c'est le cas de deux régions situées dans le sud des états étudiés ; il s'agit de la Wallonie et de la Basse-Bavière.

La Wallonie a un modèle original car l'illégitimité s'y est développée de façon très importante au cours des années 80 puisque c'est là, en dehors de la

R.D.A., que sont observés les taux les plus élevés alors que, dans le même temps, le retard de l'inversion de tendance des 3 autres variables était relativement important. Il est possible d'y voir une influence du modèle français qui présente globalement des caractéristiques semblables ce qui est somme toute logique pour une région de culture française.

La Basse-Bavière a également développé un modèle original car l'illégitimité y était déjà très importante en 1980 où elle était à son maximum, si bien qu'elle apparaît beaucoup plus originale en 1980 qu'en 1990. Cela correspond à une tradition locale que l'on retrouve également de l'autre côté de la frontière en Autriche dans le Mühlviertel car, depuis la Seconde Guerre Mondiale ces régions ont des niveaux d'illégitimité relativement élevés.

Ouverture

Dans l'introduction de cette thèse, l'espace nord-ouest européen apparaissait, sur le plan des indicateurs, au centre de diverses influences liées à sa position centrale en Europe. Ces influences étaient présentées sous la forme de configurations de différents indicateurs transversaux qui étaient, à peu de choses près, ceux définis comme "les 4 variables de la dynamique familiale" dont l'étude a été au centre de cette thèse. C'est pourquoi, il semble nécessaire de se demander comment les modèles de dynamiques familiales et la "seconde transition familiale", définis au cours de cette thèse, sont susceptibles de se retrouver à l'échelle de l'ensemble du continent européen.

Un travail de ce genre a déjà été réalisé par A. COALE² et ses collègues du groupe de Princeton à propos de la baisse de la fécondité en Europe. Ce travail a été présenté et commenté dans un article par Daniel NOIN³. Dans cet article, il ajoute "*quelques commentaires de caractère géographique dans la mesure où les démographes de l'équipe de Princeton n'ont exploité que partiellement les documents cartographiques établis au cours de leurs recherches.*"

²COALE A. ET WATKINS S., édité en 1986, *The decline of fertility in Europe*, Princeton New-Jersey, Princeton University Press, 484 pages.

³NOIN Daniel, 1989, La baisse de la fécondité en Europe : présentation et commentaire de documents publiés par le groupe de Princeton, *Espace, Populations, Sociétés*, 1989/2, Villeneuve d'Ascq, pages 249-256.

Dans cet article, il apparaît que le début la baisse de fécondité a été observé dans 2/3 des circonscriptions administratives entre 1880 et 1920, que quelques régions font figure de précurseurs —la plus grande partie de la France et quelques régions périphériques (Wallonie, Suisse, Catalogne) mais aussi quelques régions du centre et du nord de l'Europe— et que ces changements ont été plus tardifs aux extrémités ouest, sud et est du continent —Irlande, Espagne, Portugal, sud de l'Italie, Sud de la Grèce et Russie—. Géographiquement, il apparaît donc que peu de pays sont homogènes et qu'un *processus de diffusion*, à partir des grandes villes, est manifeste car, *"selon toute vraisemblance, en effet, ce sont les milieux intellectuels ou socialement favorisés qui, les premiers, se sont engagés dans cette voie nouvelle, le comportement novateur se diffusant ensuite, lentement ou rapidement, dans le reste du pays."*

Dans cette thèse, quelques analogies sont apparues avec ce modèle de diffusion si bien qu'il est possible d'émettre 5 hypothèses à propos de la généralisation des résultats de la recherche.

1. La remontée de la nuptialité, due partiellement au nombre croissant de remariages, est importante dans les villes car c'est là qu'elle est acceptée plus facilement. On peut donc supposer que la diffusion du nombre de remariages se fait selon le même schéma que la baisse de fécondité.

2. Le développement de la divortialité est avant tout un phénomène urbain pour les mêmes raisons que le remariage. Contrairement à la nuptialité, un retard de l'évolution serait clairement perceptible dans le sud du continent.

3. La natalité et l'illégitimité dépendraient de plus en plus de facteurs religieux et culturels mais les évolutions se seraient également diffusées du nord vers le sud du continent.

4. Les processus de diffusion ont changé de nature, à l'échelle du continent, car les facteurs de la dynamique familiale sont différents. Au moment de la baisse de fécondité, les disparités socio-économiques étaient très importantes en Europe puisqu'elles dépendaient essentiellement de l'entrée dans le développement industriel massif des pays concernés ; ces disparités étaient fortement associées à l'importance des facteurs culturels. Cependant, les

facteurs culturels de l'époque n'étaient pas les mêmes que ceux de la fin du XX^e siècle. En effet, le processus de sécularisation étant encore peu important, il semble que ce soit la diffusion des idées de liberté, de droits de l'homme et du féminisme qui soient les facteurs les plus importants. En tout cas, cela semble logique quand on considère que ces idées se sont développées en France qui est le pays où la baisse de fécondité a été la plus précoce. Actuellement, il apparaît que, tout au moins en Europe du Nord-Ouest, ce soit l'importance du processus spatial de tertiairisation des emplois associé à des facteurs culturels qui soit le moteur du développement de la pluralité des modèles familiaux. Parmi les facteurs culturels, le facteur religieux semble être le plus important ce qui s'explique en considérant que le processus de sécularisation est, et a été plus important, dans les pays protestants. Sur le plan géographique, cela se retrouve clairement puisque les évolutions récentes se diffusent des pays protestants vers les pays catholiques c'est à dire, globalement, du nord vers le sud.

5. Des perturbations à ce modèle de diffusion sont apparues au cours de cette thèse, notamment en R.D.A.. Dans les pays d'Europe de l'Est, le système socialiste a engendré des comportements démographiques originaux en amenuisant, artificiellement, l'importance des facteurs socio-économiques. Cela a eu pour conséquence de multiplier les événements démographiques — ce sont les événements ruptures du cycle familial (cf. chapitre 1) — et donc une augmentation du niveau de la plupart des indices. Seule l'ampleur de cette augmentation semble de nature culturelle ; elle est par exemple, faible, en Pologne, où l'emprise de l'église catholique est très forte sur les populations.

Dans le cadre de la sortie de ces pays du communisme, on peut émettre l'hypothèse d'une "occidentalisation différentielle" des comportements familiaux. Cela signifie que cette occidentalisation sera plus rapide, quand la modification des structures économiques et sociales sera rapide et, lente, quand elle sera lente. Dans ce cas, l'exemple de la R.D.A. est très intéressant car, c'est le pays du bloc de l'est dont les modifications des structures économiques et sociales ont été les plus rapides. Dans ce pays, à partir de la fin des années 80, mais surtout au début des années 90, il y a eu un véritable effondrement des indicateurs — par exemple, l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité est tombé à 0,9 — mais, depuis 1993, une remontée s'amorce déjà. Ainsi, on peut émettre l'hypothèse d'une "décommunismisation" des modèles familiaux plus ou moins longue, dont la durée et l'ampleur serait

proportionnelle à celle de "l'occidentalisation" des structures économiques et sociales.

Ces 5 hypothèses peuvent être considérées comme de futurs axes de recherche ce qui nécessite un recul, que nous n'avons pas actuellement, mais aussi pose le problème de la mise en place d'une telle recherche à cause de l'importance de la masse de données à recueillir et à traiter. Ce problème est d'autant plus crucial qu'il est apparu, au cours de cette thèse, qu'une étude de ce genre doit être menée à plusieurs échelles d'analyses emboîtées, dont la complémentarité est évidente et riche d'informations.



